This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493080

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.A363
v.31-40

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Quarantième Volume.

ANNÉE 1863-1864. — Nos 3 et 4.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

CHEZ P. DUBOIS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24,

ET CHEZ Mme Ve BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

MDCCCLXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

POÉSIE (Suite).

LE MIROIR DE MARIAGE

D'EUSTACHE DESCHAMPS

Publié par **M. Pr. TARBÉ**, membre titulaire.

PRÉFACE.

De nos poètes champenois, celui dont la biographie est la plus connue est, sans contredit, Eustache Deschamps, dit Morel. Déjà nous l'avons écrite nous-même en tête des deux volumes que nous avons consacrés à ses œuvres; nous ne la recommencerons pas; mais, comme le poème que nous éditons, le *Miroir de mariage*, est un tableau de mœurs assez curieux, il nous faut emprunter quelques dates à la vie de son auteur, pour préciser l'époque de la mise en scène.

Deschamps naquit à Vertus en Champagne, de 1345 à 1350. Son mérite l'introduisit, dès sa jeunesse, à la cour de France, et pendant plus de trente ans, sous les rois Charles V et Charles VI, son savoir, sa bravoure, son esprit brillant et joyeux, l'y maintinrent sur un bon pied. Successivement chargé de plusieurs offices honorables, il eut part aux faveurs et aux bienfaits de tous les princes ses contemporains : c'est ainsi qu'Isabelle de France, duchesse de

Digitized by Google

Milan, — le duc de Berry, Jean le Magnifique, — les ducs de Bar et d'Anjou, — le sire de Chevreuse, — le brave Enguerrand de Coucy, le vaincu de Nicopolis, — le roi de Navarre, — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, le jeune héros de Poitiers, — son fils, le comte de Nevers, depuis si célèbre sous le nom de Jean Sans-Peur, — enfin l'aimable duc d'Orléans, le mari de la belle Valentine de Milan, l'attachèrent tour-à-tour à leur maison. Sa vie s'écoula donc au milieu des fêtes, des tournois, des batailles. Il vécut en trouvère, au jour le jour, allant de castel en castel, et dépensant dons et largesses, sans prévoir un lendemain, qui devait cependant venir. Son esprit caustique lui fit des ennemis, et son crédit, des jaloux. Un matin, d'une voix doucereuse, l'envie fit observer qu'il avait vieilli : dans son intérêt bien compris, il était temps de lui donner une existence paisible, conforme à son âge.— Ainsi fut fait. Deschamps fut congédié, réduit à des pensions maigres et mal payées, à quelques titres sans honneur ni revenus. Il protesta, rima placets sur placets, présenta d'humbles requêtes à ces princes qu'il avait si longtemps amusés : ce fut en vain ; l'heure de sa chute était venue. Force lui fut de quitter ce monde qu'il avait tant aimé, ce monde qui ne voulait plus de lui. Il passa ses dernières années dans une modeste retraite, écrivant ballades et rondeaux contre l'ingratitude des grands, contre les vices d'une cour dont il ne faisait plus partie. C'est ainsi qu'il mourut vers 1416, mécontent, irrité par l'oubli, la gêne et l'isolement auxquels il était condamné sans retour. On trouva dans ses papiers un poème inachevé, mais long déjà de 12,500 vers. Le scribe qui le mit au net termina sa copie par ces mots :

De la matère de ce livre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquele il mourut. Dieu lui pardoint à l'ame. Amen.

Oui, que Dieu lui pardonne ! mais que les dames lui pardonnent aussi ! Car ce livre est le *Miroir de mariage*, violente satire contre le sexe féminin. Avant de dire comment Deschamps en vint à commettre cette œuvre impertinente, il est bon d'en faire l'analyse.

Elle se divise en 95 rubriques ou chapitres (1). Au début est

(1) A la suite de cette préface, nous publions les titres de ces 95 rubriques, en y joignant quelques notes nécessaires à leur intelligence.

Digitized by Google

une tirade contre les amis de la cour, suivie d'une dissertation sur les moyens de les distinguer des gens au cœur sincère. Le personnage qui débite ce monologue écrit de mauvaise humeur, se nomme Franc-Vouloir. Les acteurs mis en scène par Deschamps dans le *Miroir de mariage* ont presque tous animé ses ballades. « En revenant de la cour, dit-il dans l'une d'elles, j'ai trouvé près d'une fontaine, assis sous un vieux chêne, Robin et Marion, sa belle amie. Coiffés de chapeaux de fleurs, ils faisaient un repas frugal et chantaient les franchises, sœurs de la vie rustique. » Et le poète finit par dire : « Sage est celui qui répète leur refrain :

J'ai Franc-Vouloir, le seigneur de ce monde.

Deschamps n'est, il faut l'avouer, qu'un vieux diable qui s'est retiré dans un monastère. Il fait fi de la cour, qui le repousse; il secoue les chaînes, qu'il n'a plus le droit de porter. Franc-Vouloir est donc, pour lui, l'homme libre, affranchi des passions mondaines : c'est l'âme, et non le corps.

Pendant que le sage tonne à son aise contre les faux amis, précisément quatre de ces gens à double visage, que chacun méprise, viennent le trouver, et, pour lui chatouiller le cœur, lui conseillent de se marier. Ces complaisants cachent sous leur masque Désir, Folie, Servitude et Faintise. L'assaut est donné. Les arguments les plus aimables en faveur des dames et du mariage tombent sur Franc-Vouloir comme une pluie de roses. Le philosophe est ébranlé : mais il se méfie des séducteurs, et demande à réfléchir. Resté seul, il secoue, retourne et déchire les guirlandes de roses dont on a voulu l'enchaîner, découvre les chaînes qu'elles déguisaient et tombe, à l'endroit du mariage, dans les réflexions les plus sombres. Au jour indiqué pour recevoir réponse, les quatre avocats de l'hymen se présentent exactement : c'est l'usage des gens dont on craint la visite. Grand embarras de Franc-Vouloir. Pour en sortir, il demande le temps d'écrire à un sien ami, un ami véritable, nommé Répertoire-de-Science : on y consent. La lettre est écrite. A sa réception, le savant, à son tour, est abasourdi. Quel parti prendre? que répondre? Il se gratte la tête, feuillette ses vieux livres, interroge les auteurs sacrés et profanes. Enfin, il se décide et rédige contre les femmes et le mariage un réquisitoire formidable. Sa réponse est le thème du poème.

Cette longue épître est une attaque en règle contre les dames :

Digitized by Google

elles n'ont que des ridicules, des défauts et des vices; elles sont capables de toutes les sottises, de toutes les bassesses. Suivant le style du siècle, Répertoire-de-Science, pour étayer sa théorie, se fait un malin plaisir de raconter l'histoire de toutes les mauvaises femmes dont l'Ancien Testament et le paganisme ont gardé la mémoire. Il n'oublie ni les charges du ménage, ni les embarras de la paternité, ni les périls attachés à l'éducation des enfants. A ces diatribes se mêlent d'intéressantes peintures de mœurs, de piquants détails sur le mobilier, le luxe, les repas et les usages des XIVe et XVe siècles. Cette partie du poème est des plus intéressantes : c'est elle qui motive notre publication. Les rancunes de Deschamps l'entraînent bientôt hors de son sujet : il fait le procès à la société politique; gens de robes, prélats, chevaliers sont tournés en ridicule, et vilipendés sans réserve; et pour conclure, Répertoire-de-Science conseille à son ami de renoncer à ce monde indigne de lui : la vie spirituelle est celle qui lui convient. Il doit consacrer ses derniers jours au salut de son âme.

Franc-Vouloir présente la lettre de Répertoire-de-Science aux agents du mariage. Grande est leur émotion. Le gant est relevé gaillardement et on chante sur tous les tons les louanges de l'hyménée.

De ces quatre conseillers, quel est celui qui, le premier, prend la défense de ces dames ? C'est Folie : et ce trait n'est pas le moins perfide du poème. Après elle, Désir, Servitude et Faintise brisent tour-à-tour une lance en l'honneur de la félicité matrimoniale.

Franc-Vouloir est mis au pied du mur : que faire ?—Se marier ? Ne pas se marier ? — Battu par les vagues de l'irrésolution, il demande grâce et répit jusqu'au lendemain. Ce dernier délai lui est accordé; mais la nuit porte conseil, et le sage déclare qu'il ne prendra pas femme; il se voue à la vie spirituelle.

Folie ne l'entend pas ainsi : de rechef, elle met flamberge au vent. Mais, cette fois, la sagesse perd patience et reproche rudement à Folie d'avoir causé toutes les infortunes de ce monde, depuis le jour où se trouvèrent en présence un homme, une femme, un serpent, une pomme : c'est elle qu'il faut accuser de toutes les misères tombées sur notre patrie depuis le commencement du siècle. — Alors le *Miroir de mariage* devient une épopée. L'auteur raconte l'histoire de France sous Philippe de Valois, sous le roi Jean. De malheurs en malheurs, il arrive au fatal traité de

Digitized by Google

Brétigny. Mais tout-à-coup sa plume s'arrête : la main glacée du destin s'est posée sur la sienne ; sa dernière heure a sonné.

C'est au moment où il va raconter les faits auxquels il a pris une part sans doute modeste, mais réelle, où son poème va devenir une œuvre utile, une chronique rimée, au moment où le banni de la cour redevient poète patriote, que la mort lui dit à son tour : *Non longius ibis.* Est-ce le châtiment mérité par quiconque parle mal des dames? N'est-ce qu'un verset du psaume éternel des vanités humaines ?

Tel est le *Miroir de mariage.* Dieu nous garde de le publier en entier : des lieux communs, des redites fastidieuses qui s'y trouvent trop souvent, ne méritent pas de voir le jour. Nous retrancherons aussi la partie mystique de la discussion, qui n'a pas même le mérite de la sincérité. Nous avons peu de foi dans le serment d'Asmodée devenu capucin. Le courtisan en retraite, qui vante les plaisirs de la vie solitaire ; le galant trouvère mis en disponibilité, qui célèbre les charmes de la continence ; l'homme mondain dont le siècle ne veut plus, qui porte aux nues les douceurs de la vie spirituelle, nous font sourire. Nous avons trop étudié les œuvres d'Eustache Deschamps, trop lu dans les replis de son cœur, pour voir dans le *Miroir de mariage* autre chose que rancune et paradoxe.

Deschamps était l'homme des idées audacieuses. Précurseur de Rabelais et de Molière, qui, sans l'avouer, lui firent plus d'un emprunt, il a déjà, dans une de ses dernières ballades, discuté le problème qui devient le sujet de son poème ; en voici le début :

A l'uis ! — Qui est ? — Amis. — Que veuls ?
— Conseil. — De quoy ? — De mariage :
Marier vueil. — Pourquoy te deuls ?
— Pour ce que n'ay femme en mesnage (1).

Et le refrain est :

Tu es foul : pran une massue !

D'où vient l'animosité du poète contre le mariage? M. Crapelet, le premier de ses éditeurs, croit en avoir trouvé la cause. Ecoutons-le parler :

« Peu favorisé du côté de la fortune, il paraît que Deschamps ne trouva pas de consolation dans son mariage. Les poètes nous

(1) Edition Crapelet, p. 96.

Digitized by Google

ont souvent initiés à leurs débats domestiques : ils ont presque toujours eu des femmes grondeuses, acariâtres, peu soigneuses des intérêts de la maison ; et comme ils adressent leurs plaintes à la postérité, les femmes, qui n'ont pas les mêmes moyens de s'en faire entendre, restent toujours responsables de tous les vers qu'elles ont empêchés. C'est ce qui arrive aujourd'hui à la femme d'Eustache Deschamps, sans qu'on puisse toutefois lui en vouloir beaucoup, en raison de l'honnête quantité de rimes que son mari nous a laissées.

Plus ne feray (dit-il), chançons ne virelaiz,
Et si en as bien le mestier sceu;
Ains te fauldra entendre à trop de plaiz,
Qui jour et nuit te seront esmeu...
Chétifs, dolens, es-tu bien mariez ?
(*Ms.*, p. ccxvj.)

» Mais, dans une autre pièce, les plaintes du poète prennent un ton d'aigreur et de dureté qui va jusqu'à la haine ; et, d'après l'humeur et le caractère qu'Eustache laisse apercevoir dans ses écrits, je n'assurerais pas que tous les torts aient été du côté de sa femme.

J'ay tous les maulx, dont je fu entreprins,
Frains (1) et passez sans honte et villenie,
Or est sur moy de femme li venins
Par marier, qui tousjours brait et crie,
Tance et maudit. Douce Vierge Marie !
Beau sire Dieux ! pourquoy me mariai-ge !
Onques homs n'ot tant de dueil ne de raige ;
Par femme suy désert, mort et lappé...

» ...Les conseils qu'Eustache donne à sa fille au moment de son mariage sont, d'ailleurs, ceux d'un père sage, mais aussi d'un mari qui n'a pas oublié ses anciens griefs contre sa femme (2). »

Nous avons pour Deschamps une affection sincère ; mais, disons-le nettement, si sa vieillesse fut malheureuse, c'est à lui seul qu'il doit s'en prendre. A supposer que le joug conjugal fût lourd pour lui, la vie dissipée qu'il mena longtemps le dispensa souvent de le

(1) *Fractus* en latin.

(2) *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, publ. par Crapelet, préface, page VI.

Digitized by Google

porter. Lui-même avoue franchement dans maintes pièces de vers qu'il eut le tort de ne pas faire d'économies quand il le pouvait. La ballade, preuve de ses misères matrimoniales, citée par M. Crapelet, n'est qu'un thème de fantaisie ; il est trop violent pour être positif. En voici le titre.

Complainte d'un gentilhomme marié en âge moyen, faite par Eustache Deschamps en manière de ballade.

Le gentilhomme mis en scène accumule sur sa tête toutes les misères humaines, esclavage en Orient, tempête, naufrage, bataille, combat contre les bêtes féroces, attaque de brigands, coups, blessures, arrestation de justice ; de tous ces périls il a pu s'échapper sain et sauf ; mais, hélas ! il s'est marié : le voilà pris en trappe. Il n'en peut plus sortir. Ces infortunes, additionnées à plaisir, ne trouvent pas place dans la biographie de Deschamps. Elles sont là pour la parade, et les prendre au sérieux, c'est de la naïveté.

Pendant que notre poète suivait la cour, brillaient au premier rang deux femmes de triste mémoire. L'une était Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. D'un caractère acariâtre, forte en rancune, toujours prête à tancer et à braire (style d'Eustache), elle ne cessa de fatiguer les cours de Paris et de Dijon, où Deschamps servit son époux et son fils.

L'autre, Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, jolie, mais mauvaise reine, mère sans cœur, épouse sans pudeur, fut la honte de sa famille, et, qui pis est, le fléau de la France.

Contre ces deux grandes dames, le satirique dut souvent ajuster son arc : seulement il n'osait indiquer son but, et feignit de viser sa femme. Homme d'esprit et de cœur, il n'eût pas commis la lâcheté de tirer sur la mère de ses enfants, si le public eût pu s'y tromper. On connaissait le personnage : nul, à la cour de France, ne fut dupe et ne crut aux vices d'une modeste bourgeoise, inconnue dans le haut monde, dont le plus grand tort était d'avoir donné sa main à un impertinent rimeur de sirventes. — Heureusement, d'ailleurs, pour le renom de sa moitié, notre ménestrel, dans un chant écrit pour l'intimité, rend à la compagne de sa vie l'hommage à la fois le plus simple et le plus complet.

Eustache était père, il avait une fille. Un jour, il dut songer à l'établir : le pauvre poète, à force de sacrifices, parvint à lui faire une dot. Habitué par état à voir toute chose du côté comique, il fit

Digitized by Google

d'abord, à cette occasion, quelques vers assez lestes sur l'usage de doter les jolies filles, quand il y avait sur la terre tant de bons gars, qui prendraient gratis leurs premières amours ; mais il avait le cœur bon et sensible, et, dans une autre ballade, le père affectueux prend vite la place du chansonnier rieur. Pour son honneur et celui de sa femme, il nous faut citer ces strophes tendres et naïves. Elles ne sont pas faites pour la cour : elles durent être rimées quand la jeune mariée quitta la maison paternelle. Vous tous qui êtes pères, vous tous qui avez vu les blanches colombes élevées sous votre toit s'envoler une à une pour suivre un époux, lisez-les ; vous les comprendrez, Les voici :

Fille que j'ay, puis que vous fustes née
Orphenine de mère défaillant,
Dix-sept ans nourrie et gouvernée
A mon povoir bien et honnestement,
Lettres monstré, aprins vo sauvement,
Et vous m'avez comme père obéy,
Et par aage vous ay donné mary,
Terre et argent comme père doit faire,
Pour hoirs avoir : je vous requier et pri,
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

Honourez Dieu de cuer et de pensée,
La Vierge aussi servez dévotement ;
La messe oez, et chascune journée
Graciez Dieu de vostre advancement ;
Et li priez de cuer très humblement
Qu'il vous doint fruit dont puist estre servi,
Et qu'il vous gart des las de l'ennemi,
Si qu'à péchié nul ne vous puist attraire,
Et que de ce puissiez avoir l'ottri (1) :
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

Donnez pour Dieu ; soyez po enparlée,
A vo mari ferme et obéissant,
Sobre en tout cas, prode femme trouvée ;
Gardez voz corps de foul atouchement ;
En vostre hostel ait bon gouvernement,
Advisez bien que riens n'y soit péri ;
Soit le bestail gouverné et nourri ;

(1) Pardon.

Digitized by Google

Faictes les bœufs et chevaulx aux champs traire
Pour les labours ; aux mesgnies (1) aussi
Soiez humble, courtoise et débonnaire.

ENVOY.

Fille, au départ et à vo bien alée,
Qui par mary estes de moy sevrée,
Veuilliez en bien à vo mère retraire,
Tant que de vous, qui bien vous ay amée,
Ne soit nul jour male chançon chantée :
Soiez humble, courtoise et débonnaire (2).

Dans cette gracieuse chanson de noce, dans ces couplets si naturels, Deschamps est bien réellement en scène : ici l'esprit se tait, le cœur parle ; c'est la voix d'un bon père qui bénit sa fille et l'embrasse pour la dernière fois. Nous y trouvons de plus deux choses à noter : la première, c'est que la jeune femme n'a plus de mère depuis dix-sept ans ; donc, si Me Eustache fut malheureux en ménage, il ne le fut pas longtemps. Ensuite, bon lecteur, relisez l'envoi, surtout ce vers :

Veuilliez en bien à vo mère retraire.

C'est la dernière recommandation du père ; et quelle est-elle? Le père souhaite que la fille ressemble à sa mère. La compagne qu'il avait perdue depuis dix-sept ans avait donc des vertus, des qualités bonnes à imiter : elle avait donné de sages exemples à suivre ; elle avait laissé dans la mémoire du ménestrel de touchants souvenirs. — Non, la colère du poète contre les dames ne vient pas de ses malheurs personnels. Il faut en chercher la cause ailleurs, et d'abord dans son caractère caustique, ami du paradoxe, riant de tout, même des choses sérieuses, toujours prêt à railler, à lancer sur tout ses boutades insolentes.

Cette fois, il est vrai, il ne s'agit pas d'une anecdote de cour, d'une épigramme improvisée dans la salle des gardes. Il y a guet-à-pens et préméditation. Le poète a taillé sa plume dans la solitude, et sa verve méchante a rimé plus de 12,000 vers. Quelle révolution s'est donc opérée dans l'esprit d'un homme, quelquefois malin, mais si longtemps aimable, si gaiment amoureux ? Comment le

(1) Domestiques.
(2) Edition CRAPELET, p. 113.

Digitized by Google

Miroir de mariage fut-il écrit par la main qui galamment envoyait aux dames ces vers si galants :

Voz joettes font deux fosses toudis
En soubzriant, ô belle plus que belle !
Vous regarder est un droit paradis :
De jour en jour vo beauté renouvelle.

Car vostre chief à toute gent agrée,
Blont com fin or, vairs œulx, et les sourcils
Avez petit ; la denteure serrée,
Mannette blanche com fleur de lis ;
Et au seurplus est vo corps assenis
De tous les biens qui sont en fleur nouvelle,
De plus en plus, dame, ce m'est advis :
De jour en jour vo beauté renouvelle (1).

Et ceux-ci :

Adieu, m'amour, ma joye, m'espérance,
Mon bien mondain, mon desir, ma plaisance ;
Adieu, celle qui m'a ressuscité ;
Adieu, ma dame; adieu, cuer de pitié :
Ayez de moi, s'il vous plaist, souvenance ,
Car je m'envoiz contre ma voulenté (2).

Et encore ceux-là :

Adieu , mon cuer ; adieu , ma joye ;
Adieu, tout le bien que j'avoye ;
Adieu, ma très parfaicte amour ;
Adieu, celle qui nuit et jour
Avez mon cuer, où que je soye.
Desormais seront grans my plour,
Mon départ grief , longue ma voye ;
Pour ce dy jusqu'à mon retour :
Adieu, mon cuer ; adieu, ma joye (3).

Pour qui furent alignées ces rimes amoureuses ? Le poète ne l'a jamais dit : laissons à ce grand coupable le mérite de la discrétion ; qu'elle lui gagne en la cour souveraine des dames le bénéfice

(1) Ballade amoureuse à sa dame. Edition Crapelet, p. 98.
(2) Edition Crapelet, virelay, p. 88
(3) Ed. Crapelet , rondeau , p. 89.

Digitized by Google

des circonstances atténuantes. Dans son bon temps, il avait eu le cœur joli, comme on disait alors, le cœur joyeux, comme on dit maintenant ; et quelques chansons assez gaillardes, publiées ou inédites, prouveraient au besoin que les rêveries noires et les amours mystiques étaient peu dans ses habitudes : voyez plutôt ce plaidoyer d'amour, où le poète soutient cette thèse :

Il n'est églantine ou violette, tant soit peu jolie, qui ne finisse. Le parfum de May ne dure pas même un jour et demi. En un moment, vient le vent qui flétrit les fleurs. D'homme et de femme il est ainsi : pourquoi, dames et pucelettes, gardez-vous donc rigueur d'amour à qui vous aime, à qui bientôt va sécher comme l'herbette sous vos pieds ? C'est grand'folie : l'un de l'autre ayons merci. Quand l'hiver aura fané les fleurettes printanières, les refusant d'amour seront dits malheureux, les donnant auront encore visage riant et vermeil. Jeunesse est la grâce de la vie ; vieillesse en est la fin maussade..... (1).

Non, Deschamps, mon bel ami, vous n'êtes pas venu dans ce monde pour faire un moine, et s'il fut dans le siècle un dieu que vous avez méprisé, ce ne fut pas Cupidon.

Mᵉ Eustache était l'élève de Guillaume de Machault, ce poète si respectueux pour les dames : à son école, il apprit à les aimer, à les chanter, à tomber à leurs pieds : aussi, dans de nombreuses ballades, il se donne pour leur dévoué serviteur. Dans l'une d'elles, écrite vers 1392, alors qu'il avait déjà quarante-deux ans, il raconte l'emploi de sa vie ; il indique le mois de service qu'il doit à chaque prince de la maison de France, mais il en garde un pour le service des dames, le mois d'Avril, le mois du printemps, le mois des amours nouvelles (2).

Châtelaines ou bourgeoises veulent-elles rêver aux baisers du bel âge ? Deschamps rime pour elles tendres ballades et galants rondeaux. Veulent-elles chanson à danser ? La voilà. Demandent-elles, pour se distraire, quelques sages conseils ? Le ménestrel, pour leur plaire, devient sérieux et leur fait un petit sermon ; en voici le début :

Puisqu'il vous plaist que je die de bon,
Je le feray à vo commandement :

(1) Edition Crapelet, p. 51.
(2) *Œuvres inédites de Deschamps*. Reims, t. I, p. 124.

Digitized by Google

Soiez saiges, gardez vostre renom,
Et amez Dieu et doubtez fermement,
Et en voz fais vous portez humblement;
Loyauté soit en vostre compaignie,
Pitié aussi, et ne mesdites mie;
Et avec vous soit en tout temps honeur,
Humilité, douçour et courtoisie :
Je ne vous sçay chose dire meilleur (1).

Un vilain jour, le pauvre poète tombe malade : le cas est grave; mires et physiciens n'y peuvent plus rien. Il faut recourir à Dieu. A qui Deschamps va-t-il demander des prières? Aux dames. Voici son humble requête :

Dames, dames, que j'ay longtemps servi
Depuis qu'Amours m'ont donné cognoissance,
Et en tous cas vous loe et chery,
Et emploié cuer et corps et puissance,
Et en mes dis de joieuse plaisance
Parlé amoureusement :
Priez pour moy, car mon deffinement
Voy aprouchier, et le temps de ma bière.
Le treu parray de mort prochainement,
Se de Dieu n'ay secours à vo prière.

Las! dèsques j'oy quatorze ans et demi,
Je me sousmis à vostre obéissance,
Si devriez avoir pitié de my,
Et vo servant avoir en remembrance;
Or vous suppli, doulces dames de France,
De prier dévotement
Nostre Seigneur pour mon alegement;
Et se je muir, aiez ma tombe chière,
Car sanz retour vois au grant mandement,
Se de Dieu n'ay secours à vo prière (2).

Ce que dames veulent, Dieu le veut : celles à qui s'adressait la plainte du poète prièrent sans doute pour lui, et il guérit. Il savait bien depuis longtemps ce que femmes peuvent là-haut, ce qu'elles peuvent ici-bas; il savait bien le nom qui leur est dû.

(1) *Conseils aux dames*, édit. Crapelet, p. 48.
(2) Ed. Crapelet, p. 83.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1389, il chantait le cri des tournois de Saint-Denys, il finissait sa ballade amoureuse et guerrière en disant :

Servans d'amours, regardez doulcement
Aux eschaffaux (1) anges de paradis ;
Lors jousterés fort et joyeusement,
Et vous serez honnorez et chéris (2).

Des anges du paradis aux femmes posées dans le *Miroir de Mariage*, il y a la différence du ciel à l'enfer. Comment, encore une fois, l'esprit du poète a-t-il fait tant de chemin ? — Voulez-vous le savoir ? — Remontons ensemble le sentier de sa vie.

Dans plusieurs de ses ballades (3), il raconte franchement qu'au début de son voyage, la folle espérance lui servit de guide. Audacieux partout et toujours, il ne cessa longtemps d'obtenir de la fortune, cette coquette que vous savez, bonnes grâces et faveurs. Quand sur son front bruni la quarantaine eut placé sa lourde main, il s'aperçut qu'amuser les princes, passer son temps à recueillir les sourires des dames, c'était peine perdue. Ce fut un terrible réveil. Aux illusions, qui l'avaient enlacé de leurs guirlandes, succédait la vérité sèche et nue. Il comprit alors que rimer, c'était rêver. Mais que faire ? Recommencer la vie ? Il était trop tard.

Eustache prit d'abord son parti bravement et tâcha de retenir par le bas de leur robe tous les Dieux du bel âge prêts à s'envoler pour toujours. Il se remit à chanter, mais on sent que sa verve doit plus au métier qu'à l'inspiration, plus à la mauvaise humeur qu'à la malice ; il rit, mais du bout des dents, et déjà de loin en loin il médit des grands sans mémoire, de ce monde qui, bientôt, ne fera pas plus attention à ses œuvres qu'à sa personne.

Au milieu de cette lutte, ses années s'en vont une à une comme les feuilles du vieux chêne quand soufflent les dernières brises d'automne. Alors qu'on célébrait en France le jubilé séculaire de l'an 1400, Deschamps, le cœur serré, laisse partir ce triolet révélateur :

Venez à mon jubilé :
J'ai passé la cinquantaine.

(1) Tribunes élevées pour les assistants.

(2) Edition Crapelet, p. 81.

(3) Ed. Crapelet, p. 55.

Digitized by Google

Tout mon bon temps est alé.
Venez à mon jubilé :
Mon corps est tout affolé.
Adieu ! De moi vous souviengne !
Venez à mon jubilé (1).

La cinquantaine ! Avez-vous compris, lecteur ? Si déjà parmi vos noirs cheveux l'âge a semé ce que la poésie populaire appelle, en Champagne, les blanches marguerites du cimetière, si sur votre front le temps a tracé ces longues et minces lignes, cicatrices de la vie, si sur votre œil légèrement creusé s'abat un épais sourcil comme l'ombre du soir tombe sur la prairie, vous pouvez dire : Le chemin suivi par Deschamps, je le connais : j'ai passé par là.— Etes-vous jeune, heureux lecteur ? Recevez mes compliments ; mais croyez-moi, fermez ici mon livre et chantez gaîment la chanson d'outre-Rhin.

O socii, gaudeamus
Donec juvenes sumus !
Post lætam juventutem,
Post mœstam senectutem,
Nos omnes habebit humus.
O socii, gaudeamus !

Si le diable vous tente, si vous avez le courage de feuilleter le livre, eh bien ! lisez : mais défiez-vous un peu du vieux bibliophile : il a passé la cinquantaine.

Ce n'est pas toujours d'après son acte de baptême qu'il faut compter les années de l'homme. Quand donc, pour chacun de nous, sonne cette heure fatale ? Au moment où corps, esprit et cœur disent adieu pour toujours à la jeunesse, à la force, à la vie ; c'est au moment où l'arbre a donné toute sa sève, où fleurs et fruits ont fait place à la feuille jaunie et desséchée ; c'est au moment où la gaîté chante son vaudeville final. Autour de l'officier de cour, que la triste horloge a prévenu, le vide se fait : ses supérieurs sur lui ne comptent plus. Camarades et subordonnés le regardent, comme vautours et corbeaux le soldat à l'agonie sur le champ du combat. La valetaille ne demande qu'un signe pour lui donner le coup de pied de l'âne ; la foule indifférente, stupide, cruelle, attend et dit : Quand tombera-t-il ?

Non, pour le serviteur des princes, la cinquantaine n'est pas

(1) *Œuv. de Deschamps*. Reims, t. I, p. 184.

Digitized by Google

le soir d'un beau jour. C'est une soirée de Novembre ! Plus de feuilles au bocage ; à l'horizon, les brouillards et la nuit ; de loin, on sent venir la neige. L'homme de cour qui a tant de fois posé rudement le pied sur le corps de ceux qui s'écroulaient, voit tristement venir le moment où lui-même servira d'échelon à de plus jeunes, de plus vaillants, de plus heureux que lui.

Du poète, que dirons-nous ? Plus aiguë encore retentit à son oreille la cinquantième vibration de la cloche des ans. Impressionnable, sensible, nerveux, il sent pénétrer jusqu'à la moelle de ses os le mistral de la disgrâce : des pensées, qui firent sa fortune, on rit ; les idées du jour, il ne les a pas. Jeunes gens et nouveaux venus ignorent même son nom : du gai ménestrel on fait un bonhomme ; du galant cavalier, un voltigeur des règnes passés : aussi, quand pour Deschamps vint la vraie cinquantaine, banni de la cour, privé de ses offices, incompris, peut-être même bafoué par la jeunesse sans pitié, d'abord il chanta cette jolie ballade, que vous savez tous, et dont voici les premiers vers :

Adieu, printemps ; adieu, jeune saison,
Que tous deduiz sont deuz à créature.
Adieu, Amours ; adieu, noble maison,
Pleine jadis de flours et de verdure.
Adieu, esté, autompne qui pou dure ;
Yvers me vient, c'est-à-dire vieillesce ;
Pour ce tristes, te dy adieu, jeunesce (1).

Plus de tournois, plus de conversations princières, plus de chaînes d'or, plus de largesses : une maisonnette en Champagne, le soir une petite lampe, une chambre solitaire, au foyer un maigre fagot de bois noir, quelques rares écus, menue monnaie d'une pension de retraite, voilà ce qui va, pour Deschamps, remplacer la vie la plus brillante qu'on pût alors mener dans le monde, la vie de la cour de France.

Pour accepter sans plainte l'oubli des grands, la gêne et l'isolement, pour subir sans regrets amers les conséquences d'une jeunesse dépensée follement, il fallait avoir le cœur ferme, le sang froid, la tête forte. — Eustache était-il ainsi fait ? Irritable comme tous les poètes (*genus irritabile vatum*), il s'irrita : de là donc le *Miroir de mariage*, ses violentes attaques contre les amis de cour et les gens du pouvoir.

(1) Edition Crapelet, p. 19.

Digitized by Google

Qu'on méprise les hommes, il n'y a pas de quoi s'étonner : je parle des hommes du XVe siecle, car, depuis 1789, il est bien entendu qu'ils n'ont plus que mérites et vertus. Mais insulter les dames, même celles du Moyen-Age ! Les disgrâces de la cour peuvent-elles expliquer une pareille énormité ?

Quand l'amitié, la considération lui firent défaut, Eustache était-il au terme de ses déceptions ? ne lui restait-il pas à faire des adieux cruels peut-être ? — Malheur à qui ne comprend pas qu'à Cythère comme à la cour, il faut savoir se retenir quand on est réduit à dire :

Venez à mon jubilé :
J'ai passé la cinquantaine,
Tout mon bon temps est alé.
Venez à mon jubilé.

Des serviteurs des dames, les uns, comme Henri IV et Bassompierre, n'ont jamais cet âge fatal ; les autres n'ont qu'un printemps ; ceux-ci ont le talent de prolonger jusqu'en Janvier l'été de la Saint-Martin ; ceux-là prennent leurs quartiers d'hiver au milieu des beaux jours. Il est des hommes dont l'esprit sait vieillir avec le corps. Il est des cavaliers dont les cheveux blanchissent, mais dont le cœur reste jeune. Pauvres gens ! Plus riches d'imagination que de sagesse, ils ne voient pas marcher l'aiguille du cadran ; ils n'entendent jamais sonner minuit et croient toujours voir le lever de l'aurore aux doigts de rose, l'aurore au gracieux sourire.

Tel est souvent le sort du poete : chantre du printemps, il ne croit pas à l'automne. Vainement, autour de lui, les roses naissent et s'effeuillent, les papillons brillent et périssent : il n'oublie rien, et rien il n'apprend. Un jour vient cependant où, confiant avec impertinence, le mari lui remet le bras de sa femme, eût-elle des cheveux d'ébène et des yeux d'azur ; le père, le bras de sa fille, eût-elle les yeux de jais et les cheveux d'or ; un jour vient cependant où ses galanteries les plus éprouvées n'obtiennent même plus ce doux nenni avec ce doux sourire inventé par Marot ; les anges du paradis rient malicieusement à sa barbe grisonnante et semblent lui dire : — Brave homme, rien ne vous faut plus.

Soirée fatale que celle où, se promenant au clair de lune, sous la verte feuillée, jolie femme au bras, le cavalier ne sait plus murmurer que ces mots :— Belle dame, la nuit est fraiche, il pleut des rhumatismes : si nous rentrions ? — Heure fatale que celle où

Digitized by Google

jeunes bachelettes disent au poète : — Voyons, maître Eustache, soyez gentil; chantez-nous donc les ballades que vous improvisiez si bien dans la jeunesse du feu roi.

L'homme aux dix lustres a beau serrer son ceinturon, faire sonner sa rapière sur le pavé, friser sa moustache, sœur de la blanche hermine, ramener sur son front dégarni quelques cheveux épars, *ludibria venti*, la ville, les échos de la cour lui répètent :

Adieu, paniers, vendanges sont faites !

Quand Eustache reçut ainsi des dames la feuille de route qui lui manquait, la séparation lui parut dure. Plus de gracieux accueil, plus de blanches mains à baiser, plus d'aimables sourires, partant plus de paradis ; plus d'amours, partant plus de joie. La lutte inégale et désespérée, soutenue par la jeunesse du cœur contre la vieillesse du corps, ne peut se prolonger. Son dénoûment inévitable acheva de renverser les idées du poète : pour toujours la gaîté fit place au chagrin, la malice au sarcasme acerbe. Il se prit à fouler aux pieds toutes les fleurs de son passé. Dames et fillettes furent traitées comme les gens de cour : il ne crut plus aux cœurs dévoués, aux amours loyales, parce que veuf, séparé de sa fille, oublié des châtelaines, trahi par ses amis, arraché brutalement à tons les rêves d'une jeunesse qui n'avait pas su prendre fin, il était réduit à dire :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

Triste leçon que celle qu'il nous donne ! Plus heureux qui sait vivre sous le toit de ses pères, sans demander son pain à la livrée des cours ; plus heureux qui sait bien placer son cœur et ne le laisse voltiger au gré des vents ; pour lui, la vie passe comme l'humble ruisseau qui coule sans bruit dans la vallée : quand vient l'heure du repos, sans insulter ce monde auquel il n'a rien demandé, sans outrager ses rois d'un jour, ses reines d'un printemps, qu'il n'a jamais trouvés sur sa route, assis sous un berceau de vigne aux feuilles d'or et de pourpre, il peut regarder avec plaisir le soleil tomber lentement derrière l'horizon. Pour lui, le son du tamburin n'a que de doux souvenirs ; il voit sans chagrin fleurir autour de lui les roses de la jeunesse, et, sans envie, Flore et Zéphire courir les bois pour y cueillir fraises et violettes. Lui dit-on les succès brillants des amis qu'il a laissés dans le siècle ? — Qu'ils soient heureux, répondra-t-il ; surtout qu'ils

Digitized by Google

restent gens d'honneur ! — Sans ennemis, parce qu'il n'a fait concurrence à personne ; entouré d'amis, parce qu'il n'a mis personne à la rude épreuve du dévoûment aveugle ; au milieu de sa famille, qu'il n'a jamais quittée pour courir après la fortune ; respecté de ce monde, qu'il n'a pas fatigué de son ambition ; confiant dans le Seigneur, dont ne l'ont jamais écarté de folles amours, des désirs cupides, des rêves odieux d'égoïsme, il attend avec calme l'hiver de ses ans, le dernier jour de son hiver. Et quand Dieu le rappelle à lui, si l'amitié, curieuse de connaître ses dernières pensées, interroge les feuilles de papier sur lesquelles courait sa main défaillante, elle n'y trouve pas inachevé le *Miroir de Mariage*.

Mais est-il possible à ce poète d'enchaîner sa vie aux ormeaux de son village ? Peut-il résister, comme le sage, au torrent qui l'entraîne dans la mer du monde ? Qui donc aimerait la gloire, si ce n'est lui ? Qui donc sacrifierait le corps à l'âme, à ses jouissances spirituelles, si ce n'est lui ? Mais aussi, quand les illusions qui, trop longtemps, ont enivré sa vie, s'évanouissent, qui donc souffre plus cruellement que ce pauvre être fébrile et nerveux ?

Dames de France, pardonnez au ménestrel, qui passa ses beaux jours à charmer vos aïeules ; à cet enfant de la Champagne, qui n'eut pas, dans sa vieillesse, la tête assez forte pour porter avec dignité le poids de ses chagrins. Belles châtelaines, gracieuses damoiselles, bonnes mères entourées de jolis enfants, vous savez bien que le *Miroir de Mariage*, pas plus que ces milliers d'ouvrages ennemis des dames, si chers aux célibataires édentés, aux bibliophiles goûteux, aux pédants rédacteurs de catalogues, n'ont enlevé de votre couronne, ni perle, ni roses, ni fleurs de lis : soyez généreuses. La générosité sied bien à la toute puissance. Pardonnez à Deschamps, et si jamais vous entendiez un cavalier à la moustache grise médire du sexe féminin, souriez, nous vous le permettons ; mais, au fond, soyez charitables et dites-vous l'une à l'autre :

Allons à son jubilé,
Il a passé la cinquantaine !
Tout son bon temps est alé :
Allons à son jubilé !

Digitized by Google

Cy commencent les rubriches du livre appelé : *le Mirouer de mariage.*

1. — Comment l'auteur commence sa matère des amis de fortune (1).

2. — Comment l'en pourra discerner entre vray ami et ami fortunel :— et comment Desir, Folie, Servitute, Faintise viennent admonester à Franc-Vouloir qu'il se marie pour avoir lignie, afin qu'il puisse continuer son espèce (2).

3. — Exemple de mariage par ce que les brutes bestes font masle avec femelle pour généracion avoir (3).

4. — Autre approbacion de mariage par l'Ancien Testament pour génération avoir (4).

5. — Des biens qui, généralement, sont en mariage, supposé qu'il n'y eust point de lignie (5).

(1) Ce chapitre sent le vieil officier de cour : Deschamps a vu le monde sur le théâtre où les mauvaises passions ont le plus d'impudence : il déchire les faux amis, les amis de fortune, ceux qui, dans l'homme, n'aiment que son bonheur, sa richesse, son crédit.

(2) L'auteur, qui va prendre le nom de Franc-Vouloir, définit l'amitié fausse et la véritable amitié ; puis il raconte que quelques flatteurs lui conseillent de se marier. Ici commence le poème. Dans ce chapitre, les avocats du mariage vont, en plaidant, réciter de 7 à 8,000 vers.

(3) Sous cette rubrique, se trouve le rôle des animaux, qui, pour obéir à dame Nature, travaillent à perpétuer leur espèce. Ce chapitre rappelle les deux vers placés à Montbar, au-dessus de la porte de Buffon :

Ici le grant Buffon, savant naturaliste,
De tous les animaux nous a donné la liste.

(4) Ce chapitre n'a que quelques vers ; en voici le résumé :

N'as tu pas oy reprochier
Que l'arbre qui ne porte fruit
Sera arrachié et destruit
Et mis au feu comme brehain (stérile) ?

(5) Ici l'auteur fait le portrait d'une femme modeste : d'ailleurs, Aristote et Salomon n'ont-ils pas dit qu'une bonne femme est bénédiction ?

Digitized by Google

6. — Des femmes de l'Ancien Testament qui ont esté secourables à leurs maris, et premier la femme Thobie (1).

7. — Comment Franc-Vouloir est aucunement esmeu par les paroles des IIII. dessus nommez, et néantmoins prist certain temps de délibéracion pour respondre (2).

8. — Comment Franc-Vouloir compare mariage à plus dure chose que gaige de bataille temporel (3).

9. — Comment Franc-Vonloir pense à la franchise où il est, et considère la servitute où on le veult bouter (4).

10. — Comment Franc-Vouloir discute en son cuer plusieurs choses pour soy désister de mariage (5).

11. — Comment Franc-Vouloir, après ces choses, pense aux biens du mariage dont il est aucunement entrepris par lapmeçon des IIII. dessus nommés, et quelle femme il désire avoir (6).

12. — Exemple de la dure servitute de mariage par celui qui jugea le loup pris à estre marié pour la plus grant langour qu'il peust penser (7).

13. — Comment Franc-Vouloir escript à son vray ami Réper-

(1) Légendes de Tobie, de Nabuchodonosor, de Darius, des vierges folles et des vierges sages. — Tableau des malheurs réservés à qui ne se marie pas.

(2) Franc-Vouloir demande un délai de six jours pour répondre.

(3) Tableau fort noir du mariage, qui n'est que servitude : c'est pis que gage de bataille. En mariage, nul espoir de merci : le combat dure toute la vie.

(4) Suite de la comparaison posée sous la rubrique précédente. — Question : L'inconduite de la femme devrait-elle déshonorer son mari et ses enfants ?

(5) Franc-Vouloir remarque que Salomon a dit :

Que mieulx vault vivre en un désert
Qu'avec male femme habiter.

Il s'imagine que ces quatre donneurs de conseils sont sans doute mariés, mal mariés, et que, jaloux de son bonheur, ils veulent lui faire partager leur infortune.

(6) Portrait de la femme parfaite telle que la veut Franc-Vouloir ; — mais, à entendre les plaintes des maris de sa connaissance, il désespère d'en trouver une pareille.

(7) Histoire d'un mauvais garçon qui fut maté par le mariage : — comment il condamna pour châtiment à prendre femme un vieux loup, la terreur de la contrée. — Franc-Vouloir demande par lettres avis à son véritable ami Répertoire-de-Science.

Digitized by Google

toire-de-Science, pour avoir son oppinion sur ce que les IIII. dessus nommez lui ont admonnesté (1).

14. — Comment Répertoire-de-Science cerche tous ses livres et escript une épistre à Franc-Vouloir, son disciple, sur l'estat de mariage, contenant sa conclusion (2).

15. — Des charges qui sont en mariage pour le mesnage soustenir avec les pompes et grans bobans des femmes (3).

16. — Cy parle contre ceulx qui font nopces sumptueuses, et quelque largesse qui y soit, des plaintes que chascun y fait communément (4).

17. — Comment mariage n'est que tourment, quelque femme ne de quelque estat que l'en prangne ; — et que en tele charge cheust mieulx advis qu'en achat de beste mue (5).

18. — Des grans annuys de mariage quant la femme est belle (6).

19. — Des griefs et annuys d'omme et de femme, quand elle est belle et le mari lui refuse aler aux festes et aux desduys (7).

(1) Lettre de Franc-Vouloir : il expose son embarras.

(2) Réponse de Répertoire-de-Science. Le début a pour thème ces deux vers :

Or entens, c'est droicte tempeste
Qu'amour de femme, par ma teste !

(3) La lettre continue sur le même ton : curieuse peinture du luxe des femmes.—Ce chapitre se trouve dans l'édition de Crapelet, p. 205

(4) Description des noces sous Charles VI. — Crapelet, p. 215.

(5) Qui prendra femme, cils l'ara
Toute telle qu'il la prendra.

Au lieu que :

Si tu veulz achater bestail
Pour garder ou vendre à détail,
Soit buefs, vaiches, brebiz ou pors,
Tu le verras au long du corps,
Ou ventre, en la queue, en la teste,
Et ès dens, s'il est juene beste,
Et le mettras à l'essay, etc.

Ces vers expliquent l'obscurité de la rubrique.—Crapelet, p. 218.

(6) Portrait de la femme galante — Crapelet, p. 221.

(7) La femme mondaine. — Crapelet, p. 223.

Digitized by Google

20. — Comment c'est tout tourment que mariage, quant la femme est laide, belle, riche, ou povre (1).

21. — Des divers engins et aguais que femme appareille à son mari qui ne consent pas sa voulenté (2).

22. — Des inconvéniens qui aviennent en mariage par les enfans, supposé que l'on se marie pour avoir lignie (3).

23. — De l'effect qui communément advient des enfans envoiez aux drois civils et canons, en espérance qu'ils soient praticiens, en concluant que bien eureus est qui n'a nulz enfans (4).

24. — Cy monstre que c'est pou de gloire d'avoir enfans en religion (5).

25. — Cy conclut en prouvant par escripture que meilleure vie est continence que mariaige (6).

26. — Exemple de ce que dit est par un philosophe appelé Cicero, qui répudia Thérence, sa femme, pour son pechié, pour ce que c'est fort d'entendre à femme et à science (7).

27. — Exemple par Chaton que ce n'est que tourment au riche d'espouser povre femme ou contrefaite (8).

28. — Autre exemple de l'Ancien Testament, de Dalila, femme de Sanson, par laquelle il fut trays (9).

29. — Comment Dyanira mist à mort Hercules, le vaillant chevalier, par la chemise envenimée (10).

30. — De la fausse Hérodiade, qui fist mettre à mort saint Jehan Baptiste (11).

(1) La vie intérieure en 1415. — Crapelet, p. 225.

(2) Misères intimes du mariage. Sous cette rubrique, il n'y a que des redites.

(3) Charges et soucis de la paternité. — La vie des étudiants sous Charles VI.

(4) Suite du précédent chapitre. — La vie des jeunes chevaliers.

(5) Cette rubrique est sans rapport avec les vers qu'elle précède : ce chapitre ne concerne que l'ennui d'avoir des enfants difformes.

(6) Eloge de la continence.

(7) Répertoire-de-Science raconte aussi les malheurs de Socrate.

(8) Infortunes de Marcus Caton, du roi Philippe, d'Agamemnon.

(9) Légende de Samson.

(10) Invectives contre Déjanire, Jésabel, Thaïs, la belle Hélène ; récit du siége de Troie.

(11) Légende de saint Jean-Baptiste.

Digitized by Google

31. — Cy parle des chalours désordonnées et impudicité des femmes (1).

32. — Encor preuve par Juvénal qu'il est peu ou nulles femmes sainctes (2).

33. — Comment femmes faingnent pèlerinaiges pour viloter et estre veues, et de la charge d'enfans nourrir (3).

34. — Des chastiemens que les mères donnent aux maris de leurs filles pour les duire à ce que leurs femmes voisent villoter (4).

35. — Comment la mère monstre au mari de sa fille que par cropir à l'ostel ne peust sçavoir bien ne honeur, si elle ne fréquente ses voisines (5).

36. — Comment après la maniere d'offrir et après la paix prendre, il faut faire les honeurs au partir du moustier (6).

37. — Comment le mari aveuglé par les paroles de la mère laisse aller sa fille au marchié et partout viloter (7).

38. — Comment la femme revenue de viloter tance et brait, et puis, pour mieulx décevoir son mari, s'en va couchier (8).

39. — Comment le povre dolereux envelopé de paroles promet à sa femme qu'il lui laissera faire à son gré et lui crie mercy (9).

40. — Du dangier en quoy s'est mis le povres maris qui deffent à sa femme tant villoter (10).

41. — Exemples contre ceux qui se fient en amour de femmes (11).

(1) Légende de Second le philosophe ; nous ne la donnerons pas.

(2) Opinion de Juvénal et d'Hérodote sur la chasteté des femmes.

(3) Détails de mœurs.

(4) La belle-mère. — Scènes de mœurs intimes.

(5) Suite du chapitre précédent — Usages du XVe siècle.

(6) Mœurs, usages et belles manieres de ce temps

(7) Le marché et ses tentations.

(8) Fourberies des femmes et des chambrières.

(9) Suite du chapitre précédent. — Envies de femmes enceintes. — Détails de table.

(10) Portrait de la femme qui cherche querelle à son mari. Le chapitre finit ainsi :

Ainsy ly ment, ainsy l'apointe,
Ainsy le déçoit et confont :
Ainsy plusieurs femmes le font.

(11) Ce récit n'est que l'histoire de la matrone d'Ephèse. M. Crapelet l'a publié, p. 230. — On le trouve aussi, avec quelques va-

Digitized by Google

42. — Comment aler aux festes et aux places communes fut introduict pour traictier d'amours, et encores le fait l'on à présent (1).

43. — Comment femmes sçurent aler aux pardons, non pas pour devocion qu'elles aient, mais pour veoir et estre veues (2).

44. — Des chevaliers errans ayants jeusnes femmes, et de l'effect qui s'en ensuit (3).

45. — A quels nobles mariage est permis et en quels périls (4).

46. — Exemple que vérité et loyaulté vaint, prouvé par Suzanne et les faulx prestres qui faussement l'accusèrent (5).

47. — Comment ceulx qui ont l'administration de justice contre vérité oppriment les povres, et les riches laissent sans punicion (6).

48. — Contre les prélas d'aujourduy, qui trop sont curieux et mondains, sanz servir Dieu et l'Eglize (7).

49. — Comment les sains prélas du temps passé n'aquistrent pas paradis par faire ainsi que les prélas de maintenant (8).

50. — Comment les prélas d'aujourdui en leur vie désordonnée veulent estre appellez très-sains (9).

51. — Cy est prouvé par anciens philosophes que biauté de femme est commencement de toute raige et pervertissement d'omme (10).

riantes, dans le *Recueil des fables des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, édité par M. Robert. — Donc nous ne le réimprimerons pas.

(1) Détails de mœurs galantes.

(2) Diatribe contre la toilette des dames.

(3) Des dangers de l'absence, quand on a jeune femme.

(4) Quand on est pauvre, vaut mieux épouser femme vieille, mais riche

(5) Légende de la chaste Suzanne.

(6) Satire contre les magistrats.

(7) Des prélats courtisans. — Tableau des mœurs du haut clergé sous Charles VI.

(8) Suite du chapitre précédent.

(9) Sous cette rubrique, Répertoire-de-Science fait un sermon en faveur des gens d'église.

(10) Ici l'auteur se croit obligé de citer Sénèque, Platon, Aristote, Lysias.

Digitized by Google

52. — Exemple que par femme on pert tout sens et entendement, ja soit que la cause d'amour soit honneste (1).

53. — Exemple comment aujourduy en mariage l'en quiert plus l'avoir par avarice que le bon corps de femme (2).

54. — Conclusion en manière de conseil de rebouter mariage prouvée par les saiges anciens qui frains n'y sçurent mettre (3).

55. — Autre exemple de ce mesme, et que le plus seur est fuir femme soit propre ou estrange (4).

56. — Comment Répertoire-de-Science amoneste Franc-Vouloir son disciple de fuir souverainement le délit de femme estrange (5).

57. — Comment biauté de femme est comparée à la rose qui incontinent passe, seiche, et perd son odeur, beauté, et amortist (6).

58. — Exemple par la femme de Job que l'en ne doit point pour délit charnel prandre propre femme (7).

59. — Cy parle Répertoire-de-Science à Franc-Vouloir de la fontaine de Compunction, et par quelle manière l'on y peut et doit venir (8).

60. — Comment, pour admonester Franc-Vouloir à bien faire, lui monstre Répertoire par son épistre la briété de nostre aage et la doleur de la viellesse (9).

(1) Sermon sur la chasteté en amour

(2) Ce chapitre ne contient que des choses déjà dites.

(3) Ici Répertoire-de-Science ne fait guère que récapituler ce qui précède.

(4) Du danger des amours illégitimes.

Propre femme est fastidieuse,

mais :

Femme estrange est très-périlleuse.

(5) Femme aime afin qu'elle déçoive,
Et déçoit pour qu'elle reçoive.

(6) Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

(7) Légende de Job. — Nombreux exemples tirés de la Bible.

(8) Ici le poète laisse le monde de côté pour se laisser aller aux rêveries de la poésie mystique; il finit par des considérations philosophiques sur la vanité de la vie terrestre.

(9) Triste peinture de la vieillesse. — Comment l'oisel, qui huppe a nom, a soin de son père et de sa mère quand ils sont vieux.

Digitized by Google

61. — Comment Franc-Vouloir est admonesté de luy désister et jecter hors du fleuve de luxure pour prier Dieu, et de VII. fontaines d'Israël (1).

62. — Epilogation en brief des choses et chapitres devant traictés pour retraire Franc-Vouloir de nopces temporelles, et parole des spirituelles (2).

63. — Comment il fut deffendu au peuple qui partit d'Egipte d'espouser femmes des VII. nations Chananées (3).

64. — Exemple de non prandre seconde fois femme pour les meurs de la première (4).

65. — Cy est ennorté Franc-Vouloir de laissier le mariage temporel et de prandre l'espirituel (5).

66. — Des trois oingnements propices à guarir les bleciez en mariage espirituel (5).

67. — Comme l'en ne devroit jamais laissier le spirituel mariage pour le temporel, et des vestemens et aournemens des maris spirituels (5).

68. — Exposicion selon Sainte Escripture des aournemens aux espoux espirituels (5).

69. — Comment par nostre loy nul n'est contraint de femme prandre en mariage temporel, mais est expressement repugnant chose entre clers et chevaliers (6).

70. — Comment et par quels choses nostre nom est continué après nostre mort et représenté mieulx que par mariage temporel (7).

(1) Répertoire-de-Science revient aux idées mystiques. — Il finit par comparer l'amour de Dieu au lavandier qui blanchit le linge souillé.

(2) Ce chapitre ne contient que des répétitions. En voici la fin :

Item, chascuns doit eschiver
De femme prandre et espouser.

(3) Tirade contre le fruit défendu et les tentations du diable.

(4) Le contenu de ce chapitre se rapporte peu à la rubrique. — Allusion à la loi juive qui défendait au mari de reprendre la femme qu'il avait répudiée, si elle avait pris un second mari.

(5) Ces chapitres sont sans grand intérêt ; il n'y a que du mysticisme. Répertoire-de-Science finit par prier Dieu et l'Esprit Saint qu'ils veuillent avoir Franc-Vouloir en leur garde, et le défendre de mariage.

(6) Arguments déjà mis en avant et reproduits sans esprit.

(7) Utilité des gens de lettres. Ridicule versé par le monde sur les gentilshommes qui veulent devenir savants.

Digitized by Google

71. — Comment anciennement les princes faisoient instruire leurs enfans en science et après en armes, en monstrant comment chevalerie a tousjours suy la clergie (1).

72. — Comment chevalerie est aujourdui destruicte parce qu'elle het l'estude, et de l'interprétacion du nom de chevalier (2).

73. — Comment par escripture, vaillance, science et beaulx fais des anciens, mieulx est leur nom continué que par mariage (3).

74. — Comment Répertoire-de-Science, en conclusion de son épistre, admoneste Franc-Vouloir son disciple de prandre la vie contemplative et de laissier l'active (4).

75. — Comment Desir, Faintise, Servitute et Folie vindrent à Franc-Vouloir pour sçavoir sa délibération sur mariage (5).

76 — Comment Franc-Vouloir bailla l'épistre que lui avoit envoiée Répertoire, aux IIII. dessus nommés, qui la lurent.—Et comment Folie prent la parole pour les autres (6).

77. — Cy respont Folie à aucuns point de l'épistre envoiée à Franc-Vouloir en récitant en brief l'effect de l'épistre (7).

78 — Cy preuve Folie que mariage est profitable et que l'on n'y doit pas quérir ce que l'on n'y vouldroit pas trouver (8).

(1) Autrefois, rois et nobles apprenaient les sept arts libéraux et donnaient au peuple l'exemple et l'enseignement.

Là où il n'y a pas de science, il ne peut y avoir de chevalerie, et sans la chevalerie, aucun royaume ne peut durer :

Car chevaliers mettent leur vie
Pour deffendre le bien commun ;
Ces deux estats convient estre un,
La chevalerie et l'estude.

(2) Satire contre l'ignorance de la noblesse.

(3) Il n'y a que trois moyens de perpétuer son nom : chevalerie, clergie et fondation de ville.

(4) Fin de la longue épître de Répertoire-de-Science.

(5) Désir, Faintise, Servitude et Folie reviennent savoir à quel parti s'est arrêté Franc-Vouloir : pour toute réponse, il leur communique la lettre de Répertoire-de-Science.

(6) L'épître lue, Folie prend la parole, plaide la cause du mariage, défend l'honneur des dames et fait l'éloge de la toilette.

(7) Suite du plaidoyer de Folie en faveur des dames. — Eloge des noces et de la libéralité.—Ce sont les bonnes femmes qui font les bonnes maisons.

(8) Conseils prudents aux maris.—D'ailleurs, sans mariage, que deviendrait l'espèce humaine ?

Digitized by Google

79. — Cy preuve Folie que chasteté est en femmes par les saintes qui chastement et continemment ont le temps passé vescu (1).

80. — Cy monstre Folie que Répertoire n'a récité en son épistre que fables, et preuve chasteté estre en femmes par les XI. M. vierges (2).

81. — Comment Folie admoneste Franc-Vouloir de soy marier, et que point ne doit avoir resgart à l'épistre de Répertoire, en prouvant que vierge ne peult desmourer (3).

82. — Comment, après les solucions faictes de l'épistre de Répertoire par Folie, Desir la fit taire, et chastie Franc-Vouloir pour le retraire des nopces espirituelles (4).

83. — Cy s'efforce Desir de prouver à Franc-Vouloir que aussi bien l'on a la fontaine de Compunction par nopces temporelles que espirituelles (5).

84. — Comment Servitute, quand Desir ot parlé, prist la parole en blamant ladicte épistre, pour ennorter Franc-Vouloir à femme prandre (6).

(1) Folie répond vivement à toutes les railleries de Répertoire-de-Science.

(2) Quelques vers sont, il est vrai, consacrés à la légende des onze mille vierges ; mais l'histoire de la reine Blanche et celle de saint Louis forment le fond du chapitre.—Folie finit par demander à Franc-Vouloir s'il est bien certain de pouvoir garder continence.

(3) Folie, en résumé, finit par dire :

Marie toy donc et me croy :
Qu'à mener vie solitaire
A-t-on plus de mal et de haire
Mil fois que les mariés n'ont,
Qui les labeurs du monde font.

A la fin du chapitre, est le récit de la mort d'Orphée, qui méprisait les femmes de Cyconie.

(4) Désir prend à son tour la parole et fait d'abord compliment à Folie sur sa sagesse; puis il traite assez lestement la source de Componction et les sept fontaines d'Israël. La lutte du monde mène à faire son salut aussi bien que la vie contemplative.

(5) Légende de sainte Marthe. Désir finit par dire :

Par les raisons dessus escriptes
Et par autres, que je t'ay dictes,
Prens du mariage la porte ;
Je suis Desir, qui te l'ennorte.

(6) Servitute, à son tour, déclare net à Franc-Vouloir qu'entre deux courtines sont les joies et les félicités de ce monde, et que mariage mène en Paradis : s'il veut se marier, elle lui garantit ses bons services.

Digitized by Google

85. — Comment Faintise, après les trois dessus nommés, blame Répertoire et son épistre, pour induire Franc-Vouloir de mariage temporel (1).

86.— Comment Faintise respont à aucuns cas particuliers contenus en l'épistre de Répertoire (2).

87. — Comment Franc-Vouloir fut pressé des IIII. dessus nommez de femme prandre, et prist pour tous délaiz induces de respondre jusques au lendemain (3).

88. — Comment Franc-Vouloir, pour donner response aux IIII. dessus nommés, leur expose ses motis et ses doubtes (4).

89. — Cy monstre Franc-Vouloir autres raisons pour lesquelles il doubte mariage temporel (4).

90. — Comment Franc-Vouloir, veus les moiens, conclut aux III. dessus dis, qu'il prendra l'espirituel mariage (5).

91. — Comment Folie hastivement repont à Franc-Vouloir en le blasmant de sa conclusion. — Comment Franc-Vouloir respont à Folie que pas ne la croira, et que plus ne lui sermonne (6).

92.—Comment Franc-Vouloir fut subjugué aux batailles de Crécy et de Poitiers par Folie (7).

(1) Faintise, à son tour, pour persuader Franc-Vouloir, fait du bonheur conjugal le tableau le plus séduisant.

(2) Suite du plaidoyer de Faintise : elle cite de nombreux exemples de chasteté chez les dames, et finit par dire à Franc-Vouloir :

Si feras bien, prens mariage,
Que prins ont trestuit li plus sage.

(3) Franc-Vouloir demande à ne répondre que le lendemain : il passe la nuit à méditer et à rédiger les arguments des deux parties ; il n'a pas plus tôt fini son travail qu'il voit revenir à lui les quatre avocats du mariage.

(4) Réponse de Franc-Vouloir: résumé de la discussion.

(5) Franc-Vouloir se prononce pour le mariage spirituel : il aime mieux servir Dieu que le monde, et préfère les joies de la vie éternelle aux délices transitoires de la terre.

(6) Folie réplique d'un ton assez vif. — Franc-Vouloir la prend à partie et lui reproche tous les malheurs dus à ses conseils : histoire des misères qui ont affligé le monde depuis sa création jusqu'aux croisades.

(7) Ici Franc-Vouloir s'identifie avec la France, son indépendance, sa nationalité. Folie est cause de nos malheurs.—Récit des batailles de Crécy, de Poitiers, de la Jacquerie; révolte des Parisiens. — CRAPELET, p. 233.

Digitized by Google

93. — Des inconvéniens qui avindrent à Paris par Folie, et débat entre le prévost des marchans et ceuls de la ville (1).

94. — D'aucuns traitiez entre le régent de France et les Anglois estans près de Paris en esperance de paix (2).

95. — Des hostaiges qui furent baillez pour le roy Jehan prinsonnier en Angleterre (3).

Cy finent les rubriches du livre appelé *le Mirouer de Mariage.*

(1) Suite du chapitre précédent. — Révolte des Parisiens. — Invasion des Anglais. — Siége de Reims. — CRAPELET, p. 238.

(2) Traité de Brétigny. — CRAPELET, 247.

(3) Suite du chapitre précédent. Fin du poème. — CRAPELET, p. 257.

Digitized by Google

Comment l'auteur commence sa matère des amis de fortune (1).

Moult sont d'amis et de parens
Qui se monstrent plus apparens
De paroles à leurs amis,
Quant fortune hault les a mis,
Qui du leur n'y vouldroient traire
Quant fortune leur est contraire,
Et conseillent, en conseillent,
Conseil périlleux, essillent,
Selon la voulenté qu'ilz ont :
Et faingnent, ainsi qu'ilz le font,
Par vraie amour et naturele.
Mais l'intention n'est pas tele :

(1) *Rubrique première.* — Deschamps a fait plusieurs ballades contre les courtisans. A la fin de sa vie, qnand les disgrâces commencèrent à l'atteindre, il attaqua ce monde qu'il avait encensé tant qu'il fut jeune. — Dans une de ces ballades qu'on n'écrit qu'à cinquante ans, il déclare qu'à la cour, que dans le monde, il n'y a ni ami, ni amie. Dans cette pièce se trouve cette strophe :

Dix et sept ans ay au Sathan servi,
Au monde aussi, et à la char pourrie ;
Oublié Dieu, et mon corps asservi
A celle court, de tout vice nourrie.
Là est orgueil, luxure, glotonnie,
Convoitise, mentir, détraction,
Homicide, larrecin, traïson,
Envie grant, lascheté et paresce,
O est l'entrée de l'infernal maison.
Foulz la poursuit, et saiges la délesse.

Digitized by Google

Car si l'ami avoit doleur,
Riens n'y mettroient du leur.
Ains, si tost qu'estat lui fauldroit,
Ung chascun d'eulx en son endroit
Le lairroit; c'est chose commune.
Ce sont les amis de fortune,
Qui suient l'estat et l'avoir,
Non pas le corps; je vous di voir.

Mais l'ami de vraie amité
Suit l'ami en adversité,
Non pour rémunéracion,
Pour estat, pour possession,
Ne pour chose que cilz li donne,
Fors pour l'amour de sa personne,
Et le poursuit com vray affin,
Et porte jusques à la fin
De cuer, de corps et de chevance,
Sans fiction de décepvance.

Digitized by Google

Admonestement à mariage (1).

Pour ce le dy, qu'aucuns faintis (2),
Qui cuident estre moult soubtis,
Pour complaire à ma voulenté,
Sont venu moult entalenté
De mon bien et de mon honnour
(Ce me dient), et pour l'amour
Qu'ilz ont à moy, de bon courage

(1) *Rubrique 2ᵉ*.

(2) Ces perfides conseillers sont Folie, Désir, Servitude et Faintise. — Dans une de ses ballades (CRAPELET, p. 106), le poète dit : — Aprenez moi, Dame, comment je peux réussir à la cour. — C'est Folie qui lui répond :

Je le t'octroy : traïson et envie
Te fault sçavoir (ceuls te mettront avant);
Mentir, flater, parler de lécherie :
Va à la court, et en use souvent...

Ment largement afin que chascuns rie;
Promet assez, et tien po de convent.
Fay tous ces points; ne te chaille qu'on die :
Va à la court, et en use souvent, etc.

Ailleurs, le poète avoue qu'il n'a pas toujours détesté la folie (Ed. CRAPELET, p. 56) :

Folie amay, je fis tous ses commans:
Celle me fist mainte grant honte avoir,
Batre, tancier, perdre de mon avoir;
Et par XVI. ans me plunga en celle onde,
Ce foul cuidier qui me voult decepvoir :
Pour ce est trop foulz qui en cuidier se fonde.

S'il aime la folie, il s'en repent : c'est elle qui cause tous ses malheurs. Quand l'âge des châteaux en Espagne est passé, finit le règne de la folie et commence celui des regrets et du positivisme.

Digitized by Google

M'ont admonesté mariage,
Disant : — Tu es uns riches homs,
Et si as diverses maisons.
Ton éage est encore ou moyen :
En cest estat n'espargne rien.
Estrange gent li tien aront,
Tes biens po te proufiteront ;
Le temps s'en va sans revenir ,
Et vieil te faurra devenir,
Et espargnier en ta juenesse
Pour conduire droit ta vieillesse
Jusqu'à la fin de l'age humain.
Se tu y entres vuide main,
Chetis seras et langoreux.
Car vieilles gens sont soufraiteux,
Tant aient avoir et chevance.
Nulz pour eux secourre n'advance ;
Ses intéressés serviteurs
Sont leurs hoirs et exécuteurs
Et les demainent durement.

D'autre part, cilz vit folement
Et contre la Sainte Escripture,
Quant il art de feu de luxure :
Donc mieulx vault marier qu'ardoir,
Car saint Pol le nous fait sçavoir
Es epistres qu'il nous envoye.
Mariage est moult bonne voye,
Qui la prend en entencion
De faire généracion.
On en laist maint autre péchié,
De quoy on puet estre entichié ;
Et si voions neis que li arbre

Digitized by Google

Sur les caillos et sur le marbre
Croissent et font leurs fruiz divers ;
Ne n'yert ja nulz si grans yvers,
Que leur racine ne s'extende
En terre et autre arbre ne rende.
Quant aux vieulx, leur humeur périe,
Au jeune est forme répérie.

Le bon ménage (1).

Et supposé qu'on n'eust enfens,
S'est-ce de soy marier sens.
Car nulle vraïe policie
N'est sans mariage assévie,
Ne hostel ; et bien le verras
En Ethiques, quant tu vourras,
Et Polittique d'Aristote,
Qui plus à plain ce nous dénote.

C'est très doulce conjunction :
Ce sont deux corps en unicion,
En une char par la loy joins,
Qui s'entraiment et près et loins.
Homs doit par déhors ordonner ;
Femme doit dedens gouverner.
Elle est si douce en sa parole ;
Son mari sert, baise et acole,
Et fait, quant il est à martire,
Qu'elle le puisse gecter d'ire.

(1) *Rubrique* 5ᵉ. Deschamps, dans une ballade non satirique (Crapelet, p. 139), entre avec minutie dans tous les détails d'une maison qui se forme : tous les objets nécessaires à un ménage y sont indiqués.

Digitized by Google

S'il a griefté, celle le garde
Et piteusement le resgarde,
Et mainte foiz par sa douçour
Le retrait de mortel langour.
Elle gouverne son hostel
Et son bestail d'autre costel.
Elle est guettant, saige et apperte,
Et voit que rien ne voist à perte.
Elle veille sur les sergens ;
Elle scet restraindre ses gens,
Quant mestier est, et esléargir ;
Elle se scet taire et souffrir ;
Espargnier scet, et avoir soing
Pour le despendre à un besoing.
Ce ne fait pas mesgnie estrange,
Qui vuide l'escrin et la grange,
Et ne pense fors de rober,
De po faire, et de temps passer.
Matin liève et si couche tart,
Car son cuer et sa pensée art
Toujours à bon gouvernement.
Eureux, sé Salemon ne ment,
Est cils qui treuve bone fame :
Il puisera de corps et d'ame
Joye devers Nostre Seigneur.

D'un préjugé (1).

Car c'est escripture divine,
Si femme est plaine d'ataïne,

(1) *Rubrique* 9e. — Ce chapitre est un mélange de droit civil et de droit canonique : nous ne le citons qu'à cause de la protestation,

Digitized by Google

Tanceresse, fausse ou rébelle,
Que vauldroit à baillier libelle
A son mari de répudie ?
S'il n'y a formel ribaudie
Prouvé et confessé par lui,
Il a à sa cause failli.

Et encor s'il a ce prouvé,
Le départ lui est reprouvé,
Qui n'est que de biens et personne.
Esbahis suy pourquoy on donne
Tel reprouche aux dolens maris
Si leur femme a jetté un ris,
Ou s'elle a un autre homme amé,
Pourquoy en sont-ils diffamé,
Monstré au dois, clamé de tous ?
— Resgardez, cilz homs là est cous !
Chascune en parle entre ses dens.
Hélas ! si n'est ly plus dolens,
Et qui moins voulsist que la chose
Fust eclarcie, ne desclose :
Pas ne fut fait par son conseil.
Et pour ce trop fort m'en dueil
Pourquoy on blasme créature
Du fait de sa nonforfaiture !
Comme il soit chose vraie et clère
Que li fils du péchié du père
Ne portera, ne le péril
Du péchié le père du fil.

C'est loy divine et temporele,

assez hardie pour le temps, contre un préjugé vieux comme le monde, et qui survit aux attaques du poëte.

Digitized by Google

Et ceste honte corporele
Porte le mari pour sa femme ;
Mais non pas ce croi quant à l'ame.

Or sont li enfant diffamé,
Bastard et advoultre clamé,
Supposé que aulcuns en y ait
Qui n'a riens par le mari fait.
Toutevoie l'on les répute
Nez de mauvese femme et pute,
Et portent, ce qu'en droit ne vy,
La peine, qu'ils n'ont desservy,
D'estre privez de leur hoirie
Seulement pour la puterie
Que la mère a fait de son gré.

Un soupçon (1).

Car Salemon dit, et appert,
Que mieulx vault vivre en un désert
Qu'avec male femme habiter.
Et quant j'oy tels mos réciter
Par si solemnel escripture,
Haïr doy toute créature
Qui ramentevoir le me vient.
Car de nécessité convient
J'aye bonne femme ou mauvèse,
S'il est qu'à marier me plèse.
Si bonne est, en doubte vivray ;
Si mauvaise est, je languiray ;
En doubte la bonne ne perde ;

(1) *Rubrique* 10ᵉ.

Digitized by Google

En langour l'autre ne s'aerde
A moy destruire et essilier.
Je ne me puis trop mervillier
Que j'ay meffait à mes amis
Qui ce m'ont en l'oreille mis.
Puet estre me hient ilz si fort
Et ne puent plus biau ma mort
Traictier, mon dueil et ma raige,
Que de moy mettre en mariaige :
Si seroient de moy vengiez.
Mors soient ilz et enragiez,
S'ainsi le font, comme je suppose !

Puet estre y a il autre chose,
Qu'ilz sont tous quatre irez
De ce qu'ils sont mariez,
Et n'ont fors noises et tençons.
En moy voyent déduit et chançons,
Et que je vif en grant franchise,
S'en peulent avoir convoitise ;
Car en enfer les ames vaines
N'ont confors nul, fors qu'en leur peines
Puissent des compaignes trouver,
Que seulz ne se voient dampner.
Et ceulz-cy, qui semblablement
Ont de mariaige tourment
Et servitute, qui les griève,
Me vouldroient mettre en ce piége,
Pour réconforter leur dolour,
D'avoir compaignon en leur plour.
Ou ilz le font pour mon grant bien,
Dont je n'aperçoy encor rien.
Si suy en grant proplexité ;

Digitized by Google

Car il m'est de nécessité
Qu'à marier me doye entendre,
Se je doy jamais femme prendre.

Douce columbelle est un rare oisel (1).

Dedens brief temps pour avoir ligne,
Mais avoir vueil femme bénigne,
Humble, simple, po en parler,
Bien besongnant, pou eslevée,
Jeune et chaste de bouche et mains,
Saige et gente, et qui ait des mains
De quinze à seize, ou à vint ans,
Qui soit riche et de bons parens,
Qui ait bon corps, et qui soit belle,
Et doulce comme columbelle,
Obéyssant à moy en tout,
Qui n'ait pas le sourcil desrout,
Ne ne regarde pas de coste,
Mais soit tousjours près de ma coste,
Sé non pour aler au moustier
Quant aux jours qu'il sera mestier,
Et qui ne soit pas infestée
Ni de saillir à la volée
Es rues pour ouïr le bruit
Nulle foiz de jour ne de nuit ;
Mais soit bonne et religieuse,
Et de sa besongne songneuse,
De son hostel à droit tenir
Et de son bestail maintenir,
Amer mon corps, garder ma paix ;

(1) *Rubrique* 11e.

Digitized by Google

Et sé je des enfans lui fais,
Qu'elle les aim, garde et nourrice
Comme mère et douce nourrice,
Et espargne pour les nourrir,
Et pour eulx à estat venir.

Si j'en puis trouver une tele,
Plus l'ameray que riens mortele,
En joie fineray mon temps.
Je n'aray noise ne contretemps ;
Je seray gais et envoises ;
Je seray tousjours bien aises,
Et hors de ces aultres périls
De foles femmes qui sont vils.
Nuls n'ara tel joie com moy ;
Je vivray selon la loy :
S'iert le retret de ma jonesse ;
S'iert le baston de ma vieillesse,
Soustenant ma fragilité.
Et quant je seray exité
A paier le treu de nature,
Elle ara de m'ame la cure,
Et prira pour l'ame de my
(Ce ne feront pas mi amy) ;
Et mes enfans, qui demourront,
Moy leur père ramembreront :
Ainsi demourra ma lumière
Glorieuse ça en arrière :
Et croy que ce sera le mieulx.

Et qu'ay je dit, beau sire Dieux ?
Où pourroit l'en tel femme querre ?
Je croy que pas ne soit en terre :

Digitized by Google

Ne je ne suis pas plus eureux
Des aultres, que j'aye tous seulx
Femme de tel condicion.
Car je voy sans présumption,
Tout de cler, que chascun se plaint
De sa femme, et que pluseur taint
Sont de doleur et d'amertume.

L'un dit que sa femme le fume :
L'autre dit : — Ma femme est si male
Que je ne puis aler en gale,
En esbatement, n'en déduit !
L'autre dit : — La mienne me nuit !
L'autre dit : — Ma femme est jalouse ,
Despiteuse, felle et yrouse ;
Avoir ne puis paix à l'ostel !
Et l'autre dit sur le costel :
— Ma femme ne puet à ville estre !
L'autre murmure que le prestre
Vient trop souvent en sa maison.
L'autre dit une autre raison :
— Ma femme danse volontiers.
L'autre dit : — O ces chevaliers
Va ma femme souventefoys !
Or en revient puis deux, puis troys !
Dont l'un dit : — Femme ay debonnaire.
Elle fait trestout le contraire
De ce que je veuil et commande.
L'autre dit : — Quant des poys demande,
On me fait fèves ou poirreaux.
Sé harens vueil, j'ai maquereaux.
Sé je di : —Gardez le mesnaige,
Or me faint un pélérinaige :

Digitized by Google

Lors fault aler à Saint Denis.
Bien sont gens mariés honnis,
S'ilz ont tel dangier, comme ilz dient !

Et quant je voy que pas n'en rient,
Mais dient que, leurs femmes mortes,
Ne passeront jamais telz portes,
Il me semble, selon leurs diz,
Ce n'est repos ne paradis,
Mais droiz enfers de tel riote.
Et quant j'entens ces poins et note
Le dangier felon et cruel
Et le tourment perpétuel
Que ceulz ont, qui seufrent tel vie,
Talent n'ay que je me marie.

La légende du loup condamné au mariage (1).

Une fable oy pieça dire
D'un enfant qui estoit le pire,

(1) *Rubrique* 12e.—Dans une ballade (V. t. II, p. 6), Deschamps célèbre les noces d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, jeune prince espiègle et turbulent : il lui prédit qu'il sera dompté par le mariage. Cette pièce de vers assez gaie se termine ainsi :

Prince, on ne peut mieux jeune homme dompter
(Vous, Anthoine), que de femme donner ;
D'elle vous fault dès or souffrir et taire,
Apprendre, oïr, humblement endurer
Ce que dira, sans respondre ou parler :
Or y parra ce que vous en scarez faire.

Le chapitre qu'on vient de lire se retrouve tout entier dans cette ballade.

Digitized by Google

Le plus mauvès qu'on puist trover.
Par tout se vouloit esprouver.
Il batoit la gent, et frapoit ;
Des fillettes les huis rompoit
Et leur dessiroit leurs cotelles.
Maintes fois en vindrent nouvelles
A son père, qui dolens yère
De ses faiz et de sa manière,
Dont par mainte fois le reprint,
Et corriga, et le détint
Longtemps en très dure prison,
Aucune fois une saison,
Aucune fois plus, l'autre mains.
Aucune fois fu par les mains
En cep, autrefois par les piez ;
Batus aussi et laidengiez,
Dessains, dessirez, mal vestus.
Li pères fut tout esperdus ;
Car pour menacer, ne pour batre,
Ne povoit son orgueil abatre,
Sa jeunesse, ne sa folie,
Voit que ses cuers ne s'amolie.
Longtemps li fit suir la guerre,
Maint païs cerchier, mainte terre.
En grans batailles se trouva,
Et en mains périlz s'esprouva.
Hardi fu ; moult de maulx souffri.
Aux périlz de la mer s'offri,
En galée fut et en lins,
Et fist plusieurs divers chemins.
De froit pain plusieurs fois manga ;
Mais ains pour ce ne se changa :
Toujours fu folz, juenes et vers.

Digitized by Google

Ses pères, qui lui fut divers,
Pour les folies qu'il faisoit,
De ses meffais ne se taisoit.
Ains disoit pour avoir conseil
A ses amis : — Je me merveil
Que je feray pour corrigier
Mon fil qui me fait enragier ?
Li uns li dit :—Par Nostre Dame !
Il ne lui fault que donner fame,
Et je vous jure, sur ma vie,
S'il est ainsi qu'on le marie,
Que vous le verrez amaty,
Bon, débonnaire et amorty :
Ainçois que li ans soit passez,
Sera si vaincu et lassez
Que vous n'orrez jamais nouvelle
Que sa folie renouvelle.

Ly pères, qui grant joie en ot,
A son fil quist, si tost qu'il pot,
Jeune femme, cointe et jolie;
Les deux par mariage lie,
Et leur donna de son avoir,
Et de tout ce qu'il pot sçavoir
Qui fault à mesnaige tenir.
Leur estat leur veult soustenir
Longtemps : puis en leur mesnaige
Les fit aler. Lors devint saige :
Car sa femme l'aguillonnoit
De nuit, et par jour le poingnoit,
Et l'enveoit à ses ouvriers.
Ore lui donnoit doulz baisiers.
Autre fois se clamoit chétive,

Digitized by Google

Disans par paroule soutive :
— Pourquoy revenez vous si tart ?
Certes vous amez autre part,
Et voy que vous ne m'amez rien.
Et la faisoit tant au derrien
Que ses maris lui promettoit
Que plus ainsi ne le feroit.
Maintes choses li faisoit croire,
Et tant fist, ce fut chose voire,
Par son blandir, par le sens d'elle,
Qu'elle le trait à sa cordelle.
Il souloit saillir com chevriaux ;
Mais plus doulz devint c'uns aigniaux,
Maigres, sec et descoulorez,
Tristes, dolens et esplorez.
Domptés fut com buef à charrue :
Plus ne fiert, ne frape, ne rue.
Moult en furent liez ses parens
Et li pères. Ains que li ans
Fust passez, n'ot plus débonnaire;
Ou païs on ne lui vit faire
Nulz meffaiz de là en avant :
Car puis ce jour, il doubta tant
Sa femme, son plet et sa noise,
Que s'elle deist de cervoise
Que ce fust vin, il l'accordast :
Car trop à courcer la doubtast,
Ainsi fut domptez ce bon fil.

Or advint un très grant péril
Ou païs et en la contrée,
Après celle première année.
Il fut une course de leux

Digitized by Google

Enragiez, fors et perilleux,
Ravissans et femmes et hommes.
Petis enfans en grosses sommes
Prindrent, ravirent, estranglèrent,
Et du bestail petit curèrent.
Ne mangoient que char humaine :
Plus de cent en une sepmaine
En destruirent sur le païs :
De quoi chascuns fut esbahis.
Mais au fort chascuns s'assambla :
Qui mieulx mieulx à la chace ala,
Aux bois, aux buissons et aux champs.
Fut li criz et la chace grans,
A chiens, à filez et à las.
L'un crioit hault, li aultre bas ;
Et tant chacièrent à effort
Que les leups orent ce jour tort.
Maint en y ot prins et tué.
Ce jour y ot maint coup rué
D'espie, de haiche et godandart,
De baston, de lance et de dart,
D'espée, d'arcs et de sagettes ;
Leur furent maintes plaies faictes.
La furent mors et desconfis
Les leups, dont ce fut grans proufiz.
La aultres en fuient pandus ;
Les aultres aux champs espandus.

Mais uns vieulz loups, grans et chenus,
Qui estoit le père tenus,
Et qui plus avoit fait de maulx,
Fut prins tous vis à ces assaulx :
Il fut dit qu'on adviseroit

Digitized by Google

Laidé mort, de quoi il mourroit.
Il seroit menez à la ville.
Le veissiez à cens et à mille,
Hommes, femmes, petiz enfans
Qui lui ruoient par les flens
Pierres, bastons, boc et mortier.
La fut admené prisonnier,
Lié les pieds de bonne corde;
Sans pité ne miséricorde
Fut en une cave gettez.

Lors fut li consaulx assemblez
De quelle mort cilz loups mourroit.
— L'un disoit qu'on l'escorcheroit
Tout vif, pour souffrir plus de mal.
— L'autre disoit qu'à un cheval
Fust traisnez, et qu'om le pendist
Tout vif, si qu'en pendant languist.
— L'autre disoit, dont je me membre,
Qu'om le coupast membre après membre
Tout vif; — l'autre qu'om li crevast
Les yeulx et qu'ainsi s'en alast;
Si que chiens et gens le futassent,
Et que de son mal se vengassent.
—L'autre disoit : En feu soit ars.
Là veissiez de toutes pars
Rendra merveilleux jugement.

Tant que li uns dist : —Je conviens
Que nous soyons d'opinion.
Lors churent en conclusion
Que le fil qui avoit esté
Mariez, n'avoit c'un esté,

Digitized by Google

En jugast, et que sa sentence
Fust tenue sans nulle offence.

De ce jugement s'excusa;
Mais néantmoins on opposa
Que tant avoit partout alé
De long, de travers et de lé,
Et avoit tant veu et apris
Que de ce ne seroit repris.

Lors dist : — Puisqu'ainsi le fault faire,
Je juge, pour plus souffrir haire
Au leu, qu'il soit mariez,
Et jamais ne le hairiez
Aultrement, mais que donnez femme,
Et je vous jure par mon ame
Qu'avoir ne puet plus grant tourment.
L'exemple en voiez proprement
Par moi, qui par prison ne guerre,
Ne aler par mer, ne par terre,
Ne poy onques estre domptez,
Fors par femme. Or suis ahontez
Que je n'ose son desplaisir
Penser, ne hors aler gésir,
Ne demourer plus hault d'une heure,
Que femme ne me coure seure.
Et par Dieu ! si sera le leux,
S'il a femme, doulz et piteux,
Et le verrez encore hermite.

Quant il ot la parole ditte,
Chascuns s'en rit; mais à la fin
Escorchièrent il ysangrin
Et le pandirent par la gueule

Digitized by Google

A une saulx très toute seule.

Mais quant je pense à ceste fable,
Elle puet estre véritable.
Esbahiz sui de cest exemple ;
Car mieulx est pris que par le temple,
Qui est de tel lien liez :
Par ma foy ! il n'est pas trop liez.

Des charges du mesnaige et du luxe des femmes (1).

Et sces-tu qu'il fault aux matrones
Nobles palais et riches trones ;
Et à celles qui se marient,
Qui moult tost leurs pensées varient,
Elles veulent tenir d'usaige
D'avoir pour parer leur mesnaige,
Et qui est de nécessité,
Oultre ta possibilité,
Vestemens d'or, de draps de soye,
Couronne, chapel et courroye
De fin or, espingles d'argent.
Et pour aler entre la gent,
Fins cuevrechiefs à or batus,
A pierres et perles dessus;
Tyssus de soye et de fin or :
Deniers fault avoir en trésor,
Et argent chascune journée,
Et qu'elle soit bien ordonnée.
Vert, bleu fin, pers et escarlate,
Et fin blanc d'Yppre lui achate,

(1) *Rubrique* 15e.

Digitized by Google

Pour faire surecos ouvers,
Cours et longs, et des menuz vers,
Gris escureulx, fines laitisses,
Afin que plus soient faitisses ;
Pannes de roix leur sont moult bonnes.

Encor faut-il que tu leur donnes,
Afin d'estre plus gracieuses,
Boutons à pierres précieuses ;
Et se tu veulz estre benignes ,
Chaperons fault fourrez d'ermines,
Leurs manches l'orfroy par dehors;
Et s'elle veult aler au corps
De Gaultier , Hersan ou Jehannette,
Il li fault robe de brunette,
Et mantel pour faire le dueil.
Et si dira encore : — Je vueil
Une fustaine, Monseigneur,
Et me fault un mantel greigneur
Que je n'ay, adroit fons de cuve ;
Et si vous di bien que ma huve
Est vieille et de pouvre fasson;
Je sçay tel femme de masson ,
Qui n'est pas à moi comparable,
Qui meilleur l'a et plus coustable
IIII. foiz que la mienne n'est.

Et si me fault bien, s'il vous plest,
Quant je chevaucheray par rue,
Que j'aie ou cloque ou sambue,
Haguenée belle et amblant,
Et selle de riche semblant,
A las et à pendans de soye ;

Digitized by Google

Et se chevauchier ne povoye,
Quant li temps est frès comme burre,
Il me fauldroit avoir un curre
A cheannes, bien ordonné,
Dedenz et dehors painturé,
Couvert de drap de camocas.
Je voy bien femmes d'avocas,
De povres bourgeois de villaige,
Qui l'ont bien : pourquoy ne l'arai-ge,
A IIII. roncins atelé ?
Certes pas ne sont de tel lé,
Ne de tel ligne com je suy,
Par ma foy ! encor ne vi-je huy
Femme qui mieulx le doie avoir.
Et si ne seroit pas sçavoir
A vous, qui estes riches hom,
Que je, dame de la maison,
Entre les aultres n'apparusse
La plus grant, et que je ne fusse ,
Pour vostre estat et révérence,
Femme de plus grant apparence
Que ces povres femmes ne sont,
Qui maintes bonnes choses ont.

Encor voy-je que leurs maris,
Quant ilz reviennent de Paris,
De Reins, de Rouen ou de Troyes,
Leur apportent gans ou courroyes,
Pelices, anneaulx, fremillez,
Tasses d'argent ou gobelez,
Pièces de cuevrechiés entiers (1).

(1) Deschamps fit une rude guerre aux coiffures extravagantes

Digitized by Google

Et aussi me fust bien mestiers
D'avoir bourses de pierrerie,
Couteaulx à ymaginerie,
Espingliers tailliez à esmaulx ;
Et chambre quant j'aray les maulx
D'enfans, belle et bien ordonnée
De blanc camelot, et brodée,
Et les courtines ensement,
Pigne, tressoir semblablement,
Et miroir, pour moy ordonner,
D'yvoire me devez donner ;
Et l'estuy qui soit noble et gent,
Pendu à cheannes d'argent.
Heures me fault de Nostre-Dame,

adoptées par les dames sous le règne de Charles VI. Dans l'une d'elles (Voir édition Crapelet, p. 127), il dit au début :

Atournez-vous, mes dames, autrement,
Sanz emprunter tant de haribourras,
Ne de querir cheveulx estrangement,
Que mainte fois rungent souris et ras.
Vostre afubler est comme un grant cabas ;
Bourriaux y a de coton et de laine,
Autres choses plus d'une quarentaine;
Frontiaux, filez, soye, espingles et neux ;
De les trousser est à vous très grant paine :
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.

Et à la fin :

Jeusnes dames, tele triquedondaine
Ne portez plus : aux vielles en conviengne.
Soit voz atours humbles et gracieux,
Plaisans à touz, Dieu en bien vous maintiengne,
Car raison dit qui veult que tout la craigne :
Rendez l'emprunt des estranges cheveux.

Voir aussi notre édition, t. I, p. 141.

Digitized by Google

Si comme il appartient à fame
Venue de noble paraige,
Qui soient de soutil ouvraige,
D'or et d'azur, riches et cointes,
Bien ordonnées et bien pointes,
De fin drap d'or très bien couvertes ;
Et quant elles seront ouvertes,
Deux fermaulx d'or qui fermeront,
Qu'adonques ceuls qui les verront
Puissent partout dire et compter
Qu'om ne puet plus belles porter.

Escuier fault et chamberière,
Qui voisent devant et derrière,
Et qui facent vuidier les rens.
Et si fault faire grans despens :
Un clerc fault, et un chapelain
Qui chantera la messe au main ;
Un queux, une femme de chambre,
Et si fault, quant je m'en remembre,
Maistre d'ostel et clacelier.
Grant foison grain en un celier,
Bestaulx, poulailles, garnisons,
Foings, avoines en leurs maisons,
Grans chevaulx, roncins, haguenées,
Salles, chambres bien ordonnées
Pour les estrangiers recevoir ;
Et si leur fault encor avoir
Beaux lis, beaux draps, chambres tendues,
Et qu'ilz mettent leurs entendues
A belles touailles et nappes.
Et si fault, ains que tu eschapes,
Belles chaières et beaux bans,

Digitized by Google

Tables, tretiaulx, fourmes, escrans,
Dreçoirs, grant nombre de vaisselle;
Maint plat d'argent et mainte escuelle
Si non d'argent, si com je tain,
Les faut-il de plomb ou d'estain;
Pintes, pos, aiguiers, chopines,
Salières, et pour les cuisines
Fault poz, paelles, chauderons,
Cramaulx, rostiers, sausserons,
Broches de fer, hastes de fust,
Croches hanes, car ce ne fust,
L'en s'ardist la main à saichier
La char du pot, sans l'acrochier.
Lardouère fault et cheminons,
Pétail, mortier, aulx et oignons,
Estamine, paelle trouuée
Pour plus tost faire la porée ;
Cuilliers grandes, cuilliers petites,
Cretine pour la leschefrites.
Aler souvent querir au four
Longue pelle fault à retour,
Qui dessoubz le rost sera mise;
Et si convient, quant je m'advise,
Pos de terre pour les potaiges;
Et encor est-ce li usaiges
D'avoir granz cousteaulx pour les queux;
Et si fault avoir entre deux
Buche, charbon, sel et vinaigre,
Lart pour larder, qui ne soit maigre,
Gingembre, cannelle, safran,
Graine et clouz (très doulz filz apran),
Poivre long, feuille de lorier,
Pouldre pour la sausse lier;

Digitized by Google

Et s'aucune fritture est fette,
Oile, sain fault, et la palette
De fer trouuée au remouvoir.

Et si te faiz bien assavoir
Qu'il fault biaus couteaulx à trenchier
Devant la table à ton mangier,
Pouldre de duc pour l'ypocras
Te convient, et maint lopin cras,
Sucre blanc pour les tartelettes,
Pommes, poires, neffles, noisettes,
Frommaiges de presse et de Brie.

Après disner vient la mestrie
Des dragoirs faire et apporter :
Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en plate et dragée,
Paste de Roy bien arrangée,
Annis, madrian, noix confittes,
Et o les choses dessusdictes
Convient pignolat, qui refroide,
Manus Christi qui est roide,
Et aultres espices assez,
Que je suy de nommer lassez ;
Pour honourer les estrangiers,
En chambre, après les grans mangiers,
Touailles blanches, sanz reprouche,
A quoy on essura sa bouche,
Quant le dragoir yert descouvert.

Encor ne t'ay-je pas ouvert
Qu'il fault escrins, huches et coffres.
Resgarde à quelz périlz tu t'ofres !

Digitized by Google

Chaussement te fault et solers (1)
Pour les venues, pour les alers,
De blanc, de noir et de vermeil,
L'un de blanc, l'autre despareil,
Qui soient fait comment qu'il prangne,
Estroiz, escorchiez à poulaine,
Ronde, déliée et aguë,
Tant qu'om la voye par la rue.
Aucune fois soient à las,
A bouclettes, puis hauls, puis bas,
Selon l'esté ou les yvers,
Et la saison des temps divers.
Fault chauces et cotte hardie
Courtelette, afin que l'en die :
Vezlà biau piet et faiticet.

Or convient un large colet
Es robes de nouvelle forge,
Par quoy les tettins et la gorge (2),

(1) Deschamps avait déjà tourné en ridicule les chaussures de son temps dans une ballade dont voici le troisième couplet :

Adam ne Noé ne chaussa,
Ne nos pères d'antiquité,
Tels solers comme on trouvera,
Qui une aulne ont de bec anté,
De deus de balaine anhanté,
S'en reculent comme creviciaulx :
Leur cul monstrent, et leur museaux
Cueuvrent, qui à descouvrir sont ;
Et par ainsi ces gens nouveaux
Leur propre nature deffont.

Au surplus, cette ballade est faite contre les modes adoptées par les hommes. — V. notre édition, t. I, p. 139.

(2) Deschamps, qui s'occupe de tout, a fait une ballade dont voici le titre : *Des femmes qui troussent leurs tétins* ; les corsets

Digitized by Google

Par la façon des entrepans,
Puissent estre plus apparans
De donner plaisance et desir
De vouloir avec eulx gésir.
Et se de tetins est desmise,
Il convient faire en la chemise
De celle cui li sangs avale,
Deux sacs par manière de male,
Où l'en fait les peaulx enmaler,
Et les tetins à mont aler.
Et afin qu'elle semble droicte ,
Lui fault faire sa robe estroicte
Par les flans, et soit bien estraincte,
Afin qu'elle semble plus joincte.
Là ne fault panne, fors que toile ;
Mais au-dessoubz fault faire voile
Depuis les reins jusques au piet,
Du cul de robe qui leur chiet
Contreval comme uns fons de cuve,
Bien fourré où elle s'encuve ;
Et ainsi ara la meschine
Gresle corps, gros cul et poitrine,

de son temps en font le sujet : il leur reproche de renfermer les seins dans une étroite prison ; il implore leur délivrance, et son refrain est :

Dame, aiez pité de tettine.

Son troisième couplet se termine ainsi :

Amoureuses et amoureux,
Qui d'amours sçavez la couvine,
Faictes secours au langoureux.

Et à la fin, le poete déclare, que si on ne vient pas à son aide, tettine finira par briser ses liens et faire éruption.

Digitized by Google

Par l'ordonnance qu'elle y met
De l'ouvrier qui s'en entremet.

Des nopces qui sont de grans coux
Puisse bien sermonner à tous
Que c'est folie de les faire.

Cy parle contre tous ceuls qui font nopces sumptueuses, et, quelque largesce qui y soit, des plaintes que chascun y fait communément (1).

Saint Bernart puis à tesmoin traire,
Qui dit que nopces sumptueuses
Aux marians sont dommageuses,
Et qu'à la dame et au seigneur
Portent dommaige sanz honneur.
Et si ay veu ailleurs escript
Un proverbe, qui sur ce dit
Que les grans noces font li sot,
Et li saige homme sanz escot.
Les nopces de ces foulz manguent,
Puis après s'en moquent et juent,
Et y treuvent moult à redire :
Si saiges n'est, qui puist souffire
A servir à nopces à gré.

L'un dit : — Je fu ou bas degré,
On ne tenoit compte de moy;
Et l'autre jure par sa foy
Qu'il ne vit onques pis servir.
L'autre dit : — L'en vint desservir

(1) *Rubrique* 16e.

Digitized by Google

Et oster tables et tretiaulx,
Qu'assez en y avoit de tiaulx,
Qui n'avoient bu ne mangié.
L'autre dit : — L'en nous a changié
Trois foiz le vin à nostre table.
L'autre dit : — Mangier délectable
Avions assez, s'il fust salez,
Et li pains ne fust mesalez.
L'autre dit : — Que valoit leur ros ?
Leur potaige savoit les pos,
Et leur sausse n'estoit que vin.
— Certes, fait un autre voisin,
De povres gens n'y fist-on compte.
— Certes, fait l'autre, c'est grant honte
De telles nopces commencier,
Car on n'y faisoit que tancier.

Et ainsis voit-on moult souvent
Que telz nopces et tel convent
Ne sont que cousts et moquerie,
Et pour ce est grand cocarderie
A ceus qui teles nopces font,
Qui souventefoiz s'en deffont,
Et despendent le tiers du lour,
Où dommaige ont et nulle honour.

Heraulx y a et ménestrelz (1),

(1) Deschamps assiste à la fin des mœurs chevaleresques ; il a vu les derniers paladins et entendu chanter les derniers ménestrels. Encore quelques années, et l'imprimerie, en naissant, détrônera la mémoire orale. Au trouvère va succéder le colporteur, au ménestrel, le ménétrier. Aussi pensons-nous que le lecteur prendra plaisir à voir ces fidèles esquisses d'une société sur le point de se transformer, à lire les dernières scènes d'une comédie que d'autres parades vont remplacer.

Digitized by Google

Que, quant ilz sont léans entrez,
L'un par corner, l'autre par bourdes,
Leur dient tant de fafelourdes,
Et portent si grant renommée,
Que le mentel de l'espousée
Ara l'un, tant sera rusé,
L'autre l'ara de l'espousé.
Ainsi s'en va leur chevance,
Et leur commence leur meschance.

Femme choisir n'est pas chose facile (1).

A mon propos vueil revenir.
Qui prandra femme, cilz l'ara
Toute tele qu'il la prandra,
Soit juene, vieille, salle ou nette,
Sotte, boicteuse ou contrefecte,
Humble, courtoise ou gracieuse,
Belle, ou borgne, ou malicieuse;
Car pardevant se couverra,
Mais ses meurs après ouverra,
Et de près les fera sentir
A tel qui en sera martir;
Lors fera apparoir ses vices.
Si me semble que cilz est nices
Qui, sanz cerchier ce qu'il veult prandre,
L'achate et ne le puet reprandre.

Si tu veulz achater bestail
Pour garder ou vendre à détail,
Soit buefs, vaiches, brebiz ou pors,

(1) *Rubrique* 17°.

Digitized by Google

Tu le verras au long du corps,
Ou ventre, en la queue, en la teste,
Et ès dens, s'il est juene beste,
Et le mettras à l'essay;
Et des chevaulx encore sçay,
Quant ilz vendront en ton encontre,
Ils troteront dessus la monstre;
Tu les verras et chaux et frois,
Et soubz la celle, c'est bien drois,
Qu'ilz ne soient rouz ou cassez,
Et qu'ilz ne soient mespassez;
Leur tasteras parmi les jointes,
Sus monteras, et donrras pointes
Es costez de tes esperons.

Mais autrement va des barons
Et des aultres qui prannent femmes;
Car sanz vir queuurent leurs diffames,
Et les prannent sanz ce sçavoir
Qu'elles font depuis apparoir,
Comme plus à plain sera dit.

Quant le povre déduit du lit (1)

(1) Deschamps a toujours aimé creuser les détails de la vie intime. Dans une de ses ballades (V. édition Crapelet, p. 144), il soutient qu'il n'est pas le meilleur toujours de coucher avec sa femme. Il cite d'abord la coutume de Lombardie, pays où, si tendrement que s'aiment homme et femme, chascun a son lit : c'est un bon mesnaige :

Plus aise couche un seul que deux.

Et en voici la preuve :

Car deux ensemble la nuitie
Est soufrir froidure et dangier.
L'un sue, l'autre tousse ou crie;
L'un veult dormir, l'autre veillier;

Digitized by Google

Est passé par aucunes nuis,
Lors te saudront les grans ennuis;
Car tu ne pourras achever
Son délit sanz ton corps grever,
Qui adont reposer vouldras.
Mais Dieux scet que tu ne pourras
Rendre le deu qu'elle demande
Quant au délit. Or y ert engrande
D'avoir fremillez et affiches;
Et tu ne seras pas si riches
Que tu puisses continuer
Son estat, et renouveler.
Et elle verra ses voisines,
Ses parentes et ses cousines,
Qui nouvelles robes aront.
Adonc plains et plours te saudront,
Et complaintes de par ta fame
Qui te dira : — Par Nostre Dame !
Celle est en publique honourée,
Bien vestue et bien acesmée,
Et entre toutes suy despite,

L'un veut sa robe entourtillier
Pour le froid ; l'autre contregaige
Et tire à soy ; lors vient buirraige
De mauvais vent qui fiert entre eulx,
Reume, toux et puour sauvaige.
Plus aise couche un seul que deux.

Et s'on veult avoir sa partie,
Il ne la fault fors que huchier,
Ou aler où elle est couchié,
Faire avec lui ce qu'om a chier ;
Ce fait, s'en retourner arrier
En son lit. Ains font li saige.....

Digitized by Google

Et povre malheureuse dicte !
Mais je voy bien à quoy il tient :
Vous resgardez, quant elle vient,
No voisine , bien m'en perçoy ;
Car vous n'avez cure de moy.
Vous jouez à no chamberière,
Qui du marchié venis arrière,
L'autre jour que li apportas.
Las ! de dure heure m'espousas !
Je n'ay mari ne compaignon.
Certes, si vous me fussiez bon,
Et vous n'amissiez autre part,
Vous ne venissiez pas si tart,
Comme vous faictes, à l'ostel.

Elle tient ennemi mortel
Celle à qui son mari parole,
Et cuide et pense, tant est fole,
Que le parler à sa voisine
L'y engendre mortel haine.
Et encor soit ly maris saiges,
De droit escript et par usaiges,
Gouvernans toutes les citez,
Et que ses noms soit récitez
Comme saiges en toute terre,
Ne puet-il eschuer la guerre
De sa femme, puis qu'il l'a prise,
Ne la sarcine de l'emprise.

Digitized by Google

Des grans annuys de mariage quant la femme est belle (1).

Se tu la prens qu'elle soit belle,
Tu n'aras jamais paix à elle,
Car chascuns la convoitera ;
Et dure chose à toy sera
De garder ce qu'un chascun voite
Et qu'il poursuit, et qu'il convoite.
Car tu as contre toy cent œulx,
Et li desirs luxurieux
Est toutefois contre beauté,
Qui est contraire à chasteté.

A paine pourroit belle fame
Sanz grant bonté eschuer blame,
Com chascuns y tend et y rue,
Soit en moustier, ou en my rue,
En son hostel, ou aultre part.
Ly uns des chapeaux ly départ,
L'autre robes, l'autre joyaulx ;
L'un fait joustes, festes, cembeaux
Pour son amour, pour son gent corps ;
L'autre lui envoie de hors
Chançons, lettres et rondelez,
Fermaulx, fronteaulx et annelez,
Et dit que de sens n'a pareille :
C'est de beauté la nompareille ;

(1) *Rubriche* 18°. — V. édition Crapelet, p. 6, la ballade intitulée : *Fou est vieux homme qui prend jeune femme.* — V. notre édition, t. I, p. 122, la ballade intitulée : *Faut-il épouser femme jeune et belle?*

Digitized by Google

Il art pour lui, il muert, il pert.
Li uns se vest pour li de vert,
L'autre de bleu, l'autre de blanc ;
L'autre s'en vest vermeil com sanc,
Et cilz qui plus la veult avoir,
Pour son grant dueil s'en vest de noir,
Et dit qu'il vit à grant martire.

Et quant femme oit sa beauté dire,
Lors rogist, lors taint, lors fremie
Et fait le tour de l'estremie ;
Et se consent comme une beste
A l'ort péchié, vil, deshonneste,
Et se melle comme uns pourceaux
Avec cellui, avecques ceaux
Qui l'empruntent à son mari,
Qui depuis a le cuer mari,
Et vit en creueuse bataille
Pour la grant lesse qu'il lui baille.
Car puis qu'elle change une foys,
Son lit certes ne deux, ne trois
A homme ne refusera :
Et ainsis honnie sera.
Car qui une fois s'acoustume
A péchier légièrement, tume
Les autres fois ou grief péchié,
Dont il est prins et entechié.

Comment c'est tout tourment que mariage quant la femme est laide, belle, riche ou povre (1).

Or resgardons une autre chose

(1) *Rubrique* 20e.

Digitized by Google

Que nulz homs ne veult ne souhaide :
S'il est qui preingne femme laide,
Nulz homs n'ara sur elle envie ;
Et où sera plus mortel vie
Qu'à cellui qui possidera
Ce que nulz avoir ne vourra,
Que il possidera touz seulx ?

En tous temps le verrez honteux,
Plain de courroux et d'atayne,
Et contre sa femme en hayne,
En laidenges et en reprouches,
Qui ysteront de leurs deux bouches ;
Et la clamera vile et orde.
Et ainsis seront en discorde,
Tousjours sanz paix et sanz amour.
Et fera partout sa clamour
De sa femme laide qu'il a,
Ne jamès jour ne l'aimera.
Belle femme est envix domptée,
Et la laide est trop ahontée.

Se tu prans femme qui soit riche,
C'est le denier Dieu et la briche
D'avoir des reprouches souvent.
S'elle est povre, ce n'est que vent
Et tourment d'elle soustenir.
S'en paix veulz ta vie finir,
Quelque chière que femme face,
Il te fault encliner sa face,
Soit belle, laide ou difformée ;
Fain qu'elle soit de toy amée.
Il convient sa beauté louer,
Et te tien d'autre regarder.

Digitized by Google

Il faut qu'apelée soit dame,
Et que tu jures Nostre-Dame
Qu'elle passe tout en bonté.
Le jour de sa nativité
Te doit estre concelebrable,
Et sa nourrice amiable,
Son aïeul, son frère, et son oncle,
Et son père doiz-tu à l'ongle,
Honourer, amer, conjouir,
Leurs mesgnies et gens jouir,
Et livre elle ce qu'il lui fault.
Encore doiz-tu jurer en hault
Par son salut, tant qu'elle l'oye.
Si la tendras par ceste voye
En longue et grant entencion
De ne faire fornicacion.
Quanqu'elle aime te fault amer.

Vezci un mot dur et amer :
Se tu lui charges la maison
A gouverner, c'est achoison
Qu'elle a la paine et non pas toy.
Obéir la te fault par foy,
Et souffrir ce qu'elle dira,
Car souvent te reprouvera.
— J'ai la querche, je m'embesongne
Céens de toute la besongne.
J'ay le soing de tout gouverner;
Je ne scay pas mon piet tourner
Qu'en vint lieux ne faille respondre.
L'un me dit : — Les brebiz fault tondre.
L'autre dit : — Les aigneauls sevrer.
L'autre : — Il fault ces vignes ouvrer.

Digitized by Google

L'autre s'en va à la charrue.
L'autre dit : — Gecter fault en rue
Les vaches après le vachier.
L'autre dit : — Il fault escorchier
Un buef qui s'est laissé mourir.
L'autre dit : — Il fault recouvrir
Es estables et sur la grange.
Or, revient aucun ame estrange,
Si fault à parlier, à mangier.
De l'argent fault pour le bergier,
Du blef pour porter au moulin.
Or fault pourvéance de vin,
De l'uille, des fèves, des poys.
Tout ce mectez-vous sur mon poys.
Or fault du lin et de la chanvre,
Et un cuir, qui ne soit pas tanre,
Pour solers et pour estivaux.
Or fault des harnoiz aux chevaulx,
Selles, cordes et mansillons.
Or refault aler aux charrons,
Pour roes et pour tumeriaux;
Sarpes, houes fault et hoyaux,
Au fevre les chevaulx ferrer,
Fers à charrue pour arer,
Et si fault au cordier des très.
Ainsi me fault guetter de près,
Dont je vous jur, par saint Nichaise !
Qu'il n'a femme plus en malaise
Que je suy en toute la ville ;
Et, Dieu mercy, si suy-je habile
A toutes ces choses déduire.
Céans ne fault ne pot ne buire
Que je n'achate et que ne tiengne.

Digitized by Google

Et s'il avient qu'il la restreingne,
Et que n'ait plainne auctorité,
Lors dira : — Bien suy à vilté
Tenue, comme une servente !
Je n'oseroye mectre en vente
Une seule mine de blé.
Il samble aux gens que j'aye emblé
Aucune chose. Est-ce bien fait ?
Helasse ! or n'ay je riens meffait !
Et si suis de si près tenue,
Ceste maison est maintenue
Par estrange gent jour et nuit :
Ce me tourmente et si me nuit,
Et me cravente ma juenesse.
Je ne suy une larronnesse.
N'ay-je pas la moité partout ?
Nennil : je n'en ay qu'à un bout,
Moins assez c'une chamberière,
Qui va devant, et je derrière.
On me restraint : vez, quel doleur !
Je n'averay jamais honeur,
Ne n'apprandray en mariage
Qui vaille un denier de mesnage.
Hélas ! et qu'a il veu en moy
Où il n'adjouste point de foy ?
Or est en grant courroux tournée,
Et maudit l'eure que fut née.

Des inconvénients de la paternité (1).

Quant tu aras et fille et fil,
Lors te croistera cusançon.

(1) *Rubrique 22e.*

Digitized by Google

S'ilz sont grans et font meffaçon,
Et ils mœurent honteusement,
Tu seras tousjours en tourment.
S'ilz vivent, pour eulx fault acquerre
Et à ta fille un mari querre,
Et donner grant foison du tien.
Et au filz fault, tu le scez bien,
Aprandre quelque art en ce monde.

Touz maulx et touz périlz habonde
Aux hommes qui les enfans ont.
S'ilz sont povres, li cuers leur font :
S'ilz sont petit, c'est toute paine.
En péril cent foiz la sepmaine
Sont de cheoir et trébuchier,
De teste ou de membre brisier.
S'ilz sont malades ou fiévreux,
On n'a toudis fors l'œuil à eulx.
On ne puet autre chose faire ;
Cyrop leur fault ou lectuaire :
Le cuer fait mal de leur dolour.
S'ilz meurent, c'est tristesse et plour,
Courroux de cuer et desconfort.
S'ilz sont nourrys, et s'ilz sont fort,
Grant, parcreu, et partout voisent,
Et ils batent, tancent ou noisent.
Que leur nature soit mauvaise,
Jamais jour tu ne seras aise.
Les plaintes vers toy en venrront :
Les juges les corrigeront,
Et feront par leur mesprison
Qu'ils seront en dure prison.
Partie leur fera demende ;

Digitized by Google

Si te faura paier l'amende,
Et ton temps mettre et ton avoir,
Par quoy tu les puisses avoir.
Et se ilz sont percévérans,
Tu perderas pour tes enfans,
Et seras mis à povreté.
Et ainsi la félicité
D'avoir enfans te destruira :
Ou peut estre qu'il adviendra
Qu'en batant, tant seront batus,
Que tu en seras embatus,
En grant doleur, pour eulx garir ;
Et se homme tuent par aïr,
Et prins sont et exécutez,
Tu es à tousjours reboutez
Pour leur meffait et pour leur honte.

Or te vueil faire ung autre compte :
S'ilz sont vaillant et vont en guerre,
Leur vie est à ung pot de terre
Comparée : seez tu pourquoy ?
Aussi tost meurent, par ma foy !
Comme on aroit brisié le pot.
Qui enfant désire, il est sot,
Car sanz grant paour ne puet vivre.

S'ilz sont à aprandre délivre,
De bon engin, de bonne mours,
Tant y est plus grans ly amours :
VI. ans les fault estre à gramaire,
Et à logique VI. ans traire.
Puis les fault aler aux décrets,
Ains qu'ilz soient magistrez,

Digitized by Google

Estudier VIII. ou X. ans.
Et s'ilz veulent estre bien grans
Et docteur en théologie,
Moult leur fault poursuir clergie
Jusqu'à mylieu de leur éage.
S'ilz n'ont prébende ou advantage,
Trop sont leurs despens somptueux :
Ilz leur faut robes d'escureux,
Housses, manteaulx fourrés de gris
Et de menu vair, je te dis,
Et de fin cendal pour esté,
Livrée qui n'ont pas pou cousté,
Vivres, maison, gens et estude ;
Et quant il est jusqu'à la bude
D'avoir bien et estat mondain,
Voy le là mort d'ui à demain.
Ainsis a le père perdu
Le sien, son enfant, son escu ;
Et plaint le corps et la chevance,
Et vit en grant désesperance.

Jeunes étudiants. — Jeunes chevaliers (1).

Aultres qui sont praticiens,
Mectent leurs filz à Orliens (2)

(1) *Rubrique* 23°.

(2) L'Université d'Orléans fut fondée en 1312 : c'est là que Deschamps fit ses études ; plus tard, il y envoya son fils. — Il a plusieurs pièces de vers sur la vie des écoliers dans cette ville : nous avons publié (t. I, p. 144) une lettre en vers d'un écolier d'Orléans, dans laquelle le pauvre étudiant essaie de toucher le cœur et de dénouer la bourse de son père. Il a traité le même sujet en latin.

Digitized by Google

Pour aler aprandre les drois.
Mais ce n'est pas deux ans ne trois :
Sept ans ou huit illec demeurent,
Et l'avoir leurs pères deveurent.
Ribaulx deviennent et putiers,
Les aulcuns larrons et murdriers :
Po estudient, bien se batent,
Pour leurs fillettes se combatent.
Telz y est drois et sains alez,
Qui en revient tous affolez.
Telz y a fait six ans demeure,
Qui est tuez en petit d'eure.

Et s'un enfant fait là son temps
Sanz mouvoir guerre ne contretemps
(Ce que l'en voit pou advenir),
Et maistrez est au mieulx venir,
Quant il en son païs sera,
III. ou IIII. ans escoutera
En parlement ou ès assises,
Pour la pratique, pour les guises
Sçavoir; aussi l'experience,
Qui est maistresse de science,
Avant qu'il ose un mot sonner,
Par les usaiges gouverner
Le convient, selon les païs,
Non pas selon le droit escrips.
Or a cousté et couste encores,
Et coustera jusques alores
Qu'il sera coustumier tenu.

Et quant il sera là venu,
Avoir pourra povre langaige :

Digitized by Google

Et je suppose qu'il soit saige,
Vieulx sera ; il se mariera,
Ne jamais bien ne te fera,
Ne supportera ta vieillesse.
Il voudroit dès lors ta richesse,
Et que ses corps fust entevrez ;
Dès qu'il est de femme enerrez.

Car amour descent aux enfans
Des pères : beau filz, or m'entens,
L'amour aux pères ne remonte (1)
Des enfans : avec moi compte,
Et se tu sces adroit compter,
Clèrement te pourray monstrer
Que bonneurez est entre mille
Cilz qui n'a eu ne fil ne fille ;
Car Dieux paix et repos li donne.
Tele maleurté est bonne
A ceuls qui maleureus se dient
Quant enfans n'ont et se marient.
Du froit sont quicte, et des périls
De ceuls qui ont filles et fils.
Ja n'en oiront dures nouvelles :
Car ceuls qui ont les filles belles,
Sont chascun jour en dure doubte
Qu'aucun chétif ne les forboute,
Espouse, fiance ou enmaigne,
Ou qu'elle n'ait la pance plaine
D'aucun chétif coquart et nice.

(1) Vous n'aimerez jamais vos mères
Comme vos mères vous ont aimés.
Le Nid abandonné. — NADAUD.

Digitized by Google

Et s'il lui advient un tel vice,
Jamais joye n'ara ly père,
Et si sera plour pour la mère.
Très chiers amis, or pran ci garde,
Femme est de périlleuse garde.

Et se tu as un filz marchant,
S'il pert le sien, c'est un meschant.
S'il gaingne, de toy départi,
C'est pour lui, et non pas pour ti ;
S'il va en mer, il se noie.
Tes cuers n'aura jamais joye.
S'on le robe ou tue en un bois,
Tu le ploureras chascun mois.

Et si tes fils est chevaliers (1),

(1) Deschamps, en vrai poète qu'il est, préfère le chevalier au capitaine soldé, l'homme d'inspiration au soldat qui obéit : aussi voit-il avec chagrin finir le règne de la chevalerie. Dans ses poésies, il ne cesse de l'exalter : il fait de sérieux efforts pour la relever. Ses ballades donnent aux jeunes chevaliers les conseils les plus sages : il ne comprend pas l'honneur sans la science, la chevalerie sans la vertu. Pour lui, le chevalier doit être le modèle et le chef de la société. Voici le début de sa ballade intitulée : *Du bachelier d'armes.* (V. édition Crapelet, p. 119.)

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie,
Dévotement en oroison veillier,
Péchié fuir, orgueil et villenie.
L'Eglise devez deffendre,
La vefve aussi, l'orphenin entreprandre ;
Estre hardis et le peuple garder,
Prodoms, loyaux, sanz riens de l'autrui prandre :
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Digitized by Google

Il lui convient les trois mestiers
D'armes, la guerre et le tournoy
Poursuir, et jouster par soy,
Et emprandre divers voyaiges,
Et passer par divers passaiges,
Par désers, par mer et par terre,
Partout où il sera guerre.
Père vauldroit sa renommée,
S'il n'emportoit d'une journée
Nom et cry par solemnité
De dire : — Un des bons a esté,
Ou le meilleur. Et puis après
Fault d'aler en Pruce soit près (1),

Avec quelle verve il chante les tournois (CRAPELET, p. 74-80,— notre édition, p. 90) ! Mais son enthousiasme ne l'aveugle pas : il voit que la chevalerie décline : il s'en prend aux vices de son temps (*Id.*, p. 97), et surtout à l'ignorance dans laquelle vivent les jeunes gentilshommes (V. notre édition, t. I, p. 127).—Dans une de ses ballades, il finit par dire au roi :

Prince, pour Dieu ! humblement vous supplie
Que gentillesce à science estudie
Comme autrefois. Ne lui soit nul divers,
Et les vertus reviendront en partie.
Si non je voy noblesse dépérie ;
Car chevaliers ont honte d'estre clercs.

C'est l'école de Deschamps que Cervantes tournera plus tard en ridicule ; mais deux siècles les séparent. L'un voit la fleur au moment de pâlir, l'autre en ramasse les pétales, *ludibria venti*. Quand la rose est flétrie, ridée, anéantie, elle devient poussière comme l'ignoble ortie, comme le vil chardon que l'hiver a frappés. La chevalerie française répandit, à sa dernière heure, un glorieux éclat sur le règne de Charles VI et celui de Charles VII. Elle servit d'auréole à la sainte figure de Jeanne, la bergère de Domremy : ce fut le soir d'un beau jour.

(1) L'ordre teutonique, fondé vers la fin du XIIe siècle. — En

Digitized by Google

Ou en Yffelent à la rèse
De l'esté ! Cilz est bien sur brèse,
Qui a telz faiz à poursuir.
Or lui fault les tournois suir,
Et faire tant qu'il soit si bon
Qu'il en puisse porter renom.....

Chevalier doit estre entichié
De VI taiches principaument (1) :
Dieu doit amer premièrement,
Lui doubter, craindre et obéir.
Il doit avarice haïr,
Ouïr messe, Dieu réclamer,
Son prince et son seigneur amer,
Son sang pour Jhesucrist espendre
Et le menu peuple deffendre,
Afin qu'il puisse labourer.
Et les nobles, par leur œuvrer,
Aient sur iceulx leur estat :
Se guerre est, saiche du débat,
Et se mette en souldoirie,

1230, ils entreprirent la conquête des contrées que possédaient, au nord de l'Europe, des races germaniques et slaves encore attachées au culte des idoles : dès lors, il devint de bon ton, en France, d'aller, dans les intervalles des croisades et des guerres provoquées par l'Anglais, combattre sous leur bannière : c'est là que la jeune noblesse apprenait le métier des armes. Diverses expéditions la conduisirent jusqu'en Islande, en Danemark, en Suède et en Norvége. Cette mode ne passa qu'à la fin du XIVe siècle, alors que nos guerres contre les descendants de Guillaume de Normandie absorbèrent pour cent ans l'activité, la bravoure et la vie de tous les chevaliers français. — C'est aux derniers exploits de la chevalerie errante que Deschamps fait allusion dans ce passage.

(1) Chevalier doit remplir VI tâches.

Digitized by Google

Que pour la plus juste partie :
Vive en l'estat qu'il veult mourir ;
Si ne pourra s'ame périr.

Soit preudoms et chastes du corps.
Sans paier, riens ne praingne hors :
Nul ne se doit des biens farder
De ceuls, lesquels il doit garder.
Soit larges, humbles et courtois,
Bien acesnié, gent et adrois,
Po parlans et bien servissables,
En ses fais et paroles estables.
Ne mente point à son povoir,
Et face partout son devoir.

Quant en bataille sera mis,
Soit crueux à ses ennemis
Jusqu'après la desconfiture.
Ce fait, soit de douce nature
Aux vaincus et aux exilliez.
Et s'il avoit les œulx mouilliez
De pité, la Byble recorde
Que ce n'est que miséricorde :
Et si est telz prins, qui puis prent ;
Et Dieux aux cuers amoureux rent
Leur bonté à mort ou à vie :
Cruaulté lui est ennemie.
Moult lui plaist à espargnier
Ceuls que l'en pourroit détrenchier,
Qui vouldroit, après la victoire.....

Convient pour une seule faute
Uns chevaliers par sa deffaute
De soy partir d'une bataille,

Digitized by Google

Perdre tout son bien sanz faille
Qu'il ara fait en tant de lieux ;
Et supposé qu'il face mieulx
Après, qu'il n'ara onques fait,
Yert tousjours reprouché ce fait.
Et uns autres, qui moins ara
Traveillié, plus loez sera,
S'il n'a failli, que li premiers
Qui tant ara fait de mestiers.....

Et que cellui qui se combat
Se tiengne adès en bon estat.
Car s'il est confès, je vous dis,
Et repentant, que plus hardis
En sera, et bien dira l'os,
Et ne tournera point le dos
Si tost que s'il fust entéchié
D'aucun vice ou mortel péchié,
Ou quel il ne veult pas mourir
Pour doubte de l'ame périr.
Le corps fuit pour l'ame sauver :
A ce point cy fait bon garder,
Et tenir son corps en tel point
Sans péchiez, qu'om ne fuie point,
Car par péchié vient deshoneur,
Par vertu, vaillance et honeur.

Je voy en ces autres mestiers
Que se maçons ou charpentiers
Ont pluseurs ouvraiges meffais,
Mais que li uns en soit bien fais,
Il ne souvient du mal premier ;
Et dit-on qu'ilz sont bon ouvrier,

Digitized by Google

Et les loe on de leur maistrise :
Mestier d'armes n'a pas tel guise,
Plus perilleux est, et plus dignes :
Et n'est pas mestiers de béguisnes.
Il n'y a aise ne repos :
Riens ne vault chevaliers reposts,
Et qui ne monstre sa vaillance.

Escu lui fault, espée et lance,
Colle d'acier et garde bras,
Hernoys de jambes pour le bas,
Solers de fer et une pièce
Que la poitrine ne despièce,
Plates, jaques et gantelés,
Braconnières et bacines,
Hache, dague, camail, visière,
Mais qu'il y ait bonne lannière,
Cotte d'armes pour pairement;
Et si lui fault maint garnement
Court et long, menteaulx, hopelendes
Fourrées de gris, belles, grandes,
De menu vair, de roix, d'ermines,
Foynes, martres bonnes et fines,
Fins draps, brodés d'argent et d'or,
Draps de Damas, fault il encor,
De soye, et de feuille bature,
Chapeaulx de perles, et sainture
Dorée ou d'or à bons esmaulx.

Il fault roncins et grans chevaulx
Couvers et armez richement,
Pour joustes, pour tournoiement,
Et pour la guerre du temps passé.

Digitized by Google

Ce point est à présent cassé ;
Car à piet se fait la bataille (1),
Afin que nulz homs ne s'en aille.
Il fault avoir pour voyagier
Grant argent pour boire et mangier,
Et pour acquérir renommée.

Des faux pèlerinages. — Des jeunes enfants (2).

Se tu l'aler hors leur deffens,
Et elle ait petis enfans,
Elles les font crier et braire.
Se tu dis : — Fay ces enfans taire,
Lors respont : — Ne se tairont point.
Vouer les fault à saint Espoint,
Pour ce qu'ilz ont trop mal au ventre.
Ainsis en pélérinaige entre,
En bras les porte et en la main.
Et s'en va jouer lendemain,
Soubz l'ombre de pélérinaige,
A celli qui a son couraige.
Là se déduit, là se déporte,
Ou au tart les enfans rapporte,

(1) Ce passage indique la révolution faite, pendant le XIVe siècle, dans l'art de composer les armées et de conduire les troupes au combat. — Nos troupes, composées de chevaliers, avaient essuyé de terribles défaites, causées en partie par leur indiscipline. Charles V leur substitua des corps de fantassins à sa solde. Ce fut la fin de la chevalerie. Née à la chute des Carlovingiens, elle devait périr alors que le pouvoir royal se relevait et rétablissait son autorité dans toutes nos provinces.

(2) *Rubrique* 33e.

Digitized by Google

Et faint qu'elle soit moult lassée,
Et dit : — Ja femme beneurée
N'iert, qui enfans porte souvent.
Ce n'est que doleur et tourment
De les porter, de les nourrir,
Et dueil de les veoir mourir.
Si ces juenes filles sçavoient
Que scet, jamais ne coucheroient
Avec homme, si com j'espoir,
Pour tant de meschances avoir.
Or les fault tecter et veillier,
Et au naistre tant traveillier
C'une femme en est presque toute
De deux porter lasse et desroute.
Et si leur fault gésir un mois,
Et les aucunes plus de trois,
Selon la tendreur qu'elles ont.
Mortes aucunes fois en sont,
Et finent plus tost que le droit,
S'elles ont ou chaleur ou froit :
L'un ou l'autre les griève fort.
Enfans porter est desconfort ;
Car il les fault enmailloter
Et tendrement enveloper,
Bercer, nectoier, conjouir,
Porter, chanter et resjouir,
Et leur ordonner blans drapeaulx
Et les couvrir de douces peaulx,
De couvertours, de doulz liens,
Eulx couchier droit, faire tous biens,
Leur nombril estaindre et cerchier,
Et leurs cuissettes reverchier,
Faire papin, et que l'on ait

Digitized by Google

La congnoissance du bon lait
Et du maintien de la nourrice ;
Qu'elle ne soit sote ne nice,
Mais ait bon pis, soit liée et gaie,
Jeune, jolie et si resgaie
Que son lait sur l'ongle se tiengne
Et ne soit vert, et ja n'aviengne
Que son lait ait un an passé,
Car l'enfant en seroit cassé
Et en vaudroit pis durement.
Se masle a eu certainement,
Mieulx vault son lait que de femelle ;
Encor sé nourrice est belle,
Cointe, jolie et bien apperte,
Tant en vauldra mieulx la desserte,
Et l'enfant qu'elle nourrira
Assez mieulx en admendera
Que de vieille, grosse et pesant.
Telz nourrices font à l'enfant
Moult de maulx par leur nourriture,
Et suient souvent la nature
Des nourrices bonne ou mauvaise.
Cuidez vous donc que je soye ayse
Que je voye mon enfant malade,
Et qu'il a le ventre si rade
Que rien ne lui peut demourer.
Et encor me fait acourer
La doleur de leurs dens venir.
De plorer ne me puis tenir,
Quant je voy leur dueil et leur raige :
A bien petit que je n'enraige.
A donc leur fault du rigalisse,
Du sucre et autre douce espice,

Digitized by Google

Et souvent tenir et porter
Pour leur doleur réconforter.

Et quant on a eu fille ou fil,
Et il vient, lors est le péril
Pour l'eau, le feu et la terre,
D'eulx bonne garde et saige guerre,
Et pour eulx sevrer ensément
Et eulx gouverner doucement,
Aprandre à parler par usaige,
Et pour suir de beau langaige,
Et qu'ilz ne cheent sur leur front,
Que leur cheveulet soient blont,
Qu'ilz ne voisent ou feu veoir,
Et qu'ilz ne si laissent cheoir,
En eaus, en caverne ou en puis,
Et qu'ilz soient à honeur duis,
Et ne voisent seulz par la ville;
Car de périlz y a cent mille,
De pourceaux, de chevaux, de bestes,
Qui froissier pourroient leurs testes,
De charettes, de charios:
De quoy ce seroit grant rios,
Et courroux qui durroit tout temps.

Il y a jusques à VII. ans
Et plus encor trop de péris:
Mais il n'en chault à noz maris,
Et quant il leur vient maladie,
Si je faiz tant que je le die
A mon mari, et que je l'offre
A saint Fulcir ou saint Christofre,

Digitized by Google

Pour son salut et guérison,
Il me met sus grant mesprison,
Et dit que je ne fais qu'aler.
Lasse ! ce n'est pas pour baler,
Fors que pour amour naturele.
Certes nulle chose mortele
De mère ne puet plus amer.
Bien nous devons lasses clamer,
Car nous n'avons fors que la peine
Des enfans : or n'est qui nous plaigne
Ne qui congnoisse nostre ennuy.
Certes toute lassée suy
D'aler offrir par ces églises.
Il vaudroit mieux traire falises
De guarrières , qu'enfans porter.

Bien se peulent réconforter
Les maris, qui vont où ils veulent !
Les costez et rien ne leur dueilent
Des enfans ; nous en sommes sas,
Et les gardons en grans débas.
L'ostel gardons et la maison,
Et si voy en toute saison
Que cilz, qui meilleur femme ara,
Moins de compte de lui fera.
Plus la laidange et plus la voite,
Et moins lui fait ce qu'el convoite.
Mais assez d'autres femmes voy,
Qui vont partout sans nul convoy,
Aux festes, aux champs, au théatre,
Pour soulacier et pour esbatre ;
Et si sont bien de leurs maris,
Et leur font et festes et ris ,

Digitized by Google

Et si n'ont que le quart de paine
Que j'en ay en une sepmaine.

Ainsi l'enchante, ainsi l'endort ;
Ainsis a elle droit et il tort ;
Ainsis fait elle à son mari,
Et dit que l'enfant est guari
Par son veu, par son voyaige ;
Ainsis va en pélérinaige ;
Ainsis peut prandre son déduit ;
Ainsis femme à son mari duit
En peu d'eure par sa parole ;
Ainsis de ses maulx lui parole ;
Ainsis à sa corde le lie
Pour continuer sa folie.
Et tien pour vray que tant est vuide
Femme d'amour et sens, qu'el cuide
Que son mari soit le piour,
Supposé qu'el l'ait le meillour.
Et chascuns maris sanz diffame
Cuide qu'il ait la meilleure fame,
Tant sont les maris enchantez.
Entre vous, qui femmes hantez,
Advisez vous de trop tost croire :
Toute parole n'est pas voire.

Les leçons de la belle-mère (1).

Se femme as, qui soit apparens,
Juene ou autre, qui ait parens,
Et tu la veulz de près tenir,

(1) *Rubrique* 34ᵉ.

Digitized by Google

Lors te fera elle venir
Son oncle, son cousin, son frère,
Son aïeul, sa taye ou sa mère,
Qui te diront par très doulz mos :
— Comment ! je croy vous soiez fols (1),
Que ainsis tenez nostre fille !
N'yra elle autrement en ville ?
De vous est durement tenue :
Ne doubtez que pas n'est venue
De lieu qu'elle doye mal faire !
Vous ne lui feriez tant de haire
En dix ans, comme nous ferions
En un jour, puis que nous sçarions
Qu'elle fust de son corps mauvaise.
Son pères n'en seroit pas aise ;
Son frère ne tins si ami,
Pire n'y trouveroit de mi,
Qui l'ay en mes costez portée.
De ma main seroit estranglée
Et morte de villaine mort !

Certes, biaus fils, vous avez tort
Que ainsi ma fille tenez,
Et sanz raison suspeçonnez.
Ou païs n'a petit ne grant
Ne soit de l'enourer engrant,
Qui à cousine ne la tiengne
Ou de près ne lui appartiengne.
Certes son père, vo seigneur,

(1) Molière aurait-il lu le *Miroir du Mariage ?* — V. *Georges Dandin ou le Mari confondu*, acte Ier, scènes 4, 6, 7; — acte II, scène 9. — Le rôle de Mme de Sottenville, née de la Prudoterie, est parfaitement tracé dans ce chapitre.

Digitized by Google

Ne me fist oncques deshonneur,
Ne dessur moy n'osta sa main,
Ne ne me deffendit à plain
D'aler partout ès lieux honnestes,
Aux compagnies et aux festes,
Avec mes cousins et cousines,
Et mes voisins et mes voisines.
Mais je me suy si bien gardée,
Dieu merci ! qu'onques resgardée
Ne fu pour chose que je feisse ;
Et s'eusse bien, se je voulsisse,
Trouvé qui eust parlé à moy.
Mais je ne trouve, par ma foy !
Onques encor jour de ma vie,
Homme qui me feist villenie,
Ne me déist pis de mon nom.

Beau très doulz fils, bonne chançon
Ne fut onques, ne n'yert chantée
De femme, qui soit enfermée.
Or lay donques venir jouer
Ta femme, pour lui esprouver,
Avecques moi et ses amis,
Sanz paour : car on a mis
A mainte bonne prode fame,
Sanz cause et sanz raison, diffame.
Mais pour ce droit ne se remue.
On te chaille ; li temps se mue ;
Toudis qui fait bien, le treuve-il.

Ainsi va chastiant son fil
La mère, pour avoir licence
Que la fille partout s'avance.
Tele la mère com la fille,

Digitized by Google

Soit bonne, mauvaise ou subtille;
Car voulentiers tient, par saint Piere!
Le chemin fille de sa mère,
Si comme le poète dit,
Qui ceste chose nous escript.

Ancor lui monstre autre raison (1) :
Se la femme croupt en maison
Et garde le feu et les cendres,
Elle en vault pis : ses noms est mendres;
D'oneur ne sçara tant ne quant;
Iert comme une chièvre vacant,
Qui ne scet que brouter et paistre,
Ou comme un chat qui est en l'aistre,
Qui brulle son poil et qui l'art.
Tu aras un varlet coquart
Ou une nice chamberière,
Qui procureront par derrière
A ta femme aucun mauvais cas.
Ou s'il te venoit advocas,
Conseilliers ou gens de raison,
Mangier o toy en ta maison,
Dames, chevaliers, escuiers,
Bourgois, ou gens d'autres mestiers,
Ta femme seroit comme beste,
Et n'oseroit lever la teste;
Ne ne les sçaroit conjouir,
Festoier, ne eulx resjouir,
Recueillir, ne faire grant chière :
Qu'aprins n'aroit pas la manière :
Si se moqueroient de soy

(1) Suite des conseils de la belle-mère. *Rubrique 35e.*

Digitized by Google

Par derrière, et aussi de toy :
S'en seroies li plus dolens.

Les cuers ne sont pas si volens
Des femmes, comme pluseurs dient :
Mestier est qu'elles estudient
Mainte foiz à garder le leur.
Scez-tu où l'en aprant honeur ?
Entre les bons, entre les bonnes.
Pour ce vueil que congié lui donnes
D'aler, quant temps le requerra,
Aux festes, où elle verra
Les honeurs et les courtoisies,
Et celles qui seront proisies
De sens, de manière et d'amis,
De beau maintien, de beaus habis,
Pour faire ainsi qu'elles feront,
Et quand les dames revendront,
Aussi s'en départe et reviengne :
Leurs sens, leurs bonnes mœurs retiengne,
Et ainsi pourra moult aprandre.

Tu ne la dois jamais reprandre
S'elle va aux nopces et corps ;
Car on y fait de biaus recors,
Et oit on mainte bonne chose.
En retournant cueult une rose
Sur son parent, en un vergier :
Courcer ne t'en doiz de legier ;
Car roses, lis, fleurs et chapeaulx
Sont toudis sur femmes plus beaux,
Et leur doit mieulx porter qu'aux hommes.
Et sé moy et ses parens sommes

Digitized by Google

A une grant feste, au moustier,
Elle me doit là compaignier
Pour veoir qui fera la grande,
Et qui doit aler à l'offrande
Devant, ou moien, ou derrain;
Comment on se prant par la main,
Et comment d'un autre costel
On se fléchist devant l'autel
En baisant l'estole du prestre;
Auquel bout son siége doit estre,
Comment on s'en doit retourner,
Sa teste faire retourner,
Soy excuser d'offrir devant.
— Passez. — Non feray or avant.
— Certes si ferez, ma cousine.
— Non feray : huchez no voisine
Qu'elle doit mieulx devant offrir.
— Vous ne le devriez souffrir,
Dist la voisine, n'appartient
A moy. Offrez, qu'à vous ne tient
Que li prestres ne se délivre.
Certes l'en me tendroit pour yvre :
Et aussi bien sote seroye,
S'en nul lieu devant vous offroye.
Là se tiennent lieue et demie :
— Offrez. — Certes ne l' feray mie.
Et au derrain va la plus grande,
Devant les aultres, à l'offrande,
Disans : —J'y voys pour délivrer.

Et quant vient à la paix livrer (1),

(1) Il s'agit de la plaque de métal ciselé qu'on se passait à l'église après l'avoir baisée.

Digitized by Google

L'una la prant, l'autre la saiche.
Mais je vueil bien que chascun saiche
Qu'om ne la doit pas si tost prandre
Que l'en ne s'en face reprandre.
Respondre doit la juene fame :
—Prenez. — Je ne prandray pas, dame.
— Si ferez : prenez, douce amie.
— Certes je ne la prandray mie ;
L'en me tendroit pour une sote.
— Baillez, damoiselle Marotte.
— Non feray ; Jhésu Crist m'en gart !
— Portez à ma dame Ermengart.
— Dame, prenez. — Saincte Marie !
— Portez la paix à la baillie.
— Non, mais à la gouverneresse.
Lors prant et despièce la presse,
Et les autres prannent après.

Là fait on grans poses et très ;
Et certes honnie seroit
Celle qui cette paix prandroit
Au premier coup, sans refuser ;
Et en verriez femme ruser
Et l'estrangler trestoute vive :
— Resgardez la meschant chétive,
Qui n'a pas vaillant une drame,
Et a prins devant cette dame
La paix, et cette damoiselle.
Il n'appartenoit point à elle.
Il part bien où elle a esté ;
Elle a encores po cousté
Pour sçavoir honeur ; bien le monstre.
L'autre dit : — Ce n'est qu'une monstre,

Digitized by Google

Et ainsis que buche vestue.
Or ne fait rien, et si se tue,
Fors soy par tout faire escharnir.
De rien ne se sçaroit garnir.
Certes elle ot fole nourrice ;
Assez y part que trop est nice.

Apprandre leur fault ce mestier (1),
Et quant on est hors du moustier,
On doit laissier yssir devant
Celles qui ont esté avant
Es honeurs et ès grans estas.
— Passez. — Je ne passeray pas.
— Vous passerez, que c'est raison.
— Mais passez, ma dame Alipson.
— Non feray : vous estes ains née.
— Yssiez hors, dame Babelée.
— Moy ! non feray : Dieu m'en deffende !
Il faut donc qu'om le me commende.
— Passez, passez hardiement.
— C'est donques par commendement.
— Certes non est, mais courtoisie.
— Je ne suy pas si envoisie ;
De passer ne seroit pas bel.
— Passez, damoiselle Ysabel,
Et faictes passer vostre fille.
— Que dictes-vous ? Dame Sibille,
Qui est nostre plus ancienne,
Est devant saincte Julienne,
Qui toutes nous doit esmouvoir.

(1) Suite des conseils de la belle-mère — *Rubrique* 36e. — Cette fois, il s'agit des politesses que l'on doit se faire en sortant de l'église.

Digitized by Google

— En vérité, vous dictes voir.
Pas ne l'avoie aperçue
Au moustier; qui se ne sceue,
Il n'a tenu qu'à oubliance.
Dame est d'oneur, de conscience;
Il la fault aler appeler.
Alez y. — J'y vueil donc aler.
Or sus, dame, l'en vous attent
Pour yssir de femmes a tant
A l'uis : mais nulle n'en ystra
Jusqu'à tant qu'elle vous verra.
Et son baston vient, qu'elle porte,
Près de l'uis, ore endroit la porte,
Et dit : — Yssiez, je vous en prie.
C'est mal fait, par saincte Marie !
D'attendre un tel doloreux corps.
Et je vous suppli, yssiez hors.
— Non ferons. — Lors va hors de l'uis ;
Les aultres yssent, et si truis
Qu'à tel yssir a tel meslée
Qu'on aroit une lieue alée
Avant qu'om soit hors de cel estre.

Or reconvient laissier à destre
Le chemin, et aler le hault
Aux plus grans ; et celle qui fault,
Ou qui de soy prant le desseure,
De toutes sera couru seure,
En lui disant : — Prenez le bas !
Sé ce vient à passer un pas,
Là fault faire à pause et estal.
— Passez. — Dames, vous dittes mal :
Certes jamais ne passeroye

Digitized by Google

Devant vous. Pourquoi le feroye?
Pour ce qu'il vous appartient bien.
Or passez. — Je n'en feray rien.
— Si ferez, car je vous en prie.
— Passez, damoiselle Marie.
— Mais vous, passez, dame Mahaut.
— Je passeray : faire le fault,
Puisque vous l'avez ordonné.
J'amasse mieulx avoir donné
Dix soulz que tel folie faire.
Pour Dieu ! ne vous vueille desplaire :
Je le faiz pour vous obéir.
La puet-on de beaux mos ouïr.

Se l'on passe près de l'ostel
D'aucune, elle doit sur costel
Prier toute la compaingnie
D'aler boire, et qu'à chière lie
Les vouldra trestoutes veoir
Et festoier à son povoir,
Mieulx que pourra, en sa maison,
Et qu'elle scet bien, c'est raison,
Que bonne chière leur fera
Ses maris, et grant joie ara ;
Car très grant honneur lui feront.
Et les dames s'excuseront,
Et diront qu'il ne se puet faire
A présent, car trop ont affaire ;
Mais une autre fois y viendront.

Lors quant elles se partiront,
Fay semblant d'elles convoier.
Celles te vourront dévoier.

Digitized by Google

Tu diras : — Certes si feray.
A tout le moins vous convoieray
Jusqu'au chief de ceste rue.
— Et pourquoy estes-vous venue
Si avant ? Or sus retournez.
Par Dieu ! plus avant ne vendrez.
— Si feray. — Non ferez, par Dieu !
Lors s'en va chascune en lieu
Et fait ce que Dieu lui enseingne.

Filz, encor fault ma fille apreingne
Le marchié où trestout se vent (1),
Et qu'elle y aille bien souvent
Au pain et en la boucherie,
Ès halles. En la mercerie
L'aler lui doiz bien commander :
Elle aprandra à marchander,
Des denrées verra le pris.
Et quant elle ara bien apris
Des ventes l'us et la manière,
Son varleton, sa chamberière
Y pourra envoier après,
Et au retour les tenir près
Et enquérir de leur couvine.
Neis jusqu'à une poitevine
Pourra sçavoir s'ilz lui forcomptent.
Ainsis femmes leur servens domptent,
Quant l'estat scevent du marchié,
Et leur monstrent bien leur péchié
Ou leur faulte, quant elle y est :
Et tant sont les servens plus prest

(1) Conseils pour bien faire son marché.

Digitized by Google

De loyaumènt faire besongne,
Sans poiteviner escalongne,
Et sans penser ne hault ne bas ;
Ainsi comme on bat le cabas (1)
A ceuls qui ne scevent le prix
Du marchié, tant qu'ils ont apris
S'une poulaille, ou un chapon,
Ou une espaule de mouton
Coustent IIII s. et demy,
Les VI d. seront pour my,
Qui suis servens pour moy esbatre.
Ainsis seult on le cabas batre,
Bat on, et a l'en souvent fait
A ceuls qui ne scevent ce fait.
Au bout de l'an, y a grant somme
D'argent au regard d'un saige homme :
Et l'en fait dénier à dénier
Grant moncel d'or et grant grenier ;
Et par dénier à dénier traire
Du trésor, le fait en détraire
Et anéantir en po d'eure :
Qui trop despent, il se déveure.

La despense ne soit tenue
Si grande com ta revenue,
Pour doubte d'aucun accident ;
Car lors seroies indigent,
Si ta despense estoit pareille
A revenue. Si conseille
Que tousjours soies diligens

(1) C'est ce qu'on appelle aujourd'hui faire danser l'anse du panier : il y a dans ce monde peu de choses nouvelles.

Digitized by Google

D'enquérir l'estat de tes gens,
Et souvent veoir tes besongnes,
Et oultrageus despens ressongnes.
Despans toujours moins de ta rente :
Trente, vint flourins, ou soixante
Puisses avoir pour toy aidier
En grief cas, s'il t'estoit mestier,
Sanz l'emprunter sur l'autre année :
Ta terre en seroit malmenée
Et puet estre vendue en fin.
Par telz poins va terre à déclin,
Et par non son estat veoir,
A-t-on veu maint homme cheoir.

Comment le mari, aveuglé par les paroles de la mère, laisse aler sa femme au marchié et partout viloter.

Ainsis fine lors sa préface (1),
Et fait son fil entendre et croire
Que tout lui a dit chose voire
Pour son bien, aussi pour sa fille.
Lors a congié d'aler en ville,
Au marchié, au corps, aux nopces,
Aux poys, aux fèves et aux cosses,

(1) *Rubrique* 37e. — Ce chapitre nous donne une idée des marchés et des magasins aux XIVe et XVe siècles. — On voit qu'alors on pouvait faire bien des hommages à la fantaisie des dames. La révolte de la Jacquerie avait eu pour causes la misère du temps et le faste exagéré des riches. Deschamps s'en souvient : dans plusieurs ballades il attaque avec énergie le luxe qui perd les nations. Les désastres amenés par la maladie de Charles VI mirent fin aux progrès de l'industrie artistique : elle ne reparut que sous Louis XI, pour briller sous ses successeurs du plus vif éclat.

Digitized by Google

Au moustier, aux festes, aux champs;
Or est aveuglés ly meschans.

Or va sa femme où elle veult ;
Or se cointoye et or se deult;
Or dit qu'elle vient du marchié;
Or dit qu'elle a partout cerchié
Pour avoir fusiaux et quenouille ;
Or dit que trop souvent se mouille
Pour le proufit de sa maison ;
Or dit qu'elle a lin de saison
Pour filler et chamie moult fine ;
Or a potaige pour cousine ;
Or a fille ; or a serans,
Desvodoirs et petiz et grans ;
Or a toile ; or a bon cendal ;
Or a patenostres de coral ;
Or a aguilles d'Antioche ;
Or a houël ; or a pioche ;
Or a fer à charrue ferrer ;
Or a poinson pour enterrer
Les cholz, la bette et la porée ;
Or a des espingles denrée ;
Or a cueuvrechiefs, oupes bons ;
Or a bourses et biaux boutons
Qui ne sont mie de grant pris ;
Or a bonne panne de gris,
De menu vair et de cuissettes ;
Or a cousteaux ; or a forcettes ;
Or a chaperons bons et beaulx ;
Or a chausses et blans trumeaulx ;
Or a solers à la poulaine
Et bons chauçons tyssus de laine,

Digitized by Google

Faiz à l'aguille ; or a mentel ;
Or a grant pourfil bon et bel ;
Or a robe et corset de soye ;
Or monstre son corps par la voye ;
Or ayme Martin, or Gautier ;
Or tient en sa main bon psaultier ;
Or s'en va souvent à l'église ;
Or s'est tost à la feste mise ;
Or va aux nopces, or au corps,
Or aux estuves, et puis dehors ;
Or s'en va à la relevée
D'une gisant nouvel levée.

Or va aux souppes, ores aux baings,
Or aux pastes ; or oït les sains
Sonner en aucune chapelle ;
Or va à aucun, qui l'appelle ;
Or se joue là et déduit ;
Ainsi se fait, ainsi se duit.
Que lui faut-il ? que lui faut-il ?
Certes la queue d'un goupil,
Afin que dedens son corps n'entre
Chose qui mal lui face ou ventre.

Elle demeure tempre et tart,
Elle marchande ; elle a sa part
De tout ce qu'on vent et achate ;
Elle est plus glote que la chate
Qui boute partout son musel.
Il n'y a bossu ne mesel,
Sé barguignoit sa marchandise,
Qui n'en eut quelque friandise.
Elle trace comme uns lymiers

Digitized by Google

Plus grant marchié à ly premiers
Et cilz qui légièrement offre,
Que cilz qui tient ferme son cofre,
Du marchié fait la bourse ouvrir
Et les denrées descouvrir.

Il faut tressoir et annelés ;
Il faut frontiaulx et jouelés ;
Il faut rubis, saphirs, jaconces,
Et tu auras douces responces,
Emeraudes, perlés, topaces.
Et si fault que tu lui enlaces
Ton nom et le sien bien brodé
En un chapelet bien ouvré,
Si que nul ne s'en apperçoive.

Il fault que son mari déçoive
Au revenir que longuement
L'a attendue, et, Dieux ! comment
Il se cource de la demeure ;
Et elle se commence en l'eure
A plourer et à esmouvoir :
— Lasse ! j'en doy bien tant avoir,
Qui ne finay huy à journée
D'aler ! De male heure fuy née !
J'ay acheté ce qu'il me faut
Et dont j'avoye grant défault.
Je ne bu huy, ne ne mangay :
Et si m'ose vanter que j'ay
De lin, de chanvre et de semence,
Et de file dont on me tance,
D'aguilles, cannouille et fuseaux,
De desvoudoirs, de bureteaux,

Digitized by Google

Plus pour XX. soulz de parisis
Que n'aroit femme de Paris
Ou d'ailleurs pour XL. solz.
Je croy que vous devenez folz
Que ainsis m'alez riotant :
Or en alez quérir autant,
Et je croy que vous y faurrez
Pour le pris. Vous estes fourrez
Et vestus comme uns drois prélas.
Il ne me faulroit pas un las,
Ne céans un morsiau de pain
Que je n'achate soir et main :
Mesler ne vous voulez de rien.
Mais puisque femme fera bien,
Son mari la tourmentera
Ne jamès bien ne lui fera :
Bien l'apperçoy à vostre chière.
Demandez à vo chamberière
Si j'ay en mauvais lieu esté,
Si j'ay tout ce mesnaige acheté
A grant paine : je m'en repent.

Puis le desvelope et l'espent
Par l'ostel, devant son mary,
Qui est à la moité guari,
Quant il oit ainsi sa deffense.
Et bien en son cuer se pourpense
Que mal fait quant ainsi la blame.

Des envies de femmes enceintes.

Descoulourée est, tainte et pale (1),

(1) *Rubrique* 39e. — Au milieu des redites dont se compose la

Digitized by Google

Et devient envieuse et male.
Une fois veut piez de mouton ;
Or veult manger cendre ou charbon ;
Or veult fromaige ; or veult letue ;
Or veult que son mari li tue
Un pourcel, pour manger la rate ;
Or veult de l'oison une pate ;
Or veult vinaigre ; or veult du lait ;
Or convient autre fois qu'elle ait
De la porée de chardons ;
Or li fault aler aux pardons ;
Or li fault retourner à ville ;
Or li faut dire l'euvangile
Saint Jean, coucher sur le tart ;
Or lui fault d'un pasté de lart ;
Or lui fault avoir d'une pomme ;
Or ne veult vir femme ne homme ;
Or veult aler en compaignie ;
Or chante ; or rit ; or s'esbanie ;
Or veult plourer ; or faire dueil ;
Du fenoil veult et du serfueil ;
Du cresson veult, et des prunelles,
Des cuios, boutons et cenelles,
Des eufs en paste, et des eufs fris
De mésanges, des cochevis,
Des arondes et des lignettes,

première partie de ce chapitre, se trouvent les mots : *li cornibaux*, *li coquehus*, pour désigner les maris trompés. La mesure des vers veut que ce dernier mot ait trois syllabes. Deschamps obéit-il seulement aux exigences de la mesure ? ou bien donne-t-il à un mot souvent employé par Molière une orthographe de nature à contrarier les étymologies acceptées ?

Digitized by Google

Chardonneriaux et alouettes,
Tarins, pinçons et estourneaulx ;
Or veult des pastés de chevreaulx,
De cerf, de biche et de sangler ;
Or veult tout le monde aveugler ;
Or veult lièvres ou veult conins.

Or lui refault de pluseurs vins :
Vin de Saint-Jehan et vin d'Espaigne,
Vin de Ryn et vin d'Alemaigne,
Vin d'Aucerre et vin de Bourgongne,
Vin de Beaune et de Gascongne,
Vin de Chabloix, vins de Givry,
Vins de Vertus, vins d'Irancy (1),
Vins d'Orliens et de Saint-Poursain
(Avoir tel femme n'est pas sain) ;
Vin d'Ay, vins de la Rochelle,
Garnache fault et Ganachelle,
Vin grec et du vin muscadé ;
Marvoisie elle a demandé ;
Vert jus veult avoir, vin goués.

(1) Ce chapitre se recommande à l'attention du lecteur par les détails culinaires qu'il renferme. Il nous fait connaître les vins dont un gastronome du XVe siècle devait composer sa cave. Le poète donne ainsi, sans s'en douter, des lettres de noblesse à certains crûs dont personne avant lui n'avait parlé. Jusque là, le vin de Beaune et le vin de Bordeaux, qui n'est autre que le clairet, figuraient à peu près seuls dans la description des repas légendaires.—Nous reviendrons sur toutes ces étiquettes dans notre glossaire. Constatons seulement que Deschamps nomme les vins d'Ay et de Vertus, jusqu'alors sans renom en dehors de nos contrées. Il ne pouvait oublier le vignoble natal : aussi lui consacre-t-il plus d'un joyeux éloge. — V. notre édition, t. I, p. 15. — Edition Crapelet, p. 1.

Digitized by Google

Et si veult de divers broués ;
Pain d'orge veult, et pain de soille,
Pain de froment ; et si veult oille
De chenevis, d'olie et de nois ;
Or veult des feves et des pois ;
Or veult ris ; or veult avénas,
Boire au voirre, puis aux henas,
Aux escuelles, à un platel ;
Or veult de l'eaue d'un putel ;
Or de l'eaue de la fontaine,
Du puis, de Marne, eaue de Saine,
De Loire, de Dordonne, et d'Oyse,
Et d'Esne. Et convient qu'on y voise :
Or la boit au hénap d'argent,
Or aux tasses entre la gent,
A part, à la pinte et au pot.

Qui femme prant plus est que sot :
Il est à moitié hors de sens :
Treuvé n'a pas les innocens,
Mais une langour très soutive,
Dont il ne peut, tant com l'un vive,
Estre jusqu'à la mort guaris.
Car il n'est nul plus grans péris
Au monde que de femme prandre,
Neis pas d'aler noier ou pandre.
Des dormis, des divers mangiers
Me tais, et des menuz dangiers
De femme grosse, et de son istre ;
Car trop seroit long ce chapitre.

Digitized by Google

Comment aller aux festes et aux places communes fut introduit pour traictier d'amours, et encore le fait l'on à présent (1).

Ovides, qui tant traicta d'amours,
Dit que l'en treuve trop de tours
Pour acomplir la volunté;
Et récite et a raconté
Que premièrement au théatre
S'aloient les dames esbatre.
Là commença Prophilias
De Romme, s'Ovide leu as,
Amer son compaingnon Athis.
D'Athènes les ducs et les marchis,
Les sénateurs, les damoisiaux,
Les gens communs, les jouvenciaux,
Les vierges, femmes et pucelles,
Les dames et les damoiselles
Aloient en ce lieu commun,
Chascune pour veoir chascun;
Et en cette place commune,
Advisoit chascun sa chascune.
Là estoit li commencemens
Des resgars et des parlemens,
Des amours, de joliveté.
Car sé ja n'eussent là esté
Ou entrevues, ja ne s'amassent.

Pour ce en telz lieux femmes s'amassent
Et quièrent voye d'y aler.
A la feste et au caroler,

(1) *Rubrique 42e.*

Digitized by Google

Puelent parler tout à leur aise
Ceulx qui aiment, par saint Nichaise!
Ou faire signes qui le valent.
A celles qui dancent et balent,
Ilz leur gettent de doulz resgars :
De l'un à l'autre sont respars;
Tant qu'ilz viennent à leur povoir
Lez celles, où tout leur vouloir
Est mis : là leur voulenté dient.
En dansant font semblant qu'ils rient,
Afin que nulz ne s'en perçoivent.
Et pour ce que mieulx la déçoivent,
Ly estraint les doiz et la main,
Et sur le piet lui monte à plain.
Et là, soubz umbre de la feste,
Est bien souvent prinse la beste :
Le masle y prent le femenin,
La femelle le masculin.
Et saichiez les femmes y vont
Pour ce que les hommes y sont,
Et les hommes pour vir les femmes,
Les damoiselles et les dames
Qui voluntiers les hommes voient
Com les hommes qui les conjoient;
Et s'ordonnent mieulx qu'elles puent
De leurs habis, et là se juent,
Aussi les laides com les belles.
Et savent bien parler entr'elles,
Et aux hommes dire et monstrer
Que l'on ne les doit eschuer
Pour ce qu'ell' ont noire coulour,
Et qu'il ist bien bonne savour
Du poivre plus que du blanc pois :

Digitized by Google

Et par ce point entendre dois
Que les noires pour soy déduire,
Si comme elles veulent conduire,
Valent plus que blanches ne font.

D'autre part, aucuns hommes sont,
Quant pour honte ou honeur garder,
N'osent leur dame resgarder;
Et la feste treuvent chansons,
Qu'ilz chantent, et par piteus sons
Font à leurs dames entendre
Leur fait, et en ont li cuer tendre,
Et n'y puet en nul mal penser :
Car soutivement le scet dicter ;
Ne nulz ce doulz chant n'entendra,
Fors la dame, à qui il tendra,
Qui sent bien que tel note vault.

Des chevaliers errans ayant juenes femmes, et de l'effect qui s'en ensuit.

Sé chevaliers y es, et tu vas (1)
Par le monde, et as juene fame,
Tu la pourras laissier en blame ;
Car en faisant aucun voyage,
S'elle brise son mariage
Pour ton voiage d'oultremer (2),

(1) *Rubrique 44°.*

(2) Pendant le XIV° siècle, il fut encore souvent question d'aller délivrer la Terre Sainte; mais les malheurs du temps empêchèrent de donner suite à ces pieux projets. Cependant la chevalerie française fit encore un glorieux effort pour arrêter les conquêtes

Digitized by Google

Jamais ne la pourras amer.
Tu demourras trop longuement ;
Si ara, puet estre, un enfant
D'un varlet ou d'un classelier.
Pour ce, se vouloit marier,
Que tu lui rendisses son deu :
Or a par maintes foiz veu
Que trop souvent t'en es alé,
Et si scet que tu as balé,
Et aimé autre femme qu'elle,
Et si est juene, douce et belle,
Bien vestue et bien gouvernée.
Si est plus tost entalentée,
Pour oiseuse, du maistre d'amours
Que celles qui vont ès labours
Mondains : car la char mal peue
Labourant ne sera ja veue
Quant à péchié si vicieuse
Comme de la personne oiseuse.

Et se tu es juene mari,
Et tu demeures delez li,
Sans quérir honeur et vaillance,
On dira : — C'est par récréance
Que cilz n'ose aler nulle part.
Il en est dit : — C'est un cornart,
Un maleureux, par Nostre-Dame !

des Tartares musulmans. La fatale bataille de Nicopolis (1396), où périt la fleur de notre noblesse, fut la dernière entreprise faite par les chrétiens contre l'Orient. Deschamps a pleuré dans ses vers cette désastreuse journée. — V. notre édition, p. 164, 165. — Il chante aussi les projets de croisade qui furent sans résultat.—V. notre édition, p. 112, 114 et 115.

Digitized by Google

Que toudis croupt delez sa femme.

Ainsis, par juene femme prandre (1),
Ne puiz tu vacquer ne entendre
A chevalerie n'à elle.
Vezci une dure nouvelle :
Que feras-tu donques ? Et quoy,
Ne prans juene femme, et me croy,
Pour convoitise de ton corps,
Jusques tu aies esté hors,
Et poursuy en pluseurs terres,
Joustes, tournois, voyages, guerres,
Et que tu soies par tes fais
Tenuz un chevaliers parfais,
En poursuivant, si com j'ay dit
Des chevaliers, et plus escript
La manière de leur poursuite
Cy-dessus ; et quant tele suite
Yert par toy faitte bel et bien,
Lors en ton païs t'en revien ;
En l'aage moyen te marie.
Lors sera ta chevalerie
Congnue, et ton nom exaucié,
Et là seras tu advancié,
A ung seul coup et en une heure,
Plus que le riche qui demeure
Cent mille fois : et c'est raison.
Ne te pars plus de ta maison,
Si ce n'est pour ton grant honeur :
Quant ton maistre et ton droit seigneur

(1) V. sur le même sujet la ballade de l'amoureux Clifford. — Notre édition, t. I, p. 122.

Digitized by Google

Chevauchera, la yras-tu ;
Là verra toy et ton escu ;
Quant il s'en vendra, t'en revien ;
Où tu seras, fay tousjours bien.

Aime ta femme, se tu l'as :
De moien eage la prandras,
Et tu seras d'eage moien.
Lors sera plus doulz le lien
Entre vous deux de mariaige ;
Et pourrez terre et héritaige
Acquester, et vir vos enfans
En bon estat encores grans.
Ne nulz ne te reprouchera
Ta demeure, car l'en sçara
Que tu aras partout esté.

Des magistrats (1).

Juges, vueillez ci advertir :
Ne faictes mie com l'yraingne,
Qui ses fils tent, afin que praingne
Mouches, pour souler son venin,
Les petits mouches met à fin,
Si tost qu'ilz viennent en la toile ;
Mais quant gros mouche hurte au voile,
Tost a toute sa toile route.
Adonc en son trou se reboute
L'yraingne. Ja n'iert si hardie
Qu'elle au gros mouche contredie.

(1) *Rubriques* 45e et 46e.

Digitized by Google

Ainsi est-il, si com je luy,
De justice au monde aujourduy.
Justice pugnist petit cas ;
Petites gens prant à ses las,
Qui emblent par force de rage
Un pain, un pot, ou un fromage,
Ou verre, pour la faim qu'ilz ont,
Et puis tantost pandre les vont.

Mais quant il vient une fort mouche
A la toile, cil fait le louche,
Qui la deust prandre et happer ;
Et li laist la toile acraper,
Emporter, froissier et desrompre.
Ainsis n'est justice qu'une ombre,
Qui ne pugnit les grans larrons,
Qui font les povres païs rons,
Qui emblent, pillent et destruisent,
Qui à Dieu et au monde nuisent,
Et qui font vivre en grand durté
Les bons et en grant cruanté.
Et pour ce qu'ilz le font à force,
Chascuns met paine, et si s'efforce
D'eulx honourer comme seigneurs.

On donne aux mauvès les honeurs,
Et aux bons la pugnicion.
Et sces-tu la conclusion
Qui de ceste chose advendra ?
Si tost que justice fauldra,
Qui ja fault en greigneur partie,
Adonc verras la seignourie
Du lieu partir et par justice,

Digitized by Google

Par contumelie, par vice
De rios et baras couvers,
Qui sont souvent trop descouvers (1).....

Des avocats (2).

Aussi dit David : — En tout temps
Fay justice, et ce sera sens,
Et vray jugement et entier.
Ces mos verras tu au psaultier :
Mais chascuns n'y est pas ydoine.
Aux deux vieillards de Babiloine (3)
Ressemblent pluseurs aujourdui :
Car ilz tolent l'avoir d'autrui
Par leurs sentences favorables,
Et par leurs langues décevables
Et le plaidier des advocas
Qui soustiennent icy un cas ;
Demain soustendront le contraire
(Pour de l'argent, si le seulent faire)
De ce qu'ilz aront soustenu
Le jour devant, et maintenu
En un cas, et chose pareille ;
Dont l'en doit avoir grant merveille ;
Et n'y a nulle différence
Fors que cil de hier avoit nom Sance,
Et cil d'ui a nom Martin.
Nulz d'eulz ne liève si matin,

(1) Le lecteur est très-humblement supplié de ne pas oublier qu'il s'agit uniquement de la justice au XIVe et au XVe siècle.

(2) *Rubriques* 46e et 47e.

(3) Allusion à l'histoire de la chaste Suzanne.

Digitized by Google

Qui vueille fin en cause mettre :
Donner leur fault, paier, promettre,
Que la cause ne voise mal :
On laisse tout le principal
Pour venir à une accessoire.
Le droit du povre est abaissié;
Le tort du riche est soubhaussié,
Car au povre tout perdre fault
Pour faire un très povre défault
Ou une povre négligence,
Qui est faitte par indigence
De non povoir venir à jour.
Ou monde n'a péril majour
Que de plaidier au temps qui est.
Le riches a pour lui arrest ;
Or est li povres confundus,
Lerres sauvés, preudons pandus,
Et voluntez regne pour droit;
Povres paie, et riches acroit.

Ainsis est il entre la gent :
On ne tient qu'à avoir argent;
Du plus juene jusqu'au plus vieil,
Regne convoitise et son fieil.
Ne je ne voy fille ne fil
Qui ne soit aujourd'ui subtil,
Entre les princes et les roys,
De demander la saincte crois.
Neis ceulx qui n'ont pas XIIII. ans (1)
Sont de demander plus engrans

(1) Il s'agit des projets de croisade encore agités sous Charles VI, et auxquels mit fin pour toujours la guerre à l'Anglais.

Digitized by Google

Et d'amasser argent en somme,
Que ne font encor li vieil homme.
Quant li homs larges a esté,
Et il vient en escharseté,
L'en dit que c'est signe de mort :
Et li monde à ce point s'amort
Qu'il ne veult qu'argent et or fin.
Si puet on jugier que la fin
De ce monde vient et approuche.
Mais ceuls qui en tiennent la broche
Ne vuelent leur or desbrochier ;
Ne on n'ose ceuls approuchier
Qui ont mains d'or, langues d'argent :
L'en ne tient compte d'autre gent (1).

(1) Deschamps, dans sa *Lettre sur l'état d'avocacion* adressée à Jehan des Maretz, Jehan d'Ay et Simon de la Fontaine, avocats en parlement (mss., p. 427, 70,) fait la peinture du luxe des avocats ; puis il ajoute :

Vous estes comme saiins en terre :
Chascun va vostre sens requerre
Et vostre aide demander
Pour l'argent. — Car qui truander
La vouldroit, bien sçauriez respondre :
— Amis, fay ta géline pondre,
Et apporte assez : c'est de quoy ;
Car en ton fait goutte ne voy.

Comme on le voit, le fond de la farce de l'*Avocat Pathelin*, l'esprit de certains chapitres de Rabelais se retrouvent dans les œuvres de Deschamps. — Oh ! si maître Eustache eût connu les avocats de nos jours ! Mais il n'a connu que ceux de son temps : de là cette satire sans application possible au barreau de ce siècle.

Digitized by Google

Des prélats (1).

Mais j'ay trop fort mal en teste
De ce qu'évesque et archevesque,
Qui ont si nobles bénéfices,
Atrapent les mondains offices.
Car, pour le convoiteux péchié
D'avoir gaiges, leur éveschié
Laissent, et sont entre les princes,
Gouvernens l'argent des provinces,
Plus tyrans, plus particulers
Que ne soient les séculers.
Ceuls font leurs moes et leurs fronces,
Et les griefs et dures responses
Aux gens d'armes, aux souldoiers
Et aux povres officiers.

Là scet Dieus où véritez est;
Là scet dont manterie nest;
Là fault double respons entendre;
Là fault deux ou trois mois attendre
Ainçois qu'on puist avoir denier (2).

(1) *Rubrique* 18e.

(2) Ce passage nous donne la clef du mauvais vouloir de Deschamps contre les hommes d'église appelés à des fonctions administratives. — En écrivant sa vie, nous avons raconté l'histoire de ses tribulations : ses offices lui furent tour-à-tour contestés et ravis, sans doute par économie. Par la même raison, ses pensions furent réduites, suspendues, supprimées. De là son mécontentement. Il ne lui dicta pas moins de 660 vers dans le genre de ceux-ci. Nous n'en donnerons qu'un échantillon, pour éviter des redites sans intérêt. L'auteur attaque la cupidité des officiaulx,

Digitized by Google

Et quant ce vient au derrenier
Qu'ilz aront le leur despandu,
Adonc leur sera respondu
Tout à plain : — Vous n'en arez rien.
Hélas ! s'eust esté très grant bien
De le dire au commencement,
Sanz les tenir si longuement,
N'avoir à poursuir, gasté
Ce qu'ilz avoient emprunté
En espérance de leur paye.

Et n'est nulle chose plus vraye
Que telz prélas moult se resjoient,
Quant grosses tourbes de gens voient
Après eulx : là monstrent leur roe,
Et font aux povres gens la moe,
Pays perdre et roys déserter
Par leurs durs respons démonstrer ;
Car ilz tolent les cuers des gens,
Nobles, chevaliers et sergens.
Mais or n'argent en grosses sommes
Ne vault tant que les cuers des hommes.
Car chascuns puet et doit sçavoir
Qui a les cuers, il a l'avoir ;
Mais qui a l'avoir sans les corps,
Ce n'est pas li plus sains tresors.

Se les princes y advisoient,
Jamais gaiges ne leur donrroient

des clercs employés aux affaires civiles et judiciaires ; il leur reproche leur simonie, leur luxe, leur partialité pour les riches ; mais il n'attaque jamais le christianisme : ce que n'eût pas manqué de faire un esprit fort d'un autre temps.

Digitized by Google

Qu'ils prannent si excessifs :
Et si seroient tous jolis
De venir, si on les mandoit,
Sanz argent ; et ce seroit droit.
Ils ont cent ou quatre vins mille,
Pour eulx croupir en une ville :
Ainsis est l'argent despendu ;
Par ma foy ! c'est argent perdu.
Mieulx voulsist que paie en fust fecte
En acquittant aucune debte
Aux bons chevaliers de la terre,
Pour la frontière et pour la guerre,
Ou pour le prince du pays,
Qu'à telz chaperons esbahys
Quant ils voient œuvre de fait.

Uns princes pluseurs prélas fait (1),

(1) Les faits articulés par Deschamps sont vrais. On n'avait pas encore eu l'idée de créer des sénateurs recevant 30,000 francs d'appointements. Alors, d'une part, l'Eglise renfermait une grande partie de gens lettrés, instruits dans l'un et l'autre droit, doctes en histoire, en science administrative, se trouvant en France ; de l'autre, les princes n'avaient pas les ressources nécessaires, dans ces temps malheureux, où l'art de mettre et de lever des impôts était au berceau, pour assurer à leurs ministres, aux chefs des grands corps de l'Etat, aux hommes chargés de leurs affaires extérieures, une position pécuniaire convenable, des pensions de retraite dignes de leurs services réels ; nos rois ne pouvaient disposer des archevêchés, des évêchés, des abbayes et des prieurés, et, par suite, des revenus qui en dépendaient : sauf quelques prébendes, dont la collation leur appartenait, ils étaient obligés de solliciter l'élection du serviteur qu'ils voulaient récompenser. Le clergé, maître de son choix, se prêtait souvent aux désirs du souverain ; ses suffrages conféraient mitres et crosses à des gens qui, comme dit Deschamps, n'étoient quelquefois clercs fors que tondus. De temps

Digitized by Google

A ses despens, d'un secrétaire,
Ou d'un simple clerc le fait faire.
Un autre abbé, l'autre archidiacre,
Et l'autre prieur de Saint Fiacre.
Et sont si subgect naturel,
De lui tiennent leur temporel
Et ont XII. M. à despendre
Par son pourchas, et veulent vendre
Leur corps à leur lige seigneur.
Par ma foy ! c'est grant deshoneur !
N'ont ils pas assez pour eulx vivre ?
Faut il que leur prince leur livre
En leur païs et en leur terre
Gaiges pour les chasteaulx acquerre
Des nobles et gens du païs,
Pour leurs parens, qui sont haïs,
Comme gens nez de povre lieu ?

à autre, ces choix de complaisance ont pu tomber sur des favoris d'un jour, sur des hommes indignes ou incapables ; mais, disons-le nettement, ce sont ces évêques ministres, ces hauts dignitaires devenus prêtres, qui fondèrent, dans ce temps, la Cour des comptes, la Cour des aides, qu'ils présidèrent, et jetèrent les bases de notre comptabilité publique. Ce sont eux qui tinrent les sceaux de France pendant nos luttes contre l'Anglais, et parvinrent, avec l'aide de Dieu et de nos hommes d'armes, à mettre l'étranger hors de notre sol. Nous ne pouvons les citer tous. Nommons seulement Jean de Montagu, évêque de Chartres en 1390, président de la Cour des comptes en 1398, chancelier en 1405, tué à Azincourt ; — notre compatriote Jean de Dormans (son père, nommé simplement Me Guillaume, était procureur au bailliage de Dormans), d'abord avocat, puis évêque de Beauvais et chancelier de France en 1361 ; — son fils Miles, un des protecteurs de Deschamps, évêque en 1371, puis président à la Cour des comptes, chancelier de France, et mort en 1387, un des chefs du parti national en Champagne.

Digitized by Google

Advisez y, princes, pour Dieu :
Ilz espargnent leurs bénéfices
Pour prandre argent sur vos offices,
Et laissent au lieu un vicaire.
Mais l'en ne verra ja tant faire
D'abus, d'excès, d'extorcions,
Ès layes juridictions,
Comme l'on fait aux cours d'églises.
La sont trestoutes gens de prises,
Abbez, prieurs, prestres, nonnains
(De ceulz prant on à toutes mains).....

Beauté de femme est commencement de toute rage et pervertissement d'homme (1).

La forme, la beauté de Suzanne,
Qui fut fille du vieil Helcanne,
Print et déceut les deux vieillards.
Je treuve aussi entre les ars
De Séneque avec d'Aristote,
Où ilz ont fait de la riote,
Livres parlans de mariage,
Que beauté de femme est de rage
Le principe et commencement,
Et dévoie l'entendement
Des saiges, et le conseil fraint ;
Ses haulx engins art et estaint,
Et leur fait laissier la pensée
De la science désirée,
Les fors et les puissans desvoye
Et les met à dolente voye.

(1) *Rubrique* 50e.

Digitized by Google

Les iracondes, les hureux,
Les diligens, les paresseux,
Les doulz, les beaux, les aimables,
Les soutils et les décevables,
Les roys, les princes, les barons,
Les grans, les petit, les felons,
Clers, nobles, bourgois, chevaliers
Et personnes de touz mestiers
Sont tuit fraint par beauté de femme;
Et maint en ont esté infame,
Mutilés, mors et affolez,
Détranchiez, batus, décolez;
Et mis en mains aultres périls,
Perdu corps, dampnez esperiz,
Abregié le cours de leur vie.

Beauté est merveilleuse envie
De convoiter en convoitant
(C'est où le convoiteus s'attant)
Qui ne descroist, mais croist toudis,
Dont les cuers sont moult affadis,
Jalous, envieus, complaingnans.
La poursuite d'amours est grans,
A dit Platon, et Lysias,
Qui en ses escrips sur ce cas
Termine, et met les grans dommaiges
Veneus de ces amours sauvaiges.
Tel amour par vray jugement
Ne se maine, mais autrement
Par fureur. Et encor a pis,
Qui est de la femme entrepris.

Digitized by Google

Exemple que par femme on pert tout sens et entendement, ja soit que la cause d'amour soit honneste (1).

Et pour ce Séneque raconte
Qu'il congnut un grant fil de conte,
Aourné de beaus vestemens,
Qui n'avoit ses entendemens
Fors à sa femme ; et en publique
Avoit en lui telle pratique
Que partout, où il la trouvoit,
Sa face et son sain lui tenoit ;
Et ne pouvoit une seule heure
Sanz sa femme faire demeure,
Tant estoit plains d'ardant amour.
Et sa femme faire demour
Ne povoit, que cuer n'eust marri,
Sé n'estoit de lèz son mari.
Et tant s'amèrent d'ardent raige
Que l'un devant l'autre breuvaige
Ne preist, que chascune bouche
N'eust au vaissel chascun sa touche,
Aussi tost l'autre comme l'une.
Leur sote amour estoit si une,
Improveue, et d'ardant désir,
Comme vous povez cy ouir.

Jhérome de ce mesme exemple,
Contre Juvenel, ce me semble,
Dit la naissance de l'amour
Fut honneste : mais la grandour
Estoit assez plus dissolue ;

(1) *Rubrique* 51ᵉ.

Digitized by Google

Et dit par parole absolue
Qu'il ne soist pour la cause honneste
A mal faire le deshonneste.
Encor dit par sentence clère
Que le mari est adultère,
Quant il de trop grant ardour aime
Sa femme, et pour ce ainsi le claime.
Et en toute autre femme estrange
Est encor plus mauvès le change
Et l'amour plus laide et plus dure,
Descendant de mauvaise ordure ;
Et encore y a plus diffame
Qu'en celle de ta propre fame.

Saige home doit sa femme amer
Pour avoir hoirs, non pour errer
Ès délis de la char mauvaise,
Pour dilecter et guérir aise.
Nulle chose n'est plus amère
Que ta femme comme adultère
Amer désordonnément.
On prant famme communément
Pour avoir hoirs, et c'est raison,
Et pour gouverner sa maison
Et les choses qui si affièrent.
Maleureux sont ceuls qui se fièrent
A leurs femmes, comme les bestes,
Par mille voies deshonnestes.

Toutevoies les bestes ont
Que, depuis ce qu'empraintes sont,
Elles n'aront de mascle cure ;
Mais femmes ont autre nature :
Plus sont grosses, et plus délirent

Digitized by Google

Les hommes qui enfans leur firent ;
Plus veulent ce chestif mestier.

Exemple comment aujourduy en mariaige l'en quiert plus l'avoir par avarice que le bon corps de femme (1).

Marcia, la fille Cathon,
Puisqu'elle ot perdu son baron,
Et elle fut admonestée
D'autre fois estre mariée
Comme fille de jueue éage,
Elle dit : — Me marieray ge,
Comme tout mari, par mon ame,
Quiert plus l'avoir que la fame ?
Et puisque je voy et advise
Que ma chevance est plus requise
Que mon corps, ma conclusion
Est, et aussi m'entencion,
Que jamais mari ne prandray ;
Mais à marier me tendray.

Et par ce monstre clèrement
Que l'on requiert présentement
Plus l'avoir, quant on se marie,
Que l'en ne fait Jehanne ou Marie.
Qu'elle soit preude femme ou chaste,
Borgne, boiteuse, nette ou gaste,
Fors à l'avoir y regarde on ?
De ce regart ci nous gardon :
Car c'est saine chose et propice
D'estre non lié d'avarice

(1) *Rubrique* 52e.

Digitized by Google

En mariage, et chose sure
Qu'on ne quière ce pour luxure.

Economiques, qui traicta
Et qui moult sçavoir convoita
Des livres sur tous mariaiges,
Dit que sur les communs ouvraiges
Homme et fame ont labeur pareil.
Déhors fait l'omme l'appareil
Des charrues et des labours,
Aux champs, aux vignes et aux bours.
Femme doit dedans ordonner
La maison, bestail gouverner,
Les chamberières, les sergens
Restraindre, reslargir ses gens
Selon les temps, selon leur paine.
Femme à ce doit peiner et peine :
Ainsis fut anciennement.

Mais il va trestout autrement,
Qu'elles veulent oiseuses estre
Et dominier en leur estre.
Columelle de ce tesmoingne
Que plus ne leur plaist la besoingne
De prandre cure de maison.
Tendres sont en toute saison
Pour leur plour, et port des enfans.
Les estas veulent avoir grans
De draps de robe et d'aultre chose,
Et n'est nulz qui parler leur ose
D'avoir de la charrue cure :
Ord office ne leur procure
Nulz homs qui vueille vivre en paix ;

Digitized by Google

Car ne l'ameroient jamais.

De tourtrer pain blanc ne pain bis,
Ne d'avoir cure des brebis,
Des gélines ne des pourciaux,
De mettre fiens par monciaux,
De faire maton ne frommaige,
Ne de penser du labouraige,
A chose nulle, soir ou main,
Qui leur puist ordoier la main,
N'ont aujourdui talent d'entendre,
Pour ce que chascune est trop tendre.

Pou veulent estre en une ville
Champestre : pas n'est le stille.
Elles désirent les citez,
Les doulz mos à eulx récitez,
Festes, marchiés et le théatre,
Lieux de délis pour eulx esbatre,
Et qu'elles y voisent souvent,
Se comme il est dit cy devant
Ailleurs, en un autre chapitre.

Comment beauté de femme est comparée à la rose, qui incontinent passe, sèche, perd son odeur, beauté et amortist (1).

Très chiers fils, je te pri, pour Dieu !
Ne va en ce périlleus lieu ;
Fuy de tele femme la voye (2)
Et fay que ton œil ne la voye.

(1) *Rubrique* 56ᵉ.
(2) Il s'agit de la femme étrange, c'est-à-dire illégitime.

Digitized by Google

Elle dégette les foulez,
Et n'a cure des affolez.
Sains les prant, et rent inhabiles.
Telz poursuites sont inutiles
Destructions d'ame et de corps.
Par femme sont les puissans mors :
Sa maison est voie d'enfer
Plus aspre qu'aguillons de fer.

Pourquoy amons nous la douçour
De femme plus que de la flour ?
Comme il soit que flour et la femme
Soit une honeur et un diffame,
En la flour suelt coulour avoir,
En femme peuz beauté sçavoir ;
Dont de l'une et l'autre j'entens
Beauté passer en po de temps.

La rose rouge est espanie
En un jour, douce et raplanie
D'odeur, et la blanche autressi ;
La violette donne aussi
Douce odour : si fait la soussie,
La marguerite, l'angorie,
Le glay, la douce flour de lis.
En ces flours a moult de délis,
De déduit, de joliveté :
Au mieulx venir n'ont qu'un esté.
Et encor la rose du main
Est flestrie d'ici à demain,
Et perd ses fueilles de légier,
Que le vent fait par le vergier
Amatir, perdre et mettre à fin.

Digitized by Google

Et quant vient vers la saint Martin,
Fueille et flour, et touste verdure
Convient tourner en pourriture
Pour le froid et les temps divers
Qui s'approuchent, pour les yvers
Qui trenchent d'arbres et de prée
Tout le vert, à leur froide espée.
Et si boute humeur en terre ;
On ne scet lors la fleur où querre,
Tant est sec, perdu et desmis.

Et certes, beaux très doulz amis,
Ainsis que l'esté enlumine
Le rosier, et de sa racine
Fait fueilles florir et roses yssir,
Ainsis est juenesse en désir
Aux hommes des femmes adonc,
Qui beauté comme la rose ont.
Par juenesse sont coulourées ;
Mais si que les fleurs sont brulées
Par geler, ou qu'elles martissent,
Ainsi les femmes se flétrissent
Par vieillesce ou par accident
D'avoir porté un seul enfant;
Ou par trop eulx abandonner
Aux délis de char, et donner
A leur corps trop paine et traveil ;
Ou par autre cas non pareil,
D'avoir po à boire et mangier;
Ou par leur calice changier,
Estre malades longuement;
Ou par mourir soudainement,
Est leur beauté périe et casse,

Digitized by Google

Qui en aussi po d'eure passe
Que la rose fresche et nouvelle,
Qui est en une saison belle,
Et l'autre après sa beauté perd.
Trop moins est femme, et bien y pert,
Ou aussi po comme est la rose.

Vanité des choses de ce monde (1).

Ainsi que le fleuve de Sayne
Décourt, la richesse mondaine
Dépérit ainsis et décourt.
Au monde et en mainte grant court,
L'un pert à présent sa richesse;
Honeur l'autre en po d'eure lesse.
Les édifices sont corrups;
Les vestemens sont interrups;
Les ors, les pierres précieuses
Et les grans vaisselles couteuses
Sont perdues ou engaigées,
Les grans drageoirs pour les dragées
Aussi, dont on fait grans remors.
Les parens et amis sont mors,
L'un par glaive, l'autre en vieillesce,
L'un par malage, l'autre en presse,
L'un en bois et l'autre en rivière;
L'un meurt devant, l'autre derrière;
L'un meurt par un cas d'accident,
L'autre meurt par un incident

(1) *Rubrique* 58e. — Deschamps a, dans ses œuvres, plusieurs fois détaillé ce sujet si bien compris des gens de cour et des hommes politiques, quand ils sont vieux.

Digitized by Google

De mangier chose qui lui nuit ;
L'un meurt de jour, l'autre de nuit ;
L'un meurt juene, l'autre vieillart ;
L'un est pendu, et l'autre s'art ;
Li autres est décapité.
Ainsi, par ce flum tempesté
Sont les cuers de ceulx qui s'aerdent
Aux biens mondains, et tous les perdent.

De la vieillesse. — Légende de la huppe (1).

Tost passe la beauté de l'aage.
Uns enfans devient tantost sage,
Croist ou devient malicieus,
Et jouvencel, et puis est vyeux,
Et puis est tantost décrépis ;
Et n'alors bras, jambes ne pis,
Cuisses, costez, teste, forcelle,
Qui ne lui dueille ; et sur sa celle
Tuit li membre sont défluant ;
Et est lors en estat d'enfant,
Quant à entendement mondain ;
Et là languist en grant desdain,
Impatiens de la vieillesce.

(1) *Rubrique* 59e. — Deschamps, qui, comme tous les gens dont la vieillesse est malheureuse, voit tout en noir, a fait une ballade sur les dangers courus par les pères et mères qui, de leur vivant, se dépouillent de leurs biens au profit de leurs enfants. Son refrain est :

Qui s'amortist vaut pis que mort.

V. notre édition, t. I, p. 167.

Digitized by Google

Po voit, et plein est de sourdesce,
Et se courresse de légier.
Po puet ne boire, ne mangier.
Du nez flue ; sa bouche sent,
Et très fort li flairent li dent.
Le temps passé loe toudis ;
Le présent est de lui haïs.
Il est tardis d'avoir oye,
Tousjours parle, n'en doubtez mie.
Tost se course, et tost se rapaise :
En ce monde a trop petit d'aise.
Ainsi muert homs au mieulx venir.

Mais nous ne devons escharnir
Vieil homme, riche, pauvre ou nu ;
Tel que les juenes jadis fu,
Et juenes sont à estre prests,
S'ilz vivent, tel que le viel est.
Si ne doit l'un l'autre mocquer,
Mais doit l'un l'autre supporter.
Car li vieillart nous ont nourry :
Autrement fussions nous pourry.
Si les devons en leur vieillesse
Servir, supporter leur destresse,
Amer, honourer de cuer fin,
Très doucement jusques à la fin.

Exemple en avons et figure
D'un oisel de douce nature,
Qui hupe a nom en no langaige,
Dont ly poucin ont tel usaige
Que, quant père et mère envieillissent,
Et que les œulx leur obscurcissent

Digitized by Google

Tant qu'ilz ne peulent plus voler,
Lors les font leurs poucins aler
En creux d'arbres, en sacrés lieux,
Et ainsi pourvoient aux vieux;
Leurs dures plumes leur arrachent,
La mousse et autre douceur sachent
Soubz leurs pères et soubz leurs mères,
Et de viandes non amères
Les paissent, reschaufent et gardent,
Et piteusement les regardent
Jusques nouvelle plume vient
A leurs ancesseurs; lors advient
Que leur veue est renouvelée:
Par tout puent prendre volée
Par le secours de leurs enfans,
Qui leur ont esté secourans,
Ainsi que s'ilz voulsissent dire:
Père et mère, en vostre martire
Nous avez vrais enfans trouvez,
Et c'est droit; car pons et couvés,
Esclos nous avez, et nourris:
Autrement fussions nous pourris
Tant que gouverner nous sçavons.
Et semblablement vous devons,
Et mieulx supporter voz ennuis,
Et servir de jour et de nuis.

Et se tel nature ont oisel,
Dames, chevaliers, damoisel
Et toute humaine créature
Doit ensuir ceste nature
Par plus grant raison et plus forte.
Saige est, qui vieillesce supporte,

Digitized by Google

Car tous nous fault juenes finir,
Ou vieulx en la fin devenir.
Et certes c'est très grant noblesce
De finer en douce vieillesce,
Et d'avoir bien vescu son temps
Sanz déshoneur et sans contemps,
Et d'emporter, quant on est mors,
Bien pour l'ame et renom au corps.

Mariage temporel repugne à clergie et chevalerie (1).

Combien que pas ne se varie
Quant à Dieu, cilz qui se marie
(Car c'est ordonnance de loy),
Mais toutevoye nostre foy
Ne contraint nul à femme prandre,
Si par vouloir n'y veult entendre
Et par paroules de présent.
Mais qui à tel lien se prant
De son gré, si clers est, il erre
Et encontre soy se fait guerre.
Semblablement uns chevaliers ;
Car nulz d'eulx ne puet les mestiers
Exercer, les uns de clergie,
Les autres de chevalerie,
Et servir aux femmes ensemble.
Ainsi chascun son renom amble,
Se destruit et apaillardit
Et par soy mesmes se laidit ;

(1) *Rubrique* 68ᵉ. — Cette théorie de notre poète est une des plus sérieuses qu'il ait développées dans *le Miroir de Mariage*. Elle a servi et sert encore de base à de nombreuses institutions.

Digitized by Google

Estude, dy, et la vaillance
Des voulens poursuir en ce,
Se pert en eulx par tel usaige
Et le loien de mariage,
Par les raisons dessus touchées,
Et par les femmes reprouchées,
Qui sont de perverse nature.

Lors pert li clers son escripture,
Et li chevaliers sa poursuite.
Des armes ne fera plus suite :
Or advendra qu'entre cent mille,
L'un ara l'engin plus habile
Et sera plus clerc et plus mestre
Que cent milliers qui puessent estre,
A l'estude pour enseignier
Le bien commun, et corrigier
L'erreur du peuple, et pour la loy
Soustenir, et garder la foy
Par les exemples qu'il dira,
Et par les points qu'il monstrera :
Et d'un chevalier ensement,
Pourra estre semblablement
Le plus vaillant de la contrée,
Dont aultre terre estoit oultrée,
Et qui povoit par ses grans fais
Un royaume tenir en pais,
Chasser de son païs la guerre
Et conquérir estrange terre
Par son bien et par sa prouesce,
Qui tout ce bien par femme lesse ;
Dont tout le peuple estoit deffendu
Et en labourant seur rendu,

Digitized by Google

Par sa noble et grant diligence,
Mis en paix et hors d'indigence :
Ce qu'autre mille ne feroient,
Qui tele vaillance n'aroient
Comme cilz qui met en franchise
Le peuple, la loy et l'église.
Par son travail, par son valour,
En paix vivent de leur labour
En ce cas ; mais, quant ilz ont guerre,
Cesser fault le labour de terre
Et estre pouvre et mendiens ;
Car il ne leur demeure riens.
Et mille autres de son estat
N'oseront prendre le débat,
Ne sçaront la guerre mener
Que cilz cy pourroit terminer
En po de temps par sa vaillance
Et par sa bonne expérience :
Et ainsi par deffault de li
Sera trop le peuple affoibli,
Et ses vertus, quant bons clers fault.
Et pour ce est à eulx grand deffault,
Quant ils fuient leurs II. mestiers
Et qu'ilz ne servent voulentiers
Au bien commun toute leur vie.

Chevalerie et clergie (1).

Mais quant un noble homme estudie,
Aujourd'hui on moque de li,
Et dit on qu'il a cuer failli.

(1) *Rubriques* 69°, 70°, 71°.

Digitized by Google

— C'est uns coquars ! — C'est uns meschans !
— Il ne scet aler par les champs !
— C'est uns prestres ! — C'est un chétis !
— Il deust porter un superlis !
— Il ne vauldra ja un grain d'orge !
— Il parle latin, par saint George !
— Il ara chaperon fourré.
Il semble ainsi qu'il ait erré
Aux gentilz hommes du jourd'uy.
Quant on parle latin à luy,
Et qu'il scet parler et respondre,
Ilz veulent qu'om le face tondre (1),
Comme un clerc, ou comme un prestre.
Mais pas ne souloit ainsis estre,
Comme il est, en l'ancien temps :
Les roys faisoient leur enfens
Apprandre ès VII. ars libéraulx.
Ne nulz, s'il n'estoit venuz d'aulx,
N'osast nulz de ces ars apprandre,
Si frans ne fust : neis, sur le pandre,
Aux gens laïs estoit deffendu.

Lors estoit le peuple entendu
Aux ars méchaniques sçavoir :
Ainsis leur failloit recevoir
De leurs seigneurs la discipline,
Le droit, la loy et la dottrine,

(1) Il est bon de noter le discrédit des belles-lettres latines coïncidant avec une des époques les plus malheureuses de notre histoire, l'abaissement de l'éducation avec celui de notre prospérité. — Saint Georges était le cri de guerre des Anglais : faut-il voir aussi dans ce passage une allusion à l'ignorance des nobles Anglais ?

Digitized by Google

Et entendre aux euvres mondaines,
Aux labours, aux champs et aux plaines,
Estre l'un charpentiers ou maçon,
L'un feuvre et l'autre vigneron ;
L'un cousturier estre failloit,
Ly autre les bestes gardoit ;
L'un fut péletier, l'autre mire :
Si que nulz n'osast contredire
Que toudis du mestier n'ouvrast,
Et de l'art dont il se meslast (1).
Les chastaulx, les villes faisoient
Pour les princes qui lors estoient.
Subjez furent humbles et doulx ;
Ne furent ne fel ne estoux ;
Et leurs seigneurs, qui furent saige,
Les maintindrent en cel usaige
Et ne les eslevèrent point.
Mais puisqu'ilz laissèrent ce point
Et cette voie estudieuse,
Et qu'ilz boutèrent en oiseuse
Leurs enfans, qui jadis souloient
Apprandre, jusques ils avoient
Eage pour les armes porter,
Ne porent leurs fins supporter.

Premiers leur apprindrent clergie,
Et après eurent chevalerie.
Et, puis que premiers clers estoit
Uns nobles homs, il s'ensuioit
Puis qu'il fust chevaliers après :

(1) C'est-à-dire que chacun ne parlait que de ce qu'il savait : ce qui ne se voit pas toujours.

Digitized by Google

Que chevalerie de près
Suioit et en un mesme corps
La clergie : c'est uns accors.
Et encor est il vray certain
Que depuis l'eage premerain
Que la clergie fut trouvée,
Qui est en divers lieux alée,
Que la chevalerie la
Suye, et suit, où elle va.
Et où l'estude a esté bonne,
La chevalerie s'adonne
A estre grant, puissant et forte.
Et où l'estude a esté morte,
Ou périe par accident
A esté, est par conséquent
Chevalerie povre et vuide :
Quant l'une s'en va, l'autre vuide (1).

L'une est pour la guerre punique ;
L'autre est pour oster vie inique
Et ramener à droicte voie
Cellui qui contre droit desvoie.
Elle rent droit des héritaiges,
Des desloiautez, des oultraiges
Que les mauvais et convoiteux
Font aux bons, aux vertueux,
Et fait pugnir par juste loy
Les convoitises, le desroy

(1) Nous recommandons la lecture de ce passage aux familles aristocratiques anciennes et modernes, riches de souvenirs ou d'écus : les principes que l'auteur y développe sont et seront éternellement vrais.

Digitized by Google

Des larrons et des malfaittours (1)
Qui tant font de desloyaulx tours
En maint empire et en maint regne.
Car partout où justice regne,
Est perpétuel seignourie.
Mais quant justice y est périe,
Ou y défault meus sera
Ly regnes, où elle faurra
Et sera ailleurs transportez.

Ly peuples est réconfortez
En guerre par chevalerie ;
Car chevaliers mettent leur vie
Pour deffendre li bien commun.
Ces II. estas convient estre un,
La chevalerie et l'estude.

Comment sont li noble si rude
Qu'ilz ont la science en despit ?
Dont ilz sont devenu petit ;
Povre en sont de jour en jour.
Depuis qu'ilz quirent le séjour
Que leurs enfans n'appreissent pas,
Ont fait regner les advocas,
Et à leurs serfs donné licence
D'apprandre les ars et science.
A ceulx donnent leurs pensions,
Qui scevent leurs entencions,
Sans lesquels riens ne puent faire :
Leurs consaulx scevent leur affaire

(1) Deschamps est le dernier ménestrel de la chevalerie française.

Digitized by Google

Au loing, de dégré en dégré.
Ja n'y ara si grant secret :
Et faut encore qu'ilz les terminent.
Ainsis se destruisent et minent :
D'eulx mesmes ne sont pas seigneur ;
Et si leur fault donner le leur
A leurs sers, et eulx afranchir,
Eulx défubler et eux fléchir
Maintefois, quant ilz les encontrent,
Pour la science qu'ilz leur monstrent,
Qu'ilz ont apprins par leur deffault.
Et ainsi honourer leur fault
Ceuls qui honourer les deussent,
Si de leur droit user voulussent,
Ainsis qu'ils faisoient jadis (1).
Car confirmez en paradis
Fut leur droit anciennement.
Nous l'avons ou Viel Testament,
Du peuple qui voult avoir roy :
Et Dieux l'ottria en la loy
De Moyse ; et aussi quel droit
Le roy sur ses subjez aroit,
Esclarcit Dieux et publia ;
N'onques puis ne les deslia :
Ainçois en sont tousjours liez,
Dont les pluseurs ne sont pas liez (2).

Mais dignement fut chevaliers

(1) Ces vers sont l'histoire des conquêtes du tiers état, et celle des pertes faites par la noblesse en France.

(2) Deschamps est l'homme du droit divin : cette fois encore, nous sommes de l'avis du poète : on sait ce que durent les gouvernements émanant du droit populaire.

Digitized by Google

Esleuz pour le roy premiers ;
Car il fut en mil homme pris
Le milleur ; et pour ce ay je apris
Qu'en latin s'appelle Miles (1).
Du divin droit estoient fes,
Et ceste confirmacion
Descendoit par succession
En la seignourie mondaine.
La science orent toute plainne ;
Par eulx mesmes se conseilloient,
Et les lois aux peuples bailloient.
Et vesquirent ès grans estas,
Tant comme ilz tindrent ces trois cas,
Chevalerie, sens, vaillance.

Charlemaine, le roys de France,
Fut grans clers : si fut Ptholomée,
Julius César et Pompée,
Et maint autre qui grans fais firent :
N'onques pour ce moins n'en conquirent.

L'espée n'a que trois tranchans
Du non clerc chevaliers errans,
Les deux taillans et puis la pointe.
Mais chevaliers clers l'a plus cointe,
Plus puissant, plus fort et plus belle.
IIII. taillans a sa lamelle.

(1) Ici, nous laissons à Deschamps toute la responsabilité de sa théorie. La féodalité ne fut qu'une institution de circonstance, utile pendant cinq ou six siècles, plus tard inutile et dangereuse. Reconnaissons cependant que ce sont ses derniers représentants qui chassèrent l'Anglais de France.

Digitized by Google

Sçavez vous lequel est le quart ?
Les escrips qu'il a veus à part
Des conquestes des anciens.
Là voit et les maulx et les biens :
Par engin les uns gaignièrent ;
Les autres se deshéritèrent
Et perdirent par leur folie ;
Et les autres par leur clergie
Et le sens, qui en eulx fut mis,
Desconfirent leurs ennemis,
Par bon advis, à po de gens,
Pour ce qu'ils furent diligens (1),
Et les autres furent trop chaut.
C'est li quart tranchant, qui moult vault ;
Qu'avis, prudence, expérience,
En bataille tele science
Puet moult valoir et profiter.
En ce se fait bon délicter ;
Car quant, par fole hardiesce,
Uns chevaliers, par sa prouesce,
Voult plus vaincre que par arroy,
Si chevetaine est son desroy,
Que nulz homs ne doit avoir chier.
Fait lors descendre et tresbuchier

(1) Tout ce passage est une sage critique de la manière dont se battaient alors les derniers représentants de la chevalerie française. Leur bravoure ne pouvait racheter les fautes de leur indiscipline : la perte des batailles de Crécy et de Poitiers, qu'on ne peut attribuer qu'à la vaillance aveugle et désordonnée de nos braves, batailles auxquelles Deschamps fait une allusion évidente, amena, sous Charles V, la création de l'infanterie française, dont on connait les services.

Digitized by Google

Ceulx qui lui estoient commis
En la main de ses ennemis.

Si clers est, de bonne heure est nez ;
Car comme uns asnes couronnez
Est uns rois terriens sanz lettre (1).
Or vueillent ceste chose mettre
A effect ; si feront que saige !
D'apprandre reprangnent l'usaige,
Et face à leurs nobles apprandre.
Je voy seigneurie descendre
Es sers par science affranchis ;
Je voy les povres enrichis,
Et les riches nobles tout perdre,
Pour ce qu'ilz ne veulent aerdre
Leurs cuers à apprandre science.
Cheoir les voy en indigence,
Et leurs terres estre vendues
Et très folement despendues,
Et muer leurs propriétez,
Dont pluseurs sont deshéritez
Et seront, s'ilz ne s'i advisent.
Mais j'en voy trop pou qui y visent

(1) Robert, roi de France, était de cet avis ; — c'est celui de tous les hommes de sens. — Deschamps a, sans doute, sur la noblesse toutes les idées de son temps ; mais il veut qu'elle soit digne de la haute position que la marche des siècles lui a faite : dans plusieurs de ses ballades, il plaide la même thèse ; il veut que le chevalier soit clerc ; et il a raison : les races que la Providence appelle d'âge en âge, avec des institutions diverses, à dominer la foule, ne peuvent conserver crédit et considération qu'en donnant l'exemple des vertus, du savoir, qu'en faisant preuve d'intelligence et de valeur personnelle.

Digitized by Google

Et qui n'ait science despite,
Qui aux sers chascun jour profite.

Légende de la reine Blanche — Légende de saint Louis (1).

Répertoire, saincte Marie !
Où pot-il assambler telz fables,
Ne mettre femmes non estables ?
Comme le contraire soit vray !
Car j'ay prouvé et prouveray
XI. M. vierges qui furent ;
A un seul jour la mort reçurent
Pour la foy de Nostre Seigneur ;
Et aultres en périls greigneur
Gardèrent corps, ame, esperit
A nostre Sauveur Jhesucrit,
Et en furent martiriées,
Dont le nombre est innumérable
Et mémoire concélébrable.

Où sont les hommes plus constans
Que femmes ont esté tous temps
En gouvernement de païs ?
Que fist la mère sainct Loys (2),
Lui estant roy et mendre d'ans ?
Elle édifia en dedans

(1) *Rubrique* 79e. — C'est Folie qui parle. — Deschamps aurait pu mettre dans une autre bouche cette grande histoire : mais les chapitres suivants vont laisser à penser que Folie pourrait bien n'être autre que la France.

(2) Blanche de Castille, femme de Louis VIII, mère de saint Louis, régente en 1226, après la mort de son mari, et morte en 1252.

Digitized by Google

Le chastel d'Angiers et fonda,
En toutes vertus habonda ;
Elle appaisa la grant discorde
Des barons françois vil et orde
Qu'ilz avoient de gouverner (1),
Non pas pour bien, mais pour regner.
Car chascuns tenoit une bende ;
Chascuns vouloit avoir prébende
Et tenir le royaume en bail.
Le roy n'ot donc à soustenail
(Qui estoit d'environ cinq ans)
Fors sa mère, qui fut engrans
Du garder comme son vray fil.
Et quant elle vit le péril,
A Dieu courut, à Dieu clama.
Et le doulz Dieu, qui bien l'ama,
Lui mist en cuer et en pensée
Qu'om feist final assemblée
A certain jour, en parlement,
Pour veoir et finablement
Que devroit lors ce bail avoir
Des barons. L'on le fist sçavoir
Aux nobles, peuple et gens d'église :
Et à celle journée prinse
Furent tous. Et lors que fist-elle ?
Blanche, fille au roy de Castelle,
Mère de sainct Loys, le roy
De France, fist mettre en arroy

(1) Comme en d'autres temps, la question était de savoir qui aurait le portefeuille, — à quelle faction appartiendraient les places, les honneurs, le crédit. La race des libéraux est bien plus ancienne qu'on ne croit : ne serait-il pas intéressant d'écrire leur généalogie et leur légende ?

Digitized by Google

Un beau lit richement paré,
Ou droit parlement estoré :
Là mist le roy en mi la couche,
Et puis commença de sa bouche
A dire à tous les assistens :

— Il me semble qu'il est contens (1)
D'avoir le bail, charge et la cure
Du roy, que maint prince procure.
Si c'est pour son bien, Dieu le vueille,
Qui en sa grace le recueille,
Ainsi comme mestier lui est !

(1) Ce récit de Deschamps est loin d'avoir la précision de l'histoire : nous renvoyons nos lecteurs à la préface que nous avons mise en tête des *Chansons de Thibault de Champagne, roi de Navarre;* ils y trouveront le récit des luttes qui menacèrent la jeunesse de saint Louis. — Où Me Eustache a-t-il pris le discours de Blanche de Castille? — Cette harangue, sans aucun doute, le plus ancien monument de notre histoire parlementaire, est digne d'intérêt. Elle donne la mesure de l'habileté et du courage de cette reine, si odieusement outragée par les ennemis de la France ; elle nous montre comment on sauve une régence, quand on a pour soi la légalité, l'honneur et le bon sens. — Voici quelques lignes de notre compatriote, le sire de Joinville, qui expliquent bien la situation. Il s'agit de saint Louis :

« Bien lui fut besoing que dès son jeune age Dieu lui aidast, car sa mère étoit d'Espaigne, pays estrange, et demourée sans nuls autres parens ne amis en tout le royaume de France. Et parce que les tyrans de France le virent lui et sa mère personnes estranges, sans support fors que de Dieu, ils firent du comte de Boulogne, qui estoit oncle du roy, derrenièrement trespassé, leur chevetaine, et le tenoient pour leur seigneur et maistre. »

Joinville raconte quelques lignes plus bas que le saint roi lui avait souvent raconté comment les bourgeois de Paris étaient venus en armes le chercher à Montlhéry, et les chaleureuses acclamations dont on avait salué son entrée dans la grande ville. — Autres temps, autres mœurs.

Digitized by Google

Véez icy vo seigneur tout prest,
Filz de roy de France et vo roy.
Je vous le jure, par ma foy !
Et sur le péril de mon ame,
Je suis sa mère, povre dame,
Vesve, royne, née d'Espaigne,
Fille de roy, d'amis lointaingne,
Desconseilliée, sanz seignour,
Qui voy le mal et la dolour
De mon enfant et de son regne,
Le mal, qui au bien commun regne
Et qui est taillié de regner
Par défault de bien gouverner.
Et pour ce que je suy estrange,
Je n'en vueil blame ne louange
Recevoir de cy en avant.
Vez cy vostre seigneur devant,
Sain et net des membres qu'il a.

Et à tous illec le monstra
Sain, bel et gent, et en tous cas,
Gracieux, net et hault et bas,
Plaisant et doulz à resgarder,
Disans : — Or le vueillez garder
Comme vo seigneur souverain !
J'en oste desormais ma main :
Sain et en bon point le vous charge.
Envers Dieu et vous m'en descharge,
Et le met dedens vostre garde.

Ce fait, chascun d'eulx le resgarde
Piteusement, et en celle heure,
Chascun de pité plaint et pleure.

Digitized by Google

Et tous les barons, qui là furent,
Qui pour le bail estriver durent,
Et qui ont long temps estrivé,
Furent si de Dieu inspiré,
Les nobles, le peuple et prélas,
Et tous ceulx qui sirent au bas,
Et aultres privé et estrange,
Crient : — Vive la reine Blanche !
Et nostre roy vive ensement !
Et elle ait le gouvernement
Sur tous, seule et primeraine,
Et le roy en son vray demaine
Comme sa mère et nostre dame,
Et comme vraye preude fame,
A qui de cuer obéirons,
Servirons et conseillerons,
En renunçant à tous les drois
Que nous y avons par les lois
Et establissemens de France !

Là firent paix et acordance :
Les uns aux aultres eurent paix
Droit en la chambre du palais,
Dont si grant contens povoit nestre
Que plus grant ne porroit pas estre.
Soubdainement sont faiz amis ;
En celle heure les ennemis
Et ceuls qui furent en discorde,
Sont tous liez à une corde
De vraie amour d'umilité,
A l'oneur, à l'utilité
Du roy, de la royne et du regne,
Du bien commun. La joie règne ;

Digitized by Google

Chascuns louoit Dieu humblement
De ce joieux acordement.
Furent ès moustiers et ès rues
Haultes graces à Dieu rendues,
Qui, par miracles soubdaing,
Avoit acordé ce desdaing.

Et en signe qu'il fust mémoire
Que ceste chose eust esté voire
Et mise à paix par ce miracle,
Qui fut un précieux thériacle
A ce temps pour la gent de France,
Fut establi qu'en remembrance
De ce miracle et celle paix,
Seroit le lit à tousjours mais
En tous lieux où les roys seroient
Pour jugement, et que tendroient
De France la saincte couronne,
Fait, et pour ce encore on l'ordonne
Et l'appell' on lit de justice,
Qui est à ramembrer propice,
Toutefois que roys proprement
Doit venir en son parlement,
Ou qu'il siet pour justice aillours.

Celle royne prinst des meillours
Conseilliers, barons, gens d'église,
Où elle pot et par bonne guise,
Et sainctement se gouverna,
Et son fils le roy ordonna
Ès lettres d'Escripture Saincte.
Et par manière de complainte,
Souventefois la saincte dame

Digitized by Google

Lui monstroit le salut de l'ame ;
Comment l'on devoit Dieu doubter
Et péchié mortel rebouter,
Disant : — Chier fils, plus chier aroye
Vous veoir mourir, si povoye,
II. fois, se vous aviez corps tel,
Que ce que par péchié mortel
Eussiez Dieu vostre créatour
Offendu par un seul tour.
C'estoit la chançon et la herpe
Dont la saincte femme le berse,
Et les mets dont il fut servis.

Preudoms fut tant comme il fut vis.
Et à XV. ans ot molt de maulx,
De grant paines et de travaulx ;
Car pluseurs firent alliance
Contre lui et sanz deffiance (1)
De ses pers et de ses barons.
Mauclerc, qui fut duc des Bretons (2),
Contre le roy se révela :
Mais en yver son ost mut là,
Le roy et la roine sa mère ;
En grant yver, par voye amère,

(1) C'est au milieu de toutes ces luttes fomentées par l'ambition et la cupidité, que notre comte Thibault prouva, une fois de plus, que les poëtes, sous tous les régimes, ont plus d'esprit que de bon sens.

(2) Pierre de Dreux, duc de Bretagne, surnommé Mauclerc, fut un de ces hommes qui ne craignent pas, à l'occasion, pour arriver au pouvoir, de s'appuyer sur l'Angleterre. Il finit par se soumettre, prit part aux croisades de 1240, 1248, et mourut en 1250.

Digitized by Google

Au duc Mauclerc mistrent le siége :
Et au derrain fut prins au piége
Par assault, par asseoir, par mine.
La hart ou coul, en brief termine,
Se rendit au roy débonnaire,
Qui à merci le voult retraire.
Ses ennemis humilia
Et les mauvais cuers ralia
Par pité et miséricorde ;
Les reçupt à paix et concorde.

Et voult illec Jhésucrist amer
Que III. fois en passa la mer
Sur les ennemis de la foy.
Là fut en Thumes prins ce roy (1)
Et délivrés des ennemis
De Dieu, de qui il fut amis :
Et depuis encore y courut ;
Sainctement ou chemin mourut.
Il ama Dieu, il fut prodons ;
Et Dieu lui fist de nobles dons
A sa vie ; et après sa mort,
Le reçupt en joyeux déport ;
Couronne lui donna de gloire.
Contre le monde obtint victoire :
Il fut larges, humbles et doulx

(1) Ce fut en 1248 que saint Louis se croisa pour la première fois. Après la bataille de la Massoure, il fut fait prisonnier près de Damiette.— Délivré, il entreprit une seconde croisade en Palestine qui dura quatre ans. — Enfin, il reprit la croix en 1270, et trouva la mort le 25 Août de la même année, près de Tunis. — Un poète contemporain, Robert Sincériax, a composé sur sa mort un poème intéressant. — Voyez *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édition de Paris, 1668, p. 163.

Digitized by Google

Aux povres gens et envers touz ;
Vrais justiciers sanz vaxiller ;
Les choses fist à droit aler
A Paris, qui trop mal aloient.
A son vivent maint garissoient
De leurs maulx par son atouchier.
Gent de religion ot chier ;
Ou palays la Saincte Chapelle
Fist, que chascuns ainsis appelle :
De grans reliques l'aourna,
A bien faire toudis tourna,
Royaumont fonda, de Cisteaulx
Grant abbaye : li lieux est beaulx
Et l'édifice de grant paine.
Grant rente y a, et grant demaine.
Saint Jaques fist de l'ospital
A Paris, qui siet bien aval.
A la porte Saint Honnouré
A les Quinze Vingt estoré,
Povres gens qui ne voient goute.
De Saint Augustin fist sans doubte
L'abbaie dicte Royaulieu,
Les Jacobins, la Maison Dieu
De Compiengne édifia ;
Celle de Pontoise, qui a
Bonnes rentes ; et la chapelle
De Corbueil fonda bonne et belle,
Et mainz autres lieux renommez,
Qui ne sont pas icy nommez (1).

(1) Citons encore, parmi les légendes en vers écrites en l'honneur de saint Louis, les 3,000 vers au moins que lui consacra Guillaume Guiart dans son poème des *Royaux Lignages*.

Digitized by Google

Onques n'ot de mal faire envie
Lui vivant, et après sa vie,
Fut canonizié et levez,
Et saint par mérites treuvez,
Pour lequel Dieux fait mains miracles ;
Et aussi guarit par signacles,
A son vivant, maint langoreus.
Li ventres a esté heureus,
Qui fut emplis de tel merrien
Et porta tel roy terrien,
De quoy France eut tant renommée,
Tant soustenue et tant amée
Que c'est le glorieus patrons
Aux roys, aux peuples, aux barons,
Qui par ses prières protége
Ledit royaume, et qui l'alége
De pluseurs maulx par sa saincté.

Sa bonne mère, dont dit ai,
Fina ses jours en vie saincte
A Paris, et partout fut plainte
Et plourée piteusement.
Apportée fut humblement
A Maubuisson, et là repose.
L'église a enclos riche chose,
Qu'elle fonda dedens son cuer.
Là a abbesse et mainte suer
De Cisteaux, qui est ordre grise,
Et qui lui rendent digne servise,
Chascun jour, comme fonderesse,
Du lieu dame et deffenderesse
Par les mérites Jhésucrist,
Et par son cuer, qui laiens gist,

Digitized by Google

Est le lieu saint, et l'abbaie
De maintes vertus embellie.
Et bien semble à sa sépulture
Qu'elle fut roine de droiture,
Terrienne, vaillant et saige.

Et qui voit sa vie et l'usaige
Qu'ell' ot de Dieu çà jus servir,
Il y devroit bien advertir :
C'est belle chose à regarder,
Pour soy de folie garder.

Bonheur d'un mari. — Sa maladie, ses funérailles (1).

Certes adonc parla Faintise :
Fainctement à dire comence :
— Je me merveil à quoy il pense,
Ni comment il puet tant attendre,
Ne soy tenir de femme prendre ;
Car sanz femme ne puet mesnaige
Estre, ne sans droit mariaige.
Qui se marie, il est seignour;
Il a service ; il a honnour ;
Il a déduit ; il a soulas ;
Il est gardez en pluseurs cas ;
Il a enfans ; il est amez ;
Il est maistres et sires clamez
En son hostel, en sa maison.
Il aprant à vivre à raison ;
Il vit du labeur temporel
En ouvrant du corps corporel,

(1) *Rubrique 84e.*

Digitized by Google

Selon ce que Dieux li commande.
Il croist, multiplie et amande,
En usant de ce mariage,
En chevance et en héritage.
Il fait perpétuer son nom ;
Il acroist louange et renom ;
De tous biens temporels habonde.
Il puet ça jus avoir le monde,
Au quel aussis, ains son départ,
Il acquiert en paradis part,
Laquelle, après vie mortelle,
Avoir puet l'espirituelle.

Et qui plus est, or resgardez,
Sé malades est, il est gardez
De sa femme, plourez et plains,
Serviz, honourés ; il a bains ;
Il a estuves, s'il les veult ;
Chascuns lui fait le mieulx qu'il peut,
Enfans, mesgnie et autres gent.
Chamberière n'a ne sergent,
Qui ne soit prest de lui servir.
Cuer et corps lui va l'en offrir.
Sucre, chapons, alemande,
Et tout ce qu'il demande,
Lui apporte l'en voulentiers.
L'en fait offrandes en ses moustiers
Pour son corps et pour son respas ;
L'en donne au pardon de hault pas ;
L'en se voue pour sa besongne
A la Mère Dieu de Boulongne,
A Chartres, à Senlis, à Reins.
Ainsis est rachatez et reins

Digitized by Google

Par prières, par sacrifices,
Par aumosnes, par benéfices,
Que sa femme fait, et par plours.
Ainsis alégist ses doulours,
Et revient en convalescence.
Uns homs seulz, tant ait de chevance,
Ne pourroit pas avoir tel garde.
Cuidez vous qu'un varlet resgarde
Ne qu'il ait si bon seigneur chier?
Ainçois le lairoit escorchier
Qu'il en fist la quarte partie.

Ainçois qu'ame soit départie
Du corps, ses sacremens ara;
Ses lays, son testament fera
Avant que du sècle départe:
Tout sera ordonné par carte.
Lui trespassé, lui seront fais
Ses obsèques, paiez ses lays,
Et prières de sa compaigne,
Que lui fera en la sepmaine
Chascun jour, s'elle l'ama bien,
Chanter messe de requiem,
Faire vigiles, commandise.

Encores disoit Faintise
Que trop plus ses enfans feroient:
Après sa mort, remembreroient
Leur père par fondations
De chapelles, d'oblacions,
Et du nom qui leur demourroit
De leur père, ce lui donrroit,
Après la vie transitoire,

Digitized by Google

Seconde vie de mémoire ;
Laquelle à trop grant paine aroit,
Sé par vray hoir ne l'acqueroit.
Fay bien : si te marie don.

La légende des vierges lombardes (1).

Encor treuve-on ès croniques,
Qu'en faisant les guerres puniques,
D'un prince fut Aste assaillie,
Prinse, gastée et assillie.
Mais les II. filles du seigneur,
Quant elles virent la doleur,
Prindrent estal de deux baisselles
Et mistrent dessoubz leurs aisselles
Char de poules qu'elles ont plumées.
Quant les chars furent eschaufées,
Si commencèrent à puir
Et les ennemis acourir
Pour femmes prandre et violer,
Pour pillier, et pour desrober.
Li uns robe, li autres taste :
Trassant vont par la cité d'Aste,
Qui est assise en Lombardie ;

(1) *Rubrique* 85e. — Il est difficile, avec les données livrées par Deschamps, de discuter l'authenticité de cette légende. — Asti paraît avoir été fondée par le père du grand Pompée. — Quand Annibal pénétra dans l'Italie du Nord, le général de sa cavalerie, Maarbal, ravagea, il est vrai, tout le pays. Mais le récit de Deschamps paraît s'adapter bien mieux à l'époque du Moyen-Age qu'à l'histoire romaine. Du temps des Scipions, la biographie des reines de France était peu connue ; et plus tard, nous ne voyons quelle est celle de ces princesses que ce récit peut concerner.

Digitized by Google

Tant qu'ilz vindrent en la partie
Où les deux filles se tenoient,
Qui simplement se maintenoient.
Les aucuns à eulx les mains ruent,
Et quant ils sentent qu'elles puent,
Si les laissent, disant : — Ces gloutes
Et ces Lombardes flairent toutes (1).
Ainsis, par leur soutiveté,
Gardèrent leur virginité,
Chastes furent et demourèrent,
Et preudes femmes se trouvèrent,
Et si gardèrent continence,
Que l'une fut royne de France

(1) Quand Deschamps écrivit ces vers, il était vieux.— Vingt-cinq ou vingt-six ans plus tôt, il avait une plus aimable opinion des dames de Lombardie. Voici le début d'une ballade qu'il composait en 1390, alors qu'il accompagnait à Pavie le jeune duc d'Orléans : ce prince venait d'épouser la belle Valentine de Milan, fille de Galéas Visconti.

Il fait très beau demourer
En doulz chastel de Pavie,
Où l'en seult dames trouver,
Qui mainent joyeuse vie.
Car c'est noble compaignie,
Et qui dance voluntiers.
Là festoient estrangiers
Les dames et damoiselles.
Noble lieu, plaisant vergiers
Ont pour déduire les belles.

Dans cette galante chanson, Eustache n'a que de doux propos à tenir aux dames de Lombardie; il ne s'aperçoit pas qu'elles *flairent toutes*. — C'est qu'alors il n'avait que la quarantaine : s'il eût écrit alors le *Miroir de Mariage*, il n'eût pas commenté ce vieux proverbe :

Qui femme a et ane meine,
Il ne sera jamais sans peine.

Digitized by Google

Depuis ce fait, et l'autre fille
Fut après royne de Sézille.

La légende de Roncevaux (1).

Folie, bien vous povez taire;
Car vostre conseil ne vault rien.
Et sçay bien que nostre ancien
En tous lieuz vous blament et dampnent,
Et comme fole vous condempnent,
Car en tous lieux estes nuisable.
Ne feistes vous Eve coupable
Et Adam du mors de la pomme,
En dampnacion de tout homme ?

En conseil nuisez à chascun
Qui vous croist. Nès le bien commun
Laissièrent du tout li Rommain,
Dont ils furent perdu à plain,
Quant ils furent particuler (2)
Par vo conseil? Riens bien aler
Ne puet, qui par vous se termine.
Vo noms, vos fais destruit et mine
Corps et ame, honneur et chevance.
Il n'est nul, qui par vous s'advance,
Qui puist ainsis que point durer.

Boeces fistes emmurer
A Pavie contre raison (3).

(1) *Rubrique* 90e.

(2) Egoïstes, cupides.

(3) Deschamps, dans ses ouvrages, cite souvent Boèce, qu'il paraît avoir étudié. — La tour dans laquelle ce sage fut enfermé

Digitized by Google

Ne fistes vous la traïson
Des XII. pers en Ronceveaux (1) ?
Trainez aux queues des chevaux
En fut Gannelon li traitres,
A qui vous faire le feistes.
Quel dommaige fut ce aux François !
Quel dueil en ot Charles li roys,
Ly emperères des Rommains !
Comment fut Rolant de lui plaint,
Oliviers et li autre prince !
En quel point en fut la Province (2),
Et li regne de toute France !
Il en fut en trop grant balance
D'estre divisés et destruis,
Et encore, par escript truis
Que par toi, puis celle grief perte,
Ne fut le dit royaume certe
Si biaus, si grans, si redoubtez
Comme avant fut, mais reboutez
Pour la vaillance des vaillans,
Qui par toi furent deffaillans,
Mors et occis en la bataille.
Le bon grain périt, et la paille

garda son nom : elle fut démolie pour agrandir la principale place de Pavie. Cet intrépide magistrat, incarcéré par ordre de Théodoric, roi des Wisigoths, pour avoir protesté contre les violences dont les chrétiens étaient victimes, fut mis à mort, sans raison, en 525.

(1) Le récit de Deschamps ne nous apprend rien sur ce grand échec des armées françaises ; mais il montre combien était triste et profond le souvenir qu'en gardait le patriotisme de nos pères.

(2) On remarquera que le poète conserve à la Provence son nom romain : il fait allusion aux invasions des Sarrasins qui ravagèrent longtemps les bords du Rhône.

Digitized by Google

Demoura au vent sur la terre,
Qui ne sçorent noient de guerre.
Pour ce furent puis envahis
De pluseurs gent et esbahis (1).
Car ils n'orent qui les menast,
En fait d'armes n'exercitast,
Et le vaillant roy Charlemaine,
Qui tant avoit soufert de paine
Pour essaucier crestienté,
Estoit par ancienneté
Moult affoibli et vieulx de jours ;
Et moult lui greva la dolours,
La grant perte et le grant dommaige
Qu'il fist par toy de son barnaige,
En la place devant nommée,
Dont tu ne dois pas estre amée.

Légende de la folie humaine (2).

..... Li Troyen (3)
Furent, par toy croire, honny,
Exillez, destruit et banny
De leur païs ; leur cité arse.
Aussi fut le régale de Tharse (4),
Des Assyriens et des Grèz.

(1) Souvenirs des premières invasions des Normands.

(2) *Rubrique* 90e. — Il faudrait faire un volume pour expliquer tous les faits énumérés par Deschamps dans ce chapitre : le lecteur suppléera facilement à la brièveté de nos notes.

(3) Amour, tu perdis Troye.

(4) Il s'agit de Tarse en Cilicie : cette ville supporta les conséquences des révolutions subies par la Grèce et l'Asie mineure.

Digitized by Google

Les Hébrieux furent translatez
Par toy en la grant Babiloyne.

Les crestiens, non pas ydoine (1),
Mais folz par toy au temps du roy
De Jérusalem Godefroy :
Et depuis longtemps sa conqueste,
Et de roy vaillant et honneste,
Beaudouin, qui tint la Surie,
Fut et est de tuis poins périe,
Celle terre par Sarrazins,
La mort approuchée et la fins
Des crestiens et d'Arménie,
Qui est de celle loy honnie
Et sarrazinoise à présent (2).

Est garde à Chyppre, et quel présent
Tu lui feis de leur roy tuer (3).

(1) Ce passage est très-obscur : Godefroy de Bouillon refusa le titre de roi de Jérusalem.

(2) En 1186, Beaudouin V fut proclamé roi de Jérusalem. Il mourut en 1187, empoisonné, dit-on, par sa mère, qui voulait donner la couronne à son mari, Guy de Lusignan. Saladin profita de cette circonstance pour attaquer le royaume des chrétiens. Guy de Lusignan fut battu et pris à la bataille de la Tibériade, et le royaume de Jérusalem prit fin.

(3) Guy de Lusignan céda ses droits à la couronne de Jérusalem à Richard, roi d'Angleterre, et reçut en échange la souveraineté de l'île de Chypre.— Sa postérité la garda longtemps.— En 1372, Pierre Ier fut assassiné. Pierre II, son fils, encore enfant, lui succéda. A la cérémonie du sacre, les nobles Génois et les nobles Vénitiens se disputèrent la préséance. Jacques de Lusignan, oncle du roi, crut devoir la donner aux Vénitiens. Les Génois conspirèrent, furent victimes de violences diverses, et, pour se venger, attaquèrent le royaume de Chypre; ils conquirent et gardèrent pour eux Famagouste.

Digitized by Google

Veniciens fis arriver
Au sacre du roy son enfant.
Et là se vint un tel content
Entre les deux Gennes et Venice,
Qu'il n'y ot ne saige ne nice
Des II. nations n'en plourast
Et que guerre ne s'en menast.
Premier en fut Venice assise
Des Genevois, sanz estre prise.
Puis eurent ilz concorde et paix :
Mais bonne amour n'arent jamais,
Et depuis les Genevois prindrent
Nychocie ; ont tenu et tindrent
Famagouste et grant partie de la terre,
Et encore font, et là ont guerre
Par la mer et sur la contrée.
Ainsis est celle isle gastée,
Et la terre qui moult est have ;
Car les pluseurs en sont esclave
Et tributaire dessoubz eulx,
Et s'en y a pluseurs de ceulx,
Qui tiennent un autre parti.
Ainsis est le regne parti
Et divisé par toy, Folie.
Dont Alexandre et Satalie,
Qui avoient, en certain an,
Par le roy Jehan de Lezinian (1)
Esté conquises et courues,

(1) Jehan de Lusignan, roi de Chypre, dans la première moitié du XIVe siècle, conquit sur les Sarrasins Alexandrie d'Egypte. — Guillaume de Machault publia sur cette croisade un poème historique encore inédit. V. notre édition des *OEuv. de G. de Machault.*

Digitized by Google

Ont depuis esté secourues
Des Sarrazins, qui les occupent ;
Et ainsis chascun jour se trufent
Des crestiens par ta folour,
Dont c'est grant dueil et grant dolour.

Et par toy de Costantinoble,
Qui grant empire fut et noble,
Sont les Turs seigneur souverain.
En sugection soir et main
Tiennent la cité et l'empire.
Par ton fait toute chose empire.
Ilz sont esclave et tributaire
Aux Turs, dont je ne me puis taire,
Et tien que se pire ne fust,
Que la loy payenne courust
En tout l'empire récité (1).

Celle ville ont fort habité
Et conquirent à une fois,
Et encor tiennent Genevois
Et l'ont forment édifiée
Contre les diz Turs et peuplée.
Là sont fort par mer et par terre,
Et là font aux Turs tous temps guerre,
Et par leur marchandise tiennent
Cette ville : ainsis se maintiennent
Par leur sens, et non pas par toy :

(1) Deschamps peint la décadence de l'empire d'Orient, réduit, rançonné, serré de tous côtés par les Turcs. Il prévoit la chute de Constantinople, qui n'eut lieu cependant que quarante ans environ après sa mort (1454).

Digitized by Google

Tu ne sers que de faire annoy (1).

Jhérusalem, qui fut Elide (2)
Devant l'Incarnacion dicte ;
Les gens furent dits Elyon,
Ainsis com de Romme appelle on
Les Romains, et François de France.
Combatirent par ordonnance
V. C. hommes contre cinq cens,
Et appellèrent par leur sens
Olimpiade l'assemblée,
Qui estoit lors constituée,
Temps de paix jusques à XII. ans.
Au cinquiesme an, les combatans
Se combatirent de rechief.
De XLVII. ans au chief
De celle Olimpiade print
Jhérusalem et la détint
Nabugodonosor, ce truis,
Soixante dix ans. Et depuis,
A C. L. XVIII. ans
De l'Olimpiade à ce temps,
Print Jhérusalem Pompeius;
Au cent quatre vingt ans Cassus,
Cils Cassus est prévost de Rome.
Herodes, qui fut cruel homme,
Cent quatre vingt six ans après,

(1) Deschamps parle du faubourg de Pera fondé par les Génois : ils défendirent vaillamment l'empire d'Orient, et c'est à leur tête que fut tué son dernier chef, Constantin Dracosès.

(2) Nous aurions pu intituler ce passage : *Légende de Jérusalem.* L'auteur reproche à Folie d'avoir causé tous les malheurs de cette ville, qui fut prise douze fois d'assaut.

Digitized by Google

Regna sur Juifs et tint de près.
Et à deux cens ans d'Olimpiade
Et douze, ay leu en la chronique
Et treuvé, je le vous créante,
Que douze ans avec soixante,
Qui sont de l'Incarnacion
De Dieu, qui souffrit passion,
Vaspasian la reprint.
A deux cens vingt huit advint
De ce milliaire et ces ans,
La reprint Hellius Adrians,
Et la cité réédifia
L'année qu'il l'umilia.
A deux cens ans soixante et sept
De l'Incarnacion de fet,
Jhérusalem, qui fut adverse,
Print et gaingna li roys de Perse.
Quatorze ans après celle prise,
Fut ès mains des crestiens mise
Jhérusalem, et par Eràcle
Empereur. Puis y ot obstacle :
A six cents ans et vint et huit,
La reprindrent li Turs de nuit ;
Et cinquante ans leur prise fecte,
Fut Jhérusalem des Turs trecte
Par Charlemaine et Constantin (1),
Qui les chassièrent en la fin
Hors de celle sainte cité.
Es mains fut de crestienté,

(1) Deschamps adopte les récits romanesques admis au Moyen-Age ; ils donnent à Charlemagne l'honneur d'avoir reconquis Jérusalem sur les infidèles.

Digitized by Google

Puis leur conqueste et pour le temps
Quatre cens quarante et quatre ans.
A mille ans quatre vint sept mains,
Sarrazin l'ostèrent des mains
Des crestiens, qui la perdirent.
A cent ans après la conquirent,
Arrier Godefroy de Bouillon (1),
Beaudoin, le conte Raymon
De Saint Gille, et li autre prince,
Et occupèrent la province
Quatre vint et huit ans par tout.
A la fin du nombre et au bout
Que quinze ans quatre vint et sept
Furent acompli et parfet
De l'Incarnacion nommée,
Fut celle ville recouvrée
Par un empereur sarrazin,
Qui fut appelez Salhadin.
Depuis ce jour l'ont détenue,
Tiennent encor, et yert tenue
Tant comme à Jhésucrist plaira.
Et ainsis, qui lire sçara,
Trouver puet la destruction,
Les ans de l'Incarnacion
Et l'Olimpiade dicte,
Que Jhérusalem fut afflicte
Et destruite par douze fois,
Tant du païs sarrazinois
Comme de la gent crestienne,
Des Turs et de la loy païenne,
En moins assez de II. mille ans,

(1) C'est-à-dire derrière Godefroy de Bouillon, à sa suite.

Digitized by Google

Par diverse espace de temps,
Par le moien de toy, Folie.
Fait perdre as mainte seignourie
Et maint peuple jusques à cy.

Comment Franc-Vouloir fut subjugué aux batailles de Crécy et de Poitiers par Folie (1).

Tu gastas bien tout à Crécy (2),
Au temps du vaillant roy Philippe (3)
De Valloys : fait faire as la lippe
Aux François, qui trop t'ont créu.
Souvent ont esté décéu
Par toy croire et par toy oïr,
Et par toy trop fort conjoïr (4).
Plus les grevas encore le tiers (5)

(1) *Rubrique* 91e. — Dans ce chapitre et dans ceux qui vont suivre, Deschamps raconte les évènements de son temps : le satirique devient chroniqueur. Si son récit n'a pas toute la précision désirable, il est au moins l'écho de l'opinion contemporaine.

(2) Le 26 Août 1346, les Français, par leur indiscipline, perdirent la bataille de Crécy. Cet échec fut le commencement de nos malheurs. Dans cette fatale journée, les Champenois, et notamment les gens de Reims, se conduisirent en braves ; ceux-ci formèrent l'escorte du roi dans sa retraite.

(3) Philippe de Valois, né en 1293, mort en 1350. Ce fut lui qui réunit à la couronne de France la Champagne et la Brie. Régent après la mort de Charles le Bel, qui laissait sa femme enceinte de sept mois, il fut reconnu roi de France en 1328, par arrêt du parlement. C'est la premiere fois que les principes de la loi salique et de la légitimité furent proclamés comme base de notre droit national. Cet arrêt excluait de la couronne le roi d'Angleterre : de là cent ans de guerre.

(4) Valons-nous mieux que nos pères?

(5) C'est-à-dire, tu les écrasas trois fois plus.

Digitized by Google

A la bataille de Poitiers (1),
Où ta chaleur ne fut pas bonne.
Là mourut il mainte personne :
D'Athènes le bon connestable (2),
Le mareschal bon combattable (3)
De Clermont Jehan, fort chevalier
De Charny, et au derrenier (4),
En combattant en grant arroy,
Fut prins Jehan, le très hardy roy (5),
Qui ses ennemis ne sot onques
En France, qu'il n'alast adonques
Celle part où il les sçavoit.
Pour les trouver, cure n'avoit
De séjour, ne cropir en ville.
Il se partoit, et n'eust que mile
Hommes d'armes avecques li :

(1) Cette bataille, livrée le 19 Septembre 1356, fut encore perdue par la confiance aveugle et la folle impétuosité de l'armée française. Le nombre des morts fut de 6000, dont 800 gentilshommes, et parmi eux 52 chevaliers portant bannière.

(2) Gauthier de Brienne, gentilhomme champenois, duc d'Athènes et de Florence, connétable de France depuis quelques mois, périt dans cette journée.

(3) Il s'agit de Jehan de Clermont, seigneur de Chantilly, diplomate et maréchal de France, tué les armes à la main.

(4) Geoffroy de Charny, porte-oriflamme de France, brave soldat. Il fut inhumé dans l'église des Célestins de Paris. Son fils, Geoffroy II, fut lieutenant du roi en Champagne.

(5) Jean dit le Bon, né en 1310, roi en 1350, pris à Poitiers, l'épée à la main, au milieu de ses enfants. Il mourut en 1366. Intrépide, libéral, vrai chevalier, il disait que si la bonne foi disparaissait de la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche des rois. — V. sur sa captivité la curieuse publication de M. le duc d'Aumale.

Digitized by Google

Et qui fut bon, il le sui ;
Car chascuns, pour sa hardiesse,
Pour son bien et pour sa largesse,
Le suioit en mainte besoingne.
Philippes, puis duc de Bourgoingne (1),
Ses filz, jeunes enfans pour lors,
Fut toudis bien près de son corps,
Qui ot la conté de Touraine (2) ;
Avec lui fut prins en la plaine,
Ne ne laissa plain piet de terre,
Mais s'en ala en Angleterre,
Et avec le bon roy se tint
Jusques à tant que de prinson vint :
Pendant laquele moult de maulx
Furent faiz, et moult de travaulx,
Maint durté et mainte grevance
Ou povre royaume de France,
Qui, par la faulte de leur chief,
Encoururent trop grant meschief.

Car toutes nascions estranges (3)
Et voisines, hostelz et granges

(1) Philippe, duc de Bourgogne, né en 1312, mort en 1404, un des protecteurs de Deschamps. Il n'avait que quinze ans, quand il gagna dans les champs de Poitiers le surnom de *Hardy*.

(2) Jean le Bon, pour récompenser la vaillance et le dévouement de son fils, lui donna d'abord le titre de comte de Touraine.

(3) Ce tableau des misères qui suivirent la captivité du roi Jean n'est que trop exact. — Ces nations étranges sont les Anglais. — Quand ils ne sont pas les auteurs directs de nos misères, ils sont au moins toujours prêts à en profiter. — Les villes et les villages même furent réduits à se fortifier. Les nobles, les citadins, les paysans s'allièrent et se combattirent tour-à-tour.

Digitized by Google

Pilloient et boutoient fu.
Et chascuns ennemis leur fu ;
Villes et chasteaulx furent pris ;
Et le royaume fut souspris
De toutes pars des ennemis.
On ne sçavoit qui yert amis.
Moult y ot lors de garnisons
De chasteaulx et de traïsons
Faictes, pourparlées et dictes ;
Nouveaulx pons, nouvelles guarites,
Païs partiz et les contrées
A diverses gens rançonnées.
Marne, Sayne, Oyse et Yonne,
Loyre, le Chier et la Dourdonne
Estoient prinses par les pas.

Puis se trovèrent trois Estas (1)
Qui firent grant division
Ou peuple, et grant commocion
Des menuz encontre noblesse.
En Beauvoisins estoit la presse (2)
De tuer femmes et enfens
Des nobles (telz estoit li temps),

(1) Les Etats Généraux, assemblés trois fois à Paris, en 1357 et 1358, profitèrent des malheurs du temps pour essayer de rétablir les droits politiques du peuple ; mais ils dépassèrent le but : l'anarchie démocratique les déborda. Bientôt la France vit éclater des violences avec lesquelles rivalisèrent celles de 1793 : elles eurent pour résultat de rétablir la monarchie plus absolue que par le passé.

(2) L'insurrection de la Jacquerie est trop connue pour que nous en fassions l'histoire : tous les partis furent obligés de se liguer contre les Jacques.

Digitized by Google

Et de leurs maisons démolir,
Ardre, desrober et tolir.
En Valoys fut, en Picardie,
En Champaigne tel Jaquerie,
A Meaulx, à Paris, autre part,
Maint en furent panduz à hart;
Et maint orent coppées les testes;
Maint gisoient aux champs com bestes.
Car les nobles se mirent sus,
Qui en vindrent à leur dessus,
Et desconfirent au derrien
Le peuple de povre merrien.

Par toy, Paris se révela (1):
Li régens, filz ainsnez fut là (2)
De roy Jehan, qui fut en prison.
Au lès, par divers Chalenton (3),
Fut ses siéges moult longuement
Charles fut nommez proprement;
Duquel l'en fist deuil et engaingne,
Quant le bon marchal de Champaingne,
Dit messire Jehan de Conflans (4),

(1) Paris était déjà une trop grande ville : de là des dangers qui n'ont fait que croître.

(2) Le dauphin, depuis Charles V, né en 1337, et par conséquent âgé de vingt ans, prit le titre de lieutenant du roi après la bataille de Poitiers : ce ne fut qu'après les attentats dont le récit suit qu'il fut proclamé régent. Premier protecteur de Deschamps, il mourut en 1380.

(3) Le régent s'était, lors des troubles, retiré à Charenton. C'est de là qu'il essayait de rentrer dans Paris. Il y eut combat notable près des Carrières-lès-Charenton.

(4) Il s'agit encore ici d'un gentilhomme champenois : Jean, sire de Conflans près Châlons-sur-Marne, portait le titre de maré-

Digitized by Google

Fut d'espées féruz ès flans.
Messire Robert de Clermont (1),
Qui estoit en la chambre amont,
Marchal du duc de Normendie (2),
Sanz cause et raison, quoy qu'om die,
Furent en sa chambre tuez
Ou palais, et leurs corps ruez
En mi la court, en la présence
Du prince : ce fut grant offence
De faire, aux yeus du souverain,
Cas si énorme et si villain,

Et encores qui plus fut là,
Le régent pour l'eure affula
Un chaperon de la livrée
De Paris toute la journée,
Qui estoit de rouge et de pers
Parti au long : cas est divers
Que pour paour li sires praingne
De son serf et subget l'ensaingne
Que li subgiect doit de lui prandre (3)!
Telz crimes fait moult à reprandre,

chal de Champagne, titre héréditaire dans sa famille depuis 1180. Il fut massacré sous les yeux du dauphin. — Après la dissolution des Etats Généraux, les députés de Champagne se retirèrent à Vertus : là ils votèrent des subsides à la couronne.

(1) Robert de Clermont, brave capitaine, bon citoyen, dévoué serviteur du régent, fut tué à ses pieds. Il était son maréchal en Normandie. Il fut inhumé dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Escoliers.

(2) Le dauphin portait aussi le titre de duc de Normandie.

(3) Les Parisiens du dernier siècle n'ont pas même eu le mérite de l'invention. Les principes de Deschamps étaient alors ceux de la

Digitized by Google

Qui traitreusement fut fet
L'an mil CCC. cinquante et sept,
XXII. jours dedens Février.
Là ot de Paris maint mestier
Estant à la traïson pesme
Le second jeudi de caresme,
L'an et avant le siége dit.

Or est certain que tout ce fit
Faire li prévos des marchans (1),
Qui depuis en mourut meschans.
Traitres fut et desloyaulx
Quant son cuer à autres boyaulx
Qu'à ceuls de son seigneur noa.
Il print les Anglès et loua (2),
Et les mist souldoiers à plain
Contre son seigneur souverain,
En fist à Paris garnison,
Et mainte autre grant traïson,
Pourchassa, et fist aliance
Contre le royaume de France
A plusieurs du roy ennemis,
Qui ne seront pas icy mis.
Mais ailleurs en est jà l'ystoire (3)

nation : aussi le dauphin fut-il plus heureux que Louis XVI. Sa froide sagesse, aidée du bon sens de nos pères, sauva la France.

(1) Il s'agit d'Etienne Marcel : son nom revient dans le chapitre suivant.

(2) Marcel et le roi de Navarre introduisirent d'abord les Anglais dans Paris. Le peuple, qui, dans le fond du cœur, restait royaliste et patriote, en tua quelques-uns. Le prévôt fit évader les autres, qui se retirèrent à Saint-Denis.

(3) Ce passage et d'autres, que l'on rencontre dans les œuvres

Digitized by Google

Escripte au long par Répertoire,
Pour donner exemple aux mauvais,
Et louange de leurs biens fais
A ceuls qui lors le desservirent,
Et le mal à ceuls qui le firent;
Car tousjours vainct bien, et maulx nuit (1).

Des inconvéniens qui avindrent à Paris par Folie, et débat entre le prevost des marchans et ceuls de la ville (2).

L'an mil CCC. cinquante et huit,
De Juillet le jour derrenier,
Mut à la Bastille premier (3)
De Saint-Denis un grant contens
Entre le prevost des marchans (4)
Et ceuls qui la porte gardoient,

de Deschamps, donnent à penser qu'il dut rédiger une histoire des événements de son temps.

(1) Amen.

(2) *Rubrique* 92e.

(3) Charles le Mauvais, tout habile orateur qu'il était, avait eu l'imprudence de dire dans un de ses discours qu'il avait plus de droits à la couronne de France que ceux qui se la disputaient. Aussi le peuple, qui voulait alors plutôt des réformes que des révolutions, avait chassé les Anglais. Retirés à Saint-Denis, ils avaient taillé en pièces un parti de Parisiens tombé dans une embuscade; de là nouvelle méfiance contre Charles le Mauvais. Marcel prit le parti d'en finir et de livrer la ville complètement aux Anglais et aux Navarrois, et au jour indiqué par Deschamps, il voulait aller à Saint-Denis chercher ses alliés et les ramener Afin de pouvoir rentrer, il fallait que les clefs de la porte de la bastille Saint-Denis fussent remises à un de ses complices.

(4) Etienne Marcel, l'idole du peuple quelques mois auparavant, n'était plus qu'un traitre aux yeux de la partie clairvoyante de la population.

Digitized by Google

Peur ce que bailler ne vouloient
Les clefs Joseram de Mascon (1);
Auquel l'en avoit souspeçon
Qu'il ne fust mie bien féable.
Adonc un bourgois honourable
Qui Jehan Maillart fut appelez (2),
Qui estoit quartier de ce lez,
Et garde d'un quart de la ville,
De la porte et de la Bastille,
Dist au prevost, teste levée,
Que jà clef ne seroit livrée
Audit Joseran pour certain,
Dont li prevos ot grant desdain,
Et eurent paroles haultaines.

Jehan Maillart lors, les armes plaines
Print du roy aux trois fleurs de lis,
Crians : — Monjoye, Saint-Denis !
Portant en ses poins la bannière
De France; et par bonne manière,
Va ès halles; et à son cri
Chascuns ala et le suy,
Crians joieusement : — Monjoye !
Adonc le peuple se resjoye,
Quant ils oient le cri crier
Qu'om n'avoit osé publier
Par longtemps : — Au roy et régent !

La s'assemblèrent moult de gent;

(1) Il était trésorier de Charles le Mauvais.

(2) Jean Maillart, le chef des bourgeois royalistes, prend le titre de procureur dans le traité de Bretigny.

Digitized by Google

Et après où fut Jehan Maillars,
Messire Pépins des Essars (1),
Chevaliers, qui rien de l'emprise
Ne sçavoit, ot bannière prise,
Et la portoit semblablement,
Crians : — Montjoye (haultement) !
Au roy et régent ! ce me semble.
Et ainsis se mirent ensemble
En confort de leur vray seigneur.

Ly prevos, qui ot grant doleur
Et despit de ce qu'il vit faire,
En dissimulant, print à braire
Et crier com les autres deux :
Montjoie ! aussi. Si firent ceulx
Qui vers la Bastille en aloient
Saint Anthoine, où pluseurs couroient.
Et ledit prevost y couroit ;
En ses mains II. boistes avoit
Et lettres ; dont les gens sont meues,
Qu'ilz requièrent estre véues (2),
Pour ce que de mauvès lieu vindrent,
Ainsi comme pluseurs le tindrent.

Là vint rios de toutes pars,
Et tant que Philippes Giffars (3),

(1) Ce gentilhomme paraît avoir préparé de son côté, sans s'être entendu avec Maillart, la rentrée du dauphin dans Paris. Ces circonstances étaient urgentes, et tous deux avaient compris qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

(2) On supposait que ces lettres et ces boîtes contenaient les preuves de la trahison de Marcel, peut-être les conditions de son traité avec l'ennemi.

(3) Il avait entraîné dans la perte du roi de Navarre un des siens, Jehan Giffart, dit le Boisteux, qui fut puni plus tard.

Digitized by Google

Qui pour le prevos se mettoit,
Et qui très bien armez estoit,
Et avoit bacinet en teste,
Fut occis en celle tempeste,
Après fut le prevost tué (1),
Symon le paumier mort rué (2),
Et maint autre celle journée.
Là fut la parole avérée
Que : — Qui de glaive fiert autrui,
A glaive yra le cors de lui (3).

Ainsi mourut honteusement
Ce prevost, qui desloyaument
Contre Dieu et contre raison
Avoit en la roïal maison
Fait les deux marchaux martirer,
Et sanz cause à la mort tirer ;
Et en mi la court du palais
Les fist trainer li faulx mauvais :
Puis leur fut petite honeur fecte ;
Car menez en une charrette
Par II. varlez furent leurs corps
A Saincte Katherine, hors
Paris, menez et mis en terre.
Et Dieux, qui vengence suelt querre
Des mauvès, fist les desloiaulx
Tous nuz trainer sur les carriaux,
En satisfaction condigne,

(1) Etienne Marcel.

(2) Parmi les traitres tués à la porte Saint-Denis, Mezeray cite encore un nommé Caillard.

(3) Cela s'est vu.

Digitized by Google

Jusques à Saincte Katherine.

Jehan de Lille et Gilles Marcel (1),
Et le jeune dit Jehan Porel (2)
Furent mors et occis ce jour
Semblablement, en la rumour,
Comme le prevost dessus dit.
Et disoit l'en que Dieux le fit,
Et souffrit ainsis estre fait
En pugnicion du meffait
Des II. mareschaulx dessus nommez,
Qui tant furent du duc amez.

Ce jour furent prins, or m'enten,
Charles Tonsac et Josseran (3),
Et furent mis en Chastellet.
Et le jeudi ensuivant ce fet,
Ains que Monseigneur le régent
Entrast à Paris et sa gent,
Qui receuz à grant joie furent,
Ces II. au matin mort reçurent.
Jusqu'en Grève l'en les traina,
Et puis l'en les décapita :
Grant pièce jurent sur la plaine,

(1) Jehan de Lille, surnommé le Jeune, un des chefs du parti populaire, nommé conseiller du régent en 1358. — Gilles Marcel, l'un des gouverneurs de Paris, était, avant les troubles, clerc de la marchandise de Paris.

(2) Ou Jehan Poret : il fut tué près de la bastille Saint-Martin. Un Nicolas Poret fut arrêté plus tard.

(3) Charles Tonsac, échevin de Paris, député aux Etats Généraux de 1356, un des conseillers de régence en 1358. —Josseran : est-ce Joseram de Mascon, dont il est question plus haut ?

Digitized by Google

Puis getta l'en leurs corps en Saine;
Car traitres orent esté.

La nuit entra en la cité
Le régent, pour qui Dieux ouvra,
Qui ainsis Paris recouvra
A son honeur, sanz justicier (1)
Nul de par lui, dont on l'ot chier;
Fors la justice seulement
Que la ville fist proprement,
Comme dessus avez oy.

Ainsis ces mauvès mal joy
Ont par toi et par ton conseil,
Folie; pas ne m'en merveil;
Car qui ton conseil croit et tient,
Souvente foiz l'en mesavient (2).

Mal en advint à ceuls de Meaulx (3),
De Paris, de Silly, et ciaulx
Qui vouldrent prandre la duchesse

(1) Le régent rentra à Paris le 24 Août : il s'en tint à la justice faite par ses partisans ; personne ne fut mis à mort par son ordre. Cette modération ne fit qu'augmenter le nombre de ses partisans.

(2) Dans ce temps là, c'était déjà comme cela.

(3) Deschamps intervertit ici l'ordre des faits : les évènements de Meaux eurent lieu avant la rentrée du dauphin à Paris. — Jeanne de Bourbon, née en 1337, nièce de Philippe VI, mariée au dauphin en 1349, morte en couches en 1379,— s'était réfugiée, avec Isabelle de France, fille du roi Jean, et d'autres princesses et dames, dans le château de Meaux. — Il était situé dans le marché et entouré par les eaux de la Marne. Le maire livra une partie de la ville aux Parisiens commandés par un maître épicier; mais ils ne purent enlever le château par surprise.

Digitized by Google

De Normandie, en la fortresse
Du marché de Meaulx, et faillirent.
Foix et Hangest dehors saillirent (1),
Et bien XXV. hommes armé
Contre VI. M., qui l'armé
En ont puis; car ilz furent prins.
Les pluseurs mors et desconfis (2);
Les aultres tournèrent en fuie.
Grant mestier eurent de la pluie;
Car le feu fut partout gecté.
Quinze jours ardit la cité,
Où li feux fut de toutes pars.
Là fut li chastiaux du roy ars,
Qui sur Marne sist en la ville.
Chascuns, qui puet, prant là, pille,
Pour la folour des habitans,
Qui furent illec receptans;
Et ardirent ceuls de Silly (3),
Qui ont à leur poindre failly;
Et ceuls de Paris ensément,
Qui s'en fuirent laidement.
Ceuls du marché n'y firent mal
Au cloistre n'à la cathédral

(1) Gaston-Phébus, comte de Foix, né en 1333, mort en 1390, auteur d'un célèbre traité de chasse. — V. *OEuvres d'Agnès de Navarre*. — Jean IV, sire de Hangest, dit Rabache, mort en 1363, inhumé dans le prieuré d'Avesnecourt, fondé par Gode des Préaux. — Brave soldat et diplomate habile, il fit toutes les guerres de Champagne et fut un des otages du traité de Bretigny. Sa famille avait, à cette époque, un hôtel à Reims.

(2) Le maire et ses complices furent décapités.

(3) Commune de Brie dont les habitants s'étaient joints à l'armée des Parisiens.

Digitized by Google

Eglise, et ycelle l'espargnèrent,
Et le marchié fortifièrent
Et tindrent en obéissance.

Un po après o sa puissance
Passa et vint le roy anglès (1)
A tout grosse gent à Calès (2),
Par Artois et par Vermendois (3) ;
Devant Reins vint seoir ou mois,
L'an LIX., de Novembre (4) :
A Saint Baale, bien m'en remembre,
A IIII. lieues de Reins loga (5),
Et XL. jours l'assiéga.

(1) Isabelle de France, née en 1292, fille de Philippe le Bel et de Jeanne, comtesse de Champagne, épousa en 1308 Edouard II, roi d'Angleterre. Elle mourut en 1357, et fut mère d'Edouard III. Ce prince, petit-fils de saint Louis par sa mère, prétendait, à ce titre, à la couronne de France C'est lui qui, suivi de ses quatre fils, conduisit la campagne de 1359. — Elle commença au mois d'Octobre.

(2) Calais, aux Anglais depuis 1347, leur ouvrait les portes de la France.

(3) Depuis la prise de Calais, l'Artois était à la merci de l'Angleterre. — Le Vermandois restait français de fait et de cœur.

(4) Ici Deschamps cite ses propres souvenirs : ils sont exacts en beaucoup de points. — Le roi de Navarre avait enfin compris quel était son devoir, et s'était rallié au dauphin. — Les Etats Généraux convoqués à Paris en 1359 avaient refusé d'accepter les rudes conditions imposées par l'Anglais. C'est dans ces circonstances qu'eut lieu l'invasion de Champagne. Edouard avait pour auxiliaires toutes les bandes naguère au service du roi de Navarre. Un de leurs chefs, le sire d'Auberticourt, originaire du Hainault, tenait plusieurs petites places sur la Marne et la Seine, et ravageait le pays. Il finit par être défait à Nogent-sur-Seine.

(5) Saint-Basle était une abbaye de Bénédictins, située sur les coteaux qui, plus tard, ont donné le vin de Sillery.

Digitized by Google

Le prince de Galles, ses filz (1),
A lors son lieu et siége pris
A Ville Dommange : du mains
Ot deux lieues jusques à Rains.
Richemont et Norhantonne (2),
Deux contes, chascuns en personne
Se logièrent à Saint Thierri (3);
Et le duc de Lancastre aussi (4)
Près de Reins loga à Brimont (5).
Le mareschal et Beauchamp adonc (6)
A Bethegny prindrent leur place (7) :
Une seule lieue d'espace
Avoit jusques à Reins, et non plus.

(1) Il s'agit du célèbre Prince-Noir, Edouard, duc d'Aquitaine, le vainqueur de Poitiers, né en 1330, mort en 1376.

(2) Jean de Montfort, comte de Richemont et duc de Bretagne en 1364, alors allié des Anglais, mort en 1399. Il fut père du célèbre Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France.—Guillaume, comte de Northampton, général et diplomate anglais.

(3) L'abbaye de Saint-Thierry, située près de Reims, était alors fort riche : située sur une colline, elle dominait la plaine où se trouve la ville du sacre.

(4) Descendant de Henri III, le comte de Derby, duc de Lancastre, commandait les armées de son cousin Edouard III. — Sa fille épousa depuis Henri de Gand, fils d'Edouard III, et lui donna le duché de son père. — Le roi de France subit sa captivité dans l'hôtel du duc de Lancastre.

(5) Attendu que le nom de Brimont vient *nécessairement* de *Pharamundi mons*, on a cru voir sur la colline ainsi appelée le tombeau de Pharamond.

(6) Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, maréchal de l'armée anglaise. — Jehan de Beauchamp, guerrier et diplomate.

(7) Les archevêques de Reims possédaient à Betheny un petit château qui servit de résidence aux généraux anglais.

Digitized by Google

Ainsis fut li siéges conclus,
Qui dura par XL. jours (1).
Assault n'y ot, ne fraintes tours,
Fors tant que po entrer n'issir
Povoit on à Reins, sanz mentir,
Pour les Anglois qui chevauchoient
Chascun jour, et si occuppoient
De prés la ville, et sanz cesser,
Qu'om n'y povoit yssir n'entrer
A grant paine, à piet n'à cheval.
Par assault n'ot onques Reins mal;
En ce temps bien se sceut aidier.

Et l'onzime jour de Janvier,
Les XL. jours dessus diz
Du siége faiz et acompliz,
Desloga environ minuit

(1) Edouard mit plus d'un mois à parvenir jusqu'à Reims : il voulait faire sanctionner par le sacre des droits auxquels lui-même ne croyait pas. Mais en Angleterre on n'a pas l'habitude d'y regarder de si près, quand on voit en politique un gain à faire. — Ce fut le 30 Novembre que l'étranger vint camper sous les murs de la ville. L'armée française, les milices bourgeoises, les hommes des communes voisines, renfermés dans la ville, l'avaient fortifiée comme la science du temps le comportait. Inférieurs en nombre, ils ne sortirent pas de leurs remparts et attendirent l'assaut qu'Edouard et ses cent mille soldats n'osèrent pas donner. Le siége dura quarante jours : il fut levé le 11 Janvier. On ne peut dire que les Rémois avaient vaincu les Anglais, mais ils donnèrent un grand exemple de patriotisme et de sage valeur. Pendant les quarante jours du siége, les ressources des Anglais s'étaient épuisées d'autant, et ils éprouvaient le premier échec qu'ils eussent essuyé depuis longtemps. La couronne de France resta vierge de toute souillure, et la sainte ampoule n'avait pas laissé tomber sur le front d'un étranger quelques gouttes de son huile royale. Les Rémois avaient sauvé l'honneur et l'avenir de la patrie.

Digitized by Google

Le roy, et li autres trestuit.
A Reims monstrèrent les talons,
Et s'en vont par devers Chaalons
Sanz assault faire, et à Poingny (1)
Passèrent Marne, et à Méry (2)
Sayne et Aube; tirant s'en vont
Par Brinon et par Rougemont (3).
A Guillon leur ost séjourna (4)
Une pièce, et au roy vint là
Pluseurs du duché de Bourgongne;
Et traictièrent la besoingne
Que l'ost point ne leur mefferoit,
Et le roy d'Angleterre aroit
II. C. mille flourins de pactis,
Et au surplus sur le païs
Aroit et prandroit en passant
Vivres partout pour son argent.

Lors se partit et desloga,
Et devers Nevers s'en alla (5).

(1) Les Anglais, en quittant Reims, marchèrent vers Châlons-sur-Marne.

(2) La *Chronique de Saint Denis*, continuée par ordre de Charles V, porte que les Anglais passèrent à Pont-sur-Seine, au confluent de l'Aube et de la Seine.

(3) Les Anglais marchaient vers la Bourgogne : ils passèrent à Brinon-l'Archevêque, fief des archevêques de Sens, entre Auxerre et Cerisiers — De là ils se dirigèrent vers l'abbaye de Rougemont, du comté de Montbar.

(4) Le roi d'Angleterre s'arrêta à Guillon, près Avallon, avant de pénétrer en Bourgogne. — C'est là que les Bourguignons et les Anglais firent le premier de leurs traités. — Edouard l'exécuta fidèlement, leva ses camps et passa l'Yonne à Collanges.

(5) Le comté de Nevers appartenait alors à un gentilhomme de

Digitized by Google

Ceuls du conté encontre alèrent,
Qui là leur terre raençonnèrent
Et de Donzy la baronnie (1).
Par Gastinois une partie
De l'ost s'en va devers Paris.
Adonc estoit un siéges mis,
Par mannière d'une bastille,
Aux Tournelles, une fortresse habile (2)
Qui à ce temps estoit anglois.
Lors par Moret en Gastinois
Vint li princes à tout sa route;
Mais ains ne partirent pour doubte
Les François saichans sa venue,
Qui ont la bastille tenue.

Champagne, Louis de Dampierre, aussi comte de Flandre et de Rethel, bon Français en dépit de ses sujets, qui tenaient pour les Anglais.—Le Nivernais, pour éviter le pillage, paya rançon.

(1) La baronnie de Donzy, formée des fiefs de Montmirail, Authon, La Bazoche, Allaye et Brou, avait donné son nom à une famille éteinte dès le XIIIe siècle. Depuis elle avait appartenu aux familles de Bar, de Luxembourg, d'Anjou, de Châtillon, de Bourbon. — Elle était alors entrée dans la maison de Dampierre (en Champagne) avec le comté de Nevers.

(2) Lieu fortifié, sis près de Moret en Gastinois, alors occupé par les Anglais. Une poignée de Français, retirée dans une petite bastille construite aux environs, les tenait en échec. A l'arrivée d'Edouard, les Français, au lieu de se retirer, se renfermèrent dans leurs minces remparts. Le prince de Galles les fit assiéger; au bout de quatre jours, ils furent forcés de se rendre faute de vivres : ils étaient quarante. — Le sire d'Aigreville était un des seigneurs du pays. — Jehan des Barres, sire de Trichatel, fut un des preux de ce temps. Sa valeur sur les champs de bataille égalait son adresse dans les tournois. V. les récits de Froissard. — Les *Grandes Chroniques* citent aussi Guillaume du Plessis-Gaillon. — La famille de Braque a donné son nom à une des rues de Paris.

Digitized by Google

Par IIII. jours les assailli
Sanz prandre, et vivre leur failli.
Là n'avoient ne vin ne pain,
Et pour ce faillu lendemain
Que la place au prince rendissent
Et eulx aussi, ou qu'ilz périssent
Par faim, par soif et par défault
D'avoir le vivre qui leur fault.
Là fut prins en celle bastille
Haguenier, seigneur de Boville;
Le sires d'Aigreville y fu
Prins aussi; là se sont rendu
Jehan des Barres et du Plessié
Gaillons; et pas n'ont lessié
Jehan Braque; tuit chevaliers sont;
Jusqu'à XL. prins en ont,
Tant chevaliers comme escuiers,
Qui tuit furent là prinsonniers.

Le roy anglois print son séjour
Le mardi de Mars derrain jour,
L'an mil CCC. cinquante et neuf,
A Chantelou (1) : là mieux qu'il puet
Se loga, et son ost emprès.
De leur logis dura le très
Jusqu'à Longjumel et Corbeil (2).
Frère Symon, dont parler veil (3),

(1) Château situé entre Montlhéry et Châtres. — L'armée anglaise, après avoir ruiné la Brie et le Gastinois, marcha sur le Hurepoix.

(2) La longueur de ce camp indique la force de l'armée anglaise.

(3) Encore un Champenois. — Frère Simon, natif de Langres,

Digitized by Google

De Langres, maistres et divins
De l'ordre de tous Jacobins,
Légat envoié celle année
Du pape, fist faire assemblée
Pour la paix, le grant venredi
A Longjumel, l'an que je di.

Et là envoya le régent
Ceuls qui s'ensuivent de sa gent,
Des plus grans et plus honourables :
Là fut présens le connestables
De Fiennes, et Bouciquaux (1),
Qui fut de France mareschaux.
Garencières y ont mené (2);
Et de Vinay en Daulphiné (3)

supérieur de l'ordre des Jacobins, député du clergé aux Etats de 1358, était un orateur distingué. Alors légat du pape, il ne cessait de travailler à négocier la paix En Mars 1359, il réussit un instant à rapprocher les deux partis. Sous sa présidence, une conférence eut lieu le Vendredi-Saint (Mars 1359), dans la maladrerie de Longjumeau.

(1) Jehan le Meingre, dit Boucicault, officier de fortune, né en Touraine vers 1310, intrépide soldat, maréchal de France en 1356, mort en 1367, inhumé à Saint-Martin de Tours. — Robert de Fienne (dit Moreau), connétable de France en 1356, fit toutes les guerres de Champagne de 1356 à 1359, lieutenant général du roi dans notre province en 1360, eut assez de désintéressement et de patriotisme pour renoncer à l'épée de connétable en faveur de Bertrand du Guesclin. — Bel exemple donné par un homme des anciens jours !

(2) A cette époque, la famille de Garencières, qui donna son nom à une rue de Paris, fournissait à la France de nombreux serviteurs. Nous trouvons, sous Charles V et Charles VI, quatre sires de Garencières sous nos drapeaux.

(3) Deux chevaliers du parti français portaient le nom de Vinay :

Digitized by Google

Y fut le seigneur, ce me semble.
Si fut messire Guichart d'Angle (1):
Tous grands seigneurs et chevaliers.
Clercs y avoit et conseilliers
Assez, dont pour briefté me passe.

Pour les Anglois sont en la place
Le duc de Lancastre en personne,
Le conte de Norehantonne
Et le comte de Warvy (2),
Chandos, et Gauthier de Mauny (3),
Hennuyer; mais petit y firent;
Car sanz traictié se départirent
Du lieu et de la maladrerie,
Tant l'une com l'autre partie (4).

Aymar de la Tour, sire de Vinay, un des plénipotentiaires de Bretigny. — Jehan de Groslée avait aussi le nom de Vinay. V. l'hist. de cette famille écrite par Guichenon.

(1) Guichart d'Angle, un des prisonniers de Poitiers, passa plus tard au service des Anglais, devint maréchal d'Aquitaine, pair d'Angleterre, et mourut en 1381. — Deschamps lui consacra une ballade et un rondeau — Nous trouvons encore un Guichart d'Angle, sénéchal de Saintonge et lieutenant du maréchal d'Audeneham.

(2) Encore Thomas de Beauchamp, comte de Warwick.

(3) Jean de Chandos, célèbre général anglais. — Les hommes d'armes de la Flandre, de l'Artois et du Hainault tenaient alors pour les Anglais.

(4) Les diplomates ne purent encore se résoudre à plier devant les rudes exigences de l'Angleterre : l'avenir prouva qu'ils firent bien.

Digitized by Google

D'aucuns traictiez entre le régent de France et les Anglois estans près de Paris, en espérance de paix (1).

Le mardi VII. jours en Apvril,
Le roy d'Angleterre et si fil (2),
Après Pasques, que je ne mante,
L'an mil CCC. avec soixante,
De leurs logis se deslogièrent,
Et près de Paris se logièrent (3),
A Vanves et à Chasteillon,
Lez Montrouge, et tout environ,
A Caichant (4), et à Vaugérart,
A Gentilly (5) et autre part,
A Yssy (6), aux autres villaiges,

(1) *Rubrique* 93e.

(2) Edouard III, comptant sur le nombre et la discipline de ses soldats, voulait forcer le régent à combattre : il marcha donc sur Paris ; il y arriva le 2 Avril.

(3) L'armée anglaise s'empara des hauteurs qui dominent Paris sur la rive gauche de la Seine : c'était alors le côté important de la ville ; là se trouvaient de nombreux châteaux, où les généraux ennemis prirent position.

(4) A Cachant était une résidence royale. Philippe le Bel en avait, en 1308, fait une maison de plaisance. Charles le Bel et le roi Jean l'habitèrent. Elle passa bientôt à du Guesclin, qui, en 1377, la vendit au duc d'Anjou. — Deschamps consacre à ce domaine une jolie ballade. V. notre édition.

(5) Il y avait à Gentilly un château dont la fondation remontait aux rois de la première race. Louis le Bègue, en 878, en fit don aux évêques de Paris, qui l'habitaient à l'époque dont il s'agit.

(6) Le château féodal de cette commune existe encore au centre du village, près de l'église. C'est peut-être le dernier témoin de la guerre de 1360 encore debout aux environs de Paris.

Digitized by Google

Où ilz prindrent leurs herbergages.
Mais droit devant Paris et contre
Firent de leurs batailles montre
Longuement ; mais nulz n'en yssi (1).

Cependant l'abbé de Clugny (2),
Légat du pappe (3) pour la paix,
Remist les traicteurs sus ; mais
Par devers la tombe Ysoré (4),
Ne qu'au venredi aouré (5),
Ne firent la seconde foys ;
Combien que de par les deux roys,
Près de Paris, à une lieue,
A un lieu qu'om dit la banlieue,

(1) Les Français, devenus enfin prudents, refusèrent le combat avec une constance qui leur fait d'autant plus d'honneur qu'ils n'en avaient pas l'habitude. Pendant le siége, le régent reconstituait l'armée française.

(2) Andry de la Roche, abbé de Clugny.

(3) Etienne Aubert, né dans le Limousin, pape sous le nom d'Innocent VI, élu en 1352, mort en 1362, passa tout son règne à travailler au rétablissement de la paix en Europe.

(4) Le lieu dit la Tombe-Ysoré est au bout du jardin du Luxembourg, près de l'emplacement occupé par les catacombes actuelles. — Ysoré, suivant nos romans du XIIIe siècle, était un géant tué par le célèbre Guillaume d'Orange. Dans la lutte, il trouva le moyen de croquer tout ou partie du nez de son adversaire. De là, suivant quelques auteurs, le nom de Guillaume au Court-Nez, dont ils ont gratifié Guillaume au Cornet (au cor de chasse), le vainqueur des Sarrasins, le héros des légendes provençales. — En admettant cette légende, il en résulte toujours que le sire d'Orange avait reçu de la nature un nez assez long.

(5) Allusion aux négociations de Longjumeau. — Les exigences des Anglais, qui demandaient à peu près toute la France, rendirent encore cette fois la paix impossible.

Digitized by Google

Fussent en la maladerie (1)
Assemblez, ne traictièrent mie.

L'uytène de Pasques ensuient,
Ly rois anglois et si suyent
Deslogièrent au très matin (2);
Vers Chartres prennent leur chemin,
Mais devant Paris se monstrèrent
Leurs batailles, et arrestèrent,
Où il avoit maint pannoncel,
Au lez par devers Saint Marcel (3).
Et illecques firent séjour
Jusqu'environ tiers du jour,
Attendant qu'om dust saillir lors.
Mais tout fut fermé par dehors,
Les murs et les portes garnies
De gens d'armes, d'artilleries,
Qui en bon arroy se tenoient.

Et adonc quant les Anglois voient
Que nulz de Paris ne sauldroit,
Ilz se partent le chemin droit
A Chartres, eulx et leur route.
Li feux en pluseurs lieux se boute
De par eulx, à val et à mont,

(1) La maladrerie, hôpital des lépreux à l'usage des Parisiens.

(2) Les Anglais voulaient aller en Bretagne, où ils avaient des alliés.

(3) Avant de se mettre en route, Edouard III offrit encore une fois la bataille, pendant quelques heures, aux Parisiens, qui eurent la sagesse de la refuser. — On avait suspendu les hostilités pendant les fêtes de Pâques. Les Anglais partirent le 7 Avril, après avoir épuisé presque toutes leurs munitions.

Digitized by Google

Ainsis que le chemin s'en vont.

A Bonneval et à Chastiaudun (1)
S'en va li roys et son commun,
Qui par l'abbé et autre gent (2)
Manda et fist dire au régent
Que, s'il vouloit à la paix tendre,
Voulentiers y feroit entendre,
Mais qu'on envoiast après lui.
Et moy, qui de ce temps là suy (3),
Sçay bien que lors y envoya
Le régent, et à ceuls proya
Qui de par lui envoiez sont,
Que tant facent, puisqu'ilz y vont,
Que bonne paix puist estre fecte;
Mais qu'elle soit seure et parfecte
Au bien et à la délivrance
De son père le roy de France,
Au proufit du peuple commun,
A l'honneur d'eulx et d'un chascun
Qui traicteront ceste besongne.

(1) L'armée anglaise campa près de Chartres; un orage effroyable vint fondre sur elle, lui causa les plus grands dommages et lui tua mille chevaux. Edouard III crut voir dans cette tempête un ordre du ciel indigné de sa cupide ambition. Il se mit à genoux, et le visage tourné vers Notre-Dame de Chartres, il promit de travailler à conclure la paix; et il le fit ainsi.

(2) Les légats du pape et les envoyés du régent ne cessaient de suivre Edouard III.

(3) Deschamps devait alors faire partie de la mission royale et de l'armée française, qui suivait de loin les Anglais, attendant une occasion favorable de combattre : c'est ce qui donne au récit de notre poète une certaine valeur.

Digitized by Google

Or fault que les traicteurs espongne,
Qui s'en vont : à Dieu les commands :
L'un messire Jehan de Dormans (1)
Fut, et évesque de Beauvès,
De Monseigneur le régent près
Son chancellier de Normandie,
Qui l'ama de cuer en sa vie,
Car saiges clercs fut et preudoms.
Des nobles y fust uns haulx homs,
Jehan de Meleun, saige et habile (2),
Qui fut conte de Tancarville,
Puissans et nobles chevaliers,
Qui encor estoit de Poitiers
Prinsonniers des Anglois sanz faille,
Où il fut prins en la bataille.
Là ala Bouciquaux (3), aussi
Le sires de Montmorancy (4).
Ly sires y fut de Vignay,

(1) Jean de Dormans (Champenois), évêque de Beauvais, chancelier du duché de Normandie en 1357, chancelier de France en 1360, eut la douleur de poser les sceaux de France sur le traité de Bretigny., Cardinal en 1368, il mourut en 1373, après avoir fondé le collége de Dormans et celui de Saint-Jean de Beauvais. — Son aïeul, Me Guillaume, était procureur au bailliage de Dormans.

(2) Jean de Melun, comte de Tancarville, gentilhomme de Brie, vicomte de Melun, connétable de Normandie, gouverneur de Champagne et de Brie, grand-chambellan de France, mourut en 1382. Il fut inhumé à l'abbaye du Jard. Pris à Poitiers, avec son fils aîné et ses deux frères, il fut un des négociateurs et l'un des ôtages du traité de Bretigny.

(3) V. ci-dessus, p. 189.

(4) Charles, sire de Montmorency, maréchal de France dès 1343, combattit à Crécy.— Il fut parrain de Charles VI, et mourut en 1381.

Digitized by Google

Jehan de Groslée (1), bien le sçay,
Tous chevaliers ; et de Bucy (2)
Y fut li présidens aussi,
Symons, premiers du parlement,
Afin d'ouvrer plus saigement.
Et avec eulx s'en sont alé
Pierres, dit de la Charité (3),
De l'église de Paris chantre.
Maistre Estienne de Paris (4) entre
Avec eulx, et Jehan d'Angerant (5),
Doien de Chartres, qui fut grant.
De Dormans fut maistre Guillaume (6),
Et Jehan Maillart pour le royaume (7),

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, deux familles portaient alors le nom de Vinay. Ici l'intention du poète n'est pas douteuse : au surplus, la *Chronique de Saint-Denys* nomme aussi Jehan de Groslée, sire de Vinay, parmi les négociateurs. V. dans Guichenon l'histoire de cette ancienne famille.

(2) Simon de Bucy, premier président au parlement de Paris, un des champions de l'autorité royale, et par suite un des dignitaires proscrits par les Etats Généraux de 1356.

(3) Il était aussi un des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi ; comme tel, il fut aussi proscrit par les Etats Généraux de 1356.

(4) Me Estienne, chanoine de Paris et maître des requêtes, fut aussi proscrit par les Etats Généraux de 1356.

(5) Il faut lire *Anjorrant*, famille de la Beauce et du Berry.

(6) Il était frère de Jean de Dormans. Anobli vers 1350, chancelier de Normandie en 1362, créé chevalier en 1370, chancelier de France en 1371, il mourut en 1373. — Il fut père de Miles de Dormans, le patriote évêque de Meaux, l'ami de Deschamps.

(7) Les négociateurs français étaient au nombre de quinze : trois d'église, deux de robe deux bourgeois, deux secrétaires du roi, six nobles. — La sagesse du jeune régent comptait avec le tiers-état. Le chef bourgeois du parti royaliste, Jehan Maillart, ne le

Digitized by Google

Tous clers, excepté le bourgois,
Et pluseurs autres celle fois
Qu'il n'est jà mestier que je nomme.

Savoir firent tuit cil prodomme
Au roy anglais que prest étoient
De traictier, puis qu'ilz scaroient
En quel lieu dussent assembler.
Respondre leur fist et mander
Qu'à Bretigny envoieroit (1)
Ses gens ; et là fussent droit
Vendredi premier jour de May
L'an LX., que dit vous ay,
A une lieue ou environ
De Chartres ; et ainsi le fist-on.

Pour le roy d'Angleterre ala
Le duc de Lancastre (2), et mena
De Suffort et Norehantonne,
Et de Warvich en personne.
Ces III. contes, et de Mauny
Gautier, et cellui de Broucy,
Qui Berthelemy avait nom,
Et un chevalier de renom,

quittait plus ; admis à tous les conseils, il devait figurer à cette triste négociation. — Deschamps, officier de cour, est de l'école de Froissart ; il s'occupe plus des gens d'épée que des hommes de robe et des bourgeois.

(1) Commune sise à deux lieues de Chartres. Les négociateurs s'y réunirent le 1er Mai 1360 ; le 7 du même mois, ils furent en mesure d'y signer un armistice.

(2) Les négociateurs anglais étaient tous nobles. — Lisez : *Suffolk*, *Northampton*. — Le nom du comte de Broucy varie suivant les chroniques. — V. les notes qui précèdent.

Digitized by Google

Regnault, seigneur de Cobehan,
Et plusieurs, si comme j'enten,
Jusqu'au nombre de vint et deux,
Qui toute la sepmaine entr'eulx
Et les François dessus escrips
Traictèrent tant que (Dieu mercis !)
A l'uitisme jour ensuient
Dudit mois, sont liez et joyent (1)
Pour la paix qu'ilz orent traictée,
Qu'icy vous sera récitée,
Et dont Monseigneur le régent
Fist belles lettres à sa gent
De tenir tout ferme et estable.
Et le prince, par cas constable,
Le fist par lettres ; et nommèrent
Par leurs noms ceuls qui traictèrent,
Qui jà sont dessus récité.

C'est que le roy, par le traicté,
Edouart, qui nous faisoit guerre,
Aroit, oultre toute la terre (2)

(1) Le fatal traité fut signé le 8 Mai 1360. — Le régent, en refusant et de traiter et de combattre, avait usé les forces de ses adversaires : il obtint, en temporisant, d'importantes concessions. Les Anglais, à Longjumeau, avaient demandé qu'on leur cédât toutes les côtes de France sur l'Océan et sur la Manche. Cette fois, ils renoncèrent à la Bretagne et à la Normandie. Néanmoins, les conditions d'une paix devenue nécessaire à tout prix furent encore trop dures pour pouvoir être acceptées sincèrement par la France : elles furent subies, et voilà tout. C'était pitié, comme dit notre poète.

(2) L'Aquitaine, tour-à-tour république sous les Gaulois, province sous les Romains, royaume sous les deux premières races, duché sous les Capétiens, renfermait les pays compris entre les

Digitized by Google

Qu'en Gascoingne tint, et Guienne
Toute la terre comme sienne,
Que le roy de France y avoit,
Et ainsis comme il la tenoit,
Et que ses ancesours la tindrent.

Et puis après au traité vindrent
Que la conté, ville et chastel
De Poitiers, qui fut fort et bel (1),
Tout Poitou, le fiest de Thouart,
Et Belleville de sa part,
Et encore autres villes maintes,
La cité et chastel de Sainctes,
Tout Xantonge, que je ne mante,
Deçà et delà la Charante;
La cité, le chastel d'Agen
Et tout Agenois, or m'enten;
Pierregort, chastel et cité (2),

Cévennes, la Loire et la mer de Gascogne. Devenue le domaine héréditaire des comtes de Poitiers, elle passa dans la maison des ducs de Normandie par le mariage d'Eléonore, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine. Louis le Jeune commit la faute de se séparer de cette princesse (1152). Après son divorce, elle donna sa main et ses vastes domaines à Henri II, roi d'Angleterre. De là trois cents ans de guerres désastreuses. Par le traité de Bretigny, Edouard III se faisait donner en toute propriété le territoire que ses ancêtres n'avaient possédé qu'en qualité de feudataires; toutes les conquêtes de Philippe-Auguste étaient perdues.

(1) Le comté de Poitiers était le berceau des ducs d'Aquitaine.

(2) La famille des comtes de Périgord, vassale des ducs d'Aquitaine, tint dans cette guerre la conduite la plus patriotique. Le cardinal de Talleyrand, avant la journée de Poitiers, fit ses plus grands efforts pour amener la paix. Roger-Bernard Talleyrand, comte de Périgord en 1350, protesta tant en son non qu'au nom

Digitized by Google

Et tout Pereguis, c'est pité (1),
Lui fut puis livré ; et Lymoges,
Sanz excepter chasteaux ne loges ;
Tout le païs de Lymosin,
Caours et tout Caourcin (2) ;
Tarbe, ville, païs et terre (3) ;
Et de Bigorre voult requerre
La conté, qui lui fut donnée ;
La terre, païs et contrée
De Gaurre, et encore ot il mesme
Chastel et cité d'Angolesme,
Et le païs d'Angolesmois ;
Encore ot il à celle fois
De Roddès chastel et cité (4),
Et Rouergue à perpétuité.
Et encor mist en son eschac
Que si Forez, ne Armignac (5),

de ses sujets contre la cession faite de son comté à l'Angleterre. Il secoua le joug en 1368, et mourut français en 1370.

(1) Périgueux. — C'est aux plaintes énergiques des Périgourdins que font allusion les mots : *C'est pité !*

(2) Le Caourcin est le pays de Cahors. — Au Moyen-Age, on donnait ce nom aux banquiers, aux négociants, et même aux usuriers.

(3) Les pays situés au pied des Pyrénées s'étaient généralement jusqu'alors soustraits au joug des Anglais, et leurs comtes tenaient pour la France. — De là cette cession exigée par Edouard III : elle lui livrait le pays jusqu'aux Pyrénées.

(4) Ce pays appartenait alors aux comtes d'Armagnac.

(5) Il s'agit encore ici des contrées auxquelles Edouard III n'avait pas de droit héréditaire. — Au lieu de *Forez*, il faut lire *Foix*. — Gaston-Phébus, comte de Foix, allié de la maison de France, était l'homme des fleurs-de-lis. — Jean Ier, comte d'Armagnac par la grâce de Dieu en 1319, mort en 1373, était aussi

Digitized by Google

Pierregord, le conte de l'Isle (1)
Tenoient ne chastel ne ville,
Ou de Lymoges le vicomte (2),
En tous les païs que je compte,
Qu'au roy anglois feroient hommaige
Es diz lieux de leur héritaige,
Pareillement et sanz offence
Qu'ilz faisoient au roy de France,
Et tous devoirs accoustumez (3).
Ainsis fut li faiz pourparlez.

Item ledit roy d'Angleterre
Dubt ravoir trestoute la terre
Que tindrent ses prédécesseurs,
Et qui fut à ses ancesseurs,
Qu'il voult au traictié réclamer,
Qui est à Monstreuil sur la mer (4).
Item la conté de Ponthieu (5),

un Français de cœur. Sa fille épousa le frère de Charles V. Il possédait le Rouergue, Fezensac, Carlat, Limagnac et le Charolais.

(1) Quant au Périgord, voyez ci-dessus. — Le fief de l'Isle fut érigé en comté en 1349, au profit d'une des branches de la maison de Toulouse. — Jean Jourdain, comte de l'Isle, prit une part active aux guerres du XIVe siècle.

(2) La vicomté de Limoges appartenait alors à la maison de Bretagne. Charles de Blois portait le titre de vicomte de Limoges du chef de sa femme, Jeanne la Boiteuse. Ennemi juré des Anglais, qui soutenaient les prétentions de son adversaire, le comte de Montfort, au duché de Bretagne, il était le fidèle allié de la France.

(3) Ces dernières clauses avaient pour but d'enlever à la France ses plus fidèles vassaux.

(4) Les Anglais réclamaient toute la Picardie maritime.

(5) Edouard III avait droit au Ponthieu du chef de sa mère : il le

Digitized by Google

Sanz excepter ville ne lieu ;
La ville et chastel de Calays (1),
Et tout environ à eslays,
Mec, Saugates, Hame, Boulongne (2);
Et pour mieulx valoir sa besongne,
Wales, Oye et appartenances,
Seignouries et appendances,
Les boys, rivières et marès
Jusqu'à l'angle au grant lac et près
De Guines, jusques au fretin (3),
Et toute la conté enfin,
Villes, chasteaulx, terres voisines,
Que le derrain conte de Guines (4)

possédait avant la guerre. Philippe de Valois l'avait, il est vrai, confisqué, et en 1360, un prince de la maison de France, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui avait porté l'épée de connétable à Crécy et qui fut fait prisonnier à Poitiers, portait le titre de comte de Ponthieu.

(1) Edouard III s'était emparé de Calais en 1347, après un siége mémorable. Il en chassa les habitants et les remplaça par des Anglais. — La France ne recouvra cette place qu'en 1558.

(2) Merc, ville située à une lieue de Calais, jusqu'alors française. — Hame en Artois fut, peu d'années après, reconquise par Charles V. — La ville de Boulogne fut aussi bientôt reprise. — Wales et Oye faisaient partie du comté de Calais et suivirent son sort en 1347, 1350 et 1558.

(3) Guines était capitale d'un comté qui donnait son nom à une famille connue dès le Xe siècle ; elle fut la souche des sires de Coucy. Les Anglais s'en étaient emparés dès 1351, et y restèrent jusqu'en 1558.

(4) Le premier comte de Guines fut un pirate danois. Arnoul III, treizième comte, vendit son fief à Philippe le Hardi ; mais sa petite-fille Jeanne, femme de Jean de Brienne (Champenois), comte d'Eu, rentra en possession du domaine de ses pères en 1295. Leur petit-fils Raoul fut décapité à Paris. Ses biens furent

Digitized by Google

Tenoit en la dicte conté
Avant ce qu'il fust trespassé.

Et à toutes les seignouries,
Qui cy dessus sont esclarcies,
Aux foiz, aux droiz et aux hommaiges,
Aux ressors et aux héritaiges,
Et à tout ce qui s'en despent,
Le roy de France et le régent
Durent renuncier au proufit
Du roy anglois, par leur escript,
Et de ses hoirs, et leur bailler
Sanz mal engin, comme héritier,
Lesdiz lieux, sanz faire l'estrange,
Dedens la Saint Michiel Archange
Ensuiant, une année après
Au plus tart, et en seront près
Audit jour et sanz nulle faille.

Et parmy cecy qu'om leur baille,
Le roy d'Angleterre et son fis
Renuncent à tous les profis
Des terres qui ne sont nommées
En ce traicté ne exprimées,
Aux demandes et actions,
Saisines et possessions,
Qu'il disoit avoir en personne
Ou royaume et en la couronne
De France, et en toute la terre (1)

confisqués et réunis à la couronne. Ce comté ne fut reconquis sur les Anglais que sous Charles VII.

(1) Edouard III n'avait pas grand mérite à faire cette renon-

Digitized by Google

Dont il mouvoit et faisoit guerre ;
A l'ommaige de Normandie,
A la duché, et, quoiqu'om die,
A la souveraineté et domayne
D'Anjou, de Thouraine et du Mayne,
A l'ommaige de Flandre aussi,
Et de Bretaingne. Fist ainsi (1),
Et promist pour lui et ses hoirs
A tenir : et encor fut voirs
Que dedans la Saint Jehan prouchaine,
Cessant trestout loial essoingne,
Ou dedans III. sepmaines puis,
Feroit que li roy Jehans conduis
Seroit en personne à Calays,
Afin que tous ces traictiez fais
Entre les gens de ces deux roys
Fussent accomplis une fois.
Là le rendroit à ses despens :
Mais lui, son hostel et ses gens,
C'est à dire du roy de France,
N'entreprand pas la despence,
Fors du navire et des vessiaux,
Pour admener le roy et ciaux
Qui estoient de son hostel.

Et si dubt avoir suy costel
Ce roy anglois dont nous parlons,
Du roy de France trois millions

ciation : il n'avait aucun droit à la couronne de saint Louis, et la France entière maudissait son ambition.

(1) Ces abandons, arrachés à l'Anglais par la détresse où il se trouvait, étaient le fruit de la temporisation imposée par la sagesse du régent à la valeur imprudente des Français.

Digitized by Google

D'escuz, dont l'en seult les II. querre
Pour un noble d'or d'Angleterre ;
Dont les VI. C. mille de poys
Lui durent dedanz IIII. moys
Puis que li roy seroit venu,
Estre sec payé et rendu
A Calès, au roy Edouart,
Ou aux autres gens de sa part.

Et ains que li ans fust passez,
De ces escus, que vous sçavez,
En deust IIII. C. mille avoir,
Et ainsi, ce devez sçavoir,
Chascun an, jusqu'à fin de paye (1).

Les hostaiges, c'est chose vraie,
Voult avoir le roy d'Angleterre,
Qui s'ensuivent, avec la terre
Et l'argent dessus esclarcy :
Vous trouverez les noms icy.

(1) Ce traité ne fut réellement qu'une trève dont l'Angleterre et la France, après tant de combats, avaient également besoin. Jamais il ne fut exécuté complètement. Son esprit et sa lettre blessaient trop d'intérêts, pour qu'il fût accepté de bonne foi. Les habitants des contrées cédées soit en fief, soit en toute propriété, nobles, bourgeois et paysans, dès le jour du traité, commencèrent à travailler à s'y soustraire.

Digitized by Google

Des hostaiges qui furent baillez pour le roy Jehan, prinsonnier en Angleterre (1).

Loys, conte d'Anjou premiers (2),
Et Jehan, conte de Poitiers (3),
Qui furent filz du roy de France ;
Philippe, son frère, s'advance (4),
Qui estoit lors duc d'Orliens ;
Hostaiges fut et ès liens
Des Anglois XL. par nombre (5),

(1) *Rubrique* 94. — Les Anglais avaient la conscience de l'énormité de leurs prétentions : ils savaient quelles étaient les protestations de la France et les malédictions dont on les couvrait ; aussi, pour assurer le paiement de la rançon royale et la remise des territoires qu'on devait leur livrer, ils exigèrent qu'on leur donnât des ôtages : ils les choisirent parmi les membres de la famille régnante et les principaux défenseurs de notre indépendance. — On va voir que les enfants de la Champagne y tiennent une place notable.

(2) Loys, comte d'Anjou, deuxième fils du roi Jean, né en 1339, duc de Touraine en 1360, régent pendant la minorité de Charles VI, adopté par la reine Jeanne de Naples, couronné en 1382 à Avignon, mort en 1384, inhumé à Saint-Maurice d'Angers.

(3) Jean, troisième fils du roi Jean, né en 1340, alors comte de Poitiers, plus tard duc de Berry, surnommé le Magnifique, protecteur des gens de lettres et des artistes, mort en 1406.

(4) Philippe de France, successivement duc d'Orléans, de Touraine, comte de Valois, frère du roi Jean, né en 1336, mort en 1375. — Un des soldats de Poitiers.

(5) Le nombre des ôtages exigés par l'Angleterre varie de quelques unités suivant les historiens. — La mort a sans doute empêché Deschamps de dire qu'Edouard III voulut qu'outre ces quarante princes et chevaliers, on lui livrât quarante-deux membres notables de la bourgeoisie, selon les uns, ou, selon les autres, deux représentants de chacune des dix-neuf meilleures villes du royaume. —

Digitized by Google

Grans seigneurs, qui à droit les nombre,
Dont XVI. y a des prinsonniers
De la bataille de Poitiers,
Qui au derrain nommé seront.

Et ceuls-ci premiers se diront :
L'un, le frère au conte de Bloys (1),
Le conte de Valentinoys (2),
De saint Pol, Pierre d'Alencon,
Pour seureté de la rançon (3) ;
Harrecourt et de Porcien (4),

Le tiers-état devait cet honneur au rôle important qu'il jouait depuis quelques années. Il l'aurait conservé, s'il n'avait pas abusé du pouvoir que lui livraient les malheurs de la France.

(1) Le comté de Blois appartenait alors à la maison de Châtillon-sur-Marne. Le comte Louis II mourut en 1346, laissant trois fils. L'aîné, Louis III, mourut en 1372. Jean, son frère, lui succéda et mourut en 1382, aussi sans enfants. Il laissa le comté à son cadet Guy. Celui-ci, se voyant sans héritiers, vendit Blois au duc d'Orléans, frère de Charles VI, en 1391. — Le traité porte qu'on livrera le comte de Blois ou son frère : ce fut le comte Guy qui fut remis aux Anglais.

(2) Aymar de Poitiers, VIIe du nom, comte de Valentinois en 1344, mort en 1373.

(3) Guy de Luxembourg et de Ligny, et comte de Saint-Pol du chef de sa femme, Mahaud de Châtillon (sur Marne). — Pierre d'Alençon, prince de la maison royale, bon Français, mort en 1404. — Son fils Jean fut tué à Azincourt. — Son petit-fils Jean II fut le *gentil duc*, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.

(4) Jean VI, comte d'Harcourt, alors âgé de quatorze ans. Depuis il épousa Catherine de Bourbon. Ce brave chevalier mourut en 1388. — Le comté de Porcien appartenait à la maison de Châtillon (sur Marne), cette illustre race alliée treize fois à la famille royale. — Il s'agit ici de Jean de Châtillon, comte de Porcien, armé chevalier en 1346, mort vers 1392. — C'est un Châtillon qui commandait les troupes et les milices renfermées dans Reims pendant le siége de 1360.

Digitized by Google

Le conte de Bresme ancien (1),
Le bon conte de Waudemont (2),
Et le viconte de Beaumont (3),
Le conte de Forests aussi (4),
Bourbon, le sires de Coucy (5) ;
Le sires de Préaulx, Saint Venent (6),
Hangest, Fyennes ensement (7),
Grancières, le daulphin d'Auvergne (8),

(1) Bresme. — Lisez *Braisne*. — Deschamps parle de Robert de Roucy, comte de Braisne, pris à Poitiers, grand-maître des eaux et forêts, mort en 1364. — Son frère Simon, comte de Braisne après lui, fut, en Champagne, le chef du parti royaliste, et mourut en 1393. Il est enterré dans l'église de Saint-Yved, à Braisne.

(2) Jean Ier, duc de Lorraine et comte de Vaudemont, bon Français, prince brave et guerrier, prisonnier à Poitiers, mort en 1382.

(3) Louis de Brienne (en Champagne), vicomte de Beaumont, tué à la bataille de Cocherel, en 1364. — Pierre d'Alençon, dont il est question ci-dessus, portait aussi le titre de vicomte de Beaumont.

(4) Guynes VI, comte de Foretz, bon Français, épousa Jeanne de Bourbon, et mourut vers 1360.

(5) Pierre de Bourbon fut tué à Poitiers. — Son fils Louis, né en 1337, fut ôtage du roi Jean. Il passa sa vie à faire la guerre à l'Anglais Il mourut en 1410. — Enguerrand VII, sire de Coucy, un des protecteurs de Deschamps, qui lui consacra plusieurs ballades. Il fut tué à Nicopolis.

(6) Peut-être Pierre de Préaux, qui, plus tard, maria sa fille Marguerite à Jacques de Bourbon, sire de Préaux du chef de sa femme. — Ce prince était alors enfant et mourut en 1417. — Le sire de Saint-Venant était un royaliste dévoué : déjà le régent l'avait livré comme ôtage lors de la conférence qu'il eut avec Charles le Mauvais, en 1359.

(7) Hangest. — Fyennes. — V. ci-dessus, p. 182 et 189.

(8) Lisez : *Garencières*. V. ci-dessus, p. 189. — Renaud Ier, dauphin d'Auvergne en 1351, mort en 1374.

Digitized by Google

Montmorancy (1) bien si gouverne,
Guillaume nommez de Craon (2),
Loys de Harrecourt (3), dit-on.

Des prinsonniers de la bataille,
Philippe de France (4) sanz faille
En fut l'un, et le conte d'Eu (5),
De Poncy (6) fut prins à jeu
Le conte, et cilz de Longueville (7),
Et le conte de Tancarville (8),
De Sarebruche et Vantadour (9)

(1) Montmorency. — V. ci-dessus, p. 185.

(2) Guillaume de Craon, surnommé le Grand, chambellan de Philippe de Valois et du roi Jean, favori de Louis, duc d'Anjou. Il vivait encore en 1382. — Jean de Craon était archevêque de Reims au moment du siége.

(3) Loys, vicomte d'Harcourt, gouverneur de Normandie, servit sous trois de nos rois et mourut en 1388.

(4) Philippe le Hardi, depuis duc de Bourgogne, pris à Poitiers avec son père.

(5) Jean de France (branche d'Artois), comte d'Eu, surnommé *Sans Terre*, brave homme d'armes, mort en 1386. — Jean d'Artois, comte d'Eu, prince du sang, né en 1321, mort en 1386.

(6) Poncy : il faut lire : *Poncieu*, *Ponthieu*. — Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu et de la Marche, blessé à Crécy, pris à Poitiers, connétable de France, mourut en 1361, des suites des blessures qu'il reçut au combat de Brignais près Lyon, livré aux grandes compagnies.

(7) Charles de France (branche d'Artois), comte de Longueville, mort après 1376.

(8) V. les notes précédentes.

(9) Jean, IIe du nom, sire de Commercy, comte de Sarrebruche, soldat et diplomate, passa ses jours dans les affaires publiques. Il mourut en 1381. — Bernard de Ventadour épousa, vers 1330, Marguerite de Brienne.

Digitized by Google

Y furent ambdui li contour,
Joingny, Sancerre et Dampmartin (1),
Craon, Aucerre (2), et en la fin
Y fut Aubigny et Derval (3),
Et d'Odenehan le marchal (4).
Lesquels XVI. dessus nommez (5),

(1) Jean de Valois, comte d'Alençon, vendit, en 1338, le comté de Joigny à Jean des Noyers, sire de Vandœuvre.— Il paraît avoir été gouverneur de Meaux en 1356, et mourut en 1361. Son fils et son petit-fils servirent la France avec honneur sous les rois Jean, Charles V et Charles VI. — Sancerre : Louis de Champagne, comte de Sancerre, né vers 1338, ami de du Guesclin, maréchal de France en 1369, connétable en 1397, mourut en 1402. — Il était le descendant des anciens comtes de Champagne. — Deschamps lui a consacré plusieurs ballades. —Dammartin : Charles de Trie, comte de Dammartin, né vers 1318, officier de du Guesclin, un des parrains de Charles VI, un des plus brillants chevaliers de ce temps, mort vers 1380.

(2) Amaury IV, sire de Craon, servit sous trois rois, et mourut en 1373, sans enfants. — Auxerre : Jean de Châlon (Saône), comte d'Auxerre et de Tonnerre, IIIe du nom, grand boutillier de France, mort en 1361. Son aïeul avait été tué à la journée de Mons-en-Puelle, son père à Crécy. — Guillaume de Châlon, comte d'Auxerre, fut fait prisonnier par les Anglais quand ils prirent Auxerre. — Les Etats Généraux de 1356, sur leur liste de proscription, mirent le nom de Me Jean d'Auxerre, maître de la chambre des comptes.

(3) Les *Grandes Chroniques de France* mettent ces deux noms parmi ceux des compagnons de captivité du roi Jean après Poitiers : ils furent au nombre de ceux qui essayèrent de négocier la paix en 1358.

(4) Arnoul, sire d'Audeneham (en Boulonois), maréchal et porte-oriflamme de France, guerrier infatigable, mort en 1370, après avoir été fait trois fois prisonnier (1351, 1356, 1367).

(5) La liste des ôtages du roi Jean, ainsi que nous l'avons dit, varie suivant les chroniqueurs. Ceux qui furent nommés dans le traité ne furent pas tous remis aux Anglais. — Parmi ceux dont

Digitized by Google

Puis qu'il ne fussent ransonnez
Par avant le tiers jour de May.....

De la matère de ce livre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquele il mourust. Dieu lui pardoint à l'âme.
Amen (1).

Deschamps ne parle pas, et qui paraissent en fait avoir garanti de leur personne les concessions de Bretigny, il faut nommer le sire d'Andrezel, le comte de Grandpré (Champenois), les sires d'Estouteville et de la Roche-Guyon. — V. les *Grandes Chroniques*.

(1) La mort aurait bien dû laisser à notre trouvère le temps de finir son œuvre. — S'il est des gens qui ont vécu trop d'un jour, il en est d'autres qui meurent un jour trop tôt. Deschamps est du nombre de ces derniers. Jusqu'au moment où sa main s'arrêta, il a raconté ce qu'il a su par ouï-dire, ce qu'il a pu voir dans la modeste position de son début Ce qu'il allait rimer, ce sont les faits auxquels il avait pris part. Il allait écrire ses mémoires : regrettons-les. Sans doute, ils auraient porté l'empreinte de la caustique misanthropie qui tenait la plume de Me Eustache dans ses derniers jours ; mais on y aurait vu l'œuvre d'un homme honnête, d'un bon Français, l'œuvre d'une des individualités les plus originales que la Champagne ait données aux belles-lettres.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTÉNUES DANS LE

MIROIR DE MARIAGE.

	Pages
Préface	1
Comment l'auteur commence sa matère des amis de fortune.	31
Admonestement à mariage	33
Le bon ménage	35
D'un préjugé	36
Un soupçon	38
Douce colombelle est un rare oisel	40
La légende du loup condamné au mariage . . .	43
Des charges du mesnaige et du luxe des femmes. .	50
Cy parle contre tous ceulx qui font nopces sumptueuses, et, quelque largesce qui y soit, des plaintes que chascun y fait communément . .	59
Femme choisir n'est pas chose facile	61

Digitized by Google

Pages

Des grans annuys de mariage quant la femme est belle 65

Comment c'est tout tourment que mariage quant la femme est laide, belle, riche ou povre . . . 66

Des inconvénients de la paternité 70

Jeunes étudiants. — Jeunes chevaliers 73

Des faux pèlerinages. — Des jeunes enfants. . . 82

Les leçons de la belle-mère 87

Comment le mari, aveuglé par les paroles de la mère, laisse aler sa femme au marchié et partout viloter. 99

Des envies de femmes enceintes. 103

Comment aller aux festes et aux places communes fut introduit pour traictier d'amours, et encore le fait l'on à présent 107

Des chevaliers errans ayant juenes femmes, et de l'effect qui s'en ensuit. 109

Des magistrats 112

Des avocats 114

Des prélats 117

Beauté de femme est commencement de toute rage et pervertissement d'homme 121

Exemple que par femme on pert tout sens et entendement, ja soit que la cause d'amour soit honneste 123

Exemple comment aujourduy en mariaige l'on quiert plus l'avoir par avarice que le bon corps de femme 125

Digitized by Google

Pages

Comment beauté de femme est comparée à la rose, qui incontinent passe, sèche, perd son odeur, beauté et amortist 127

Vanité des choses de ce monde 130

De la vieillesse. — Légende de la huppe. . . . 131

Mariage temporel repugne à clergie et chevalerie . 134

Chevalerie et clergie 136

Légende de la reine Blanche. — Légende de saint Louis 145

Bonheur d'un mari. — Sa maladie, ses funérailles. 155

La légende des vierges lombardes. 158

La légende de Roncevaux. 160

Légende de la folie humaine. 162

Comment Franc-Vouloir fut subjugué aux batailles de Crécy et de Poitiers par Folie. 169

Des inconvéniens qui avindrent à Paris par Folie, et débat entre le prevost des marchands et ceuls de la ville. 176

D'aucuns traictiez entre le régent de France et les Anglois estans près de Paris, en espérance de paix. 191

Des hostaiges qui furent baillez pour le roy Jehan, prinsonnier en Angleterre. 206

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DES MONUMENTS CIVILS ET RELIGIEUX

DU CANTON DE FISMES,

Par M. l'abbé VALENTIN (1).

« Turpe est in patria peregrinari et in iis rebus quæ ad patriam pertinent hospites esse. »

MANUTIUS.

AVANT-PROPOS.

Décrire, au point de vue de l'histoire et des arts, les monuments civils et religieux d'un canton, chercher à reconnaître leur origine et les caractères de leur architecture, telle paraît être, de prime-abord, toute l'étendue du programme tracé par l'Académie de Reims.

Mais on ne peut oublier que notre sol est couvert

(1) Mémoire couronné par l'Académie, concours de 1864.

Digitized by Google

de ruines. Des monuments, des localités même dont le nom a été consigné dans l'histoire, ne se retrouvent plus; on ignore la place qu'ils ont occupée et les causes qui les ont fait disparaître. Pour satisfaire au programme académique, il ne s'agit de rien moins que de les reconstituer, d'en raviver l'existence et d'en retracer l'histoire. Parfois, peut-être, il sera donné de rencontrer dans de vieilles archives, dans des chroniques poudreuses, des documents incontestables sur les évènements qui ont amené leur suppression; mais, plus souvent, on ne trouvera que des conjectures, des traditions plus ou moins altérées, et, par là même, plus ou moins certaines. Lorsqu'il s'agit de reconnaître des ruines, l'inspection des lieux, la configuration du sol, les dénominations locales, offrent sans doute des ressources précieuses; mais n'y a-t-il pas lieu de craindre d'être induit en erreur par des accidents ou des dénominations purement géologiques ou orographiques ?

La tâche imposée par le programme offre donc des difficultés sérieuses; et, s'il serait téméraire de les affronter à la légère, il serait plus téméraire encore de prétendre les résoudre victorieusement.

Le canton de Fismes ne présente à notre étude et à nos recherches aucun de ces monuments vraiment remarquables qui font l'honneur d'une contrée; nous n'avons à relever aucune de ces ruines imposantes par leur caractère ou par les souvenirs qui s'y rattachent. Quelques châteaux plus ou moins importants, et dont la plupart ne sont plus; quelques vestiges de l'époque gallo-romaine ou d'une date plus récente, retrouvés çà et là et dispersés plus vite encore; dans l'ordre religieux, des églises, des cha-

Digitized by Google

pelles, des hôpitaux, des couvents et des monastères que le temps a fait disparaître; quelques rares inscriptions échappées aux brutales mutilations du dernier siècle : tel est, à peu près, l'ensemble sur lequel devra porter notre étude.

Nous pensions d'abord classer sous des titres spéciaux, et divisés d'après leur nature ou leur destination, les divers monuments qui font l'objet de cette notice. Mais, en rédigeant notre travail, nous avons reconnu que souvent il existe des rapports tellement intimes entre les monuments du même pays, qu'il est impossible d'en séparer l'histoire, et par suite la description. Voilà pourquoi nous avons cru devoir suivre l'ordre des villages du canton, en rattachant à chaque localité ce qu'elle a pu nous offrir d'intéressant. Un simple coup-d'œil jeté sur la table analytique qui suit notre travail, suffira pour indiquer sommairement les monuments qu'il décrit.

Puisse cette petite étude, faite un peu à la hâte, répondre au but que nous nous sommes proposé et satisfaire au programme archéologique de l'Académie impériale de Reims!

Le 1er *Avril* 1864.

Digitized by Google

ARCY-LE-PONSART.

L'origine du village d'Arcy-le-Ponsart paraît se rattacher, d'une manière intime, à l'histoire des seigneurs qui portent ce nom, ou plutôt à l'existence de leur château ou forteresse.

Château d'Arcy-le-Ponsart. — Nous devrions donc, tout d'abord, nous occuper de ce château et en rechercher l'origine. Quand fut-il construit? Par qui? Sur quel point du territoire? Pour répondre à ces questions, nous avons à peine des conjectures; le seul fait qui paraît probable, c'est que l'ancien château d'Arcy se dressait auprès de l'église et occupait tout l'emplacement des bâtiments actuels de la ferme.

Il n'entre point dans notre plan de faire l'histoire des seigneurs d'Arcy-le-Ponsart, ni des diverses familles qui se sont succédé dans la possession de cet ancien domaine depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Seulement notons, en passant, que le premier dont les hartes fassent mention, s'appelait Ponzard, *Ponzardus de Arceio;* qu'en partant pour la Palestine, il donna aux religieux d'Igny (1130) la ferme du Raroy, et de plus, sur la bordure des bois qui entourent la vallée, un terrain qui ne devait avoir de limites, en toute sa longueur, que la portée d'une flèche lancée par un bras vigoureux (1). Le souvenir de ce noble croisé, partant pour la Terre Sainte, est consacré par

(1) Marlot français, t. III, p. 738. — *Gallia christ.*, t. X, col. 37-39.

Digitized by Google

un tableau historique représentant ses adieux à sa femme, aux pieds et sous la protection de la Vierge Marie. Ce tableau est conservé dans l'église.

Notons aussi l'analogie frappante qui se rencontre entre *Ponsard de Arcie* et Arcy-le-Ponsard, nom qui, cent ans plus tard, se trouve généralement attribué à l'ancien *Arcie*. Mais, de ce rapprochement, ne hasardons aucune conclusion et passons de suite à la description de l'église.

Eglise d'Arcy-le-Ponsart. — Cet édifice, vaste et régulier dans son plan ichnographique, offre trois nefs bien proportionnées, composées chacune de cinq travées de voûtes; puis un transept dont les bras s'allongent pour former l'emplacement des chapelles; enfin, un chœur ou abside qui se termine en pans coupés. Si nous examinons chacune de ces parties, nous trouvons une grande variété d'exécution dans leur style et dans leurs ornements.

L'ensemble de l'église porte les caractères de l'architecture romane dans sa dernière période; partout c'est le plein-cintre, dans les arcades, dans les arceaux des voûtes, dans la voussure des portes et des fenêtres, dans les archivoltes qui couronnent et encadrent les fenêtres de l'abside. Dans le chœur, dans le transept et dans la grande nef, les colonnes se réunissent en faisceaux et s'élèvent ensemble, jusqu'aux chapiteaux, pour supporter les arcs-doubleaux et les arceaux ou nervures. L'ornementation des chapiteaux se compose généralement de feuilles galbées et recourbées en crochets.

Mais, à côté de ces caractères architectoniques qui accusent le XIIe siècle, nous voyons des parties plus

Digitized by Google

récentes, des ornements qui annoncent la Renaissance. La nef collatérale du nord est évidemment de cette époque, ou du moins de la dernière période du style ogival ou flamboyant. Cette reconstruction partielle fait ressortir davantage, à l'extérieur, les signes de la construction primitive, couronnée partout de corniches à modillons, tantôt isolés, tantôt réunis par une légère arcature.

La tour, qui s'élève sur le milieu du transept, est percée, au-dessus du grand comble, de fenêtres accouplées deux à deux, séparées par une colonne et réunies par un grand arc à plein-cintre. Cette tour est terminée par un toit à deux pignons, et nous offre le spécimen peu élégant de la plupart des clochers du canton.

Nous n'essaierons pas de retracer l'histoire de l'origine et de la construction de l'église d'Arcy-le-Ponsart; nulle part nous n'avons pu découvrir le plus simple renseignement sur cet objet. L'archevêque de Reims Manassès II constate, en l'année 1100, que son prédécesseur Rainauld avait donné l'autel d'Arcy à l'abbaye de Saint-Denis de Reims (1).

Château actuel d'Arcy-le-Ponsart. — Ce château n'est autre chose qu'une maison de campagne pittoresquement située sur le penchant de la colline, à quelques pas de l'église.

Au-dessus de cette maison, sur la crête de la montagne, on aperçoit encore aujourd'hui les restes d'une tour solidement construite en pierres d'appa-

(1) *Act. de la prov. eccl.*, t. II, p. 151. — Marlot, t. III, p. 406-762.

Digitized by Google

reil. Mais, disons-le de suite, cette ruine ne réveille aucun fâcheux souvenir ; c'est la base d'un ancien moulin à vent abandonné par ses maîtres.

Abbaye d'Igny. — Au nombre des dépendances actuelles d'Arcy-le-Ponsart, se trouve l'ancienne abbaye d'Igny, quatrième fille de Clairvaux.

Cette maison fut fondée, en 1126 (1), par saint Bernard lui-même, à la sollicitation de Renauld de Martigny, archevêque de Reims, qui, non content d'abandonner la propriété de la petite vallée où fut bâti le monastère, encouragea et confirma les donations qui lui furent faites dès le principe. Les deux chartes que ce prélat publia, à cette occasion, en 1126 et en 1130, sont des plus importantes pour faire connaître l'étendue de cette abbaye naissante. Imitant la générosité de l'archevêque de Reims, plusieurs seigneurs s'étaient empressés de lui faire d'amples donations, et dès les premières années, les religieux bernardins se trouvaient possesseurs d'un grand nombre de fermes, de terres, de moulins et d'environ deux mille arpents de bois.

Le calme et le silence de cette solitude, et surtout la ferveur de ses pieux habitants, avaient un attrait des plus puissants pour les âmes qui aimaient à se recueillir. Aussi y voyait-on continuellement de nobles et puissants personnages, partageant avec les religieux les exercices de la vie cénobitique ; plusieurs même voulurent y reposer après leur mort, et, dans le siècle dernier, on lisait encore les noms

(1) Marlot, t. III. p. 423-738-764. — *Gallia christ.*, t. X, col. 37, 39.

Digitized by Google

des plus illustres familles des environs gravés sur des pierres tumulaires dans l'église primitive.

Cette église, dont on retrouve encore deux arcades enclavées dans la maçonnerie des bâtiments claustraux, était, dit-on, d'un style assez élégant et dans des proportions assez vastes. Elle a été démolie en 1780, pour laisser la place aux nouvelles constructions.

Il serait injuste d'accuser les religieux d'Igny d'avoir cédé, pour la reconstruction de leur monastère, à une pensée de puérile vanité. L'ensemble des constructions est assurément bien remarquable, la régularité est parfaite, toutes les dispositions sont d'une symétrie rigoureuse ; mais ce qui frappe plus encore, c'est la simplicité de l'architecture, c'est la pauvreté de chaque cellule, c'est l'absence de tout ornement superflu. — Le plan des bâtiments claustraux représente un parallélogramme régulier, avec deux ailes en retour. L'une de ces deux ailes a été consacrée à la chapelle, pour laquelle seule les religieux semblent s'être dispensés des règles de la plus rigoureuse simplicité.

Cette chapelle a, seulement à l'intérieur, la forme d'une rotonde au milieu de laquelle devait se trouver l'autel ; elle reçoit le jour non-seulement par les fenêtres pratiquées dans le mur d'enceinte, mais encore par un dôme élégamment disposé dans la charpente des bâtiments. Cette chapelle est aussi remarquable par son élégance que par la richesse des sculptures qui la décorent. On y voit encore, debout, adossées au mur, toutes les stalles des religieux.

Honneur au propriétaire qui, tout en consacrant à son usage ces bâtiments, a su leur conserver le

Digitized by Google

cachet de leur destination religieuse, et qui laisse reposer en paix les restes du fondateur de l'abbaye, Renauld de Martigny, qui, seul, a eu le privilége de reposer sous le dôme du nouveau sanctuaire !

Que sont devenues les richesses mobilières d'Igny ? Qu'est devenue cette bibliothèque *insignis et prædives* dont les savants ont fait un si grand éloge ? Le souffle de la Révolution n'a-t-il pas tout dispersé ?

La bibliothèque de la ville de Reims possède une partie de ses archives (1). S'il faut en croire l'auteur de la *Description historique et statistique de Reims* (2), le lycée possède, dans sa chapelle, deux chandeliers de cuivre, dont la tige, en fleurs-de-lis, est portée par deux anges en bronze, lesquels proviennent de l'abbaye d'Igny (3).

BASLIEUX-LÈS-FISMES.

Balliolum, 1106. — *Bailleux*. — *Baslieux-lès-Fismes*.

Ce village, sans doute fort ancien, paraît avoir eu, dans les siècles passés, une certaine importance. Des vestiges d'habitations que l'on retrouve encore tous

(1) Un manuscrit, rédigé par un religieux d'Igny, contient des renseignements précieux sur la grande famille de saint Bernard. Ce manuscrit, donné à Monseigneur Gousset, par Madame Miteau, de Jonchery, a été confié par Son Eminence à M. de Montalembert.

Pour la monographie de l'abbaye d'Igny, on consulte avec fruit un mémoire historique de M. Lévêque de Pouilly ; ce document est d'autant plus précieux que son auteur vivait dans l'intimité des moines d'Igny, et qu'il a pu recueillir des renseignements précis sur leur maison. Ce manuscrit se trouve dans les cartons du secrétariat de l'archevêché.

(2) Géruzez, p. 388.

(3) Ils ont fait partie du musée de la ville, qui les a prêtés au lycée.

Digitized by Google

les jours, des chambres souterraines où l'on reconnaît des signes incontestables d'un séjour prolongé, des foyers, des couloirs dérobés sous les bâtiments, se croisant en tous sens et superposés les uns aux autres, des dénominations locales qui rappellent le passage des étrangers, des tombeaux en pierre, des armes de diverses époques (on a recueilli encore, ces jours derniers, un boulet enfoncé à la profondeur d'un mètre), tout cela donne à penser que Baslieux a été le théâtre d'évènements importants, et qu'il a subi le joug de l'invasion étrangère.

Du reste, cette conclusion se trouve confirmée, et par les souvenirs vivant dans le pays, et par les monuments de l'histoire. — Ici, sur la montagne, près du chemin qui conduit à Blanzy, on montre la place où les Anglais, soutenant le comte Thibaut dans sa révolte, furent battus par saint Louis ; — là, du côté de Romain, on cultive *le champ des Anglais*, à jamais célèbre par la leçon assez sévère que leur donnèrent les Rémois vers le printemps de 1360 (1). — On aborde le village d'un côté par *la rue des Lorrains*, et de l'autre, en passant auprès d'un cimetière qui porte *le nom des huguenots*.

Couvent des Templiers. — Au centre et près de l'église, on voit l'emplacement de l'ancien *couvent des Templiers*, converti, depuis des siècles, en un château d'abord, et ensuite en une maison de culture. Cette transformation si complète n'a cependant pas fait disparaître tous les vestiges de sa première des-

(1) Marlot, t. IV, pag. 85-86.

Digitized by Google

tination ; on voit encore des débris d'architecture gothique, qui ont appartenu à la chapelle ; le massif de l'autel est encore dans son entier, et l'on-a retiré, l'année dernière, des souterrains où elles avaient été cachées sans doute, plusieurs statues mutilées.

Il y a moins de trente ans, le chœur de l'église des Templiers subsistait encore dans son entier, et servait de colombier ; il était percé de trois fenêtres d'un style ferme et pur. Des personnes compétentes, qui l'ont vu et étudié, nous assurent que sa construction devait être reportée au XIIe siècle.

Eglise paroissiale de Baslieux. — On suppose qu'il existait autrefois, à l'extrémité du village, du côté de Fismes, une église importante ; il n'en reste aucun vestige, mais elle aurait occupé toute la butte connue aujourd'hui sous le nom de *Cimetière des huguenots* ou *des pestiférés*. Cette supposition nous paraît au moins hasardée ; comme nous n'avons pu recueillir aucun document authentique en ce qui la concerne, nous nous bornons à la mentionner ici.

L'église paroissiale actuelle, dédiée à saint Julien, vient confirmer, par ses dimensions, ce que nous avons dit de l'importance probable de Baslieux dans les siècles passés. Elle est vaste et bien proportionnée ; elle a trois nefs, un transept double et se termine par une abside carrée. L'abside et les transepts sont voûtés.

La nef principale est romane dans sa partie supérieure et se trouve prolongée de deux arcades ogivales ; le chœur paraît aussi appartenir au roman ; les transepts sont de tous les styles et accusent des reconstructions, sinon des *ajoutements* partiels ; l'une de ses chapelles, au midi, a été refaite en 1636. Le

Digitized by Google

clocher est surtout remarquable par son originalité; il est percé de fenêtres géminées sur chaque face ; mais, dans ces fenêtres, l'ogive se trouve confondue avec le plein-cintre d'une manière assez bizarre : tantôt c'est le plein-cintre qui encadre deux fenêtres géminées à ogive, tantôt c'est l'ogive qui encadre le plein-cintre.

En voyant ces différents styles d'architecture confondus, mélangés, superposés, il serait assez difficile de déterminer la date de la construction de l'église qui nous occupe. Faudrait-il la reporter à l'époque de transition, au XIIe siècle ? Ou bien faudrait-il y voir une pensée d'imitation, une fantaisie de l'architecte empruntant à tous les styles pour en constituer un ensemble? Toutes ces questions ont été soumises, étudiées, contredites au Congrès archéologique de Reims en 1845, et. que nous sachions, n'ont pas été tranchées. Abstenons-nous aussi de prononcer, et laissons la chose *sub judice*.

Dans la suite de cette étude sur les églises du canton, nous aurons à constater trois ou quatre fois seulement l'existence d'un double transept, donnant à l'édifice la forme d'une croix archiépiscopale ou d'une croix de Lorraine. Quoique cette disposition se trouve surtout dans les églises du XIe siècle, nous ne prétendons point absolument les reporter à cette époque.

Avant de sortir de l'église, mentionnons ici un rétable composé de plusieurs bas-reliefs sculptés dans la pierre et qui décore l'autel de la chapelle du transept méridional ; il représente une suite des principales scènes de la Passion du Sauveur. La date

Digitized by Google

de cette œuvre, ainsi que le nom de son auteur, sont inconnus ; mais on peut, sans crainte de se tromper, lui assigner l'époque de la décadence des arts ; la sculpture, du reste, ne donne pas grande idée du talent de l'artiste.

BOUVANCOURT.

Bouvancourt, au dire d'un historien qui en a fait la statistique, est un village joli et bien bâti. Avouons que cette laconique description est au moins flatteuse, si elle n'est vraie.

Ancienne église de Bouvancourt. — Sans chercher à remonter à l'origine de cette localité, constatons, d'après des pièces authentiques, qu'elle existait au XIe siècle. Le 15 Octobre 1265, le cardinal Ottobon, archidiacre de Reims, pendant la vacance du siége, nomme *Oudard de Cormicy* à la cure de Bouvancourt (1), et il constate qu'il exerce un droit qui était depuis longtemps dévolu à l'archevêque par la négligence d'abord, et ensuite par la renonciation volontaire des personnes à qui appartenait primitivement le patronage.

Il existait donc, longtemps avant cette époque, un titre ecclésiastique, et par conséquent une église à Bouvancourt.

Quel en était l'emplacement ? Quels en étaient le plan et les dispositions ? Impossible de le dire. — Quant à l'emplacement, était-ce celui de l'église ac-

(1) VARIN, *Arch. admin.*, t. I, 2e part., p. 887.— Archiv. du chapitre, liasse 32, n° 1.

Digitized by Google

tuelle ? ou bien, comme quelques-uns le supposent, était-elle un peu plus haut, à la place de l'ancien cimetière ? On ne pourrait l'assurer. — Quant au plan, les suppositions sont encore moins permises, puisqu'il ne reste aucun indice.

Eglise actuelle de Bouvancourt. — L'église actuelle de Bouvancourt est d'une construction peu ancienne. L'inspection de chacune de ses parties et des caractères architectoniques qui s'y remarquent, permet de la rapporter au XVe ou au XVIe siècle.

Construite en forme de croix latine, elle est régulière dans ses trois nefs, son transept et son abside carrée. La dernière période du style ogival se retrouve dans la forme des arcs, si l'on excepte ceux des trois travées de la nef, qui sont à plein-cintre. Dans les bas-côtés, les fenêtres sont élargies et sans proportion ; celles des deux bras du transept sont partagées par un meneau qui se réunit aux deux côtés par des trilobes allongés et que couronnent des cœurs et des flammes. L'ornementation des chapiteaux se compose surtout de feuilles de choux et autres plantes communes capricieusement entrelacées. Enfin, une dernière particularité à noter, c'est la multitude des pierres disposées en consoles pour recevoir des statues ; de là vient, sans doute, ce dicton bien connu dans nos environs : *Les uns sur les autres, comme les saints de Bouvancourt.*

Le chœur et les trois parties du transept sont voûtés ; la voûte centrale, qui s'était affaissée sur elle-même, a été reconstruite en 1847, et celles des chapelles ont été consolidées (1). Le pignon de la

(1) Archives locales.

Digitized by Google

chapelle méridionale avait déjà subi une reconstruction totale en 1834.

Le clocher qui s'élève sur la nef septentrionale, à la hauteur de la première travée, se termine par une charpente pyramidale recouverte d'ardoises.

L'ornementation mobilière de l'église peut se rapporter à la même époque. Nous n'avons à citer que le maître-autel à colonnes surmontées d'un fronton grec. Sauf le tableau qui forme le fond du rétable, tout est en pierre sculptée, dans le style et avec les ornements architectoniques du XVIe siècle. On peut, à bon droit, reprocher à cet autel d'être trop massif.

Nous ne connaissons, au point de vue qui nous occupe, aucun objet digne d'être noté dans Bouvancourt. Passons aux écarts :

Vaux-Varennes. — Ce hameau, distant du village d'environ 14 à 1,500 mètres, a son histoire et ses souvenirs spéciaux ; il n'entre pas dans notre plan de les retracer ici.

Avant le XVIe siècle, ce hameau ne portait que le nom de *Vaux* (*de Vallibus*). Le surnom de *Varennes* paraît lui avoir été apporté par un *sire de Varennes* qui en devint le seigneur en 1726 (1).

(1) Arch. du chap., liasse 32, n° 1. — VARIN, *Arch. admin.*, t I, 2e p., pag. 629.

Un seigneur de Vaux-Varennes, *Henricus de Vallibus*, se distingua par sa bravoure à l'époque du siége de Reims par les Anglais, en 1359. Renfermé avec quarante archers dans le château de Cormicy, il résista pendant seize jours à un ennemi supérieur en nombre et abondamment pourvu d'armes et de munitions, et ne consentit à se rendre que quand il vit que sa forteresse était minée et qu'il était sur le point d'être enseveli sous ses ruines. (*Le Siége de Reims par les Anglais, en* 1359, par Jean HUBERT, p. 50 et 51.)

Digitized by Google

Il n'y a de remarquable dans ce hameau que les restes bien conservés de l'ancien château, avec ses vastes et beaux jardins ; on retrouve encore aujourd'hui les indices des défenses fortifiées qui le protégeaient.

Dans ce château se trouvait une chapelle privée dédiée à saint Jean-Baptiste. Avec permission de l'ordinaire, un mariage y fut célébré vers le milieu du XVIIe siècle (1). Des écuries en occupent aujourd'hui la place.

Luternay. — Luternay n'est plus aujourd'hui qu'une maison de ferme considérable située sur la montagne, à une demi lieue Est de Bouvancourt.

Il paraîtrait qu'il y eut autrefois à Luternay un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Thierry (2) et desservi par des religieux de cette maison. Il y avait donc une chapelle ; mais il n'en reste aucune trace. Auprès des bâtiments de ferme, on a retrouvé les vestiges d'un ancien cimetière ; les ossements ont été recueillis avec soin, et déposés, d'après l'avis de l'autorité ecclésiastique, dans le cimetière de Bouvancourt (vers l'année 1843).

Saint-Aubœuf. — Sur le sommet de la montagne, au centre d'un triangle formé par les villages de Bouvancourt, Hermonville et Cormicy, se trouve une croix en fer relevée en 1824, par les soins et aux frais de M. le marquis de Thuisy. Non loin de la croix, à 50 pas environ, jaillit une source d'eau limpide à

(1) Regist. paroiss. de Bouvancourt.
(2) Arch. de Saint-Thierry.

Digitized by Google

laquelle on attribue des propriétés merveilleuses. Voilà ce qui nous reste de Saint-Aubœuf.

Chaque année, les habitants de Bouvancourt et des localités voisines se réunissent en ce lieu, le lundi de Pâques, et, sous les ormes magnifiques qui couronnent la montagne, se livrent à des danses et à des réjouissances champêtres. En tout temps, c'est un rendez-vous pour les pèlerins qui viennent demander aux eaux de la fontaine la guérison de toutes sortes de maladies, et particulièrement des fièvres intermittentes.

Mais, en déposant son offrande sur le socle de la croix ou sur le bord de la claire fontaine, le pèlerin, tout naturellement, doit s'enquérir des particularités relatives au saint qu'il invoque. Où est né saint Aubœuf? Où a-t-il vécu ? A quelle époque est-il mort ? Pourquoi ce lieu lui est-il dédié ? A ces différentes questions, il est peu de personnes qui puissent donner une réponse satisfaisante.

Si nous consultons l'agiographie, nous trouvons dans l'ancien bréviaire du diocèse de Laon, publié en 1748, la mention suivante : *Sancti Autboti, justi. IV. sec.* Sa légende nous fait entendre qu'il était né dans les environs d'Arras et qu'il mourut à Laon, que son corps fut déposé dans l'église de Pierrepont, et qu'une partie de ses reliques furent accordées à l'église de Liesse vers le milieu du XVIIe siècle. Mais, dans cette légende, pas un mot qui ait rapport au pèlerinage qui nous occupe.

Pour expliquer ce pèlerinage et les réunions annuelles de Saint-Aubœuf, la tradition suppose, avec assez de vraisemblance, qu'à une époque bien reculée, un ermitage a été bâti sur la montagne en

Digitized by Google

mémoire (et peut-être par les soins) de saint Aubœuf ; que, successivement, des maisons se sont groupées autour de cet ermitage, qui devint dès lors le centre d'un village. Ce village aurait subsisté longtemps ; mais, ruinés par les invasions du XVe siècle et décimés par les pestes qui sévirent à cette époque, les habitants auraient abandonné leurs maisons pour se retirer en des lieux plus sûrs, et le village serait resté désert.

L'inspection du terrain, dont l'inégalité accuse des ruines, suffirait déjà pour donner de la vraisemblance à ce récit ; mais il se trouve en partie confirmé authentiquement par une ordonnance de Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, en date du 20 Septembre 1674. Ce prélat atteste formellement « qu'il y a eu autrefois une église sous l'invocation de Saint-Aubœuf, et qu'il n'en reste plus d'autres vestiges qu'une petite chapelle en ruines, sans porte.... pouvant à peine contenir cinq à six personnes, et par conséquent insuffisante pour les fidèles de *Châlons-le-Vergeur* et de la *ferme* communément appelée *le Chalmé, qui composent aujourd'hui toute la dépendance de Saint-Aubœuf* (1). » Il suppose donc que les dépendances étaient autrefois plus considérables.

Dans cette ordonnance, l'archevêque nous fait connaître le nom du titulaire de la cure de Saint-Aubœuf.... Il nous apprend que, depuis plusieurs années, les offices se faisaient dans la chapelle privée de Châlons.

En vertu de l'ordonnance précitée, le prélat, du

(1) Arch. du chap., liasse 1re, n° 1, 2, 3.

Digitized by Google

consentement des parties intéressées, c'est-à-dire de l'abbé de Saint-Thierry, collateur de Saint-Aubœuf, de MM. du chapitre de Reims, à qui appartenait le patronage de Bouvancourt, et aussi de Marie de Mainville, dame de Vergeur, propriétaire de la chapelle de Châlons, déclare avoir « uni et unir, dès à présent, la cure de Saint-Aubœuf à celle de Saint-Remy de Bouvancourt en la chapelle du château de Châlons-le-Vergeur, pour être desservie par le curé de Saint-Remy de Bouvancourt et ses successeurs, qui, pour rétribution, jouiront des revenus et droits qui appartiennent au curé de Saint-Aubœuf. — La nomination à la cure de Bouvancourt sera faite alternativement par l'abbé de Saint-Thierry et le chapitre de Reims (1). »

Croix de Saint-Aubœuf. — Une dernière clause de cette ordonnance portait que la chapelle de Saint-Aubœuf serait réparée dans l'intervalle d'un an, à défaut de quoi elle serait démolie par les soins du doyen rural de Fismes, les matériaux vendus, et le prix provenant de la vente affecté à l'érection d'une croix (2).

La croix de Saint-Aubœuf, relevée en 1824, avait, sans doute, été érigée, conformément aux instructions épiscopales, en l'année 1675.

Châlons-le-Vergeur. — Château, avec de vastes dépendances. C'était autrefois, dit-on, un prieuré de Malte.

Les constructions actuelles sont récentes et n'ont de remarquable que la chapelle, dont la déco-

(1) Inscrip. tumulaire de Châlons-le-Vergeur.

(2) Arch. du chap., liasse 1, n° 1.

Digitized by Google

Elle se compose de trois nefs, d'un transept et d'une abside circulaire. Nous empruntons à une monographie écrite en 1860 les détails strictement nécessaires pour faire connaître le caractère de cette église (1).

« La nef principale est séparée des bas-côtés par trois piliers, de forme carrée, symétriquement disposés et se correspondant deux à deux; leur hauteur, jusqu'à la corniche, est de 3 mètres. Sur chaque face latérale de ces piliers sont accolées des demi-colonnes avec leurs bases et leurs chapiteaux; elles servent d'appui aux arcades ogivales qui soutiennent les grands murs. Sept fenêtres à plein-cintre éclairent cette partie de l'édifice ; l'une s'ouvre au-dessus de la porte principale, et les six autres prennent le jour au niveau du toit des latéraux. Un cordon horizontal, en forme de larmier, court d'une fenêtre à l'autre dans tout le pourtour de la nef.

» La voûte centrale du transept est supportée par quatre énormes piliers dont la masse est élégamment déguisée sous la multitude de colonnettes qui s'en détachent sur toutes les faces libres. Ces colonnettes, qui ont leurs bases et leurs chapiteaux, s'élèvent toutes ensemble jusqu'à la naissance de la voûte, et là, elles s'épanouissent, les unes en moulures arrondies, pour orner les arcs-doubleaux, et les autres en nervures délicates, pour soutenir la voûte. Ici, comme dans la nef, tous les arcs revêtent la forme ogivale et contribuent puissamment à faire ressortir l'élévation des voûtes.

(1) *Monog. de l'église de Breuil*, par l'abbé VALENTIN.

Digitized by Google

» L'abside, de forme circulaire, est divisée, à l'intérieur, par quatre colonnes qui, s'élevant du pavé, reçoivent chacune son chapiteau à la hauteur de un mètre et demi. Ces quatre colonnes servent comme de base et de point d'appui à quatre nouvelles colonnettes de moindre diamètre, qui semblent se détacher du mur jusqu'à leurs chapiteaux, et là se convertissent en nervures pour former l'ossature de la voûte. Il y a quelque chose de grandiose dans cette disposition, qui semble former un élégant pavillon, sous lequel la place du Dieu trois fois saint est naturellement indiquée. Cinq fenêtres sont percées dans le pourtour de l'abside, entre les colonnes qui le divisent, et sont comme autant de points rayonnants destinés à verser sur le tabernacle une clarté mystérieuse. Ces cinq fenêtres sont ornées, à l'intérieur comme à l'extérieur, de colonnettes avec bases et chapiteaux, et de moulures arrondies qui forment une arcature suivie, en manière d'archivoltes, tout autour de l'abside. Cette disposition rappelle l'architecture romano-bysantine, et nous conduit naturellement à déterminer l'époque de la construction de l'église.

» ... Il nous est donc facile, pour l'analyse des principaux caractères de son architecture, de déterminer la date à peu près certaine de sa construction. Ce mélange de plein-cintre et d'ogive qui se rencontre dans les croisées, ces modillons qui s'étalent à côté des moulures toriques et saillantes, nous indiquent suffisamment deux styles qui se touchent et tendent à se confondre. Le chœur, le sanctuaire appartiennent évidemment au style ogival primitif, qui se reconnaît à l'élégance et à la légèreté des pro-

Digitized by Google

portions; la nef, avec ses arcades ogivales couronnées de fenêtres élancées, quoiqu'en plein-cintre, accuse la même époque; nous en dirons autant des deux chapelles du transept et de leurs voûtes en berceau, malgré le flamboyant qui est venu tardivement s'implanter dans la fenêtre méridionale. »

Analysons à la hâte un travail trop détaillé pour trouver place ici.

Au mois de Septembre 1567, l'église de Breuil fut en partie brûlée par les huguenots; le clocher, où s'étaient réfugiés les habitants de Breuil, fut préservé des flammes. Le curé fut blessé à mort dans cette circonstance, et mourut à Fismes, quelques jours après (1).

Des réparations importantes ont été faites au cancel, en 1661, par accord entre Monseigneur l'archevêque de Reims et les habitants de Breuil (2).

En 1791, le clocher est frappé de la foudre.

En 1812, la nef collatérale du nord est presque découverte; au lieu de réparer la couverture, un vandale trouva tout simple de la démolir.

En 1827, l'église n'offrait plus ni assez de solidité, ni assez de décence pour que l'on pût y célébrer les saints mystères (3). Monseigneur menace de l'interdire.

En 1835, le 9 Août, adjudication des travaux de réparation à faire au chœur, au transept et à la tour.

(1) Archives de Breuil.

(2) Archives de l'archevêché, liasse 72.

(3) Rapp. du doyen de Fismes.

Digitized by Google

En 1842, nouvelle adjudication pour les réparations de la grande nef.

En 1860, reconstruction totale du bas-côté démoli en 1812, avec trois travées de voûte.

En 1861, reconstruction symétrique du bas-côté du midi.

En 1863 et 1864, établissement de voûtes dans la grande nef; elles reposent sur des demi-colonnes accolées aux piliers (1).

Ainsi restaurée, l'église de Breuil n'attend plus qu'une flèche élégante pour couronner sa tour, et des verrières pour remplacer celles qui ont été brisées par les iconoclastes de 1567.

Ecarts de Breuil. — Nous emprunterons, pour cette partie de notre travail, les renseignements que nous fournit la notice publiée en 1863 par M l'abbé Valentin.

L'abbaye d'Ormont. — Cette abbaye, fondée, en 1234, par Jean de Courlandon, fut habitée d'abord par des religieuses de l'ordre de Citeaux ; on croit que la première supérieure fut la fille de Ponsard, seigneur de Arcie (2).

En 1248, les religieuses cisterciennes s'étant retirées, des chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin viennent s'établir à Ormont.

En 1411, l'abbaye leur est enlevée pour être unie à la mense abbatiale et conventuelle de Saint-Denis de Reims.

(1) Ces travaux ont été exécutés sous la direction de l'auteur de ce mémoire, alors curé de Montigny et de Breuil.

(2) Dom Le Long, *Hist. de Laon.*

Digitized by Google

En 1420, les religieux de Saint-Denis renoncent spontanément à ce bénéfice, qui fut alors annexé à l'hôpital Saint-Antoine de Reims.

En 1447, les anciennes religieuses qui vivaient, retirées à Mirevaux, dans le Languedoc, sont rétablies, par sentence royale, dans la possession de leur abbaye d'Ormont.

Enfin, en 1629, elles transfèrent leur communauté dans la ville de Meaux.

L'abbaye d'Ormont n'est plus, depuis cette époque, qu'une maison d'exploitation appartenant aux Hospices de Reims.

Les seuls vestiges qu'elle avait conservés de son ancienne destination ont été enlevés en 1851, et déposés, on ne sait pourquoi, dans l'église de Saint-Remy.

Pour plus amples détails, voir l'*Histoire de l'abbaye d'Ormont.*

Le couvent d'Ormont — A deux cents pas de l'abbaye dont nous venons de parler, à la place même qu'occupent les bâtiments du Petit-Ormont, existait autrefois un chapitre de sept prébendes, fondé en 1193 par Adam, seigneur de Courlandon (1), bien connu dans l'histoire de l'église de Laon, à cause des démêlés qu'il eut avec le fameux Enguerrand de Coucy.

Il ne reste plus aucun vestige de cette collégiale.

La ferme de Voisins. — Cette propriété, dès l'année 1220, appartenait à l'abbaye d'Igny (2). Les

(1) Dom Marlot, t. III, p. 544-783.

(2) Archives du chapitre, liasse 15. — *Hist. de l'abb. d'Ormont*, par l'abbé Valentin, p. 54 et suiv.

Digitized by Google

immenses bâtiments dont on admire encore aujourd'hui la structure et la solidité, nous donnent lieu de supposer que cette dépendance d'Igny servait de grenier de réserve et d'approvisionnement, où l'on conservait les offrandes recueillies dans les environs pour l'usage des religieux.

L'ancienne Ville-aux-Bois. — Ce petit domaine seigneurial, bien modeste dans sa composition, appartint longtemps à l'illustre famille des de Vauclerois. Il nous serait impossible de reconstituer l'ensemble de ce petit manoir; les bâtiments actuels paraissent avoir subi une transformation si complète, qu'il ne reste plus rien des constructions primitives.

Nous savons seulement que ce château renfermait une petite chapelle privée, *capellam non fundatam ;* que le curé de Breuil s'y rendait de temps en temps, et spécialement aux Rogations, pour y célébrer les saints mystères (1). Cette chapelle n'a disparu que depuis vingt-cinq à trente ans.

Château de la Ville-aux-Bois. — Construction coquette et élégante , aux tourelles élancées, aux toits aigus , bâtie, en 1842, sur les plans de M. Arveuf, architecte du Gouvernement , par M. Alexandre Duhamel, vicomte de Breuil. Il appartient aujourd'hui à M. le baron de Sachs.

Nous n'aurons pas l'indiscrétion de visiter l'intérieur de ce castel, pour faire l'inventaire du magnifique mobilier et des œuvres d'art remarquables qu'il renferme; mais nous pouvons en toute liberté visiter

(1) Varin, *Arch. adm.*, t. II, p. 1060.

Digitized by Google

la petite chapelle gothique qui se construit à quelques pas du castel. — Ses caveaux funéraires indiquent sa double destination religieuse (1865).

Vassieux. — Encore quelques coups de marteau et de pioche, et la maison de Vassieux ne sera plus qu'un souvenir. Avant la Révolution, c'était une cense appartenant à l'abbaye de Saint-Denis (1). En remontant à une époque plus éloignée, on prétend y voir une maison de Templiers ou Moines-Rouges (2). Nous ne connaissons aucune preuve écrite de cette tradition.

Découvertes diverses. — De Vassieux, descendons à Breuil. Le chemin, quoique bien court, nous permettra de noter quelques découvertes curieuses.

Nous passons d'abord près du lieu dit le *Poteau*. Ce n'est pas un vain nom, car, il y a huit ou dix ans, on y a trouvé les vestiges d'un poteau solidement scellé par d'énormes pierres calcinées. A l'entour, on a remarqué des débris d'ossements humains qui paraissaient aussi avoir passé par le feu. Quelle origine, quelle signification donner à ces vestiges? Ces données sont trop vagues pour baser une interprétation.

Plus bas, presqu'auprès du village, on a recueilli, au mois d'Octobre 1863, une pièce en or, à l'effigie d'Anastase, empereur de Constantinople. Cette monnaie doit se trouver entre les mains de M. Duquenelle, à Reims.

Entrons au village. Nous passons près d'une croix

(1) Arch. locales.

(2) *Congrès arch. de Reims*, 1845.

Digitized by Google

en fer, érigée en 1782, par les soins de M. Arbois, curé de Breuil, sur des sépultures trouvées en cet endroit. En déplaçant la croix en 1863, on a retrouvé les ossements intacts; mais rien n'indique l'époque de leur enfouissement.

CHENAY.

Canniachum, 1100 (1).

L'histoire de ce village nous est fort peu connue. Les recherches, nécessairement restreintes, que nous avons faites, nous ont appris que l'abbaye de Saint-Remy de Reims y avait des possessions considérables, sans pourtant que nous ayons pu en constater l'origine. Ces possessions se trouvent confirmées, en 1090, par des lettres-patentes de Philippe Ier (2). Plus tard, nous trouvons les abbés de Saint-Remy en jouissance de la prévôté seigneuriale de Chenay. Ces droits, contestés par l'abbé de Saint-Thierry, ont été confirmés par sentence du bailli de Vermandois en 1336 (3).

En 1100, l'archevêque Manassès II donne à l'abbaye de Saint-Denys l'alleu de Chenay, *allodium de Canniacho* (4).

L'église de Chenay est d'une exquise propreté. Au

(1) *Act. de la prov.*, t. II, p. 151.
(2) Marlot, t. II, p. 577.
(3) *Op. cit.*, p. 619.
(4) *Act. de la prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 151.

Digitized by Google

point de vue religieux, c'est un excellent caractère, c'est même une perfection ; mais, au point de vue de l'architecture, n'essayons point d'y découvrir le cachet de l'art, le style enfin.

Avant 1854, c'était tout simplement un parallélogramme partagé dans sa longueur par deux rangées de colonnes octogones et éclairé sur les côtés par des fenêtres carrées. Cette disposition figurait trois nefs terminées par trois autels. Depuis, on y a ajouté, sur les plans de M. Gosset, une abside à pans coupés, de style ogival, qui sert aujourd'hui de sanctuaire. En 1863, on a couronné cet ensemble d'une flèche en charpente, recouverte d'ardoises, dont les proportions sont très-heureuses.

Fontaine minérale de Chenay. — Comme curiosité naturelle, nous mentionnerons la *fontaine minérale de Chenay*, dont la vertu et les propriétés ont été décrites, en 1606, par N. A., sieur de la Framboisière, doyen de la Faculté de médecine en l'Université de Reims. (*Bibliothèque de l'amateur rémois*, 3e livraison.)

COURLANDON.

Curte-Landon, 1146. — *Collandon*, 1234. — *Corlandon*, 1238. — *Courlandon* (1).

Ce petit village est incontestablement très-ancien ; il est traversé dans toute sa longueur par la chaussée

(1) Varin, *Ach. adm.*, t. I, p. 317, 318, 319.

Digitized by Google

Brunehaut, dont on reconnaît parfaitement le tracé et l'empierrement.

Dans des titres du XIIe siècle, il est désigné sous le nom de *bourg*, *vicus in comitatu Roussiaci* (1), et la rue principale s'appelle encore aujourd'hui la rue du Faubourg.

Ce village est bien connu dans l'histoire par le nom et les exploits des seigneurs qui habitaient son château-fort. Il serait facile, je crois, de suivre, l'histoire à la main, la généalogie de la famille de Courlandon, dont le dernier représentant est mort seulement depuis quelques années.

Château-fort de Courlandon. — Remontons au XIIe siècle. A cette époque, le domaine des seigneurs de Courlandon se composait d'un *château* ou *maison forte*, entourée de fossés, à fond de cuve, toujours remplis par les eaux de la Vesle. Une seconde enceinte, également limitée par des fossés, formait avant-place, et contribuait puissamment à faciliter la défense de la place et à en protéger les abords.

On conçoit dès lors pourquoi les Anglais, à l'époque du siége de Reims, en 1359, s'empressèrent de s'emparer de cette forteresse et d'y mettre une bonne garnison (2). Aussi, après la retraite honteuse de leur roi, il leur fut facile de s'y maintenir. Mais, les vivres manquant, ils comprirent la nécessité de partir, et essayèrent de se frayer un passage à travers l'armée rémoise qui les surveillait de près (3).

(1) *Gallia christ. abb.*, t. II, p. 625.
(2) Marlot, t. IV, p. 79.
(3) *Op. cit.*, p. 85.

Digitized by Google

« De soixante glaives, bien montés et résolus de tenir les passages,... trente-deux furent couchés sur la place, le reste en fuite, Courlandon pris.... L'animosité était si grande, qu'on ne pardonnoit à personne, tant on souhaitoit de purger le pays de cette engeance (1). » Notons aussi qu'ils avaient affaire à Bernard de Courlandon, qui les connaissait déjà depuis la prise de Breteuil (1356), et qui tenait à laver l'outrage qu'ils avaient fait à son château en l'occupant pendant près de dix-huit mois (2).

De ce château qui, pour l'époque, était une forteresse de bonne garde, il ne reste plus aujourd'hui qu'une maison sans apparence et qu'une tour circulaire d'une construction ordinaire. Les fossés sont comblés, et l'avant-place forme un verger, à l'extrémité duquel on trouve des *fondations* de la *Mal-Gouverne*.

Moulin de Courlandon. — Dès le XIIe siècle, les seigneurs de Courlandon avaient leur moulin particulier, attenant au château, et mu par le cours de la Vesle (3). Ce moulin existe encore dans une masure isolée sur le bord de la rivière ; mais il n'est plus exploité, et il a cédé ses droits de vie à une importante papeterie construite à côté depuis environ trente-deux ans.

Eglise de Courlandon. — Cette église n'est plus

(1) *Op. cit.*, p. 75.

(2) *Le Siége de Reims par les Anglais en* 1359, par J. Hubert, p. 56 et 57. — Mémoire couronné par l'Académie de Reims en 1840.

(3) D. Duplessis, *Hist. de Meaux*, t. II.

Digitized by Google

qu'une partie d'elle-même. Un plan topographique de Courlandon, dressé vers 1670 (1), nous la montre telle qu'elle était à cette époque ; elle avait alors trois nefs, un transept et une abside carrée.

La nef collatérale du nord a été démolie, et le grand mur reconstruit vers le milieu du siècle dernier ; l'autre a été supprimée avec le chœur, en 1821 ou 1822.

Réduite à ses proportions actuelles, elle a la forme d'une croix latine, dont les deux bras sont occupés, l'un par la chapelle de la Vierge et les fonts baptismaux, et l'autre par la sacristie.

Le caractère de l'architecture est nul ; il faut pourtant en excepter le clocher, dont la simplicité est des plus remarquables : c'est tout bonnement un pan de mur percé à jour pour recevoir la cloche. Cette forme de clochers-arcades, assez commune au XIe siècle, accuse l'époque romane ; mais nous sommes loin de prétendre assigner une aussi vénérable antiquité au modeste campanile de Courlandon.

Remarquons, en passant, une espèce de *lige seigneuriale* tracée extérieurement sur le grand mur de la nef ; on y voit dessinées les armoiries (2) de la famille de Fougères, avec les variantes réclamées par leurs alliances. Les MM. de Fougères habitaient Courlandon, au siècle dernier ; peut-être ont-ils fait reconstruire ce mur qui porte leurs armes.

(1) Se trouve entre les mains de M. Bertrand, de Courlandon.

(2) Ces armoiries sont toutes : « de gueules au chevron d'argent, avec une fougère d'or ; l'écu est soutenu de deux sauvages d'or armés de massues. »

Digitized by Google

Hôpital de Courlandon. — Nous allions oublier de consigner ici le souvenir de cet établissement ; cet oubli se conçoit aisément, puisqu'il faut remonter à plus de six cents ans pour en trouver des traces.

A cette époque, le territoire de Courlandon comprenait l'emplacement de l'abbaye et du couvent d'Ormont. C'est entre ces deux établissements que devait se trouver l'hôpital de Courlandon. Une charte de Henry de Braine, publiée à Reims en 1234, semble l'indiquer assez clairement (1) ; des découvertes de fondations, de cheminées et d'escalier circulaire, faites tout récemment par M. Gadret, fermier d'Ormont, confirment cette indication.

Cet hôpital, qui était administré, en 1234, par les Frères-Prêcheurs de Reims, fut uni, avec tous ses biens et revenus, à l'abbaye de Notre-Dame d'Ormont (2).

COURVILLE.

Curvilla. — *Curva-Villa*, 1130 (3).

Courville est surtout remarquable comme ayant été le siége de l'une des sept châtellenies établies, vers 1179, pour former l'apanage du duché de Reims (4).

(1) VARIN, *Arch. adm.*, t. III, p. 579. — Dom DUPLESSIS, *Hist. de Meaux*, t. II, p. 134.

(2) *Hist. d'Ormont*, p. 9-10.

(3) MARLOT, t. III, p. 676, 677 et 678.

(4) GÉRUZEZ, t. I, p. 162. — MARLOT, t. III, p. 705. — ANQUETIL, *Hist. de Reims*, liv. 2, p. 316. — HULOT, *Hist. d'Attigny*, p. 201-206.

Digitized by Google

Mais longtemps avant l'institution de ces châtellenies, les archevêques avaient des possessions à Courville, ainsi qu'on le voit dans une charte de Philippe Ier, publiée, en 1067, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

Une bulle d'Alexandre III, en 1179, et une autre d'Innocent III, en 1205, ont confirmé les archevêques dans la possession de ce domaine. Le pape Grégoire X, dans le concile général de Lyon, accorda de nouveau à Louis Barbet la confirmation de tous ces droits

Une haute tour symbolisait uniformément le pouvoir et la juridiction des diverses châtellenies (1).

Celle de Courville consistait, à la date de 1644, « en château, tour, maison-forte, basse-cour, granges, étables, bergeries, colombier, clos, parc, etc. Ses revenus, évalués alors à 15,000 livres, consistaient en cens, rentes, lods et ventes, amendes, terres labourables, prés, bois, vignes, dîmes, moulins, pressoirs-bannaux, étangs, garennes, etc. (2), » dans toute l'étendue de la juridiction de la châtellenie, c'est-à-dire à Mont-sur-Courville, Cohan, Breuil, Unchère, Prémecy, Saint Gilles, Courlandon, ses dîmes exceptées

Du château des archevêques, il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges qui bientôt auront entièrement disparu. La plus grande partie des bâtiments a été démolie depuis 1775. La tour de la chastellenie elle-même, de forme carrée, qui s'élevait fièrement à 100 pieds de hauteur, à l'angle du châ-

(1) Marlot, t. III, p. 678.

(2) Cartul. de l'archevêché.

Digitized by Google

teau, a subi le même sort ; on n'en voit plus que la base et les voûtes souterraines.

Eglise de Courville. — A côté de ces ruines, qui attestent encore l'importance du château, se dresse, majestueuse et imposante, l'église de Courville. Nous ne connaissons ni son histoire, ni son origine ; mais le style de son architecture suffit pour nous indiquer l'époque à peu près précise de sa construction ; elle peut se rapporter à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle.

Cette église est régulière dans son ensemble. On pénètre à l'intérieur en traversant un porche ou narthex voûté , dont les murs n'ont pas moins de deux mètres d'épaisseur. L'église ensuite se développe avec ses trois nefs et son transept, pour se terminer au rond-point par une abside à pans coupés.

La grande nef est séparée des latéraux par cinq arcades à plein-cintre reposant sur des demi-colonnes accolées à des piliers carrés. Sur les grands murs, à la hauteur du plancher, règne de chaque côté une seconde arcature soutenue par des pilastres sans ornement, c'est-à-dire sans base ni chapiteau. La nef est traversée par deux arcs-doubleaux en ogive, destinés sans doute à supporter la chapelle dont nous parlerons plus loin.

Disons de suite que les nefs collatérales sont voûtées et éclairées par cinq petites fenêtres en plein-cintre pratiquées dans l'axe de chaque travée.

Le transept, bien proportionné, est d'une régularité parfaite.

L'abside, semi-hexagonale, est percée de trois fenêtres accompagnées de moulures et couronnées d'une archivolte reposant sur des colonnettes.

Digitized by Google

Cette abside se trouve reproduite, avec ses ornements, dans le transept en face de la nef du nord, et sert de chapelle à la Sainte Vierge. C'est une irrégularité qui disparaîtrait par l'établissement d'une chapelle symétrique à la place de la sacristie.

Si maintenant nous passons aux détails de l'ornementation, nous aurons à constater l'originalité, et en même temps l'imperfection de la sculpture des chapiteaux, où nous voyons figurer des feuilles entremêlées d'animaux grotesques, de lions, de têtes de chats, et autres qui peuvent avoir ici un caractère symbolique ou historique. Les chapiteaux du chœur et de l'abside sont mieux traités.

Chapelles Saint-Nicolas et Saint-Michel. — Ici ne doit point se terminer notre étude sur cette église. Montons d'abord à la tribune établie sur le narthex, et constatons la destination qui lui fut assignée dans les siècles passés. C'était une chapelle dédiée à saint Nicolas.

Montons plus haut encore, et nous arrivons à une construction vaste et bien éclairée, qui s'étend sur presque toute la longueur de la nef ; c'était autrefois la chapelle du château de l'archevêque, avec lequel elle communiquait par une galerie aérienne aboutissant à la grande tour. On l'appelle quelquefois Chapelle-Mazarin, non que les Courvillains aient la prétention d'invoquer dans leurs prières l'ancien cardinal-ministre, mais simplement pour exprimer le souvenir de son exil au château de Courville, en 1651.

Cette chapelle, dédiée à saint Michel, avait son chapelain particulier (1).

(1) Arch. de l'arch., liasse 61, n° 4.

Digitized by Google

Sa construction, superposée à l'église, est évidemment bien postérieure ; en la bâtissant, on a laissé les modillons grimaçants de l'ancien entablement qui subsistent encore comme preuve évidente de l'ajoutement. Cette construction doit se reporter à l'année 1284, époque de la fondation de la chapelle par Pierre Barbet, archevêque de Reims (1).

Vers l'année 1730, cette vaste chapelle s'affaissa sur la nef de l'église. Après diverses contestations (2) entre les habitants de la communauté de Courville d'une part, et M. de Sugny, chapelain, agissant au lieu et place de l'archevêque, il intervint, le 15 Septembre 1735, une sentence contradictoire et définitive, condamnant l'archevêque de Reims à tous les dépens et aux réparations énoncées dans un procès-verbal du 31 Mars 1734 (3). Ces réparations dûrent avoir une certaine importance ; car nous trouvons, à la date du 6 Mars 1736, un arrêt du conseil du roi portant « qu'il sera fait marque et délivrance de 100 chênes, 120 ormes, 21 fresnes, 2 charmes et 2 trembles à prendre dans le parc du château, pour être employés en nature aux réparations à faire en l'église de Courville et à la chapelle Saint-Michel (4). »

Cette chapelle, abandonnée avec le château dont elle dépendait, est devenue maintenant le rendez-vous des pigeons, qui l'ont transformée en colombier.

Clocher. — Montons une dernière fois pour exa-

(1) Marlot, t. III, p. 664.

(2) Voir le dossier de l'aff. aux arch. de l'arch., liasse 18, renseig. sur Courville.

(3) *Loc. cit.*, liasse 61, n° 4.

(4) Ach. de l'arch., liasse 62.

Digitized by Google

miner la tour ou clocher qui s'élève sur le milieu du transept. Nous y retrouvons les caractères de la construction primitive. L'ornementation se compose de deux étages superposés de fenêtres géminées, séparées par une colonne et réunies par un arc à plein-cintre. Il se termine, comme à Arcy-le-Ponsart, par un toit à deux pignons très-aigus.

Bas-relief. — Mentionnons pour mémoire un bas-relief formant rétable dans la chapelle méridionale. Toutes les statues ont disparu ; il ne reste plus que les ornements accessoires, tels que clochetons et pinacles. C'est un ex-voto dû à la libéralité de Jehan Jolat, natif de Prouilly, curé de Courville vers 1550.

La Bonne-Maison. — Ancienne dépendance de la châtellenie, sur le plein de la montagne, entre Courville, Magneux et Unchair. En 1468, cette cense « consistoit en une place où soûloit être le manoir, les granges, bergeries, colombiers, étables, etc., et autres bâtimens servant à l'exploitation » des terres arables, bois, etc., qui en dépendaient (1). Son nom, *Bona Domus,* est admirablement bien choisi pour exprimer sa position au centre d'un sol gras et limoneux, permettant toujours d'espérer de bonnes récoltes. Une source, aux eaux claires et pures, jaillit au milieu de la cour, et fournit abondamment aux besoins de la ferme. Dans certains titres du XVIe et du XVIIe siècle, on la désigne aussi sous le nom de Franche-Maison, à cause des exemptions dont elle jouissait.

Le précieux avantage de sa position et de ses eaux

(1) Inv. des arch. de l'arch., 21 Avril 1468.

Digitized by Google

limpides avait donné l'idée d'y transférer le château de Courville, ou du moins d'y bâtir une maison de campagne pour l'archevêque. Le projet fut étudié en 1776 ; le site de Saint-Thierry fut trouvé plus convenable (1).

CRUGNY.

Crucinatum, 530. — *Crusciniacus, de* 530 *à* 1040. — *Crusniacus*, 1153. — *Cruisneio*, 1230. — *Creuni*, 1605. — *Crusni*, 1650 (2).

Crugny est un village fort ancien, ainsi que l'attestent tous ces noms puisés à des sources certaines.

De l'ensemble des documents que nous avons pu recueillir dans l'histoire, dans les chartes et dans les traditions locales, voici ce que nous avons reconnu à Crugny.

Villa de sainte Geneviève. — Sainte Geneviève avait une maison, une villa à Crugny, qu'elle tenait de la libéralité du roi Clovis, et qu'elle affecta à l'entretien des personnes consacrées à Dieu : *Alimoniis ibidem famulantium deputavit* (3). Quinze à vingt ans

(1) Le château archiépiscopal de Saint-Thierry fut construit par M. Lefebvre, architecte. Il n'en reste que l'aile gauche, restaurée, il y a quelques années, par M. Camus, sous la direction de M. Leblanc.

(2) *Act. de la prov.*, t. I, p. 16 ; t. II, p. 60-260-356. — Voir aussi VARIN.

(3) Test. de saint Remy. *Act. de la prov.*, t. I. — MARLOT, t. II, p. 127.

Digitized by Google

après la mort de la thaumaturge, saint Remy confirme ces dispositions dans son testament, et ordonne en outre que *Cruny* demeure entre les mains de l'évêque son successeur, pour son service et la réparation de de l'église principale ou cathédrale. Ce document nous fait connaître l'origine du château de Crugny.

Château de Crugny. — Il est à croire que les archevêques y établirent une maison de campagne ou de plaisance, et peut-être même un château fortifié. Nous voyons, en effet, dans l'histoire (1), qu'en 920, Hérivée, archevêque de Reims, y offrit un asile à Charles le Simple, et qu'il lui fournit aide et assistance pendant sept mois. Le souvenir de ce séjour royal se conserve à Crugny dans les noms qui sont restés aux lieux visités et affectionnés par le roi, tels que la *Charlette*, la grande et la petite *Maillette*, le pré la *Reine*, et dans les écussons aux armes de France, qui se trouvent tant au château qu'à l'église.

On prétend que ce château était réellement fortifié, défendu par des murs solides et entouré par des fossés larges et profonds, toujours remplis d'eau. L'inspection des lieux ne suffit plus aujourd'hui pour affirmer ce fait. Le château n'est plus qu'une ferme, et c'est à peine si l'on remarque à l'intérieur quelques débris de son ancienne splendeur. On y a retrouvé des fragments de mosaïque que l'on a emportés à Fismes.

Couvent bénédictin. — D'après les termes du testament de saint Remy, on pourrait supposer qu'il exis-

(1) Marlot, t. II, p. 698.

Digitized by Google

tait déjà à cette époque quelque maison religieuse à Crugny. Mais, sans remonter si loin, constatons au Xe siècle la présence des religieux bénédictins de Saint Remy. Leurs possessions sont confirmées, en 950, par un privilége de Louis d'Outre-Mer ; en 954, par une charte du roi Lothaire, et, en 1090, par lettres-patentes de Philippe Ier (1).

Sans doute qu'à cette époque déjà ils desservaient la paroisse. En tout cas, l'archevêque Guy de Châtillon leur concède, en 1040, l'autel *de villâ quæ Crusciniacus dicitur*, c'est-à-dire le droit de jouir des oblations et des droits casuels de l'église (2). En 1153, l'archevêque Sanson joint à ce privilége le personnat, *personatum ecclesiæ de Crusniaco* (3). Nous retrouvons ces religieux dans une lettre de Henry de Braine, écrite à leur sujet en 1230 (4). Nous pourrions ici suivre, par des citations, le développement successif de cette dépendance de l'archimonastère de Saint-Remy. En 1640 (5), nous voyons Crugny figurer au nombre des cures appartenant à l'abbaye de Saint-Remy. En 1729, ce couvent fut supprimé, et c'est à peine si l'on ose affirmer la place qu'il occupait. Il n'y a donc pas lieu à faire la description des bâtiments qui n'existent plus.

Couvent des Templiers. — Nous en dirons autant du couvent des Templiers, dont le souvenir s'est con-

(1) Marlot, t. II, p. 832-835.
(2) *Act. de la prov.*, t. II, p. 60.
(3) *Op. cit.*, p. 260.
(4) *Op. cit.*, p. 356.
(5) Marlot, t. II, p. 585-620.

Digitized by Google

servé à Crugny. Grâce à des découvertes de tombeaux qui ont été faites à différentes époques, on croit pouvoir assigner, pour son emplacement, les bâtiments de la ferme qui se trouve vis-à-vis de l'église actuelle ; on prétend même que c'est l'église du Temple. Cette opinion, du reste, ne paraît pas trop hasardée, et les principaux caractères de son architecture nous reportent facilement à l'époque où ces moines-soldats couvraient la France de leurs belliqueux monastères.

Eglise de Crugny. — Cette église manque d'ensemble et d'unité ; mais on oublie bien vite ce défaut pour considérer les restes vénérables de son antiquité. Supposons une nef large et vaste, prolongée par une abside carrée ; ajoutons-y, à gauche, à la hauteur du chœur, une tour massive s'élevant majestueusement au-dessus de l'édifice de toute la hauteur de ses deux rangées de fenêtres géminées et accolées deux à deux ; nous aurons le plan ichnographique de l'église telle qu'elle fut primitivement construite. — Ajoutons à droite et à gauche de l'abside deux chapelles élevées, puis un bras de transept pour correspondre à la tour primitive ; perçons celle-ci, malgré l'épaisseur de ses murs, pour y faire paraître une arcade symétrique; bâtissons, en descendant, des murailles pour former des bas-côtés ; nous aurons l'église dans son état actuel.

Assignons maintenant, d'après l'inspection du style, la date probable de chaque partie.

La partie la plus ancienne est, sans contredit, la tour du clocher, qui, par ses caractères architectoniques, indique le XIe siècle. Cette tour est percée

Digitized by Google

de deux étages de fenêtres, dont les unes sont simplement accouplées. et dont les autres, séparées par des colonnes taillées en zigzags, sont réunies par un grand arc garni de moulures et d'ornements de l'époque. — L'abside, avec ses trois ouvertures romanes juxtaposées sur le même plan, avec ses colonnes annelées, ses chapiteaux assez délicatement fouillés et sa voûte à nervures, est du XIIe siècle. -- Même époque pour les piliers du chœur et pour les trois premières travées de la nef, dont les arcades en plein-cintre et les fenêtres sans évasement indiquent le pur roman. Les deux dernières travées près du portail ont été ajoutées depuis, et le raccord en est des plus sensibles, malgré l'imitation du style.

Tout le reste de l'église n'est que le résultat d'ajoutements successifs faits à diverses reprises, soit pour les besoins du culte, soit pour la régularité de l'ensemble. On comprend difficilement l'intention qui a présidé à la construction des chapelles qui se développent sur la même ligne que l'abside, et qui sont aussi percées de deux fenêtres au fond. Celle du midi a été établie à un mètre au-dessous du niveau du pavé de l'abside. Pour raccorder ces nouvelles constructions, qui ne remontent pas au-delà du XVe siècle, il a fallu percer les grands murs pour y pratiquer des arcades. Toutes les parties ainsi ajoutées ou retouchées sont du style ogival tertiaire.

N'oublions point de mentionner la voûte de l'intertransept. Au lieu d'être formée simplement par l'intersection des arceaux, elle est divisée en compartiments par des moulures ou des nervures accessoires qui se réunissent avec un exhaussement central bien prononcé. La voûte a ainsi l'aspect

Digitized by Google

demi-sphérique, dont le milieu est occupé par une clef de voûte où l'on reconnaît les armes de France entourées d'une couronne. C'est indubitablement un hommage rendu à la royauté pour les priviléges qu'elle accorda à Crugny.

L'église a été incendiée en partie en l'année 1602. Le chœur et les chapelles ont été recouverts à neuf, en 1865, par les soins de l'administration municipale.

Quelques découvertes. — Au midi du village, au pied de la montagne, on a découvert des fondations assez importantes. On suppose qu'elles sont les derniers vestiges d'une église existant, en cet endroit, à une époque très-reculée. La tradition en a conservé le souvenir. Serait-ce l'ancienne église paroissiale, abandonnée à l'époque de la suppression des Templiers ?

On nous a dit qu'il existait des monnaies frappées à Crugny ; mais on ne nous en a montré aucune.

Biographie. — Pourrions-nous oublier de consigner ici le nom d'un homme qui fut, dans son temps, la gloire de Crugny ? Ses compatriotes, ses parents peut-être, ne l'ont point oublié ; son nom et ses titres sont inscrits sur la pierre des fonts baptismaux :

« *Ici a été baptisé l'abbé Velly, historien, conservateur des archives de France, décédé en 1750, à l'âge de 48 ans.* »

FISMES.

Cette petite ville est très-ancienne ; elle existait incontestablement à l'époque de la conquête des

Digitized by Google

Gaules par les Romains (1), et l'on admet que César l'a désignée dans ses *Commentaires*, liv. II, n. X, par les mots *Fines Suessonum* (2). Cette dénomination, qui exprime sa position géographique, ne dit rien de son importance.

Il est probable que la religion chrétienne y fut établie dès le Ier siècle. Placée entre Reims et Soissons, sur le chemin qui reliait ces deux peuples si intimement unis, *fratres, consanguineosque* (3), cette localité ne dut-elle pas recevoir la visite des premiers apôtres de Reims, saint Sixte et saint Sinice? A défaut d'autres preuves, ne peut-on pas en trouver une raison assez concluante dans les actes du martyre que Rictiovare fit souffrir, au IIIe siècle, à la vierge Machre, à Fismes, ou plutôt à la porte de Fismes, à l'endroit appelé *Lite* ou *Lice*, au confluent de l'Ardre dans la Vesle (4)? « Elle professait *publiquement la foi chrétienne*, elle confirmait *les fidèles* dans la religion, elle ne cessait d'exciter les païens à l'embrasser, dit la légende (5). »

Elle meurt martyre, et son corps virginal est enseveli au lieu même où elle a rendu le dernier soupir. Son tombeau devient glorieux, et bientôt ses reliques sont transportées dans une église érigée sous le vocable de Saint-Martin. (Cette église n'existe plus ; une croix, plantée au bas de la ville, indique la place qu'elle occupait). Là, de nouveaux prodiges se ma-

(1) Marlot, t. I, p. 694.
(2) *Comm. de* César, liv. II, n. 10.
(3) *Loc. cit.*, n. 2.
(4) Marlot, t. I, p. 506-507.
(5) Légende du bréviaire de Reims. — Voir aussi sa légende dans les Bollandistes.

Digitized by Google

nifestent : « *Datum enim cœcis visum, surdis auditum, gressum claudis, divinâ opitulante gratiâ ad sanctæ Machræ sepulcrum fideli narratione traditum est* (1). »

Grand sans doute fut le concours des populations qui vinrent prier au tombeau de la vierge de Fismes. L'ancienne église devint insuffisante. Sous l'inspiration d'un monarque aussi zélé pour l'établissement des églises qu'heureux à gagner des batailles, sous Charlemagne, l'érection d'un nouveau temple fut résolue (2) ; un homme riche, un architecte, si l'on veut, nommé Dangulphe, fut chargé d'en diriger l'exécution. Cette église fut placée sous l'invocation de sainte Machre, et eut l'insigne honneur de posséder ses reliques. L'archevêque Hincmar l'a désignée sous le nom de *Martyrium Sanctæ Machræ,* Martyrie de Sainte-Machre (3).

Cette église jouit dès lors d'une grande célébrité ; deux conciles se tinrent sous ses voûtes sacrées (4) ; le premier, en 881, fut présidé par Hincmar, et le second, en 935, par l'archevêque Artaud (5). — Deux ans plus tard, elle reçut la consécration de l'épreuve ; les Hongrois essayèrent de la brûler en 937 (6),

(1) Flodoard, et légende déjà citée.

(2) Marlot. t. I, p. 507.

(3) *Op. cit.*, p. 481.

(4) *Act. de la prov.*, t. I, p. 475. — Marlot, t. I, p. 507. — Voir aussi la lég. dans les Bollandistes.

(5) Tout ce que l'on sait de ce dernier concile, c'est qu'il avait pour objet de mettre un frein à l'avarice insatiable des ravisseurs des biens d'églises.

(6) Dans le cours du Xe siècle, les Hongrois firent deux incursions en Champagne, la première en 937 et la seconde en 954. Dans la première, ils pillèrent grand nombre de monastères et

Digitized by Google

mais elle échappa par un miracle à une complète destruction.

Sur la fin du XIIIe siècle, des travaux importants furent exécutés. L'archevêque Pierre Barbet en fit une nouvelle dédicace, en 1279, en présence de Marguerite, comtesse de Flandre (1). — Le 3 Août 1389, nous voyons l'archevêque Richard transférer les reliques de sainte Machre en un reliquaire plus riche (2).

En 1420, elle échappa au feu des Anglais qui voulaient s'y établir (3). Moins heureuse sous les huguenots, elle fut « bruslée, le 5 Février 1568, par ceux de la nouvelle religion calviniste (4). » Eut-elle d'autres épreuves ?

Après avoir rapporté l'histoire et la tradition, interrogeons l'aspect du monument.

L'église de Fismes est bâtie sur un plan régulier. Elle se compose de trois nefs à quatre travées de voûte, d'un transept à deux chapelles, et d'une abside carrée, percée de cinq ouvertures. Examinons chacune de ces parties pour en reconnaître le style et l'époque.

Notons d'abord, avant d'entrer, le porche rectangulaire qui est en avant du portail ; il est formé d'une suite de colonnes reposant sur un soubassement en

d'églises, entre autres l'abbaye de Saint-Basle et l'église de Fismes. Dans la seconde, l'abbaye de Saint-Thierry ou du Mont-d'Hor fut réduite en cendres. (*Chronique de* Flodoard. — Marlot, t. III, p. 35, 36.)

(1) Marlot, t. I, p. 268.
(2) *Op. cit.*, t. IV, p. 119.
(3) *Op. cit.*, t. IV, p. 169.
(4) Archives de Breuil.

Digitized by Google

pierres de grand appareil et reliées entre elles par des arcs à plein-cintre. L'époque moderne de cette construction se trahit dans ses accessoires, c'est-à-dire dans les moulures, bases et chapiteaux, qui sont du XVIe siècle.

En pénétrant dans l'enceinte, nous sommes presque surpris d'y reconnaître, au premier coup-d'œil, les mêmes caractères architectoniques. Les arcs-doubleaux, les formerets, ont tous la forme ogivale. Dans la grande nef, les voûtes sont supportées par des pilastres à peine couronnés d'une moulure, tandis que, dans les nefs latérales, elles prennent naissance sur des piliers arrondis et sans chapiteaux. Toutes les fenêtres, si l'on excepte celles de l'abside, sont du flamboyant et accusent la dernière période du style ogival. Le caractère des colonnes et des bases du transept nous permet de les reporter à la fin du XIIIe siècle.

L'abside est du pur roman, et on pourrait peut-être y voir le cachet des premières constructions de Dangulphe. Un examen minutieux nous permet de reconnaître les modifications que les siècles lui ont fait subir, et de la reconstituer aujourd'hui dans sa simplicité originale.

Nous retrouvons la construction primitive, à l'intérieur, dans l'abside, dans le transept, dans les grands murs de la nef percés, dans la partie supérieure, de petites fenêtres en plein-cintre, dans la fenêtre romane du portail ; à l'extérieur, dans la forme des contre-forts, dans la base des murs en pierres de moyen appareil, et dans toute la partie du chœur, où l'on voit encore une corniche à modillons grimaçants.

Digitized by Google

Les voûtes du chœur et du transept sont de la fin du XIIIe siècle (1279). Celles de la nef et des bas-côtés paraissent postérieures. Furent-elles reconstruites après l'incendie de 1568? On pourrait le croire.

En déblayant le cimetière, on a retrouvé des preuves incontestables de cet incendie.

Le clocher, grosse tour lourde et carrée, a été surmonté, dans le siècle dernier, d'une charpente en forme de dôme ou lanterne.

Nous abrégeons, mais nous voudrions rendre hommage à l'administration qui a fait déblayer le cimetière en 1850, et reconstruit en sous-œuvre, avec beaucoup d'intelligence, la base des murs et des contre-forts.

Comme objets d'art, nous citerons : 1° cinq verrières à l'abside, représentant sur un premier plan Jésus bénissant, la Sainte-Vierge et saint Joseph; sur un second plan, les deux apôtres saint Pierre et saint Paul (Maréchal, de Metz, 1852); 2° une pitoyable verrière à trois compartiments, baptême de Clovis (Baron, de Reims, 1863); 3° du même artiste, plusieurs grisailles à sujets symboliques (1862); 4° quelques tableaux historiques, entre autres : le concile de Reims sous Eugène III.

Tour de Fismes. — Il faudrait un volume pour faire en raccourci l'histoire de Fismes (1). Il y avait une

(1) M. Gervais, instituteur à Fismes, a réuni dans un ordre chronologique tous les faits qui se rapportent à l'histoire de cette localité. Son travail serait utile à celui qui entreprendrait la monographie de la ville de Fismes.

Digitized by Google

tour célèbre, bien fortifiée (1), qui depuis longtemps a disparu. Bâtie sur la partie la plus élevée de la ville, à une époque sans doute bien reculée (2), elle a attiré successivement les habitants sous son abri, et a déplacé ainsi la ville de Fismes, qui autrefois se trouvait à Fismette.

Nous en trouvons la preuve : 1° dans la position de cette dernière par rapport à l'ancienne route ou chaussée Brunehaut qui la traversait dans sa longueur; 2° dans les vestiges d'anciens murs qu'on y voit et qui portent encore le nom de remparts. *Fismette* n'est plus qu'une dépendance ; l'accessoire a absorbé le principal.

Ecarts de Fismes. — Nous avons à mentionner aussi quelques écarts : *Villette*, petit village donné, en 1076 (3), au monastère de Mouzon par l'archevêque Manassès, et son antique château avec tourelles qui portait le nom de château de la Vicomté (4) ; *Cour*, petit hameau près de Magneux, qui possédait autrefois une chapelle, qui a pu être le siége du prieuré qui existait à Fismes en 1250 (5) ; de l'autre côté de Fismes, sur la limite de l'Aisne, les *Petites* et *Grandes Chezelles*, et le hameau de *Moncetz*, dont nous ne connaissons pas l'histoire.

Nous donnerons ensuite un souvenir aux *neuf moulins de Fismes*. Il sont presque tous subi des

(1) Dom Marlot, t. IV, p. 169.

(2) Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, et, après lui, le père du grand Colbert, furent gouverneurs de la châtellenie de Fismes.

(3) Marlot, t. III, p. 177.

(4) Son dernier propriétaire, avant la Révolution, était Jean-Baptiste-Pierre Alexandre Lesellier de Chezelles, chevalier, seigneur et vicomte de Villette, Saint-Gilles, etc... (Archiv. particulières.)

(5) Marlot, t. I, p. 268.

Digitized by Google

transformations depuis vingt-cinq à trente ans. Celui du *Roland,* dépendant de Villette et appartenant aussi à l'abbaye de Mouzon (1), fût brûlé deux fois dans les guerres du XVIIe siècle. Converti en filature en 1850, il fut incendié de nouveau en 1861 et attend l'avenir.

Enfin nous mentionnerons les *établissements civils ou religieux :* 1° *l'hôtel-de-ville,* construction fort peu digne de son nom et de sa destination ; 2° *la maison de Saint-Ladre,* dont la chapelle n'est plus qu'un souvenir ; ses biens avaient été réunis à l'Hôtel-Dieu de Fismes et accensés à son profit. La ladrerie est occupée aujourd'hui par une tuilerie qui a profité de la Révolution pour s'établir ; 3° *l'Hôtel-Dieu,* pour recevoir les malades et les voyageurs. La dame de Magneux fit une belle donation à cet établissement le 1er Mai 1638 (2) ; 4° *l'institution de Madame de Magneux,* pour l'instruction gratuite des jeunes filles de la ville et pour le soin des malades de l'Hôtel Dieu. Elles sont aujourd'hui remplacées par des religieuses appartenant à l'ordre de Sainte-Chrétienne ; 5° *le pensionnat* des mêmes religieuses, dont on admire les élégantes constructions.

SAINT-GILLES.

Ce petit village n'est connu dans l'histoire que par son ancien prieuré.

Prieuré de Saint-Gilles. — L'époque de sa fonda-

(1) Marlot, t. IV, p. 578.
(2) Archives de Fismes. — Marlot, t. IV, p. 550.

Digitized by Google

tion nous est inconnue. D'après les règlements de Guillaume de Trie, en 1330, le prieur de Saint-Gilles prenait rang parmi les bénéficiers du grand archidiaconé (1). Ce prieuré fut uni au domaine de l'archevêché en 1412, à la sollicitation de Simon de Cramaud (2). Il ne se trouve plus dans la liste des bénéfices du diocèse dressé vers 1660 (3). Il n'en reste plus de trace à Saint-Gilles, sinon le nom altéré : *la Priolée*.

Eglise de Saint-Gilles. — Cet édifice n'est qu'un massif de maçonnerie grossière, disposé en forme d'église et simulant trois nefs avec une abside terminée carrément. Le peu d'architecture qui s'y trouve paraît appartenir à l'époque romane.

La tour, qui s'élève sur le milieu du transept, s'arrondit par le retrait de ses angles et présente la forme d'un dôme écrasé.

HERMONVILLE.

Herimundi-Villa, 1089 (4).

Ce village important est remarquable par sa position heureuse et l'élégance de ses constructions. Si nous cherchions à en connaître l'origine, il faudrait probablement aller à Somme-Ville (*Summa-Villa*) et à Saint-Martin, qui ne sont aujourd'hui que des dé-

(1) Marlot, t. IV, p. 43.
(2) *Op. cit.*, t. IV, p. 157.
(3) *Op cit.*, t. I, p. 669. — Inventaire des chartes de l'archevêché.
(4) Marlot, t. III, p. 715.

Digitized by Google

pendances. La tradition porte même que ce dernier hameau était autrefois le centre du pays, et qu'il possédait une église dédiée à saint Martin. L'existence d'un cimetière, où l'on retrouve des tombes en pierre, paraît confirmer ces conjectures, ou plutôt ces données de la tradition.

Ce ne serait que plus tard, à une époque indéterminée, que des maisons seraient venues se grouper successivement autour de la *Villa-Herimundi*, et auraient formé le village actuel.

Mais passons rapidement sur ces origines, d'autant plus que nous ne pouvons les appuyer par des documents authentiques de l'histoire Agissons de même à l'égard du hameau de *Marzilly*, donné, vers 590 (1), par Childebert à Romulfe, archevêque de Reims, et bien connu aujourd'hui par ses maisons de plaisance et châteaux, et plus encore par la réputation de son vin exquis. — Ne parlons de *Toucicourt* que pour mentionner son castel moderne et ses belles dépendances.

Anciennes communautés religieuses. — En 1093, l'archevêque de Reims Renauld du Bellay fait donation du village et de l'autel d'Hermonville à l'abbaye de Saint-Thierry (2). Nous ne voyons pourtant aucune trace matérielle de l'établissement de ces religieux.

Les Bénédictins de Saint-Remy acquirent, en 1200, de l'abbé et du couvent de Bucilly, tout ce que ces derniers possédaient à Hermonville (3).

(1) Marlot, t. II, p. 227.
(2) Marlot, t. II, p. 293 ; t. III, p. 715 —Varin, *Arch. ad.*, t. I.
(3) Arch. de l'arch., liasse 103, n. 2.

Digitized by Google

En 1219, les religieux bénédictins de Saint-Remy de Reims sont établis à Hermonville. Il est fait mention d'eux dans une charte de 1263 (1). Leur maison paraît avoir subsisté jusqu'à la Révolution, ou au moins jusqu'à la réunion au domaine de l'archevêché, en 1594.

Les archives du chapitre de Reims (2) nous apprennent, qu'à la date du 26 Avril 1370, les dames *religieuses de Saint-Pierre-aux-Nonnains* possédaient à Hermonville une maison et une *chapelle*. Leur couvent était contigu à la petite place qui précède l'église paroissiale. Il n'en reste plus rien.

Les *Templiers* avaient aussi, à Hermonville, *une maison* (3) qui, à la suppression de leur ordre, passa aux *Chevaliers de Malte*. Le seul souvenir qui nous en reste est le nom donné à la rue qui avoisine leur établissement.

Il y avait aussi une *dépendance de l'abbaye de Bonne-Fontaine* en Thiérache, dont les possessions ont été maintenues jusqu'à la Révolution.

Église d'Hermonville. — C'est un monument remarquable par son architecture. L'harmonie de ses proportions, l'unité du style, et la richesse de l'ornementation en font, sans contredit, la plus belle église du canton. Sa construction remonte au XIIe siècle.

L'église est précédée d'un porche en forme de

(1) Marlot, t. II, p. 587-293.
(2) Inventaire de Lemoyne, t. IV, p. 307.
(3) Arch. de l'arch., liasse 103, n. 7.

Digitized by Google

péristyle, dont les colonnes, accolées quatre à quatre, se distinguent par la pureté de leur ornementation. -- Elle est en forme de croix latine, présentant trois nefs, un transept et une abside carrée, aux côtés de laquelle sont ménagées deux chapelles formant absides secondaires. Toute l'église est voûtée, excepté la grande nef, dont les pilastres et les colonnettes semblent attendre ce couronnement. La courbure de tous les arcs et des fenêtres, sans être partout la même, accuse cependant la même époque de transition ; on voit poindre l'ogive à côté du cintre surhaussé et du cintre en fer à cheval. A l'abside et aux deux pignons du transept, les fenêtres sont surmontées d'une rosace quadrilobée avec une ornementation extérieure à dents de scie. Les chapiteaux des colonnes et des pilastres se composent d'un tailloir et d'une corbeille dont la sculpture, presqu'uniforme, comprend des feuilles disposées en palmettes et élégamment fouillées. — Nous avons remarqué deux chapiteaux historiés : l'un se trouve auprès de la chaire et représente un personnage debout, étendant les mains pour saisir, à droite et à gauche, deux individus vomis par des monstres. Ne serait-ce pas le diable s'emparant des victimes des vices les plus honteux ? L'autre se cache dans un coin, et il a raison ; c'est une dégoûtante polissonnerie de l'artiste.

Nous n'avons reconnu, dans cette église, qu'une seule altération du style primitif : c'est l'élargissement des fenêtres des bas-côtés, œuvre du dernier siècle, qui, soit dit sans jeu de mots, se disait le siècle des lumières, et croyait mieux faire que ses aînés.

Digitized by Google

Le clocher, quoiqu'enclavé dans le bas-côté du midi, est tout-à-fait détaché de la construction de l'église; il paraît être d'une date antérieure et n'a été conservé que pour un temps Ce pauvre clocher l'a sans doute compris; il voulait se coucher dans le cimetière. On lui a accolé un énorme contre-mur pour retarder sa chute.

Cette église est citée comme un modèle d'architecture, et les artistes n'ont pas hésité de la reproduire par le burin. On en trouve des gravures dans le commerce.

Hôtel-de-Ville. — Citons la maison commune, bâtie il y a vingt-cinq ans, sur un plan remarquable. En attendant qu'Hermonville soit devenu chef-lieu cantonal, son hôtel municipal sert d'école.

HOURGES.

Ce petit village, bâti dans une gorge profonde et environné d'une ceinture de montagnes, semble se cacher au milieu d'un massif d'arbres. Son histoire est peu connue. Nous savons seulement qu'il avait ses seigneurs et son château particulier.

Quel était l'emplacement de la demeure féodale? Quelles en étaient l'importance et les dispositions? Il serait difficile de le dire. La maison qui porte aujourd'hui le nom traditionnel de château n'est qu'une habitation bien ordinaire, et n'offre aucun vestige d'un passé glorieux.

Quant au seigneur, on parle de ses exploits contre le châtelain d'Unchair, dont il aurait incendié et démantelé le manoir. On parle aussi de ses démêlés

Digitized by Google

avec ses vassaux d'Hourges, qui prétendaient lui contester la possession de ses belles carrières de pierres dures, et contre lesquels il obtint un arrêt du conseil sous François Ier. Mais nous oublions que nous ne devons pas nous occuper d'histoire.

A défaut d'autre objet digne d'intéresser, parlons de l'église.

Eglise de Hourges. — Ce petit édifice, régulier dans son ensemble, n'est remarquable que par son élégante propreté. Ses trois nefs, couronnées de plafonds, sont limitées par trois arcades de forme ogivale reposant sur des piliers carrés sans ornement. Les chapelles latérales ne sont que le prolongement des basses-nefs se terminant, sans élargissement, à la hauteur du transept. L'abside, qui est voûtée, se termine carrément par un pignon percé d'une ouverture en plein-cintre. Sur le milieu du transept s'élève une flèche élégante en charpente, recouverte d'ardoises.

Il serait téméraire, avec les données architecturales que fournit cette église, de prétendre assigner une date à sa construction. La porte principale et la fenêtre, aujourd'hui convertie en rosace, qui la surmonte nous offrent bien le plein-cintre avec les accessoires qui caractérisent son époque; mais, dans l'intérieur, nous voyons s'étaler l'ogive, fortement élancée à l'arc triomphal, et surbaissée aux arcades latérales. Les fenêtres sont bien aussi du plein-cintre; mais il y a si peu d'harmonie dans leurs proportions, et un mélange d'époques si variées, qu'on ne peut en tirer aucune conclusion. Les murs, qui supportent le clocher, accusent une certaine antiquité dans leur aspect

Digitized by Google

et dans les modillons de la corniche ; mais dans leur partie inférieure, nous trouvons des indices du XVIe siècle.

Ce qui doit ressortir avec évidence de ces observations, c'est que l'église de Hourges, telle qu'elle est aujourd'hui, ne peut être reportée à une époque bien éloignée ; les bas-côtés, dont le raccordement se fait voir au mur de façade, n'ont pas un siècle d'existence, et s'il est quelques pierres qui accusent une date plus reculée, on peut admettre qu'elles proviennent d'une église primitive et qu'elles sont rentrées dans la construction de l'édifice actuel.

L'église de Hourges possède quelques pierres tumulaires plus ou moins intactes ; mais les inscriptions, usées par le frottement, sont presque toutes illisibles. Nous n'avons pu déchiffrer que la suivante :

Ci gist le corps de défunt Me Dubois le jeune, natif de Montigny-sur-Vesle, en son vivant prêtre à Hourges, lequel trépassa le 7e jour d'Avril 1553.

Priez Dieu pour son âme.

En 1523, un Duboys (Jacques), curé de Hourges, fait déclaration de soumission à Monsieur de Reims (1). C'est probablement le même.

Bas reliefs enclavés dans le mur de la basse-nef (nord). — Le premier représente le Christ en croix. Au pied de l'arbre du salut, sont agenouillés sur des prie-Dieu, dans l'attitude du recueillement, d'un côté, un chevalier revêtu de sa casaque de guerre, et de l'autre, une femme qui paraît être son épouse. Aucun nom, aucune date ne se montre pour faire

(1) Varin, *Arch. législ.*, p. 754.

Digitized by Google

reconnaître l'identité de ces deux personnages ; mais le costume du chevalier, le heaume et l'épée déposés près de lui, indiquent suffisamment qu'il se dispose à partir pour une expédition, et qu'auparavant, il a voulu offrir ses derniers vœux à la croix en présence de sa noble dame. Ne seraient-ce pas les adieux de *Robert, seigneur de Haorges*, partant pour la Terre Sainte en 1248, en présence de dame *Emmeline de Chaumuzy*, son épouse (1) ?

Les deux autres bas-reliefs semblent être des imitations du premier; peut-être devaient-ils être placés dans une symétrie relative. Seulement, les deux personnages qui accompagnent la croix sont debout, et semblent, par leur attitude, représenter la Sainte-Vierge et saint Jean au pied de la croix.

Au-dessus du premier relief nous lisons l'inscription suivante :

Antoine Debaye en son vivant greffier de Hourges, lequel a donné deux quartels de terre à la fabrique pour un service à dire au 13 Juin. Il trépassa le 20 Mars 1641.

Au dessus du second, on lit :

Guillaume Debaye laboureur et Marguerite Leblan sa femme, ont fondé deux obits à dire l'un le 10 Septembre, et l'autre le 20 Octobre, jours du décès des donateurs.

Ce dernier porte la date de 1630.

On a découvert, il y a quelques années, derrière les lambris qui forment le coffre des autels latéraux, des morceaux détachés de bas-reliefs qui ont dû appartenir à une vaste composition formant rétable.

(1) Arch. du chap., liasse 87, n. 2.

Digitized by Google

On reconnaît, malgré les mutilations qu'elles ont subies, trois des principales scènes de la Passion : *la Chute de Jésus sur le chemin du Calvaire, — la Descente de la croix* — et *la Sortie du tombeau.* La composition paraît bien comprise ; il serait possible de les restaurer. Le style des ornements accuse le XVIe siècle.

Mentionnons, avant de sortir de l'église, une inscription qui honore les habitants de Hourges, pour l'engagement qu'ils ont pris *de faire dire chaque année, le 4 Mai, une messe pour M. le comte et Madame la comtesse Le Veyer, propriétaires du domaine d'Hourges, en reconnaissance du don qu'ils ont fait à la fabrique, le* 12 *Décembre* 1828, *du presbytère et de l'école* (1).

Ancien cimetière. — Il est à présumer que le cimetière actuel n'a pas toujours servi aux sépultures ; s'il fallait en croire des renseignements vagues et incertains, il ne serait en usage que depuis une centaine d'années. Quoi qu'il en soit, la fabrique est restée en possession d'un terrain planté qui se trouve à l'est du village, sur le chemin de Crugny, et qui n'a point d'autre nom que celui d'*ancien Cimetière.*

JONCHERY-SUR-VESLE.

Juncaracum, 853. — *Juncetum*, 1013. — *Juncheri.*

Jonchery est mentionné dans une lettre de Pardule, évêque de Laon, à Hincmar, archevêque de Reims, en 853 (2). Ce village se trouvait sur le che-

(1) Arch. de la fabriq. de Hourges.
(2) *Act. de la prov.*, t. I.

Digitized by Google

min de la Barbarie qui d'Epernay se dirigeait, en longeant la montagne de Reims, vers les hauteurs qui aboutissent à Laon.

En 1193 (1), le fief de la vicomté de Jonchery appartenait à Remy, chevalier, seigneur de Braisne et de Roucy, et à Baudoin, son frère ; il passa, par donation, entre les mains du chapitre de l'église de Reims. Cette libéralité fut sans doute l'origine des nombreuses possessions, des droits justiciers et autres, qui devinrent, dans la suite, l'apanage des membres du chapitre en la terre et vicomté de Jonchery. Dès l'année 1220, nous les trouvons possesseurs du moulin sur la rivière.

Hôpital de Jonchery. — Chapelle de Saint-Jean. — Sous la bienveillante protection de ces nouveaux seigneurs, nous voyons s'établir, en 1233 (2), un hôpital pour les pauvres, avec une chapelle particulière sous le vocable de Saint-Jean. Baudoin de Bailleul, chevalier (*de Bailliex miles*), en fut le fondateur. Il ne se contenta pas de doter l'hôpital de revenus convenables, il voulut aussi assurer l'existence du chapelain, et lui assigna 4 muids 1/2 de vin, 10 septiers 1/2 de grains, froment et avoine, à prendre en la paroisse de Breuil-sur-Vesle, et 3 sous 3 deniers à prendre sur Courlandon (3).

A cette dotation première vint s'ajouter, dès le même mois 1233, le don d'une vigne située à Pévy par Haimard de Parilley, premier chapelain du dit hôpital ; deux septiers de méteil à prendre annuellement sur

(1) Arch. du chap., liasse 1re.
(2) Arch. du chap., liasse 87, n 1.
(3) *Loc. cit.*, n. 2.

Digitized by Google

leurs granges, donnés par Robert, seigneur de Hourges, et Emmeline, sa femme, et un septier de blé assigné par le chevalier Jean de Romain, sur une vigne à Fanteuil (1).

Dix-sept ans plus tard (2), Giles de Châlons et Sybille, son épouse, donnent à l'hôpital de Jonchery, en aumône perpétuelle, dix pièces de terre labourable au terroir de Muizon, et en reconnaissance de cette libéralité, le chapitre consent à leur abandonner la provision et l'administration du dit hôpital, qui lui appartenait par la volonté du donateur.

En 1481, nous voyons figurer Jean Joffrin comme chapelain de l'autel Saint-Jean en l'hôpital de Jonchery. En 1517, du consentement exprès du chapitre (3), qui était rentré en possession de l'administration de l'hôpital, ce chapelain, devenu chanoine, ascense, par bail emphytéotique, la maison, terres, prés, bois et autres appartenances, moyennant une rente annuelle de 60 livres tournois, et à charge de fournir les draps et couvertures pour loger et coucher les pauvres passants, quand besoin sera, ... et en outre de réparer les bâtiments.

De 1532 à 1547 (4), on trouve encore quelques lettres de provision portant nomination de chapelains à la maison des pauvres de Jonchery. . Et puis le silence se fait à son sujet dans l'histoire.

Que devinrent les bâtiments et la chapelle de l'hôpital ? C'est à peine si l'on a conservé le souvenir

(1) *Loc. cit.*, liasse 87, n. 2.
(2) *Loc. cit.*, n. 3.
(3) *Loc. cit.*, n. 4.
(4) Arch. du chap., liasse 87, n. 5, 6, 7.

Digitized by Google

de la place qu'ils occupaient, dans la Grande-Rue, vis-à-vis le chemin de Montigny. — Que devinrent les biens qui formaient la dotation des pauvres et du chapelain? On suppose qu'ils ont été annexés par MM. du chapitre à l'Hôtel-Dieu de Fismes, à la condition d'y recevoir les pauvres de Jonchery.

Eglise de Jonchery. — Cette église n'a rien de remarquable, et pourtant elle est à peu près régulière dans son plan. Elle est en forme de croix latine dont les bras sont occupés par des chapelles, et n'a qu'une seule nef. Cette nef n'est pas voûtée ; cependant elle est divisée, dans sa longueur, par des colonnes réunies en faisceaux comme à la cathédrale de Reims, et disposées pour soutenir des arcs de voûte. L'intervalle qui les sépare est rempli par des arcades simulées ou plutôt préparées pour communiquer avec des nefs latérales. Cette disposition se trahit à l'extérieur par des ressauts espacés sur la muraille comme pour servir de contre-forts provisoires.

L'abside est semi-hexagonale, et la voûte qui la couronne est à nervures convergeant au point central. Ces nervures reposent sur des colonnes dégagées qui descendent jusqu'au pavé, mais qui sont actuellement masquées par un lambris de 3 mètres de hauteur. Quatre fenêtres en plein-cintre sont pratiquées dans le pourtour absidal.

La chapelle du nord, dédiée à sainte Anne, est couronnée d'une voûte en berceau ; celle du midi, dédiée à la Sainte-Vierge, est surmontée d'une voûte à nervures diagonales assez gauchement reconstruite en 1853.

Cette église, par son caractère architectonique,

Digitized by Google

paraît appartenir au XIIe siècle ; le plein-cintre domine dans le chœur, dans les chapelles, au portail. La colonnade de la nef, avec les dispositions qui s'y rattachent, est d'une date postérieure qu'il serait difficile de préciser.

Le clocher, qui domine à peine le sommet de l'édifice au centre du transept, n'a droit de porter ce nom qu'en vertu des deux clochettes qu'il renferme.

Aucun monument historique n'a pu nous renseigner sur la fondation de cette église. La tradition rapporte qu'elle a été incendiée, comme le village, pendant les guerres d'invasion. A quelle époque ? par quels ennemis ? On ne peut le préciser.

La chapelle du nord et les contre-forts du portail ont été reconstruits en 1727. La sacristie date de 1779 (1).

Les réparations se faisaient à frais communs par les habitants de Jonchery et les membres du chapitre de Reims décimateurs de Jonchery (en partie). Une transaction amiable, intervenue le 20 Août 1664, *a déchargé à toujours et perpétuellement* ces derniers de *toutes réparations grosses et menues*. moyennant une redevance annuelle de 10 livres à payer à la Saint-Martin (2).

Objets dignes d'être notés. — Les connaisseurs estiment la *Descente de croix* du maître-autel, comme une bonne copie. — On admire aussi une *Visitation*, peinture sur bois remarquable par la finesse du dessin et la délicatesse des couleurs.

(1) Arch. de la paroisse.
(2) Arch. du chap., liasse 16, n. 4.

Digitized by Google

Dans la chapelle Sainte-Anne, on lit l'inscription suivante :

Cy devant repose le corps de Me Yves Clouet qui a été curé de ce lieu 59 ans et demi, a fondé en cette église les obits des Quatre-Temps, le 2 Septembre jour de son décès en l'an 1669, a légué à la cure 7 arpens 1/2 de terre, 5 quartels de vigne, 2 quartels de prés, bois et une maison.

Requiescat in pace !

En sortant du cimetière, lisons encore, gravée sur une pierre de 50 à 60 centimètres, l'épitaphe suivante :

Cy gist hon. Hoe Bernard Daniel, natif de Jonchery, en son vivant notaire royal au baillage de Vermandois, lequel a ordonné être dit et célébré messe et vigiles avec recommandise en l'église du dit Jonchery, prendre le salaire sur un arpent de pré et un arpent de terre au terroir du dit Jonchery au lieu dit la Sault Pierre Carré, lequel décéda le 7me jour de Décembre 1543.

S'il faut en croire la tradition, cet honnête Bernard aurait rebâti une partie de Jonchery désolé par les guerres des XVe et XVIe siècles. Un fait est certain, c'est qu'à l'époque où il vivait, de 1500 à 1543, dans presque tous les titres qui concernent Jonchery, il est question de masures et de maisons à rebâtir (1).

Foires. — Marchés. — Halle. — Relevé de ses ruines, Jonchery reprend vie par l'établissement (2)

(1) Arch. du chap., liasse 1, 15, 61, 87.
(2) Lettres patentes de François Ier, 1552.

Digitized by Google

de deux foires (24 Février et 9 Octobre) et d'un marché hebdomadaire (le Vendredi). En 1514 (1), le chapitre de Reims fait construire à ses frais une halle pour la tenue des foires et du marché. Cette halle n'existe plus ; mais un contrat de 1650 nous permet d'en fixer la place, contrairement à l'opinion des habitants de Jonchery, à l'extrémité de la *Pierrette*, près de l'école neuve. C'est aujourd'hui la place de *Magenta*, en mémoire de la victoire de ce nom.

Souterrains de Jonchery. — A Jonchery, comme dans plusieurs villages de Champagne, on trouve une quantité de souterrains creusés en ogive dans le tuf, à plusieurs mètres de profondeur. Ces souterrains servent de caves ; mais dans le principe ils paraissent avoir été établis pour servir de cachettes ou même de retraites pendant les invasions si communes au Moyen-Age. Telle est du moins la destination qu'on leur assigne généralement.

Découvertes. — Le 22 Avril 1818, en creusant les fondations de la magnifique maison appartenant aujourd'hui à M. Bourgongne, on a trouvé « une tombe en pierre contenant les ossements de trois personnes. Un collier en bronze revêtu d'une patine du plus beau vert, artistement roulé en spirale, un vase en terre cuite complètement vide, » sont les seuls objets curieux trouvés dans cette tombe (2). Nous ne nous hasarderons ni à approuver, ni à contester l'origine et l'époque que l'on a attribuées à ce sarcophage.

(1) Arch. du chap , liasse 1re.
(2) Statist. du canton de Fismes. Art. Jonchery.

Digitized by Google

MAGNEUX.

Nous serons très-sobres de détails historiques sur cette localité, faute d'en connaître davantage.

Château, ancien couvent de Templiers. — On montre encore aujourd'hui une maison vaste et rajeunie de toutes parts, à laquelle on a conservé le nom de *château*. C'était, en effet, avant la Révolution, le manoir des seigneurs de Magneux, au nombre desquels nous voyons figurer les *Canelle*, les *Feret*, les *Petit*, et surtout *Nicolas Colbert*, dont la veuve, *Anne Martin*, a fondé, à Reims et à Fismes, la maison des *sœurs bleues* appelées *Magneuses*, du nom de leur fondatrice (1). Ce château de Magneux aurait appartenu aux *Templiers*, et il reste encore quelques parties des constructions qu'on peut faire remonter jusqu'à leur époque.

Nous pourrions encore rappeler ici le souvenir *du moulin et du fief* de Magneux, *apud Moniorem*, donnés, en 1100 (2), par l'archevêque Manassès aux religieux de Saint-Denis ; puis aussi *de deux autres fiefs* dépendant de l'archevêché, dont nous trouvons la désignation en 1660 (3).

Eglise de Magneux. — Quoiqu'inachevée, cette église n'est pas moins remarquable par son architecture. Elle se compose d'une abside à pans coupés, d'un transept large et dégagé, et d'une première

(1) Anquetil, *Hist. de Reims*, t. III, p. 265.
(2) Marlot, t. II, p. 151.
(3) Marlot, t. III, p. 678.

Digitized by Google

travée de trois nefs à continuer; deux murs, sans caractère, bâtis sur l'alignement de la grande nef, donnent à l'ensemble un complément provisoire.

Cette église, dans ses caractères architectoniques, rappelle la fin du XIVe siècle; elle frise le flamboyant. Toutes les courbures annoncent l'arc ogival équilatéral. Les fenêtres sont toutes à compartiments formés par des meneaux et surmontés de trèfles, de quatre-feuilles et de cœurs. Les bases et les chapiteaux sont généralement octogones et prismatiques ; leur ornementation se compose de feuilles frisées, de pampres garnis de raisins, capricieusement entrelacés. — Nous avons remarqué un chapiteau armorié : deux serfs, péniblement couchés sur le circulaire du chapiteau, supportent, d'une main, l'écusson seigneurial. Si nous abaissons nos regards sur le pavé, nous trouvons un contraste frappant sur ses nombreuses dalles tumulaires : le serf, devenu *libre* en vertu des principes de 1789, a pris sa revanche en détruisant l'écusson de ses anciens maîtres et en faisant disparaître, jusque sur la pierre, son nom et le souvenir de ses titres de noblesse.

Le clocher est tout simplement, comme à Courlandon, un pignon percé de deux arcades

Nous mentionnons aussi un rétable, de style flamboyant, qui comprend onze scènes de la Passion. Quoique dégradé, on pourrait facilement le restaurer.

M Bertrand, de Troyes (1), a cru voir dans l'église de Magneux, incrustés dans la muraille, des dieux du paganisme, et entre autres Priape; nous avouons

(1) *Congrès scientif. de Reims*, 1845.

Digitized by Google

avec plaisir que nous n'avons rien vu qui puisse autoriser une pareille assertion.

Le feu de Saint-Jean. — L'église de Magneux est de temps immémorial sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Chaque année, la veille de la fête du saint Précurseur, les jeunes gens de la paroisse dressent, sur la montagne, un véritable bûcher, dont l'importance dépend toujours de la générosité des habitants. Le soir, le clergé, suivi des autorités locales et de la grande partie du village, se rend processionnellement au pied du bûcher, pour le bénir et en consacrer les flammes.

Cette cérémonie du feu de Saint-Jean doit évidemment son origine à une idée symbolique. Mais quel en est le sens mystérieux? Plusieurs savants lui assignent, sans hésitation aucune, une origine païenne, et n'y voient qu'une réminiscence ou un vestige du culte des Gaulois ; d'autres préfèrent y reconnaître une allégorie vivante, un symbolisme sensible de la personne et de la vie de Celui qui fut toujours, dans le désert, *lucerna ardens et lucens*. Nous sommes de ce dernier avis.

La même cérémonie se pratiquait autrefois à Reims, devant la croix du Temple, où l'on élevait une pyramide de fagots et de copeaux. Le clergé de la paroisse Saint-Hilaire avait le privilége de bénir et de mettre le feu à ce bûcher.

MONTIGNY-SUR-VESLE.

Ce petit village, disposé en amphithéâtre sur le penchant de la colline, porte, encore aujourd'hui, dans la disposition de ses maisons, le cachet original

Digitized by Google

de son nom *Montis-Ignis* (1), habitation de la montagne, ou *Montiniacum* : — *acum*, demeure ; *montis*, de la montagne.

Les notions historiques qui, dans le cours des siècles, se rattachent à ce village, sont peu nombreuses. Nous trouvons, en 1337, le premier certificat de son existence : le prévôt de l'église de Reims, en sa qualité de *bénéficier de Montigny*, paraît en personne à la montre générale ordonnée par l'archevêque de Reims, pour fournir le service auquel ce village était assigné (2).

En 1359, le seigneur de Montigny prête secours au comte de Roucy, pour reprendre son château occupé par les Anglais (3).

En 1650, pendant l'invasion de l'archiduc Léopold d'Autriche en Champagne, nous voyons son armée campée pendant six semaines à Prouilly et dans les environs ; Montigny dut, pour sa part, héberger le comte de Fuensaldague, accompagné d'une escorte assez nombreuse (4).

Mais laissons de côté des faits d'une importance trop secondaire, et qu'un sentiment d'affection facile à comprendre nous a porté à ne pas négliger, et arrivons de suite à la description de l'église de Montigny.

Eglise de Montigny. — Comme nous ignorons

(1) Dom Marlot, t. III, p. 686 ; t. IV, p. 54. — Varin, *Arch. admin.*, t. II, p. 495 ; t. III, p. 597 ; *Arch. lég.*, t. I, p 754.
(2) Marlot, t. III, p. 686 ; t. IV, p. 54.
(3) Dom Le Long, *Hist. de Laon.*
(4) Dom Marlot, t. IV, p. 582.

Digitized by Google

complètement son histoire, parlons tout de suite de son architecture.

L'église de Montigny forme une croix latine avec trois nefs se terminant au transept. La nef principale est séparée des latéraux, d'un côté par trois arcades ogivales, et de l'autre par quatre; les piliers qui les supportent sont de hauteur inégale et disposés sans symétrie; à peine sont-ils couronnés d'une modeste corniche.

Le chœur, le sanctuaire et les chapelles ont des voûtes à nervures croisées. Celles du sanctuaire et de l'intertransept sont en plein-cintre; celles des chapelles sont ogivales. Même irrégularité dans les fenêtres qui éclairent l'édifice. Tout porte les signes d'une construction mal combinée, faite à diverses reprises et avec des matériaux rebelles.

A l'exception des bas-côtés rebâtis en 1788 (1), et de la chapelle méridionale qui, en 1848, a reçu une réparation bien incomplète, tout le reste remonte à une époque qu'il serait assez difficile de préciser. Il y a de tous les styles, et l'ensemble n'en offre aucun déterminé; l'arc en tiers-point domine, mais à côté de lui s'étale l'arc à plein-cintre. A défaut de données historiques, l'appréciation de l'archéologue a ici les coudées franches et peut s'étendre du XIIe au XVe siècle.

Le clocher, qui se dresse sur la chapelle septentrionale, est une grosse tour carrée, garnie aux quatre angles de doubles contre-forts étagés. Des fenêtres élancées, et fortement évasées à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, coupent la monotonie des

(1) Arch. de la commune et de la fabrique.

Digitized by Google

murs et éclairent la chapelle. Plus haut, au niveau du beffroi, sont percées d'autres ouvertures géminées, encadrées d'un cintre tirant à l'ogive ; puis, au-dessus encore, deux autres ouvertures allongées, mais étroites et sans évasement. Ces différents styles superposés semblent indiquer l'époque de transition du roman à l'architecture ogivale, et nous permettent de rapporter cette partie de l'édifice au XIIe siècle.

Cette tour, qui est la partie la plus régulière de l'église, en est aussi la plus solide ; depuis sa construction elle est restée intacte, tandis que la chapelle opposée, subissant l'effet de la poussée des voûtes centrales, s'est fortement inclinée et a dû être démolie. Cette poussée, du reste, s'est fait sentir dans presque toute la longueur de l'église, du sanctuaire au portail, et le seul moyen d'en faire disparaître l'effet, c'est d'entreprendre une reconstruction totale. On y pense.....

Dans plusieurs endroits de l'église, et particulièrement dans la chapelle du nord, les murs et les piliers sont profondément calcinés à la base ; ce qui donne lieu de supposer un incendie dont on n'a pas de souvenirs.

Peintures murales. — Tous les murs de la grande nef sont couverts de *peintures à fresques* qui depuis longtemps sont cachées sous un épais badigeon ; nous avons pu les reconnaître. Le sujet principal se rapporte au patron de la paroisse ; c'est l'emprisonnement de saint Pierre et sa délivrance miraculeuse, telle que saint Luc l'a décrite au chapitre XIII des *Actes*. Viennent ensuite tous les apôtres désignés nominativement et avec les attributs qui les distinguent. Plusieurs de ces peintures sont endommagées.

Digitized by Google

Ancienne église. — Remontons de quelques siècles, et nous trouverons l'existence d'une autre église entourée de son champ mortuaire. Grâce à de précieuses archives qui viennent de tomber entre nos mains, nous pourrons en limiter l'emplacement, en étudier les ruines pour ainsi dire. Au centre d'un triangle formé par la Grande-Rue, la rue Miville et la rue Caumont (qui n'existe plus), se trouvait, à une époque bien reculée, *l'église du monastère de Montigny avec son cimetière.* Le feu aura tout détruit sans doute, car l'emplacement porte encore le nom de Cour-Brûlée.

Avec les notions précises que nous fournissent les écrits, nous aurions pu faire pratiquer des fouilles et obtenir peut-être de précieux résultats. Quelque circonstance fortuite se chargera, qui sait? de confirmer ces données du parchemin.

Ecarts de Montigny. — Notre pays est peu riche en monuments ; citons ses dépendances.

Le château du Goulot. — Ainsi nommé sans doute à cause de la source qui y déverse ses eaux, il est désigné dans des titres de 1276, de 1588 (1), et dans les registres paroissiaux de 1720, sous le nom de *Goulot-Serein.* C'était, à cette époque, un petit domaine qui prétendait ne relever que du roi, et qui sut toujours éluder les réclamations du chapitre de Reims, seigneur-justicier de Montigny (2). Protégés

(1) Arch. du chap., liasse 15 — Arch. du château.

(2) Le 23 Juin 1673, M. Pierre Clocquet, alors propriétaire du Goulot, dut cependant reconnaître au prévôt de l'église de Reims le droit de prélever la dîme sur une partie de ses terres, appartenant au terroir de Montigny (Arch. du chap., liasse 25).

Digitized by Google

par des murailles, des tourelles et des ponts-levis, les châtelains savaient, dit-on, faire respecter leurs droits ; ils avaient des souterrains qui leur servaient de prison, et non loin de leur château, en un lieu appelé encore *la Justice*, se dressait le gibet destiné à recevoir leurs victimes. *Quantùm mutatus ab illo !* Ce n'est plus qu'une habitation dont le site fait tous les charmes.

Il y avait autrefois, dit-on, une chapelle particulière ; elle fut démolie en 1789.

En 1845, en creusant un fossé tout près du château, on a découvert des ossements humains, dont on n'a pu expliquer la présence en ce lieu.

En 1855, en renouvelant le carrelage d'une salle du château, on a reconnu des fragments de pierres tumulaires provenant des églises de Reims.

La Bassière. — Sur le chemin de la Vicomté, à un kilomètre du Goulot et à égale distance de Montigny, était, en 1689, un petit fief de ce nom appartenant à Mre Paul d'Aligret (1). A partir de cette époque, on connaît tous les fermiers qui l'ont exploité jusqu'en 1815 Aujourd'hui, il ne reste plus que le nom de ce petit domaine ; les propriétés ont été divisées et l'année 1860 a vu disparaître les derniers vestiges de l'habitation.

Les Venteaux — Filature importante, sur la Vesle. Son histoire se résume ainsi :

En 1220 (2), c'était un moulin appartenant à l'abbaye d'Igny, dépendance de Clairvaux. Démoli plu-

(1) Regist. paroissiaux.
(2) Arch. du chap., liasse 15 et autres.

Digitized by Google

sieurs fois, et notamment en 1359 (1) et en 1473, menacé plusieurs fois de suppression pour la canalisation de la Vesle, il fut abandonné vers 1765 ; en 1791, il n'en restait plus que les fondations. Vendue comme propriété nationale, cette usine se releva de ses ruines et fut exploitée comme papeterie de 1793 à 1832 (2). A cette époque, nouvelle transformation : la papeterie fut remplacée par une filature qui compte au nombre des plus complets établissements de l'arrondissement de Reims.

Les Petits-Venteaux. — Cette usine, sur le petit ruisseau qui descend de Bouvancourt, n'existe que depuis 1820 et a déjà subi bien des transformations. On y a fait successivement le *carton*, le *papier*, les *farines ;* c'est aujourd'hui une *scierie de pierres* pour dallages et constructions.

L'Orme, ancien hameau. — *L'Orme*, vulgairement appelé *l'Ourme*, à cinq cents mètres au N.-E. du village, n'est plus *qu'une ferme*. Suivant le témoignage des anciens du pays, l'Orme était, il y a cent cinquante ans, *un hameau de vingt feux*. Cette tradition se trouve confirmée par des témoignages non équivoques : 1° l'une des cloches de l'église de Montigny, enlevée à l'époque de la Révolution, avait eu pour parrain, en 1595, un sieur *Dufour*, *seigneur du grand hameau de l'Ourme ;* 2° nous avons en outre entre les mains un contrat en parchemin, de 1719, portant vente de *deux maisons* situées à l'Ourme, avec

(1) Dom Marlot, t. IV, p. 232. — *Siége de Reims* de 1359.
(2) Arch. communales.

Digitized by Google

la désignation précise de leurs dépendances et de l'endroit qu'elles occupaient : il n'en reste plus rien ; 3° cependant des fondations retrouvées aux environs, l'inégalité du sol, des fragments de tuiles et de briques qui apparaissent çà et là, indiquent suffisamment qu'il a existé sur ce point un groupe de constructions. Ces preuves suffisent pour justifier la dénomination de *grand hameau de l'Ourme.*

Ce hameau ne paraît pas avoir jamais eu d'église ni de chapelle particulière. Celle de Montigny servait, comme aujourd'hui, à toutes les dépendances.

La Corette. — Ruine sans importance, au milieu des bois ; on n'y voit plus qu'une cave. On peut supposer qu'il y avait autrefois une habitation.

La Potière. — Ainsi est désigné, près du village, l'emplacement d'une ancienne poterie abandonnée en 1713, et dont les bâtiments n'ont été démolis qu'en 1780.

Anciens vestiges et découvertes. — Nous ne parlerons pas des vestiges d'habitations retrouvés aux environs du village et aux lieux dits le *Faubourg* et *Lougrotte.* Une seule découverte mérite d'être mentionnée.

Le 10 Janvier 1862, des ouvriers étaient occupés à redresser le chemin vicinal de Montigny à Jonchery, à l'entrée des bois du Goulot, au lieu dit le *Petit-Marais.* La pioche leur révéla la présence d'ossements humains, et avec quelques précautions, ils purent reconnaître, à cinquante centimètres de profondeur, trois cadavres distincts, couchés parallèlement à côté l'un de l'autre. Auprès de chacune des trois têtes se trouvait un vase en terre cuite, recou-

Digitized by Google

vert d'un plat de même matière. Un seul de ces vases a pu être conservé; il renfermait un osselet. On a recueilli aussi une tige de cuivre, courbée en forme d'anneau, de dix centimètres d'ouverture. — Les ossements, du reste, étaient gravement altérés ; ils tombaient en poussière au moindre mouvement; ils paraissaient avoir appartenu à des corps de taille ordinaire. Nous avons remarqué sur la partie frontale de l'un des crânes une protubérance ou exostose qui a dû être déterminée par un accident.

Comme il est facile de le supposer, chacun s'empressa de dire son mot sur cette trouvaille. Pour nous, nous n'hésitons pas à attribuer à cette sépulture une antiquité qui pourrait la reporter aux premiers siècles de l'ère chrétienne. D'abord la forme des vases indique l'époque romaine ; leur présence à côté de la tête rappelle un usage tout-à-fait romain. Cet usage, basé sur une croyance instinctive à l'immortalité de l'âme, consistait à déposer dans les tombeaux des objets qui, par une sorte d'illusion, rappelaient l'image de la vie en en rappelant les fonctions. On allait plus loin encore : on laissait à la matrone ses *bijoux*, à la jeune fille et à l'enfant *leurs hochets*. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de la présence de cet osselet conservé dans l'un des trois vases... Là, peut-être, reposait une jeune fille dont on aura voulu caractériser les habitudes et les goûts favoris. Quant à l'anneau, il pouvait être un bracelet.

Le vase avec son couvercle, ainsi que l'anneau, sont entre les mains de M. Dethan, receveur des contributions indirectes à Hermenville, qui met un louable zèle à recueillir toutes les curiosités de nos environs.

Digitized by Google

Monument érigé en l'honneur de l'Immaculée-Conception. -- Quittons les sépultures du *Petit-Marais* et retournons à Montigny. A 500 mètres du village, au lieu dit Longrotte, nous nous trouvons en face d'une statue de la Vierge Immaculée, dressée sur un piédestal de 4 mètres d'élévation. Ce monument votif, érigé, en 1857, par les soins de M. Valentin, curé de Montigny, est destiné à rappeler aux générations futures la dévotion et la reconnaissance de ses paroissiens. Sur le devant du piédestal, on lit cette inscription :

A Marie Immaculée
hommage de piété et de reconnaissance.
13 Septembre 1857.

Sur les deux faces latérales :

Mission de 1856.
Incendies de 1856 et 1857.

MONT-SUR-COURVILLE.

De Montibus.

Nous n'avons rien à dire sur ce village, qui paraît avoir été, de tout temps, sous la dépendance de Courville.

L'église de Mont est la seule du canton que nous n'ayons pas visitée ; nous avons consulté les personnes qui la connaissent spécialement, et nous nous contentons de dire, d'après leur témoignage, quelle n'est qu'une chapelle sans style et sans ornement, qui échappe à la description. Elle se

Digitized by Google

compose d'une seul nef et paraît avoir un cachet d'ancienneté.

PÉVY.

Pliveium.

Ce village paraît remonter assez loin ; il en est fait mention à la date de 1100 dans une charte de Manassès II, portant donation de l'autel de Pévy, *altare de Pliveio* (1), à l'abbaye de Saint-Denis. Parlons d'abord de l'église :

Eglise de Pévy. — Cet édifice se compose de deux parties bien distinctes pour le style et l'époque de construction. Le portail est d'architecture romane ; le plein-cintre et les ornements qui l'accompagnent ne permettent pas d'en douter. Il en est de même de la grande nef, qui est séparée des latéraux par quatre arcades en plein-cintre. Le transept avec ses chapelles porte aussi des traces de la même époque.

Le chœur ou abside, qui a été reconstruit à une époque postérieure, ne s'harmonise qu'imparfaitement avec le reste de l'église, à cause de ses proportions trop étendues et de la différence du style. Cette partie paraît être du XIVe siècle. Elle se compose de deux travées de voûtes dont les arcs-doubleaux et les nervures diagonales sont accompagnés d'une double moulure en forme de boudins. Dans la partie inférieure règne une galerie ou arcature composée de petites colonnettes avec chapiteaux à crochets réunies entre elles par des arceaux cruciformes. Le fond

(1) *Arch. de la prov.*, t. II, p. 151.

Digitized by Google

de l'abside, qui se termine carrément, est percé de deux vastes fenêtres, surmontées d'une rosace, le tout encadré d'un cordon triangulaire taillé en forme de larmier. — Il est facile, encore aujourd'hui, de constater le raccordement de ces deux parties essentiellement distinctes dans l'église de Pévy.

C'est en vain que nous avons consulté les monuments de l'histoire et la tradition pour découvrir l'origine de cette église et l'époque précise de sa construction ; nous n'avons trouvé aucun document antérieur au 21 Juin 1431. C'est d'abord (1) une supplique adressée à MM. du chapitre de Reims, par les habitants de Pévy, à l'effet de ne pas être poursuivis pour avoir levé, sans leur consentement, une taille sur eux mêmes pour la réparation de leur église.

En 1607 (2), la charpente et la couverture de l'église étaient en mauvais état, un devis estimatif fut dressé, et les travaux, adjugés au rabais à des ouvriers de Reims, furent exécutés aux frais du chapitre. Le plan de l'église dressé à cette occasion se trouve aux archives de la ville de Reims et nous la montre telle qu'elle était en 1607.

En 1732, le clocher menaçait ruine. Les habitants de Pévy, s'appuyant sur des antécédents analogues, entre autres les réparations faites en 1607 (3), où leur concours n'avait pas été réclamé, refusèrent de le rétablir ; de là contestation entre eux et les représentants du chapitre. L'affaire fut portée devant un membre du parlement (4), qui déclara qu'il fallait s'en

(1) Arch. du chap., liasse 7.
(2) Arch. du chap., liasse 24, n. 21, 1, 2, 3, 4.
(3) *Loc. cit.*, liasse 24, n. 7.
(4) *Loc. cit.*, n. 8.

Digitized by Google

référer à l'édit de 1695, qui met à la charge des gros décimateurs l'entretien du chœur (art. 21), et aux frais des habitants l'entretien de la nef et du cimetière (art. 22) ; que le point de séparation entre le chœur et la nef dépendait de la position du crucifix ; et qu'enfin, pour le cas où il y aurait doute si le clocher fait partie du chœur ou de la nef, les réparations devaient se faire à frais communs (1). Cet avis fut suivi.

En comparant l'église actuelle avec le plan par terre de 1607, on reconnaît que la nef collatérale du nord a été reconstruite symétriquement à celle du midi Cette reconstruction a eu lieu dans les dernières années du dernier siècle. En 1858, on a ajouté une sacristie.

Bas-reliefs de la chapelle méridionale. — Fixons un instant notre attention sur le rétable de la chapelle du midi ; il se compose de trois compartiments bien distincts, qui forment autant de scènes de la vie du saint Précurseur.

Dans le premier, au milieu, on voit le Père éternel, l'Ancien des jours, sous la figure d'un vieillard vénérable, entouré de légions d'anges. Au-dessous, l'Esprit-Saint, sous la forme traditionnelle de la colombe, semble descendre des cieux et s'arrêter sur la tête de Jésus au moment où, descendu dans le Jourdain, il reçoit le baptême des mains de Jean. C'est la reproduction exacte de la scène biblique : « *Hic est filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui.* »

(1) Arch du chap., liasse 24, n. 8 et suiv.

Digitized by Google

Dans le compartiment de gauche, l'artiste nous représente Jean dans le désert. Appuyé sur un tronc d'arbre, l'austère prédicateur s'adresse à une foule compacte où se trouvent confondus l'orgueilleux pharisien, le docteur de la loi et l'humble femme de Judée. A voir l'attitude grave et recueillie de cet auditoire si varié, on comprend l'impression profonde produite par les éloquentes paroles de l'homme du désert.

Le troisième compartiment, à droite, figure la scène de la décollation du saint Précurseur. Dans l'angle plus enfoncé, on voit une prison dont la porte est ouverte ; sur le seuil gît ensanglanté le corps mutilé de la victime ; un soldat, qui a fait l'office de bourreau, remet la tête à la fille d'Hérodiade. Celle-ci la reçoit sans frémir, la présente sur un plat et la dépose, comme un trophée, sur la table du festin royal. Cette dernière scène est surtout saisissante jusque dans ses moindres détails : Hérode se trouble comme effrayé de lui-même et honteux de son crime ; l'un des convives tombe évanoui, tandis que la fière Hérodias jouit orgueilleusement de sa vengeance.

Sauf les costumes qui font anachronisme, mais qui indiquent l'époque de l'œuvre, celle des règnes de Henry III et de Henry IV, le caractère des personnages est fidèlement reproduit ; les détails sont de la plus grande vérité.

L'ornementation accessoire est quelque peu capricieuse, tout en conservant les règles de la symétrie. Les colonnes qui séparent les compartiments sont formées de troncs d'arbres noueux dont les branches s'épanouissent pour former le couronnement de chaque scène. Les autres accessoires, les

Digitized by Google

PROUILLY.

Chose étonnante! Prouilly, qui comptait jadis sur son blason les armoiries de sept à huit familles seigneuriales, n'a conservé aucune trace de cette illustration; ses châteaux ne sont plus; il n'en reste ni souvenir ni vestiges dignes d'être mentionnés.

Si nous compulsons les archives pour découvrir son passé féodal, nous apprenons qu'en 1321 Prouilly avait pour seigneur *Ebalus*, chevalier; et au mois d'Octobre 1352, Jean de Tournières, aussi chevalier. — En 1574, la seigneurie était tombée en quenouille (1).

De 1645 à 1654, le seigneur était Pierre de Laistre, sieur du Coudray. — A partir de 1666, nous trouvons les sieurs d'Arras d'Haudrecy, de la Marlière, de Prouilly, de Cerny, etc. Robert d'Arras, écuyer, est le premier de cette famille mentionné sous le titre de vicomte de Prouilly, et dont la noblesse et la généalogie se trouvent consignées dans le nobiliaire de Caumartin.

La seigneurie de Prouilly passe en partie dans la famille de Montigny: 1° par mariage de Marie-Jacqueline d'Arras avec Marie-Thomas de Montigny; 2° par l'acquisition que le chevalier de Montigny fit, en 1776, des droits de la veuve de Philippe d'Arras.

La seigneurie relevait en plein fief de très-haute et puissante dame Elisabeth-Marthe de Croy de la Rochefoucault, duchesse d'Ancenis, comtesse de Roucy;

(1) Arch. privées.

Digitized by Google

le chevalier de Montigny lui rendait foi et hommage le 8 Octobre 1777.

Château de la seigneurie. — Nous n'essaierons pas de donner la description de la principale maison seigneuriale de Prouilly; nous dirons seulement que, d'après les titres anciens qui parlent de ses terrasses, de ses voûtes, des escaliers conduisant à l'auditoire, ... elle devait avoir une certaine importance.

Droits de la seigneurie. — Ces droits consistaient en haute, moyenne et basse justice,... en cens, surcens, lods, ventes et banalités.

Les deux moulins de Prouilly et de Cuissat dépendaient de la seigneurie.

Le vivier des seigneurs était remarquable par son étendue et ses belles eaux ; il est complètement desséché et mis en culture.

Redevances de la seigneurie au XVIIe siècle.

1° à M. le comte de Roucy, 12 livres.
2° aux Jacobins de Reims, 19 livres.
3° à l'Hôpital-Général de Reims, 5 livres.
4° au sieur curé de Prouilly, 15 livres.
Au même, 4 septiers de seigle.
5° au maître d'école, 2 septiers de seigle.
6° à la fabrique de Prouilly, 15 livres.
7° au commandeur du Temple, 12 septiers de mouture, 2 poinçons de vin et 30 sous.

Par un accord intervenu le 31 Janvier 1718, cette dernière redevance fut établie sur le petit moulin.

Nous pourrions redire ici l'origine de cette dernière redevance ; elle se rapporte à la fondation d'une

Digitized by Google

chapelle dans l'église des frères de la chevalerie du Temple, en 1231 ; — nous pourrions aussi en montrer l'accroissement successif par l'effet de nouvelles libéralités ; — nous pourrions enfin citer les nombreuses sentences et décisions judiciaires qui s'y rapportent ; — mais, pour ne pas être trop long, nous préférons renvoyer aux archives qui ont fourni tous ces renseignements :

1° archives du Temple : liasses 14 et 15, numéros 1, 3, 4 ;

2° registre censier de 1584, art. 685, 686, 687 ;

3° registre terrier de 1673, art. 2402 ;

4° registre terrier de 1747, art. 3033 et folio 655, — où sont copiés les titres de 1741 et l'arrêt de 1750 ;

5° procès-verbal du 8 Avril 1789.

Nous ignorons le lieu où sont consignées ces archives du Temple (1).

L'église de Prouilly. — L'origine de cette église est complètement inconnue. L'ensemble n'a rien de remarquable ; son aspect est même assez médiocre ; mais elle offre, dans ses parties, des caractères architectoniques qui méritent une étude particulière.

La grande nef et le clocher appartiennent au style roman le plus pur. Dans la nef, ce style se reconnaît aux arcades à plein-cintre, aux fenêtres étroites et allongées, percées sans évasement, et aussi dans une corniche à modillons qui forme l'entablement de la tribune. Le clocher, qui s'élève sur le milieu du transept, est excessivement lourd dans sa base : quatre

(1) Archives et renseignements privés.

Digitized by Google

énormes piliers, sans aucun ornement, le soutiennent jusqu'à la hauteur de la voûte, qui est elle-même écrasée et semble ployer sous un fardeau. Au-dessus du comble, il revêt la forme d'une tour carrée, percée sur ses quatre faces d'un double rang d'ouvertures en plein-cintre. Sur le plan inférieur, elles sont très-étroites, élancées comme dans la nef et sans évasement; mais, dans la rangée supérieure, elles s'élargissent et s'encadrent deux à deux dans un plein-cintre. Le clocher se termine par deux pignons aigus, comme à Montigny, Courville, etc. Cette partie de l'église est évidemment bien ancienne, et on pourrait la reporter au XIe siècle.

Si nous passons à l'examen des autres parties, nous trouvons d'abord le porche entièrement voûté, qui accuse, par ses ogives à lancettes, le XIIe ou le XIIIe siècle.

Le sanctuaire paraît être de la même époque ; il se compose de deux travées à peine séparées par une légère colonnette, et couronnées de voûtes à moulures toriques. Il est éclairé par six grandes fenêtres ogivales, deux de chaque côté, et les deux autres réunies au fond de l'abside avec une rosace encadrée.

Nous ne mentionnons les deux chapelles et les bas-côtés que pour mémoire ; car ils ne revêtent le cachet d'aucun style et n'ont d'autre mérite que d'appartenir à un édifice classé au nombre des monuments historiques.

Comme ornement intérieur, nous citerons un Chemin de la Croix en peinture, dont la composition est empruntée aux révélations de Catherine Emmerich. Ces toiles sont dues au pinceau de M. Hécart, de Reims.

A défaut d'autres souvenirs, il nous sera permis de

Digitized by Google

consigner ici celui de deux bons prêtres que Prouilly eut pour curés.

Parlons d'abord du dernier curé qui l'a desservi avant la Révolution. Pierre-François-de-Paule Malmy, né à Reims, le 4 Septembre 1744, fut ordonné prêtre en 1769. Il vicaria d'abord à Mareuil-sur-Ay ; en 1773, il fut chargé de la cure de Perthes-les-Hurlus et de ses deux annexes, les Hurlus et le Mesnil-lès-Hurlus. Se croyant appelé à la vie du cloître, il entra à la Chartreuse du Mont-Dieu en 1778. Une maladie grave, qui survint quelques mois plus tard, le força à quitter la vie religieuse et à reprendre le ministère de sa paroisse. En 1781, il fut promu à la cure de Prouilly, qu'il édifia par une vie de zèle et de dévouement.

A la Révolution, il émigra d'abord en Belgique, puis en Hollande ; il revint ensuite en Belgique, où se décida sa vocation pour la Trappe. Nous n'avons point l'intention de retracer l'histoire de ce saint religieux, qui devait être le fondateur de la Trappe d'Aiguebelle, où il mourut le 10 Avril 1840. Il portait en religion le nom de Dom Etienne.

Un autre enfant de Reims, Jean-François Cadart, devait réparer à Prouilly les désastres de la Révolution. Comme le P. Malmy, ce saint prêtre fit, sur la terre d'exil, un dur apprentissage de la vie sacerdotale ; il termina sa carrière à Prouilly, vers 1822.

Deux ouvrages sortis de sa plume suffisent pour faire apprécier ses talents et sa vertu. Le premier a paru à Epernay, en 1816, sous ce titre :

Explication de l'allégorie prophétique contenue dans le jugement de Salomon, par J.-F. Cadart, bachelier en théologie.

Digitized by Google

Le deuxième, resté manuscrit, est intitulé:

La double Puissance du Fils de Dieu fait homme, mise dans tout son jour par l'effet de la Révolution...

La butte de Prouilly. — Montons à cette éminence circulaire, à cette levée qui se dresse sur la montagne et que tout le monde connaît et appelle la *Butte de Prouilly.*

Bien des suppositions ont été faites pour expliquer l'origine et l'objet de ce monument, et pour en déterminer la date.

Raisonnant par analogie, plusieurs savants ont pensé que ce pouvait être un *tumulus,* un mausolée érigé à la mémoire d'un général romain ou de quelqu'autre guerrier célèbre; mais aucun renseignement historique, aucun indice matériel n'est venu, jusqu'ici, rendre probable cette conjecture. On a fait des fouilles assez profondes (1), on a trouvé des pierres; mais ces pierres étaient brutes, jetées sans art, sans symétrie, confondues avec la masse de terre dont se compose la pyramide. Du reste, pas de traces d'ossements, pas le moindre objet qui puisse révéler une sépulture. La *Butte* ne serait donc point un monument funèbre érigé à la mémoire d'un illustre mort.

Peut-on y voir les restes d'un château-fort détruit, au Moyen-Age, dans les guerres des seigneurs ou dans

(1) M. Lécrivain, notaire à Jonchery, a fait pratiquer des fouilles et n'a rien trouvé. Pour couvrir sa déconvenue, n'a-t-il pas eu l'idée de publier, dans une revue, que nos *musées venaient de s'enrichir de quatre chevaux de bronze découverts dans une butte non loin de Reims?...*

Digitized by Google

les invasions étrangères? Cette supposition nous paraît plus gratuite encore que la première. D'abord, inutile de répondre à ceux qui débitent de sang-froid que ce château communiquait avec le village par une galerie souterraine; nous ne sommes plus au temps des fées. Mais si la *Butte* avait été un château-fort ou une habitation, après toutes les recherches qui ont été faites, n'aurait-on pas retrouvé quelque trace, quelqu'indice d'incolation? quelque mur ou quelque fondation? Rien de tout cela n'a été remarqué. — Je me trompe; à la base de ce monticule, on a retrouvé des pierres brutes rangées avec ordre comme pour soutenir des terres. Serait-ce là ce qu'on voudrait appeler les assises d'une ancienne forteresse?

Rendons-nous bien compte de la position de cette butte. Elevée sur la pointe la plus avancée de la colline, elle domine, comme un promontoire, toute la vallée et l'observe dans sa longueur. Au pied du tertre dominateur, que voyons-nous? La *voie romaine* de Paris à Trèves, dont il est encore facile de préciser le tracé et de relever les jalons. Reculons de dix-neuf siècles, et nous verrons les légions du peuple-roi tracer, en avançant, le chemin de la conquête. Mais, pour lui, ce n'est pas assez de conquérir, il veut conserver, et nous le voyons assurer sa conquête en élevant de distance en distance, tantôt au passage d'une rivière, tantôt au sommet d'une colline, une *butte*, une *motte*, *castrum* ou *speculum*, où il laissera un poste de défense et de sécurité garanti par une simple palissade. Telles seraient, à notre avis, l'origine et la destination de cette *fameuse Butte de Prouilly*.

Incendie de Prouilly. — Le village de Prouilly

Digitized by Google

fut presqu'entièrement détruit par un incendie qui éclata le 15 Août 1842. Un membre de la commission des secours (1) eut l'idée d'employer une partie des fonds recueillis à perpétuer le souvenir de ce cruel évènement.

L'inscription, furtivement placée par ses soins sous le porche de l'Eglise de Prouilly, fut dénoncée à l'archevêché comme intruse, à l'Académie de Reims comme ridicule. Par ordre supérieur, elle fut poliment éliminée et renvoyée à son auteur.

(1) M. Lécrivain, ex-notaire à Jonchery.
L'inscription était ainsi conçue :

Bronze, porte en pleurant, à l'oreille des âges,
Ces clameurs qu'en Août mil-huit-cent-quarante deux
Prouilly poussa deux nuits, en face des ravages
D'un vaste embrasement, phare touchant aux cieux,
Dévorant ses réduits, ses granges, ses étables,
Meubles, paille, foins, grains, sourd aux gémissements
De la foule confuse, à ses cris lamentables
Opposant l'amer bruit de ses pétillements.
Dis, que de toutes parts, tant de cris, tant de larmes,
De la miséricorde ouvrirent les trésors,
Qu'à nos maux, la pitié vint opposer ses armes,
Que nous fûmes l'objet de sublimes efforts.

O vous qui coucherez après nous dans nos gîtes,
O! gardez que le feu ne s'y déchaîne encor ;
Funeste artisan de ruines subites,
C'est l'ange du malheur quand il prend son essor.

Econduit, M. Lécrivain conçut le projet de placer ses vers dans un bois à lui appartenant, sur le chemin de Jonchery, avec cette souscription :

Du porche de Prouilly par les prêtres chassée,
En ce bois je vivrai dans la pierre enchâssée.

Le projet ne se réalisa pas ; mais la bile de l'auteur contre l'Académie, et surtout contre l'un de ses membres, M. Bandeville, s'épancha dans un pamphlet qu'un imprimeur de Paris consentit à mettre au jour.

Digitized by Google

Le moulin de Cuissat et la Grande-Jeannette. — Ces deux noms rappellent un crime épouvantable dont le souvenir est resté vivant dans le pays rémois. Dans la nuit du 20 au 21 Août 1785, le meunier Destouches, sa femme, leurs deux filles et leur fils en bas âge, leur garde-moulin et un camarade de celui-ci couché avec lui, furent assassinés pendant leur sommeil avec un marteau de cordonnier.

Sur huit accusés impliqués dans la procédure, trois furent condamnés, par arrêt du parlement de Paris du 10 Janvier 1786, à être rompus vifs et préalablement appliqués à la question. Ils furent exécutés le 18. — Jeanne Delozanne, dite la Grande Jeannette, fut condamnée à être pendue, et préalablement appliquée à la question. Deux autres furent condamnés aux galères perpétuelles. Les septième et huitième accusés furent renvoyés (1).

ROMAIN.

Ce petit village, dont le nom semble indiquer l'origine, offre bien peu de souvenirs à l'archéologue. S'il est vrai que César ait établi sur ce point un camp pour ses légions, nous n'avons pas trouvé de traces bien sensibles de son passage, et nous regrettons de n'avoir pas été plus heureux pour la suite de l'histoire de ce village.

(1) Archives du tribunal de Reims, 1786. — *Recherches sur la question ou torture,* par M. Berriat-Saint-Prix fils, procureur du roi à Sainte-Menehould. -- Brochure in-8°.

Digitized by Google

Eglise de Romain. — Ce modeste édifice offre à peine, dans son extérieur, la physionomie d'une église. Recouvert d'une toiture immense qui enveloppe, tout à la fois, et la nef et les bas-côtés, on le prendrait aisément, sans le petit clocher qui le surmonte, pour un vaste magasin. Pour surcroît de misères, les siècles avaient amassé tant de terre au pied de ses murs, qu'en 1858, pour le déblayer, il a fallu en enlever un mètre et demi d'épaisseur. Si nous entrons, nous trouverons à l'intérieur trois nefs bien régulières, un transept et un chœur bien voûté. L'architecture se rapporte au plein-cintre et accuse le XIe siècle. Les transepts ont été restaurés et l'on a remplacé les fenêtres romanes par du flamboyant. Les bas côtés paraissent aussi avoir été reconstruits à une époque peu éloignée. Comme l'architecture est privée de tout ornement, il serait facile de se tromper si l'on voulait assigner une époque à chaque partie.

L'église de Romain renferme plusieurs pierres tumulaires, parmi lesquelles nous relevons la suivante :

Cy gist vénérable et discrète personne Me Thomas Denot, prestre natif de Sericourt, curé de Romain et vicaire de Montigny, lequel trépassa le 2 Février 1563.

Requiescat in pace.

D'autres inscriptions, se rapportant aux familles seigneuriales qui ont eu leur résidence à Romain, ont été découvertes en 1864. Une seule a pu être intégralement déchiffrée. La voici :

Cy gist François de Noue, ecuier, fils d'honoré sei-

Digitized by Google

Marselle. — Cette villa, aujourd'hui détruite, était autrefois du domaine royal. Elle avait été donnée (1), en 922, à l'abbaye de Saint-Thierry par Charles le Simple. Par une charte publiée à Reims le 6 des ides de Décembre 983 (2), le roi Lothaire, à la demande de sa mère Gerberge, confirma les dispositions de son aïeul. En 1272 (3), Philippe le Hardi y ajouta le sceau de son approbation.

Cette villa a été détruite, on ne peut dire à quelle époque. En disposant le terrain pour bâtir une ferme *aux Marais de Neuf-Ans*, en 1856, on est tombé sur d'anciennes fondations que l'on suppose être celles de l'ancienne *villa Marselle*. A quelques centaines de mètres plus loin, du côté de la rivière, on trouve les bois *Mersellins* ou *Marsellins*, qui dépendaient probablement de la villa.

Couvent des Templiers.— On suppose qu'il a existé aussi dans cette plaine un *couvent de Templiers* ; mais on ne peut préciser la place qu'il occupait.

Découverte de pièces de monnaie. — Dans les environs de la *villa Marselle*, on a fait, en Décembre 1821, une trouvaille assez importante. En cultivant son champ pour le planter en bois, un habitant de Trigny a découvert un véritable trésor enfermé dans un vase elliptique en cuivre rouge, artistement travaillé, avec un couvercle bombé. Il contenait 18,000

(1) Marlot, t. III, p. 43, 690.
(2) *Op. cit.*, *ibid.*
(3) Marlot latin, t. II, p. 19. — Varin, *Arch. adm.*, t. I, p. 317 et suiv.

Digitized by Google

pièces romaines d'un argent plus ou moins pur, dont les plus anciennes étaient de Septime-Sévère (193), et les plus récentes de Gallien et de Constance (260) Un amateur de Châlons, qui les a examinées, suppose qu'elles étaient enfouies depuis cette époque (1).

Nous pourrions citer un certain nombre de documents historiques relatifs à Trigny (2), mais ce serait sortir du cadre restreint de cette étude ; contentons-nous de terminer par une description abrégée de l'église.

Eglise de Trigny. — Dans cet édifice, il est facile de reconnaître deux églises, ou plutôt deux parties d'église tout-à fait distinctes.

L'église primitive se retrouve dans la grande nef ; les trois travées inférieures sont encore intactes ; les autres ont été un peu retouchées, pour faciliter le raccordement des nouvelles constructions. Cette partie accuse le roman du XIe siècle. Il en est de même de la tour qui, dans sa base comme dans sa partie supérieure, porte les caractères évidents de la même époque.

A côté, ou plutôt autour de cette église primitive, s'est élevée, au XVe siècle, une nouvelle église qui se compose d'une abside à pans coupés et de trois travées latérales, au centre desquelles a été conservée l'ancienne tour romane. Ces nouvelles constructions sont du style ogival tertiaire. Elles sont couronnées de voûtes

(1) Voir ce qu'en dit Chalette, *Statistique*, 1825, art. Trigny.

(2) VARIN, *Arch. adm.*, t. I, p. 317 et suiv. — *Act. de la prov ecc.*, t. II, p. 151. — Dom MARLOT, t II, p. 192-193.

Digitized by Google

et il recevait pour traitement, en 1644 (1), quarante septiers de froment prélevés sur les revenus de la châtellenie de Courville.

Les évènements qui ont amené la destruction de ce château-fort nous sont inconnus, et nous pouvons dire avec vérité que nous n'en connaissons ni le commencement ni la fin.

C'est aujourd'hui l'emplacement d'une ferme qui paraît avoir abandonné les Trois-Fontaines pour s'établir plus commodément dans la belle cour de ses anciens seigneurs et maîtres.

Eglise d'Unchair. — Nous passons rapidement sur la description de cette église, que l'on peut rapporter du XIIe au XIVe siècle, les caractères n'étant pas assez marqués pour affirmer une époque précise. La forme ogivale des arceaux, les moulures qui les accompagnent, les chapiteaux à crochets, les anneaux qui divisent quelques colonnes, le tore saillant des bases et les feuilles recourbées qui s'en détachent aux angles, sont bien des indices caractéristiques du XIIe siècle ; mais il y a des parties qui semblent accuser une époque postérieure. — Par son plan, elle n'appartient pas plus à une époque qu'à une autre ; elle est régulière dans ses trois nefs et dans son abside, mais le bras méridional de son transept manque et n'a probablement jamais été construit ; celui du nord supporte la tour du clocher.

Le clocher accuse à peu près la même époque que l'église ; on retrouve l'ogive, un peu surbaissée pour-

(1) Arch. de l'arch., liasse 61 ou 18.

Digitized by Google

tant, dans les fenêtres géminées qui sont percées sur les quatre faces, et dans les fenêtres accolées qui ornent le dernier étage. Le clocher est couronné d'un toit à deux pans, comme nous l'avons remarqué dans la moitié des églises du canton.

Quelques pierres tumulaires sont confondues dans l'église avec les dalles du pavé ; aussi sont-elles devenues presqu'indéchiffrables, tant elles sont usées. Nous mentionnerons seulement l'inscription suivante, qui n'a, du reste, d'autre importance que de nous révéler l'orthographe du nom du village en 1605 :

Ci gist honneste homme Jehan Charpentier, en son vivant vigneron demeurant à Ungcher, natif de Creuni, lequel trépassa le XX. jour d'Avril MDCV. »

En vertu d'une donation de Pierre Bressel, ratifiée par une charte de Guillaume aux Blanches-Mains en 1179 (1), la dixme d'Uncher appartenait à l'église de Saint-Gilles d'Arcis. Le prieuré de Saint Gilles ayant été réuni au domaine de l'archevêché en 1412 (2), celui-ci rentra en possession de tous ses droits et devint dès lors grand décimateur d'Unchair. Divers procès-verbaux d'adjudication nous montrent comment ces droits s'exercèrent jusqu'à la Révolution. Les dixmes de Breuil avaient la même origine.

(1) Cart. de l'arch. B., f° 84.
(2) Dom Marlot, t. IV, p. 157.

Digitized by Google

Le clocher, qui s'élève sur l'une des chapelles du midi, n'a pas de caractère architectural. La flèche quadrangulaire qui le surmonte peut bien être de 1751.

Ecarts de Ventelay. — Il faudrait une étude spéciale pour traiter ce qui concerne les écarts de Ventelay, qui sont au nombre de douze. Citons seulement le hameau de Bourgogne qui, au siècle dernier, avait un château avec le titre de baronnie. Il appartenait, en 1772 (1), à Louis Canelle, baron de Provisy, Bourgogne, Lochefontaine, etc. Celui-ci, par un acte passé devant le notaire royal de Roucy, en 1776 (2), le vendit à M. le comte de la Marck de Romain, tout en se réservant le titre de baron Le château de Bourgogne n'offre rien d'intéressant.

Antiquités de Ventelay. — On retrouve, en divers endroits, sur le territoire de Ventelay, des vestiges d'habitations, des caves, des conduits d'eau, etc. Sur le chemin qui va du hameau de Ventelay à la ferme de Beaugillet, on a trouvé, en 1849, au lieu dit *les Corroirs*, des débris de mosaïque. Nul doute que des fouilles, pratiquées avec intelligence, ne fassent obtenir quelque résultat intéressant.

Biographie. — Arnoul de Ventelay, abbé de Signy vers 1285 (3).

(1) Renseignements privés.
(2) Notariat de Roucy.
(3) Marlot, t. III, p. 182.

Digitized by Google

VENDEUIL.

Ce village est assez coquettement posé sur le flanc d'une colline couverte de vignes. Deux édifices, remarquables à divers titres, en occupent le centre.

L'église. — Ici, il n'y a point à faire la description de voûtes élancées, de colonnes aux élégants chapiteaux, de nefs et de chapelles symétriques. Extérieurement, nous aurons peine à reconnaître la physionomie d'une église ; à l'intérieur, nous ne trouverons pour la distinguer d'une pauvre et chétive grange que les attributs bien modestes de sa sainte destination. Quatre murs, qui ne sont ni alignés, ni parallèles entre eux, forment l'enceinte de l'édifice ; un pauvre plancher presqu'à jour tient lieu de voûtes ; quelques étroites fenêtres, percées dans les murs latéraux, permettent au jour d'y pénétrer. Au fond, un autel pour le saint sacrifice ; au-dessus de la porte d'entrée, au sommet du pignon, une cage en bois pour abriter la petite cloche ; voilà l'église de Vendeuil. Son histoire n'est pas plus riche en faits que ne l'est son architecture.

Cette église était bien petite et surtout bien pauvre en l'an de grâce 1732 ; elle n'avait ni clocher, ni sacristie. Le 18 Juillet de cette même année (1), le chapitre de Reims autorisait les habitants de Vendeuil à établir une porte dans le mur ou larresse du chœur, et à construire une sacristie du côté du midi.

(1) Arch. du chap.

Digitized by Google

Le 6 Juin 1736, les échevins de Vendeuil vont déclarer par devant Me Ressy, notaire à Crugny, qu'ils se portent garants et cautions de tous les travaux.....

Le 1er Septembre 1759, Monseigneur l'évêque de Cydon, coadjuteur de Reims, faisant la visite de l'église de Vendeuil, constatait « que la couverture de la sacristie tombait de vétusté, de même que la maçonnerie et la couverture de la nef (1). » L'abbé d'Irval, alors seigneur de Vendeuil, voulut bien se charger de faire à ses frais toutes ces réparations, moyennant une concession de terrain à prendre sur le côté du cimetière. La concession fut faite par les habitants, approuvée par l'autorité ecclésiastique et entérinée par l'intendant de la justice en Champagne (2).

Alors ce fut un combat de générosité. L'abbé d'Irval ne se contenta pas de ce qu'il avait promis : il fit encore « élever un mur au devant du portail pour y adosser un portail et y placer une *cloche fermée*. Il fit construire sur son terrain une chapelle pour les fonts baptismaux », occupée aujourd'hui par la statue de la Sainte-Vierge et le confessionnal. — En reconnaissance, les habitants de Vendeuil s'engagèrent à faire célébrer à perpétuité un service solennel pour le repos de l'âme du dit sieur d'Irval père, au jour de son décès.

Telle est l'origine, je ne dis pas de l'église, mais de la sacristie, du porche, du portail, du clocher, voire même probablement de la *cloche fermée*.

(1) Ext. de l'ordonnance de Henry de Barberie, intendant de la justice en Champagne.

(2) Arch. de l'arch. et de Vendeuil.

Digitized by Google

L'église de Vendeuil était annexe de Jonchery et était desservie par le curé de cette paroisse. En raison de son titre, ou plutôt en vertu des droits qui lui avaient été cédés par le chapitre, il prélevait la dîme en vin sur Vendeuil et Irval (1).

Château de Vendeuil. — Passons au château. Il est contigu à l'église, sous laquelle, dit-on, s'étendaient autrefois ses caveaux. Ici, quel contraste ! A côté de cette chapelle dont nous avons redit la pauvreté, nous trouvons une élégante maison, bien bâtie, bien distribuée, où le luxe et l'aisance peuvent s'installer avec commodité. En face, un joli parterre, des terrasses étagées, une serre où se conservaient, il y a quinze ans, les plantes, les arbustes les plus rares; plus bas, un magnifique potager ; puis, au dernier plan, un parc bien découpé, planté d'arbres choisis, arrosé de belles eaux, sur lesquelles le cygne se promène avec fierté ; puis enfin, des kiosques, dernier raffinement de la fantaisie. Voilà le château de Vendeuil ; voilà, du moins, ce qu'il était en 1850, avant d'être dévasté et dépouillé par les crieurs publics (2).

Irval. — C'est à tort, je crois, que l'on suppose l'existence d'une abbaye à Irval ; il n'en est fait mention nulle part. De ce que le propriétaire du XVIIIe siècle avait le titre d'abbé, il ne faut pas conclure que son domaine fut une abbaye. Nous avons

(1) Arch. du chap., liasse 16, n. 5, 6.

(2) A l'époque du Congrès scientifique tenu à Reims en 1845, M. le baron de Montgenet, alors usufruitier du château, offrit à la ville de Reims la collection des plantes conservées dans ses serres. Cette offre n'a pu être acceptée.

Digitized by Google

examiné avec le soin le plus minutieux ce qui reste des anciennes constructions d'Irval, et nous n'avons trouvé aucun indice d'une destination religieuse. Au contraire, nous avons reconnu des preuves non équivoques d'un manoir mis en état de défense. De chaque côté de la porte d'honneur, s'élèvent des bâtiments d'une structure solide et résistante, reliés entre eux par un pont couvert, en forme de couloir large et commode. Là sont percées des meurtrières fortement évasées et des barbacanes couvertes, disposées de manière à défendre tout accès à l'extérieur. Cette disposition existe encore dans son entier; il n'y manque que l'arquebuse du guet.

Toutes les fenêtres, à meneaux croisés, prennent le jour sur la cour, nouvelle preuve des précautions prises pour la sécurité du manoir.

Nous renonçons à faire la description des bâtiments d'Irval ; les transformations qu'ils ont subies leur ont fait perdre le cachet qui pouvait les rendre intéressants.

Cimetière. — A l'époque du choléra, en 1832, la mortalité fut si grande à Vendeuil, qu'on dut établir d'urgence un cimetière éloigné des habitations. Le fléau passé, on a continué les sépultures dans l'ancien cimetière, tout en respectant le nouveau. Dieu veuille qu'on ne soit jamais forcé d'y recourir!

Digitized by Google

INDEX ANALYTIQUE.

Pages

Avant-propos.. 215

ARCY-LE-PONSART.

Ancien château 218
Eglise. 219
Nouveau château. 220
Abbaye d'Igny 221
Nouveaux bâtiments et chapelle 222

BASLIEUX-LES-FISMES.

Vestiges d'antiquités et souvenirs historiques. . . 223
Couvent des Templiers 224
Ancienne église. 225
Eglise paroissiale. 225
Rétable. 226

BOUVANCOURT.

Ancienne église. 227
Eglise actuelle. 228
Vaux-Varennes, — son château et sa chapelle. . 229
Luternay, ancien prieuré converti en ferme. . . 230
Saint-Aubœuf, — son église et sa croix. . . . 230
Châlons-le-Vergeur, son château et sa chapelle. . 233

BREUIL-SUR-VESLE

Anciens châteaux détruits 234
Eglise 235
Abbaye, couvent d'Ormont convertis en ferme. . . 239
Voisins, dépendance d'Igny 240
La Ville-aux-Bois, — ses châteaux, — ancien, — moderne. 241

Digitized by Google

Vassieux, cense de Saint-Denis. 242

CHENAY.

Son église. 243

COURLANDON.

Son ancien château-fort démoli, — son moulin. . 244
Eglise de Courlandon, — son hôpital détruit . . 246

COURVILLE.

Châtellenie et château. 248
L'église et ses chapelles. 250
La Bonne-Maison. 253

CRUGNY.

Villa de Sainte-Geneviève. 254
Château de Crugny. 255
Couvent bénédictin. 255
Couvent des Templiers. 256
Eglise de Crugny 257
Découvertes, — ancienne église. 259

FISMES.

Eglises de Saint-Martin, — de Sainte-Machre. . . 259
Fismette et la tour de Fismes. 264
Ecarts de Fismes et ses établissements. 265

SAINT-GILLES.

Le prieuré et l'église. 266

HERMONVILLE.

Ses écarts, — son origine, — ses anciens couvents. 267
Son église et son hôtel-de-ville. 269

HOURGES.

Son château et son église 271

Digitized by Google

Bas-reliefs 273
Ancien cimetière 275

JONCHERY.

Son hôpital. 275
Son église. 278
Ancienne halle. 280
Souterrains et cachettes. 281
Découvertes. 281

MAGNEUX.

Son château, ancien couvent des Templiers, et son église 282

MONTIGNY.

Son église et ses peintures murales. 284
Le château du Goulot. 288
La Bassière, ferme détruite. 289
Les Venteaux 289
Les Petits-Venteaux. 290
L'Orme, ancien hameau. 290
Découverte de sépultures 291
Monument votif. 293

MONT-SUR-COURVILLE.

Son église 293

PÉVY.

Son église et ses restaurations 294
Bas-relief. 296
Wadiville. 298
L'Epinette, ferme détruite 298
Hameau d'Ervelon. 299

PROUILLY.

Ses anciens seigneurs, — son château. 300

Digitized by Google

Son église 302
Inscription furtive. 307
Le moulin de Cuissat et la Grande-Jeannette. . . . 308

ROMAIN.

Son église. 308

TRIGNY.

La villa Marselle détruite. 312
Couvent des Templiers. 312
Découvertes. 312
Eglise de Trigny. 313
Chapelle de Saint-Théodulphe 314

UNCHAIR.

Son château fortifié. 315
Sa chapelle. 315
Eglise. 316

VANTELAY.

Son prieuré. 318
Son église. 318
Ecarts 320
Antiquités 320
Biographie 320

VENDEUIL.

Son église. 321
Son château. 323
Château d'Irval. 323
Cimetière du choléra. 324

Digitized by Google

Digitized by Google

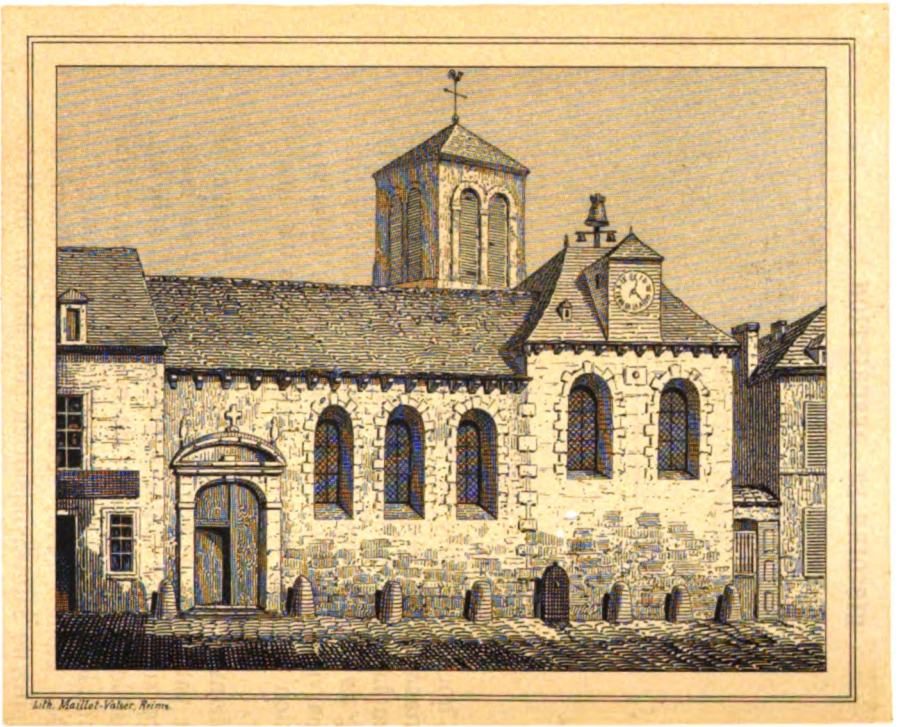

St-ANDRE DE REIMS.

Digitized by Google

SAINT-ANDRÉ DE REIMS

HISTOIRE ET DESCRIPTION

Par M. Ch. GIVELET

MEMBRE TITULAIRE

I.

HISTOIRE.

L'ancienne église de Saint-André, tant de fois menacée et ruinée par les guerres, a cessé d'exister. L'emplacement qu'occupait l'humble sanctuaire, le long de la grande rue du faubourg, est compris dans le parvis du nouvel édifice religieux que l'administration municipale vient d'élever dans ce quartier.

Maintenant que le vieux monument a disparu, il m'a paru utile de retracer son histoire et de le décrire, sinon pour l'intérêt artistique qu'il était impossible de lui trouver, du moins pour sauver de l'oubli les faits qui se rattachent à son existence.

Dès l'année 1119, sous l'archevêque Raoul, le chapitre de Saint-Symphorien possédait un droit de seigneurie sur une partie du faubourg Cérès et terres adjacentes. Ce droit, qu'il tenait de l'arche-

Digitized by Google

vêque, consistait en cens, surcens, ventes, vestures, justice moyenne et basse. La haute était réservée à l'archevêque. En 1160, Samson fit de plus abandon au même chapitre d'un four banal situé dans le faubourg

Le premier édifice religieux bâti dans le quartier remonte à une date inconnue. Il faisait partie d'un hospice pour les pélerins, placé vers l'extrémité de la grande rue à droite, et était désigné sous le nom de Saint-Marc-à-Cachots (1), c'est-à-dire *ad carceres*, vraisemblablement à cause des prisons qui, elles-mêmes, donnèrent leur nom à la porte Chacre.

La première mention d'une église placée sous l'invocation de saint André remonte à 1251. A cette date, le pape Innocent IV accorda, par une bulle, « quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteront, aux jours de la fête de ses saints patrons, l'oratoire élevé en l'honneur du bienheureux apôtre saint André, et de la vierge sainte Catherine, par le Rémois Jehan, dit Bourgeois (*Johannes dictus Burgensis*), dans sa maison située à la Barre près Reims, et de la paroisse de Ruffy (2). »

C'est donc à la dévotion particulière d'un habitant du lieu, qu'est due l'origine de notre église. La bulle donnée en sa faveur, au milieu du XIIIe siècle, y attira naturellement la foule, et dès ce moment, on

(1) Carte figurative de la seigneurie du chapitre de Saint-Symphorien, sur une partie du fauxbourg de porte Cérès, faite par La Joye, arpenteur, 1684.

(2) Voy. *Pièces justificatives*, A.

Ruffy, village près de Bétheny, fut ruiné vers 1350, dans la guerre des Anglais.

Digitized by Google

peut la considérer comme servant au culte public. Nous ignorons à quelle époque le vocable de Sainte-Catherine a cessé d'être en usage.

En 1358, la ville était menacée par Edouard III, roi d'Angleterre. Gaucher de Châtillon, nommé capitaine de la ville par l'archevêque Jean de Craon, prit les mesures qu'il crut propres à assurer sa défense. Les portes Saint-Nicaise, Saint-Pierre et Regnier-Buiron furent murées, l'enceinte de la ville réparée et munie de « creneaux, tours de pierres et bois, tournelles, bretesches, garittemens, emparemens et couronnes d'icelles, » avec « grands engins, brigolles, espingalles. arcs périlleux et autres diverses artilleries, doubles fossés autour de la ville, chaînes dans les rues, etc. (1). » Les maisons qui gênaient l'établissement des fortifications furent démolies, et pareillement les constructions situées à peu de distance, où l'ennemi pouvait se loger, notamment l'église de Clairmarais, la léproserie de Saint-Ladre pour les hommes, les églises de Saint-André et de Saint-Marc-à-Cachots au faubourg de la porte Chacre, les murs qui entouraient la chapelle de Saint-Nicolas de Verlouizet (2), le château de Neuville, près Courcelles.

Les oratoires de Saint-André et de Saint-Marc furent reconstruits. Mais, en 1475, sous Pierre de Laval, la crainte d'une nouvelle attaque des Anglais donna lieu à de nouveaux travaux pour mettre la ville en état de défense, et parmi les constructions

(1) Marlot latin, tome II, page 642.

(2) Cette chapelle était située près des remparts, derrière les Cordeliers.

Digitized by Google

dont la démolition fut ordonnée par Raulin Cochinart, Marlot nomme Saint-Marc-à-Cachots. L'oratoire de Saint-André, dont il ne parle pas, fut-il épargné dans cette circonstance? C'est fort douteux. Pourquoi, en effet, eût-il été plus heureux qu'en 1358? Vainement, du reste, entre l'époque que nous venons de rappeler et celle de la Renaissance, nous chercherions des traces de l'existence de Saint-André : il nous faut aller jusqu'au pontificat de Robert de Lenoncourt, en 1529, pour voir l'antique oratoire sortir de ses ruines.

« Le 20 Avril de cette année, dit Coquault, les habitans du faubourg de Porte-Cère prièrent le chapitre de Saint-Symphorien de leur permettre de faire bastir une chapelle aux fauxbourgs, avec fonts baptismaux, d'aultant qu'ils sont parochiens de Saint-Symphorien; ce qui leur fut permis, à la charge qu'ils feroient bastir une maison pour le prestre et qu'ils le doteroient. »

Jusqu'alors, la chapelle de Saint-André, quoique ouverte aux habitants du quartier, n'avait eu qu'un caractère privé. Un prêtre de Saint-Symphorien la desservait, et c'est le seul lien de dépendance qui paraît avoir existé jusque là entre elle et le chapitre de Saint-Symphorien, en raison de ce que le sol, sur lequel elle s'élevait, appartenait au même chapitre.

La requête qui nous a été conservée par Coquault n'intéressait pas, du reste, la totalité des habitants des Bourgs. Un tiers environ d'entre eux étaient paroissiens de Saint-Sébastien de Bétheny. C'étaient ceux dont les maisons se trouvaient, en sortant de Reims, à gauche dans la rue de Bétheny et le long

Digitized by Google

des fossés de la ville, jusqu'au chemin dit *de la Justice*. Le reste appartenait à la paroisse de Saint-Symphorien.

Malgré l'importance de cette population, ou peut-être à cause de cette importance, le chapitre de la collégiale eut peine à accorder ce qu'on lui demandait.

Toutefois, la reconstruction projetée put s'effectuer; et elle paraît s'être bornée à la partie de l'église à laquelle était adossé le maître-autel ; le reste, autant qu'il nous a été permis d'en juger, était d'une époque plus récente.

Là ne devaient pas se borner les désirs des habitants du faubourg. En 1596, les notables, plus soucieux de procurer une existence propre à leur quartier que de voir de temps en temps quelques-uns d'entre eux appelés aux honneurs et aux charges de Saint-Symphorien, vinrent en députation trouver le cardinal de Lorraine, et le supplièrent d'ériger en succursale dépendante de Saint-Symphorien l'oratoire de Saint-André. Ils insistèrent surtout, dans leur requête, sur ce que le nombre des habitants s'étant considérablement augmenté, l'église de Saint-Symphorien ne pouvait plus les contenir, et qu'ils en étaient fort éloignés. De plus, les portes de la ville étant fermées pendant la nuit, et souvent même pendant le jour, il leur était alors impossible d'obtenir du chanoine chargé de leur chapelle les secours spirituels dont ils pouvaient avoir besoin. Il fut ordonné par le seigneur évêque de Châlon-sur-Saône, pour lors vicaire général du cardinal, par acte du 18 Avril 1560, que Saint-André prendrait le rang de succursale, et qu'un prêtre y résidant, à la nomi-

Digitized by Google

nation du chapitre de Saint-Symphorien, serait chargé d'y faire le service divin et d'y administrer les sacrements.

La chapelle de Saint-André fut alors agrandie. On y plaça un tabernacle pour la réserve du Saint-Sacrement, on y construisit des fonts baptismaux; un cimetière y fut aussi annexé (1). Tout ceci ne se fit pas sans protestations de la part du chapitre de la collégiale. Plusieurs habitants témoignent contre l'opportunité de la nouvelle érection, et procès-verbal de leur déposition est dressé (2). En 1561, Pierre Pery, tavernier, âgé de 75 ans, et demeurant depuis cinquante ans au faubourg, affirma que les curés et les vicaires de Saint-Symphorien, chargés de Saint-André, y sont venus exactement, aux jours voulus, chanter les offices des fêtes et des morts. Pierre Sillon, maréchal, qui habite le faubourg depuis vingt-sept ans, confirme ce récit, et après lui Person Taillet, laboureur depuis trente-huit ans au même lieu. Néanmoins, en 1563, Saint-André fut définitivement érigé en succursale de Saint-Symphorien, avec titre de vicariat perpétuel. Les seules obligations qui restèrent aux paroissiens de Saint-André, à l'égard de l'église de Saint-Symphorien, furent d'assister au service divin, dans cette église, les jours de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de Saint-Symphorien et de la Dédicace de la même église.

« Ils devoient aussi, dit le mémoire auquel nous empruntons ces détails, y recevoir leur Créateur au

(1) Archives de la paroisse, au dépôt départemental.
(2) Archives de la ville, liasse de Saint-Symphorien.

Digitized by Google

temps fixé pour les Pâques, et étoient tenus, en outre, de payer tous les ans, le jour de Saint-Martin d'hiver, la somme de 12 livres tournois et de 6 livres de cire, pour la subsistance du prêtre désigné par le chapitre de Saint-Symphorien pour desservir la succursale. » La somme de 12 livres ayant été par la suite reconnue insuffisante, elle fut successivement augmentée jusqu'à 52 livres.

L'état de choses ainsi établi donnait pleine satisfaction aux habitants du faubourg, et nous en trouvons la preuve dans les réparations qu'ils s'empressèrent de faire exécuter à leur église (1); mais les guerres de religion vinrent encore à la traverse; et, cette fois, si leur église ne succomba pas entièrement

(5) *Dernier Juillet* 1566. — Comparut Nicolas Emond, mre charpentier, demeurant à Reims, et recongnut avoir convenu et marchandé à Thomas Collebert, labr, Guillaume Berault, boullanger, Nas de Poix, labr, coustres et marguilliers de la paroisse Saint-André des faulxbourgs de Porte-Chacre de Reims; Pierre Clement, marchd hostelain, Claude Macquart, goherlier, et Maurice Maigny, vinaigrier, et Aubry Collebert, quinquallier, tous paroissiens d'icelle paroisse de Saint-André,... ad ce presens, de faire et parfaire bien et deuement à dictz d'ouvriers et gens ad ce congnoissans en l'église dudit St-André, ung comble de charpenterie de boys neuf bon et soufflsant, de mesme longueur, largeur, haulteur et façon que celluy quy a esté fait en ycelle église depuis six ans ença, et livrer tous les matériaulx qu'il conviendra pour ce faire touchans le mestier de charpenterye, et icelluy rendu faict et parfaict à dict d'ouvriers, comme dict est, dedans le jour de feste de Toussains prochain, pour tous lesquelz ouvrages et façons, lesdits Thomas Collebert, Berault, de Poix, Clement Macquart, Maigny et Aubry Collebert seront tenus et ont promis rendre et payer chacun d'eux pour le tout sans division... audit Emond la somme de cent cinq livres tournois. (Etude de Mercier, aujourd'hui de Me Goda.)

Digitized by Google

ce fut le tour des maisons à être rasées. Les habitants dûrent abandonner la place et chercher un gîte dans l'intérieur de la ville, le tout par mesure de sûreté et par ordre de M. de Saint-Paul, gouverneur de Reims pour la Ligue, comme nous l'apprenons par plusieurs conclusions du conseil de ville de l'année 1592 (1).

Les uns sont autorisés, en Septembre 1591, à bâtir des habitations au marché à la laine, et en sont d'abord empêchés par le terrible maréchal (2); d'autres, Pierre Colbert notamment, vont s'établir sur un terrain libre au-devant du château de Porte-Mars; et ainsi se trouve expliquée l'existence de ces étroites maisons de bois construites à la hâte et serrées les unes contre les autres, que nous avons vues dans les quartiers précités, et qui ne tarderont pas à disparaître entièrement pour faire place à des constructions plus en rapport avec les habitudes de notre temps.

Le calme rétabli, les anciens habitants du faubourg Cérès se hâtèrent de quitter les demeures incommodes qu'ils s'étaient construites dans l'intérieur de la ville, et de relever encore une fois les murs de leurs maisons. L'église sortit aussi bientôt de ses ruines. Les travaux exécutés à cette époque malheureuse la firent à peu près telle que nous l'avons connue. Les pertes qu'avaient essuyées les habitants du faubourg expliquent assez les modestes proportions de son plan, et le peu de recherche apporté

(1) Conclusions du conseil de ville, t. XVII, fol. 37, 39; comptes des chaussées et pavés, vol. XVIII (1588-1592), fol. 258.

(2) *Pièces justificatives*, B et C.

Digitized by Google

dans le choix des matériaux, aussi bien que dans les détails de l'architecture.

Peu d'années après, en 1612, l'église de Saint-André fut le théâtre d'une cérémonie solennelle dont nous empruntons le récit au *Journalier* de Jehan Pussot (1).

« En ce temps, dit-il, le corps de l'évesque de Liege nommé Albert, fut descouvert, qui dès quatre cents dix neuf ans estoit inhumé en l'église Nostre-Dame de Reims..... Lequel dès ce temps avoit été occis ou blecé à mort par ses hayneurs, au lieu où est encore posé une croix de pierre en laquelle est maintenant un croison de fer, appellée la Croix-l'Evesque, hors la ville de Reims, au droict de l'église et monastère de Sainct-Pierre-aux-Nonnes; puis enterré comme dessus.

» Tout ce faict se faisoit à la diligence et vouloir de l'archiduc Son Altesse Albert d'Autriche, qui avoit pour son espouse l'infante d'Espaigne, seigneur des Pays-Bas; par la personne de Monsieur Grammaye, doyen de Brucelle et chanoine de Liege, son commis ayant charge de faire transporter ledit corps audit Brucelle, lequel commis garny de tout pouvoir, mesme du roy de France. Ce pendant en plusieurs oppositions non de Messieurs du chappitre de l'eglise Nostre-Dame de Reims, d'aultant qu'ils estoient d'accords, mais de Messieurs les gens du roy de ceste ville de Reims et aultres, pour quoy convint retourner en court; et toutes permissions confirmées et accordées, fut ledict corps mis en un coffre de boys, levé

(1) Page 158 de l'édition publiée par l'Académie en 1858.

Digitized by Google

et porté, en forme de procession généralle,... le jeudy XXIIe Novembre 1612, jour de Sainct-Cécile, fin des vespres, avec son de grosses cloches et grandes cérémonies; mais fort désordonnée et interrompue à cause des pluyes et injure du temps, lors fort incommode, avec l'oppression de grand nombre de personnes y estant. Nonobstant fut la ditte procession et ledit corps ainsy porté par douze à quatorze religieulx mendians, continué jusques dans l'église Sainct-André au bourg de porte Serre, où il fut posé et laissé la nuict suyvant. Et estant ainsy posé, retourna la dite procession en la dite église Nostre-Dame, reportant en forme de chasse quelque partye des dits os et relicques,..... durant lequel chemin en la dite procession, se chantoit après le *Veni Creator*, le grand pseaulme *Beati immaculati in via*, savoir chacun verset par deux chantres, sur le hault VIIIe ton, repettant fin de chacun par les chantres, en faubourdon ou contre-pointz de musicque, le premier verset de *Beati immaculati in via;* lequel ne convenoit pas à tous, signamment aux pauvres porteurs des ordres mendians, ainsy chargez et oppressez, car ils estoient (comme plusieurs aultres) non immaculez, ains bien mouillez, crottez et embouez, un desquels y laissa sa pantouffle Et sy furent, comme les sonneurs, mal payez de leurs travaux .... Le landemain, fut le dict corps ou reliques par le dict sieur commis et son train mis en un caroce, et mené et conduy où sa charge et commission le portoit. »

Revenons à notre église. Malgré le peu de ressources que le malheur des temps avait laissé aux habitants du faubourg, la succursale de Saint-André fut, au bout de quelques années, convenablement

Digitized by Google

dotée de vases sacrés, de linge et de mobilier. C'est ce que constatait l'archevêque Ch. Maurice Letellier, dans une visite faite le 13 Août 1686. Comme le procès-verbal qui fut dressé alors fait connaître dans quelques détails l'état religieux de la population dont nous nous occupons, et qu'à la suite de cette visite, Saint-André fut distrait de la paroisse Saint-Symphorien, et érigé en cure indépendante, nous reproduirons ici une partie de cette pièce, telle qu'elle fut insérée dans l'ordonnance épiscopale qui statua sur le sort de la paroisse.

L'archevêque, dans sa visite, est assisté de MM. Jacques Audry, doyen; Pierre Barilly et Jean Dubois, chanoines, pour Saint-Symphorien; et de MM. Simon Muiron et Nicolas Masson, paroissiens de Saint-André. « L'église, dit le procès-verbal, est en bon état, d'une grandeur plus que suffisante pour contenir tous les paroissiens dudit faubourg, et pourvue de linge, d'ornemens et d'argenterie pour faire avec décence le service divin (1); il y a 586 communians, sans comprendre ceux du canton dépendant de la paroisse de Bétheny; le revenu de la fabrique de la dite église de Saint-André consistant en constitution de rente et pensions d'héritage est de 180 livres par chacun an, sans comprendre le casuel, qui peut aller aussi à 200 livres aussi par chacun an, sur lesquelles sommes il convient déduire 98 livres pour les charges ordinaires de la

(1) En 1670, 500 furent dépensées pour acheter une croix d'argent (livre des comptes). Les divers achats d'ornements et de vases sacrés que nous trouvons mentionnés au livre des comptes sont des années 1689, 1691, 1693, 1713 et 1717.

Digitized by Google

dite fabrique, et encore celle de 150 à laquelle peuvent aller les réparations de l'église et des autres dépenses extraordinaires ; les marguilliers de la dite église paient depuis plusieurs années au vicaire la somme de 48 livres par chacun an, outre les rétributions et honoraires des fondations dont la dite fabrique est chargée et qui sont acquittées par le dit vicaire, qui est logé par les dits paroissiens dans une maison commode et agréable. Il n'y a point de terroir particulier dudit faubourg de Cérès, mais le chapitre de Saint-Symphorien jouit du rapport de fer (1) sur les terres des terroirs de Reims et de Bétheny, qui sont labourés par les paroissiens de la dite église de Saint-André, lequel droit de rapport de fer peut valoir par chacun an du fort au foible 130 septiers par moitié seigle et avoine ; et il y a prez de 40 jours de terres novales aux environs dudit faubourg, où il y avoit cy devant des maisons et jardins, sur lesquelles terres les sieurs du chapitre de notre église métropolitaine ont commencé à percevoir le 10e depuis 5 ou 6 années seulement.... »

L'archevêque ordonne donc « que la dite église de Saint-André soit érigée en titre de cure ou vicairerie indépendante de l'église de Saint-Symphorien ; ordonne encore que le curé de la dite église, qui sera par nous institué de plein gré pour la première fois seulement et ses successeurs en la dite cure, jouiront de la somme de 300 livres par forme de portion congrue, qui leur sera payée par chacun an par le dit chapitre de Saint-Symphorien, si mieux

(1) Le curé de Bétheny jouissait du même droit sur les terres qui dépendaient de sa paroisse.

Digitized by Google

n'aime le dit chapitre abandonner audit curé le droit de rapport de fer dont le dit chapitre jouit sur les terres des terroirs de Reims et de Béthény, cultivés par les paroissiens de Saint-André.... Voulons qu'en cas de vacance de la dite cure, laquelle sera du doyenné de Lavanne, le droit d'y présenter appartienne audit chapitre de l'église collégiale de Saint-Symphorien, lequel pourra aller, tous les ans, chanter les premières vêpres la veille de Saint-André et la messe de la feste qui se célèbre dans notre diocèse le 30 Novembre. » L'ordonnance épiscopale fut publiée le 16 Août au prône de la messe paroissiale de Saint-André, et l'érection de l'église en cure devint définitive le 18 Septembre suivant (1).

En détachant la paroisse de Saint-André de celle de Saint-Symphorien, l'ordonnance épiscopale maintenait le chapitre de cette dernière collégiale en possession de la nomination à la cure. Il lui conservait aussi *le droit de fer* ou *rapport de suitte*, droit dont l'origine remonte à l'époque de l'érection des cures de la ville, et que les chanoines de Saint-Symphorien prélevaient sur les terres labourées par leurs paroissiens du faubourg. Toutefois, en reconnaissant le droit de Saint-Symphorien à cet égard, l'archevêque en stipulait l'abandon au curé, ou le

(1) C'est peut-être à cette époque que fut composé l'office propre de saint André. Nous en avons trouvé un exemplaire de format in-8° et de date postérieure à celle-ci, imprimé sans millésime à Reims, chez Pierrard et Delaplace : *Office pour la feste de saint André apostre, à l'usage de l'église paroissiale de ce nom, faubourg Cérès, à Reims.* Il a été réimprimé depuis dans le même format, et encore sans date, par Delaunois, à Reims.

Digitized by Google

paiement au même curé d'une somme de 300 livres par chaque année, à titre de portion congrue, « parce qu'il parut, est-il dit dans un mémoire des paroissiens (1), que ce droit extraordinaire et peu cognu partout allieurs estoit rapporté à son curé par le paroissien comme une espèce de récompence pour les secours spirituels qu'il reçoit journellement de lui. »

Vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du suivant, la partie du faubourg qui dépendait de la cure de Bétheny en fut distraite sur la demande de ses habitants, pour être annexée à celle de Saint-André (2). Le curé et les habitants de Bétheny, lésés par cette mesure, y formèrent opposition; mais elle fut rendue définitive en 1703, par une ordonnance épiscopale qui déclara paroissiens de Saint-André tous les habitants du faubourg, et déchargea le curé de Bétheny et ses successeurs du soin d'administrer les sacrements à ceux du faubourg, qui, précédemment, avaient fait partie de la paroisse de Bétheny. L'abbé de Louvois, neveu de l'archevêque et son grand-vicaire, fut délégué pour annoncer solennellement cette décision aux paroissiens (3). Ainsi fut consommée de fait la réunion des bourgs de porte Cère, que le commun du peuple continua de séparer dans son langage, en disant : « les Bourgs. »

Pendant que les paroissiens s'occupaient de ces soins, leur église réclamait d'eux une sérieuse atten-

(1) Archives de la ville, liasse de Saint-Symphorien.
(2) *Ibid.*
(3) Registre des conclusions. — *Pièces justificatives*, E.

Digitized by Google

tion. Un violent orage avait, en Janvier 1690, causé de grands dégâts à la couverture (1). Cinq ans après, ce fut le tour du clocher (2). L'état de la nef devenait également inquiétant ; et la restauration du presbytère avait emporté, en 1698, une partie des ressources disponibles (3). Les paroissiens dûrent chercher à mettre à la charge du chapitre de Saint-Symphorien celles de ces réparations que le droit ordinaire imposait aux décimateurs. Dès 1699, ils essayèrent d'y contraindre les chanoines (4). L'ordonnance d'érection n'en ayant pas fait mention, ceux-ci crurent y trouver une arme pour motiver leur refus.

Le procès, qui semblait près d'être terminé en 1714, au moyen d'un arbitrage proposé par l'archevêque (5), aboutit, en Août 1717, à une transaction, en vertu de laquelle le chapitre de Saint-Symphorien eut à payer une somme de 425 livres d'une part, et 120 livres d'autre part, pour réparations faites aux chœur et cancel de Saint-André par les habitants du faubourg, « lesquels, dit la sentence, consistent dans les parties qui en composent les bastimens jusque et compris l'arcade soubs laquelle est posé le crucifix (6) et les 2 autres arcades, qui sont aux 2 costés de part et d'autre et en droite ligne. Le surplus suivant la dite ligne est la grande nef, les 2 basses nefs qui sont à

(1) Registre des conclusions.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) Il fut enlevé de là et placé vis-à-vis la chaire, lors de réparations faites à l'église en 1837.

Digitized by Google

costé et qui sont à la charge des dits paroissiens, de même que la sacristie qu'ils ont fait nouvellement construire. Suivant laquelle division ledit chapitre demeurera chargé à l'advenir d'entretenir les dits chœur et cancel de toute réparation grosse et menue, tant qu'il jouira du droit du rapport de fer; sauf la faculté au dit chapitre de l'abandonner cy après, en rendant ledit chœur et cancel en bon estat (1). »

Le succès des paroissiens sur le point principal de leur poursuite ne les dispensa pas de payer une partie des frais du procès (2). Ils avaient été obligés également, dès 1709, d'acquérir une maison voisine de l'église, dont la présence pouvait entraver l'exécution des réparations (3).

La possession du droit de fer ayant la conséquence que nous venons de voir, il était naturel que le chapitre de Saint-Symphorien lui fît produire le plus possible. Il obtint, en 1719, une sentence du présidial de Reims, qui lui adjugea le droit de rapport de fer perçu jadis par le curé de Bétheny sur la partie du faubourg qui avait dépendu de cette paroisse avant le commencement du XVIIIe siècle.

En 1717, ainsi que nous le verrons plus loin, les deux dernières arcades de la nef furent relevées à la hauteur des autres, tout le bâtiment de cette nef fut retenu et réparé, la porte d'entrée fut reconstruite, et le beffroi, dont le mauvais état mettait dans l'impossibilité de sonner les cloches, refait à neuf (4).

(1) Archives de la ville, liasse de Saint-Symphorien.
(2) Registre des conclusions.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

Deux ans auparavant, la sacristie avait été garnie d'armoires (1). Sa construction première remontait à 1698; à cette époque, l'espace réservé derrière l'autel pour servir de vestiaire avait été rendu libre, et l'on avait pu le reculer au fond de l'abside (2). Mais le petit bâtiment où la sacristie avait été placée fut reconnu insuffisant, et l'on en fit élever un plus spacieux, en 1714, entre le cimetière et la ruelle qui conduisait au presbytère (3). Trois grands bancs fermant à clef et destinés aux officiers de l'église (4) furent posés en 1715 dans la nef latérale, près de la sacristie, à côté de l'autel de Sainte-Anne (5). La paroisse achevait aussi de se constituer au dehors avec tous les avantages que lui assurait son autonomie. C'est ainsi que, dès 1697, les registres des conclusions nous font assister à la réception d'une sage-femme pour le faubourg, et qu'en 1716, nous y voyons ordonnée la réparation d'une maison où l'on doit avoir une école et le logement du clerc de la paroisse. Le maître d'école est jusqu'à la fin subordonné à la fabrique, qui le remplace, notamment en 1776, par un maître qui avait exercé à Trois-Puits (6).

Le premier terrain affecté au cimetière et attenant à l'église avait été acquis en 1560 (7). Des acquisitions faites en 1661 et 1675 permirent de l'agrandir, ainsi que le presbytère.

(1) Reg. des conclusions.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Voy. aux *Pièces justificatives* D la liste des marguilliers.
(5) Registre des conclusions.
(6) *Ibid.*
(7) Liasse dép. aux arch. départem. Voy. aux *Pièces justific.* F l'état des pièces conservées.

Digitized by Google

Indépendamment de ces immeubles indispensables à son existence, la paroisse en possédait quelques autres qui, à diverses époques, vinrent accroître son revenu. Des terres lui furent données en 1586, 1654, 1665, 1672, 1682, 1693, 1694, 1712 et 1718, et nous la voyons en possession, en 1656, d'une fosse à fumier située à l'extrémité du faubourg, dont le rétablissement est réclamé en 1699.

Les donations de maisons furent moins nombreuses que celles de terres. Nous n'avons trouvé dans les papiers de la paroisse qu'un seul acte de ce genre, en 1624. Quatre actes des années 1596, 1653, 1682, 1704 sont relatifs à des achats ou échanges de maisons; l'acquisition faite à cette dernière date avait pour objet de rendre libre l'ouverture d'une fenêtre de l'église.

Enfin, nous mentionnerons des donations en argent et en rente, des années 1586, 1640, 1651, 1680, 1706 (1).

Le 23 Novembre 1784, le curé et les paroissiens de Saint-André adressèrent à l'archevêque de Reims une supplique ayant pour but de distraire leur paroisse du doyenné de Lavannes, auquel les avait incorporés Maurice Le Tellier, et de l'annexer au doyenné de la chrétienté de la ville de Reims. Les paroissiens rappelaient dans leur requête que M. Le Tellier, en donnant la cure de Saint-André, en 1686, au sieur Herpet, ci-devant curé de Nogent, et ne voulant pas lui conserver la qualité de doyen dont il était revêtu depuis plusieurs années, jugea à propos de placer la

(1) Registre des conclusions.

Digitized by Google

paroisse de Saint-André dans le doyenné de Lavannes. Cette décision, disaient-ils, était contraire au véritable intérêt de la paroisse et des curés qui devaient succéder au sieur Herpet.

« En effet, l'église de Saint-André est celle du principal faubourg de Reims ; il n'est pas naturel de la séparer du doyenné de la chrétienté, puisqu'elle en fait les mêmes fêtes, en observe le cérémonial, et que ses honoraires sont les mêmes que ceux attachés aux cures des paroisses de la ville. C'est pour ce motif que les paroissiens n'ont pu se résoudre à se laisser visiter par le doyen de Lavannes, ce qui paraissait les éloigner de la surveillance du pasteur métropolitain. De plus, les paroissiens de Saint-André sont bourgeois de Reims, jouissent des mêmes droits qu'eux, comme eux contribuent aux frais de la ville, logent les gens de guerre.

» Les mandemens et autres lettres de Votre Eminence, » continuaient les suppliants, « étant envoyés au doyenné de Lavannes, ne reviennent au curé de Saint-André que 10 jours après leur départ de Reims. Le transport des saintes huiles est exposé aux dangers qu'entraîne une course de 4 ou 5 lieues ; puis, » ajoute le curé de Saint-André, en invoquant une considération qui lui était toute personnelle, « c'est l'inconvénient qu'il y a de laisser un troupeau de 900 communiants sans pasteur, quand celui-ci est obligé d'aller au doyenné pour les besoins de son ministère.

» Il n'en était pas de même, » continuait la supplique, « avant l'érection en cure de la succursale de Saint-Symphorien... (1).

(1) Il est dit ici que le chapitre de Saint-Symphorien venait

» Enfin, l'exemple des villages de Saint-Brice, Saint-Léonard et Trois-Puits, qui dépendent du doyenné de la chrétienté, quoiqu'ils soient éloignés de la ville, autorise notre demande. »

La supplique était signée d'un grand nombre de paroissiens du faubourg. Cinq jours après sa présentation, M. de Rohan y faisait droit, et détachait la cure et les paroissiens du doyenné de Lavannes ; il les déclarait, suivant leur vœu, incorporés au doyenné de la Chrétienté (1).

Les réponses du curé de Saint-André à une série de questions qui lui étaient adressées en 1786, nous font connaître sur la paroisse les détails suivants (2).

A cette date, le revenu comprend : 1° 500 livres de portion congrue payées par le chapitre de Saint-Symphorien ; 2° 129 livres 13 sols 6 deniers pour les fondations de 41 obits, 65 messes hautes, 28 messes basses, 3 matines, 2 vêpres et 72 saluts ; 3° 80 livres de casuel par année commune, ce qui forme un total de 709 livres 13 sols 6 deniers.

Le presbytère situé près de l'église, continue le curé M. Deleine, est agréable et commode ; il est en bon état. Un jardin en fait partie.

Le revenu du vicariat (car alors l'ancien vicaire perpétuel devenu curé a un vicaire ou chapelain) est, à la même époque : 1° de 250 livres payées par

encore en procession, tous les ans, pour chanter les premières vêpres et la messe de la fête patronale de Saint-André.

(1) Arch. du département. Anciens papiers et reg. de la paroisse.

(2) Archives de la paroisse au dépôt départemental.

Digitized by Google

MM. les chanoines de Saint-Symphorien, comme décimateurs ; 2° de 113 livres provenant du bon vouloir des paroissiens de Saint-André ; 3° de 30 livres de casuel par année commune ; 4° de 220 livres que le vicaire reçoit comme honoraires des messes tant de la paroisse que de la ville. L'intention des messes du vicaire lui appartient. Il doit se loger à ses dépens.

Le revenu de la fabrique, à la même époque, est d'environ 300 livres provenant du fermage de plusieurs pièces de terre et de la location de quelques maisons, et de 200 livres de casuel environ. Les charges de l'église étaient compensées par son revenu. L'état des fondations, avec leurs charges et les revenus qui y étaient affectés, ne nous est point parvenu. Nous trouvons seulement au livre des comptes de 1762 que les prières de Quarante-Heures étaient célébrées chaque année, à la Quinquagésime, et que des sermons étaient fondés pour le dimanche sus-nommé, pour le dimanche des Rameaux et pour le jour de Saint-André.

A la même époque, les fidèles étaient invités par billets imprimés à venir adorer le Saint-Sacrement pendant l'exposition des Quarante-Heures (1).

Les registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse, déposés à l'Hôtel-de-Ville, remontent à l'année 1643 comprise.

A la date du 12 Mars 1771, un rôle fut dressé suivant le vœu de l'assemblée extraordinaire de police générale, où étaient convoqués les chefs des corps ecclésiastiques et laïques, et où il avait été arrêté

(1) Livre des comptes de 1763.

Digitized by Google

qu'il serait proposé, pour chacun des quatre mois d'Avril, Mai, Juin et Juillet, une contribution volontaire, dont l'objet était de pourvoir à la subsistance des pauvres et à la suppression totale de la mendicité.

La paroisse de Saint-André y figure pour une somme de 180 livres 10 sous, que les héritiers du sieur Nouvelet, commissaire de la paroisse, ont remise, le 26 Novembre 1771, à M. Dessain, notaire et receveur de la caisse de charité, désigné pour encaisser le montant des taxes volontaires portées au rôle de chacune des paroisses de la ville.

En raison du peu d'importance de sa population ou peut-être du genre d'occupation auquel elle se livrait en grande majorité, le nombre des pauvres habitant le faubourg Cérès était relativement peu considérable. Néanmoins, nous voyons, par une distribution de vivres qui fut faite en Juin 1775, à l'occasion du sacre de Louis XVI, aux dames de miséricorde des quatorze paroisses de Reims, que 250 livres de riz furent attribuées aux pauvres de Saint-André, comme à ceux de Saint-Symphorien, paroisse considérable à la vérité, mais bien située en ville et regardée comme possédant des ressources. La paroisse de Saint-Jean seule, en eut moins, à cause de sa petite étendue, et quoique les habitants qui en dépendaient fussent en grande partie de malheureux ouvriers dénués de ressources et recevant les offrandes de la charité.

La Révolution trouva à la tête de la paroisse de Saint-André M. Deleine, que nous avons déjà nommé. Il prêta, en Janvier 1791, le serment à la constitution civile du clergé, et fut ainsi maintenu dans

Digitized by Google

sa cure (1). Il eut alors pour vicaire M. Chantereine.

Le 10 Janvier 1793, lors de la suppression des conseils de fabrique, le conseil général de la commune de Reims pourvut au remplacement de celui de Saint-André, en nommant administrateur de la fabrique le citoyen Pérard-Allart, et secrétaire, le citoyen Gerdré, notaire.

Malgré un arrêté de la municipalité en date du 27 Décembre 1792, qui autorisait chaque église à conserver deux de ses cloches, on dut, en Septembre 1793, n'en garder qu'une seule (2). Celle qui ne fut pas fondue était la plus grosse de la sonnerie ; nous la verrons plus loin placée au-dessus de la chambre de l'horloge et sonnant les heures.

Cette même année, l'église de Saint-André fut supprimée comme paroisse, et déclarée bien national. Elle servit alors de grange. En 1794, elle fut mise en vente pour être démolie. Les habitants se cotisèrent pour l'acheter : on en fit un lieu de réunion pour le faubourg, qui comptait de seize à dix-huit cents âmes ; et l'on put lire au-dessus de la porte cette inscription peinte en gros caractères : *Assemblée sectionnaire* (3).

Cependant les fonctions ecclésiastiques étaient remplies dans le faubourg par dom Courtin, ancien bénédictin, qui avait prêté le serment, et ne craignit

(1) L'abbé Deleine (Henri-Thomas) était curé de Saint-André depuis le 5 Mars 1754. Il mourut le 10 Mars 1792, à l'âge de 73 ans.

(2) LACATTE-JOLTROIS, *Etat ecclésiast. de Reims*, mss. de la Biblioth. de la ville.

(3) POVILLON-PIERRARD.

Digitized by Google

pas néanmoins de déclarer au district, en 1795, ainsi que devait le faire tout prêtre exerçant le ministère, qu'il célébrerait la messe dans la maison du faubourg portant le numéro 61. Il avait été précédemment vicaire constitutionnel de la Madeleine.

Cette même année, un moment de calme permit aux prêtres insermentés de célébrer dans les églises de Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Martin et Saint-Remi ; mais cette tranquillité apparente fut de peu de durée. Une plus grande sévérité dans l'exécution de la loi mit, quelques mois après, les prêtres constitutionnels seuls en possession de Saint-Remi, de Saint-Jacques et de Saint-André, à l'exclusion de leurs confrères insoumis.

L'église de Saint-André fut rendue au culte, réparée et purifiée en 1796. Elle devint l'une des six paroisses de Reims (1), et rattachée comme succursale à la cure de Notre-Dame.

Le concordat de 1802 n'apporta pas de changement à la situation de Saint-André ; seulement dom Courtin, son curé, ayant été appelé à un des vicariats de Notre-Dame (2), fut remplacé par M. Bouda.

Quand, en 1821, eut lieu une mission dans les diverses paroisses de la ville, ce fut M. Regnier qui prêcha à Saint-André. Sa parole persuasive y attirait, tous les soirs, de nombreux fidèles.

Depuis la Révolution, le curé de Saint-André avait dû

(1) Ces paroisses étaient Notre-Dame, Saint-Remi, Saint-Pierre, Saint-Maurice, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-André. Ce n'était qu'à titre d'oratoire que l'on avait conservé Saint-Jacques.

(2) LACATTE-JOLTROIS, *loc. cit.*

Digitized by Google

supporter seul la charge du ministère principal ; mais, en 1837, le nombre de la population allant toujours en augmentant, un vicaire lui fut accordé, et la ville consentit à en payer le traitement. En 1846, sous Monseigneur Gousset, la cure fut portée du rang de simple succursale dépendante de Notre-Dame à celui de cure de seconde classe. Enfin, malgré l'érection de la nouvelle église de Saint-Thomas pour le faubourg de Laon, qui enlevait près de 1500 paroissiens à la paroisse de Saint-André, un second vicaire devint nécessaire. Il fut accordé en 1853.

A M. Bouda succéda, en 1829 (1), M. Prioux, depuis doyen de Fismes et chanoine titulaire de la cathédrale. A M. Buffet, qui prit la cure en 1842, était réservé le soin de préparer les bases d'une nouvelle église devenue nécessaire, car de notables accroissements étaient survenus dans cette partie de la ville, à la faveur du mouvement que le commerce de tissus y avait imprimé, et des grands établissements que le commerce de vins, rival du premier, y avait créés. De nouvelles rues y avaient été percées, de grands ateliers et de vastes quartiers s'étaient élevés de nouveau sur le sol, naguère sillonné par la charrue, qu'avaient habité jadis nos pères de l'époque gallo-romaine ; le boulevard qui les séparait de l'ancienne ville s'était lui-même garni sur ses deux rives de splendides hôtels. En dix ans, la population s'était élevée de 5,650 à 7,830 habitants. Ce nouvel état de

(1) Ce prêtre, en raison de son grand âge, fut obligé de se démettre de ses fonctions de curé ; il mourut le 17 Novembre 1831.

Digitized by Google

II.

DESCRIPTION.

L'église de Saint-André, placée sur l'alignement des maisons de la grande rue du Faubourg-Cérès, ne se distinguait des humbles constructions dans lesquelles elle était encastrée que par ses fenêtres cintrées et par son pauvre clocher. Elle demeura au milieu de ces maisons jusqu'au moment où celles-ci furent démolies poúr faciliter aux matériaux l'accès du chantier dans lequel on les disposait pour la construction de la nouvelle église.

Un seul côté de Saint-André était apparent, celui qui était exposé au midi. C'est par lui que nous allons commencer la description extérieure de l'édifice, dont nous ferons le tour, avant de pénétrer dans l'intérieur.

La porte d'entrée, au lieu de suivre l'axe de l'église, s'ouvrait à l'extrémité inférieure de la nef méridionale. Trois marches faisant saillie sur la chaussée y donnaient accès. Elle s'ouvrait sous un cintre surbaissé avec clef saillante. Une corniche appuyée sur deux pilastres et surmontée d'un fronton circulaire en complétait l'ensemble. Comme détails, on remarquait deux vases de pierre, posés sur les extrémités du fronton, et d'où sortaient des flammes. Dans le tympan de ce fronton était encore un socle en pierre, que surmontait jadis une statue de saint André. Le sommet du fronton soutenait la base d'une croix détruite, comme la statue, à l'époque de la Révolution.

Digitized by Google

de leur vie. La cérémonie commença par un discours prononcé par le curé avec un élan de cœur et un choix d'expressions que ceux qui l'ont entendu peuvent seuls comprendre. L'orateur demandait un souvenir pour ces fonts de baptême où la vie chrétienne avait été donnée ; un souvenir pour le tribunal de la pénitence où l'âme souillée avait recouvré la robe nuptiale ; un souvenir pour la table sainte, pour la première communion que beaucoup y avaient reçue ; un souvenir pour l'autel devant lequel furent unis tant de paroissiens ; un souvenir pour la chaire du haut de laquelle leur a été annoncée la parole de Dieu ; un souvenir pour l'endroit où furent déposés, pendant que le saint sacrifice s'offrait pour eux, les corps de leurs parents défunts qu'on allait inhumer ; un souvenir pour les grâces demandées et obtenues dans la chapelle de la Sainte-Vierge par les membres de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, à laquelle est affiliée l'association de Saint-André ; enfin, un souvenir pour ces cloches qui sonnaient à toute volée pour la dernière fois, elles qui avaient, pendant tant d'années, convoqué les fidèles aux divins offices.

Ces paroles firent couler d'abondantes larmes des yeux des assistants ; beaucoup même n'étaient pas encore maîtres de leur émotion, quand, la bénédiction donnée, le Saint-Sacrement, précédé des fidèles tenant des cierges allumés, comme nous l'avons dit, fut porté dans le tabernacle de la nouvelle église. Ainsi fut quitté au milieu de pieuses larmes, malgré le chant plein d'espérance du psaume *Lætatus sum*, que l'on chantait en entrant dans le nouvel édifice, le vieux temple dont les pierres trois fois séculaires allaient bientôt disparaître.

Digitized by Google

II.

DESCRIPTION.

L'église de Saint-André, placée sur l'alignement des maisons de la grande rue du Faubourg-Cérès, ne se distinguait des humbles constructions dans lesquelles elle était encastrée que par ses fenêtres cintrées et par son pauvre clocher. Elle demeura au milieu de ces maisons jusqu'au moment où celles-ci furent démolies poúr faciliter aux matériaux l'accès du chantier dans lequel on les disposait pour la construction de la nouvelle église.

Un seul côté de Saint-André était apparent, celui qui était exposé au midi. C'est par lui que nous allons commencer la description extérieure de l'édifice, dont nous ferons le tour, avant de pénétrer dans l'intérieur.

La porte d'entrée, au lieu de suivre l'axe de l'église, s'ouvrait à l'extrémité inférieure de la nef méridionale. Trois marches faisant saillie sur la chaussée y donnaient accès. Elle s'ouvrait sous un cintre surbaissé avec clef saillante. Une corniche appuyée sur deux pilastres et surmontée d'un fronton circulaire en complétait l'ensemble. Comme détails, on remarquait deux vases de pierre, posés sur les extrémités du fronton, et d'où sortaient des flammes. Dans le tympan de ce fronton était encore un socle en pierre, que surmontait jadis une statue de saint André. Le sommet du fronton soutenait la base d'une croix détruite, comme la statue, à l'époque de la Révolution.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

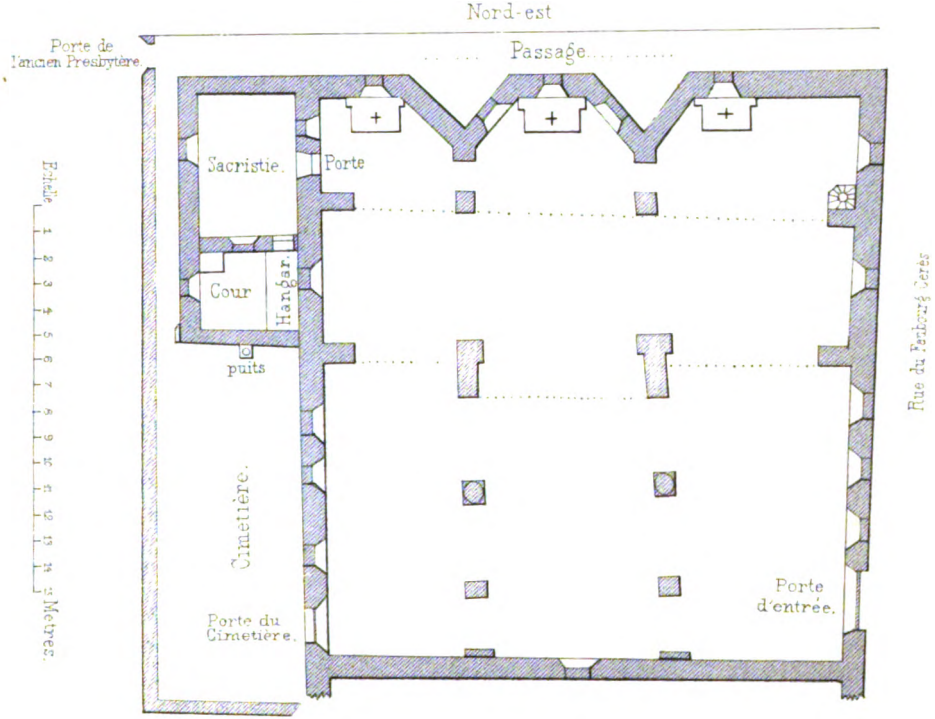

Ancienne Eglise St. André de Reims.

PLAN.

Digitized by Google

Cette porte fut refaite et agrandie en 1717 (1). Trois inscriptions gravées sur les premières pierres placées au-dessus des fondations et supportant les jambages de la porte, furent découvertes lors de la démolition de l'église, en Novembre 1865 ; elles sont ainsi conçues :

IAY ETE POSE PAR Mr NICOL[AS]
LEROY RECEVEVR DE [LA]
DICTE PAROISSE M[ESSIEVRS]
IEAN BLONDEL LENEL
ANTOINE LAIOYE HENRY
GRANDINS COMME DEPVTE[S]
DV PRESENT OVVRAGES.
LE 27 OCTOBRE 1717.

Cette première inscription est assez mal gravée et le bord de la pierre a été brisé. Il est assez facile, néanmoins, d'en suivre le sens. Près d'elle, sous le même pied-droit, fut trouvée une seconde inscription. La pierre assez tendre qui la portait ne put être extraite sans se briser. Quoiqu'incomplète aujourd'hui , cette inscription peut être restituée comme suit :

[E]N PRESENCE [DE Mr]s FRANCOI[S]
[GODART] MIC[H]EL MOLINE[T]
[MAR]GVILLIE[RS] DE LA D
[PAR]OISSE LE [2]7 OCTOBRE
1717.

(1) Registre des conclusions de la paroisse.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

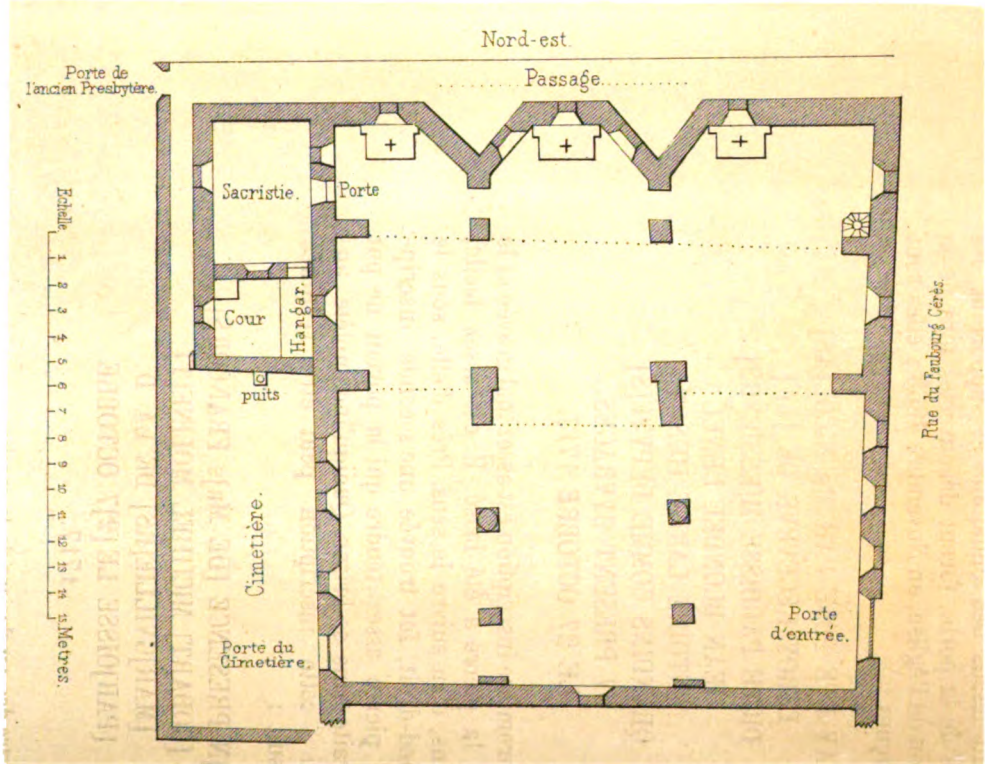

Ancienne Eglise St. André de Reims.
PLAN.

Digitized by Google

Cette porte fut refaite et agrandie en 1717 (1). Trois inscriptions gravées sur les premières pierres placées au-dessus des fondations et supportant les jambages de la porte, furent découvertes lors de la démolition de l'église, en Novembre 1865 ; elles sont ainsi conçues :

IAY ETE POSE PAR MR NICOL[AS]
LEROY RECEVEVR DE [LA]
DICTE PAROISSE M[ESSIEVRS]
IEAN BLONDEL LENEL
ANTOINE LAIOYE HENRY
GRANDINS COMME DEPVTE[S]
DV PRESENT OVVRAGES.
LE 27 OCTOBRE 1717.

Cette première inscription est assez mal gravée et le bord de la pierre a été brisé. Il est assez facile, néanmoins, d'en suivre le sens. Près d'elle, sous le même pied-droit, fut trouvée une seconde inscription. La pierre assez tendre qui la portait ne put être extraite sans se briser. Quoiqu'incomplète aujourd'hui , cette inscription peut être restituée comme suit :

[E]N PRESENCE [DE MR]S FRANCOI[S]
[GODART] MIC[H]EL MOLINE[T]
[MAR]GVILLIE[RS] DE LA D
[PAR]OISSE LE [2]7 OCTOBRE
1717.

(1) Registre des conclusions de la paroisse.

Digitized by Google

La troisième pierre, gravée et de même nature que la première, était placée sous le pied-droit opposé. La gravure en est bien supérieure à celle des deux précédentes. Voici ce qu'elle porte :

IAY ESTE POSE PAR Mr Mr
JACQUES HORQUETTE
PRESTRE DOCTEUR EN
THEOLOGIE DE LA FACULte
DE REIMS CURÉ DE LA
DICTE PAROISSE LE
27 OCTOBRE
1717.

Ces derniers chiffres sont séparés en deux par un cartouche portant au centre, comme une pièce de blason, la croix de Saint-André.

Entre la porte d'entrée et la chapelle de la Sainte-Vierge, qui occupait l'extrémité de la nef latérale de droite, trois fenêtres cintrées prenaient jour sur la rue.

Sous la première fenêtre, à trois mètres environ de la porte, on découvrit une pierre d'un grain très-tendre, sur laquelle l'inscription suivante a été gravée avec soin au milieu d'un encadrement tracé en rouge et orné dans les angles de roses des vents teintées de la même couleur.

Les initiales et les mots principaux sont aussi niellés de rouge. La fin des cinq premières lignes est fruste, mais peut se suppléer sans peine.

Digitized by Google

†

JAI ETE REFUSEE EN 17[87]
PAR Mr Sn BONEF RECEV[EUR]
DE LA FABRIQUE DE St ANDRE E[TANT]
ACCOMPAGNEe DE Mr J. P. SEP[IERE]
Ns Bt TAILLARD, J. F. HERAUX, N. Q[UIQ]UET
TOUTEs MARGUILLERS DE CETTE
PAROISSE, CE IX JUIN 1787

Et sur l'épaisseur de la même pierre, au-dessus de l'inscription :

JE SUIS POSÉE PAR MEUNIER MASSON.

Au-dessous de l'inscription, toujours sur l'épaisseur de la pierre, qui est de 10 centimètres environ, on lit :

ARROSÉE PAR MITTEAU Mtre CHARPENTIER.

Nous ne voyons pas à quel propos cette pierre fut posée en cet endroit. Des réparations avaient été ordonnées par le conseil de fabrique au mur de la nef; si cette pierre a été refusée, pourquoi a-t-elle été placée dans le mur ? Quel qu'ait été le motif, elle nous fait voir que les pour-boire donnés lors de la pose d'une première pierre, et dont on abuse tant de nos jours, ne sont pas une nouveauté. Mais en même temps, comme ce n'est pas la fabrique, mais

Digitized by Google

un ouvrier qui fait ici les frais des rafraîchissements, on peut se demander si l'inscription elle-même n'était pas une plaisanterie.

La chapelle de la Sainte-Vierge, que l'on trouvait à l'extrémité de cette nef, prenait jour sur la rue par deux fenêtres.

On remarquait, au milieu du toit de la chapelle, la chambre de l'horloge, dont le cadran donnait sur la rue. Au sommet de son toit, se dressait la cloche qui sonnait l'heure. Elle était, ainsi que nous l'avons dit, la plus grosse des trois qui, avant la révolution de 1793, composaient la sonnerie de Saint-André. Les deux timbres qui l'accompagnaient étaient les cloches de service avant la refonte de la sonnerie en 1781. Lors de la démolition de l'église (1), ces timbres et la cloche qui sonnait l'heure ont été transportés à l'Hôtel-de-Ville.

On lit autour de la plus grosse des trois cloches : IAI ÉITÉ BENITE EN 1781 ET NOMMÉE MARIE HENRIETTE PAR MONSIEVR IEAN GERDRÉ LABOVREVR ET COMMISSIONNAIRE ET PAR MADAME MARIE HENRIETTE LAIOYE SON EPOVSE. Au-

(1) Ceci nous amène naturellement à indiquer ce que mentionnent les registres des conclusions de la paroisse, relativement aux cloches.

En Septembre 1686, la refonte des cloches coûta 650 livres.

En Janvier et en Septembre 1718, la fabrique intenta un procès à Joseph Saint-Martin, fondeur de cloches (le registre n'indique ni le motif ni le résultat du procès).

En Février 1781, une cloche plus grosse est fondue par François Le Comte, avec celle qui est cassée (sans autre explication).

En Juin 1784, la cloche moyenne, aussi cassée, est refondue par François Le Comte.

Digitized by Google

dessus du cordon qui orne le bas de la cloche, on remarque un christ en croix, les images de la Vierge et de saint André. Ces figures sont accompagnées de quatre médaillons; deux d'entre eux renferment les noms des fondeurs. On lit dans le premier : FRANÇOIS LECOMTE, et dans le second : I. B. LECOMTE FONDEUR. Au centre des deux autres médaillons est figurée une cloche. Celle qui nous occupe a 0^m 65^c de hauteur, non compris les anses, et 0^m 76^c 4^m à sa base. La note qu'elle fait entendre est le *si* naturel de notre diapason.

Les deux timbres ont reçu une même ornementation. Deux portiques dans le goût de la Renaissance et ornés de clochetons renferment : l'un, la figure du Christ vu à mi-corps, dépouillé de ses vêtements et placé devant une croix ornée des instruments de la Passion ; l'autre, l'image de la Sainte Vierge vue en pied et tenant son fils. Deux sceaux ou cachets ornent chacune des deux cloches. L'un présente un ovale renfermant deux dauphins adossés, et autour duquel on lit : HVBERT DAVPHIN. La matrice du second sceau ne paraît pas avoir eu une exécution aussi soignée que l'autre ; aussi, l'un des noms qu'il contient est resté illisible pour nous ; nous n'avons pu en déchiffrer que ces lettres : G — ALAG, précédées du nom IAIOT, que nous avons souvent eu occasion de rencontrer dans les archives de la paroisse. Le centre de l'écusson est occupé par un chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un oiseau. Chacun de ces deux sceaux est deux fois répété sur chaque cloche.

Un troisième médaillon renferme encore, sur chacune d'elles, un autre écusson, au centre duquel

Digitized by Google

est une cloche surmontée d'une étoile et accompagnée à dextre et à senestre des lettres E. B. placées chacune sous un besant.

De ces deux cloches, la première a 0^m 35^c de hauteur jusqu'aux anses, et 0^m 45^c de diamètre à sa base. La seconde a 0^m 32^c de hauteur, et 0^m 39^c 2^m de diamètre. Leur son répond à peu près aux notes *si* et *la* naturels du diapason.

A l'extrémité de la chapelle de la Sainte-Vierge, on trouvait un passage conduisant à l'ancien presbytère (1), et permettant de circuler de l'autre côté

(1) Il a été démoli pour faire place à la nouvelle église. On y trouva cette inscription gravée à la pointe et niellée d'encre sur un moellon de craie :

†

A la goire de Dieu
Cest premier pierre a été
pose par Monsieur francois
Ragayez pretre et cure de
leglise paroissialle de Saint
Andre et aussi par Monsieur
jean le Riche receveur de
la fabrique de Saint an
Dré le 14 Juillet 1740

Au bas de l'inscription est une cavité circulaire et peu profonde qui a dû contenir des monnaies ou des médailles : aucune n'a été retrouvée.

Un morceau de marbre noir recouvrait le bloc de craie, qui était enveloppé de tous côtés d'ardoises soigneusement recouvertes de ciment.

Cette pierre se trouvait à 10^m 20^c de l'angle de droite du

Digitized by Google

de l'église. On pouvait voir de là la forme des trois absides du chevet.

Celle qui était le plus rapprochée de la rue prenait jour sur le passage par une petite fenêtre cintrée placée au centre. Autrefois, une fenêtre plus grande, mais de même forme, éclairait encore cette chapelle.

Dans l'abside centrale, on remarquait une fenêtre géminée. C'était la partie la plus ancienne de l'église ; elle existait déjà quand la chapelle fut érigée en succursale, en 1560. Le haut de la fenêtre était seul resté à jour ; le reste fut bouché vers 1697, quand on construisit l'autel qui a subsisté jusqu'à nos jours. De chaque côté de cette fenêtre, l'abside était encore éclairée par une grande verrière, dont l'ouverture, avec les dimensions que nous lui avons vues, doit être contemporaine de la construction de l'autel. La troisième abside n'avait qu'une ouverture. Sa partie supérieure était cintrée. Comme celle de la première chapelle, elle fut réduite dans sa hauteur.

Nous arrivons au côté nord de l'église. Deux fenêtres ouvertes de ce côté éclairaient la chapelle de l'abside dont nous avons parlé en dernier lieu.

Ici s'arrêtait la corniche en craie, supportée par des consoles aussi en craie, qui, commençant au-dessus de la porte d'entrée au midi, ornait le mur qui longeait la rue et ceux des trois absides.

Trois fenêtres à plein-cintre éclairaient la nef sep-

portail de la nouvelle église, et à 14m 80c de la grille qui l'entoure. Elle était enfoncée à la profondeur de 0m 80c du niveau du sol de l'église actuelle.

Digitized by Google

tentrionale. En bas de la même nef et en face de celle qui donnait entrée dans l'église, était la porte du cimetière. Elle était cintrée comme la précédente, mais elle avait de moindres proportions. La clef, en forme de console, qui fermait le cintre, portait comme ornement deux os posés en sautoir, surmontés d'une tête de mort, le tout sculpté en bas-relief.

Quand le cimetière fut transformé en jardin, son propriétaire, voulant se dissimuler la destination première de ce nouveau lieu de plaisance, fit revêtir d'une couche de plâtre ces emblèmes funèbres. Ils redevinrent visibles au moment de la démolition de la porte, et l'on put lire en même temps cette inscription, tracée au crayon noir sur le côté droit de la clef:

✝

CETTE CLEF
AETE POSE PAR Mrs PIER[RE]
MUIRON CAPITAINE DU FAB (Faubourg)
JEAN GERDRE ET GILE
CARE COUTRES DE LA
PAROISSE DE S ANDRE
31 MARS 172..

Le mur occidental de l'église se divisait en trois pignons d'égale hauteur, un pour chacune des nefs. Dans celui du centre, se voyait, un peu à gauche, une petite fenêtre cintrée destinée à éclairer le grenier. Les trois greniers n'avaient de communication qu'au moyen de lucarnes placées en vis-à-vis les unes des

Digitized by Google

autres. Une fenêtre, de forme et de dimensions à peu près semblables à celles des nefs latérales, était percée au milieu du mur, en face du maître-autel.

Les toits des nefs étaient couverts en tuiles; ceux du chœur, du sanctuaire et des chapelles, l'étaient en ardoises.

Au centre de l'église, sur le chœur, s'élevait, à la place consacrée par l'usage, un clocher carré en bois, couvert en ardoises, et dont chacune des faces offrait une double ouverture cintrée garnie de lames en bois en manière de persiennes. Le toit, peu élancé, était surmonté d'une croix dont la base était à 20 mètres du sol. Au-dessus de la croix, un coq servait de girouette.

Ce clocher fut construit en Novembre 1824, par M. Serrurier, architecte de la ville. Le roi, le gouvernement, la ville de Reims et la fabrique de Saint-André ont contribué de leurs deniers à son érection (1). Il renfermait quatre cloches donnant les notes *mi, ré, do* (*dièse*), *si*, fondues, en 1817, à Saulx-Saint-Remi, par Antoine et François Loiseaux, fondeurs à Robecourt (Vosges), avec le métal de la cloche qui sonnait l'heure à Saint-Pierre-le-Vieil. Le 9 Novembre de la même année, elles furent baptisées et bénites par M. Bouda (2). Nous avons conservé la copie des inscriptions que portaient ces cloches.

(1) Povillon-Pierrard.
(2) *Id.*

Digitized by Google

Sur la plus grosse, on lisait :

A la gloire de Dieu.

Mon nom est Rose, mon curé M. Bouda.

Mon parrain M. Antoine Laurent Petit, ma marraine

Melle Adélaïde Rose Petit sa sœur, fils de

M. Antoine Petit propriétaire et de Mme

Victoire Adélaïde Hutin, de la paroisse de St-André de Rheims.

Au-dessus de l'inscription, est placée entre des fleurs l'image de Jésus en croix, et derrière on lit ce qui suit : *1817, fondue par Antoine et F. Loiseaux de Robecourt, dep^t des Vosges* (1).

Sur la seconde :

En l'honneur de la Mère de Dieu.

Mon nom est Marie, mon curé M. Bouda.

Mon parrain M. Jean-Baptiste Fassin propriétaire.

Ma marraine Mme Marie Françoise Caillet

son épouse de la paroisse de St-André de Reims.

1817.

Au-dessus de l'inscription, on voit, placée entre deux fleurs, l'image de la Mère de Dieu ; derrière, trois fleurs-de-lis, posées 1 et 2.

Sur la 3e cloche :

En l'honneur de St André.

Mon nom est Charlotte, mon curé M. Bouda.

Mon parrain M. Nicolas Tourtebatte officier

Retraité ma marraine Mme Marie Charlotte

(1) Cette cloche a été conservée pour la nouvelle église ; les autres ont été fondues.

Digitized by Google

Digitized by Google

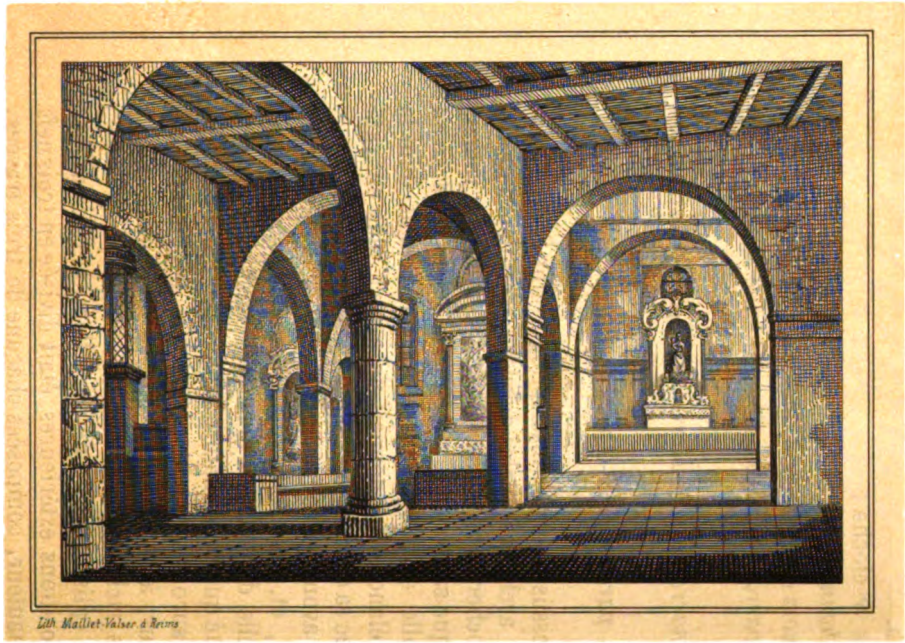

INTÉRIEUR DE St-ANDRÉ.

Digitized by Google

Lhotelain son épouse, de la paroisse de St-André.
1817.

Au-dessus de l'inscription, saint André sur sa croix, une tête d'ange au-dessus, et des fleurs sur les côtés.

Sur la 4e cloche :

En l'honneur de St Sixte.

Mon nom est Françoise, mon curé M. Bouda

Mon parrain M. Dominique Antoine Mouras fabriquant.

Ma marraine Mme Marie Françoise Muiron son épouse

De la paroisse de St-André de Rheims
1817.

Au-dessus de cette inscription, saint Sixte tenant la croix archiépiscopale; derrière, trois fleurs-de-lis.

Le clocher de Saint-André, qui n'avait de remarquable que sa massive simplicité, avait remplacé un campanille de moindres dimensions, mais dont la toiture élancée lui donnait un aspect plus en rapport avec sa destination.

Nous avons parcouru en son entier l'extérieur de l'édifice, et, dans cette visite forcément scrupuleuse, puisqu'elle doit être la dernière, nous n'avons rien remarqué qui soit de nature à intéresser l'archéologue. Nous n'aurons pas de peine, en pénétrant dans l'intérieur, à reconnaître que le monument n'était pas plus riche de ce côté.

Notre église, ainsi que nous l'ont fait remarquer ses dispositions extérieures, était divisée en trois nefs d'égale hauteur, composées chacune de trois travées. La première, en bas de l'église, était plus étroite

Digitized by Google

que la suivante et son cintre était moins élevé, malgré la décision du conseil de fabrique du 12 Septembre 1717, qui voulait que les arceaux de cette travée fussent relevés à la hauteur des autres. On exhaussa les arcades, sans atteindre le point voulu, à cause du peu de largeur laissé entre les piliers. Les arcs furent refaits en craie. Les seconds piliers de la nef étaient ronds; rappelant ceux de la Renaissance, ils étaient dépourvus de chapiteaux, ainsi que les piliers carrés qui les précédaient et les suivaient ; de simples moulures, suivant l'usage de cette époque, marquaient la retombée des arcs.

En 1846, des réparations furent faites à l'intérieur de l'église, sous la direction de M. l'abbé Buffet. A cette époque, la chaire à prêcher, qui était placée au centre de l'arcade la plus rapprochée du chœur, à gauche, fut adossée au pilier rond voisin, du même côté. Le christ, autrefois situé à l'entrée du chœur, prit place en face de la chaire, au-dessus du pilier de forme cylindrique. Ce même pilier, ainsi que celui qui lui faisait face, avait en saillie un encadrement destiné à recevoir des inscriptions, que la Révolution fit probablement disparaître.

Les bancs destinés aux fidèles étant en mauvais état et occupant trop de place, à cause du nombre sans cesse croissant de la population, furent supprimés la même année et remplacés par des chaises. On dalla en carreaux de terre cuite l'emplacement qu'ils occupaient et dont le sol était en terre battue. Au bas de la nef principale et adossé à la muraille, était un banc, qu'en raison de la place qu'il occupait, on nommait *le Banc-du-beau-Regard*. Un autre banc, orné de linges, comme on en voit de fréquents

Digitized by Google

exemples au XVIe siècle, était à la suite de celui-ci dans la nef méridionale; il avait déjà disparu depuis plusieurs années avant la démolition de l'église ; le premier seul fut conservé.

La hauteur des nefs, jusqu'au plafond en planches qui servait de voûte, était de 5 mètres. Les piliers avaient 2m 46c jusqu'au-dessus des corniches.

Vers le bas de la nef centrale s'ouvrait une trappe par laquelle, au moyen d'une échelle, on pénétrait dans les greniers de l'église. Elle cessa d'être en usage quand on pratiqua, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, un petit escalier placé près des poids de l'horloge.

Les arcs qui marquaient la séparation du chœur et des chapelles d'avec les nefs étaient très-surbaissés, celui du chœur surtout ; cela tenait à la largeur laissée entre les piliers. Les corniches des piliers du chœur et des chapelles étaient à 7m 75c du sol.

L'arc du chœur fut refait en Mai 1704, aux frais des chanoines de Saint-Symphorien. Il avait jadis, ainsi que nous l'avons dit, abrité le crucifix, suivant l'usage, et c'est à cause de l'honneur attaché à cette place et des cierges en grand nombre qu'on y allumait, qu'on le désignait ordinairement sous le nom d'*arc triomphal*.

A cet endroit, le sol de l'église était élevé d'une marche.

Suivant le droit ancien, là commençait la partie de l'église dont les réparations étaient restées à la charge du chapitre de Saint-Symphorien. Lors de la démolition des piliers, on trouva, sur l'assise placée immédiatement sous la naissance du cintre, les deux inscriptions que voici :

Digitized by Google

1° Sur le pilier de gauche, en entrant au chœur :

✝
POZE PAR
M PIERRE ARAS ET MARGERIT
POTIE
ANS 1727

2° Sur celui de droite :

POSE ✝ PAR M
PONCE THVILLIER
RECEVEVR DE LA
PAROISS DE ST ANDRE
ET JEANNE DRAVIGNY
SA FEMME
ANS 1727

Ces travaux avaient été exécutés aux frais du chapitre de Saint-Symphorien.

Sept stalles garnissaient chacun des côtés du chœur. Ces stalles, sculptées dans le goût du XVII° siècle, ont les miséricordes et les parts-closes ornées de feuillages; la Ville les a conservées et les destine, dit-on, à la nouvelle chapelle du Lycée.

L'entrée du sanctuaire était indiquée par un arc semblable à celui qui séparait le chœur de la nef. D'autres arceaux pareils à ceux-ci existaient entre les chapelles et leurs sanctuaires.

Derrière les stalles, de chaque côté, sous l'arcade qui séparait le chœur des chapelles, était un banc. Un espace vide entre les stalles, les bancs et les piliers servait de communication entre le chœur et les cha-

Digitized by Google

pelles. La hauteur de l'église, en ce point, depuis le pavé du chœur jusqu'au plancher qui s'étendait au-dessus, était de 7m 75c.

Des châsses en bois doré rehaussé d'ornements pseudo-gothiques en pâte, et renfermant des reliques de saint André et de saint Remi, reposaient sur des consoles de plâtre, appliquées contre chacun des piliers qui forment l'entrée du sanctuaire.

En 1846, une grille formée de simples fuseaux de fer fut posée à l'entrée du chœur ; elle s'élevait à la hauteur des accoudoirs des stalles. Les chapelles en reçurent aussi en même temps, qui fermèrent leurs sanctuaires et servirent de tables de communion. Celle de la chapelle de la Sainte-Vierge était composée de simples fuseaux de fer. Celle de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste était en bois. Cette dernière avait clos autrefois l'entrée du sanctuaire principal.

A l'époque où l'on avait construit Saint-André, on avait l'intention de voûter les sanctuaires, ainsi que le témoignait le commencement des arcs-doubleaux dont on voyait la naissance au-dessus des corniches des piliers. Il ne fut pas donné suite à ce projet.

Le sanctuaire renfermant le maître-autel, ainsi que nous l'avons dit, était percé de trois fenêtres. Celle du milieu, seule partie caractérisée qui restât de la chapelle construite en 1529, était cintrée et divisée en deux baies également cintrées. Le haut seul était à jour. Le reste, rempli par une maçonnerie, était masqué par le rétable de l'autel. Cette construction, qui datait de 1697, était en pierre et en marbre rouge et gris. Le fronton cintré qui le surmontait était supporté par deux colonnes de marbre rouge. Deux colonnes de même matière, posées en retraite

Digitized by Google

de celles-ci, soutenaient, au-dessus des corniches, des vases en pierre peinte et dorée, d'où s'échappaient des flammes. Au-dessus du fronton s'élevait une statue de saint André, en pierre également peinte et dorée (1). De la main droite, le saint tient la croix en sautoir, et de la gauche, un livre ouvert, sur lequel on lit : *Dne Jesu Christe magister bone, suscipe spiritum meum in pace.* Cette statue, qui est d'une exécution remarquable, a beaucoup d'analogie avec celles de l'autel dit de la Résurrection, qu'on vient d'enlever du transept méridional de la cathédrale pour le placer dans la chapelle du transept à droite. Nous ne croyons pas que la tradition se trompe en attribuant cette œuvre d'art à l'un des Jacques. Sur le socle de la statue, est la date de 1586 gravée auprès du nom du saint qu'elle représente. A gauche, on lit *Jean Mviron* (2) : c'est probablement le nom du donateur. Le socle sur lequel était posée la statue portait la date de 1697. C'est, nous l'avons déjà dit, la date même de la construction de l'autel.

Derrière un tabernacle de bois doré, on voyait un tableau moderne représentant la vocation de saint André. Cette peinture était l'un des premiers essais d'un artiste de notre ville, M. Hécart. Comme celui

(1) Cette statue est conservée dans la nouvelle église.

(2) Ce paroissien et d'autres encore furent inhumés dans l'église. Nous donnons, à la fin de cette notice, *pièce justificative* G, un extrait des registres paroissiaux de Saint-André, indiquant ce qu'ils contiennent de plus intéressant.

Lors de la démolition de l'église, on trouva parmi les matériaux un fragment de pierre tumulaire portant un écusson chargé d'un chevron accompagné en chef de deux serpes affrontées. Au-dessous était la tête du personnage gravé sur la dalle.

Digitized by Google

qui l'a précédé, ce tableau a été détruit par l'humidité de l'église.

Le registre des conclusions de la paroisse porte qu'en 1714 il avait été décidé qu'on avancerait l'autel au centre du sanctuaire. On renonça sans doute bientôt à l'exécution de ce projet, car nous n'en avons pas trouvé d'autre trace. L'autel n'a jamais cessé d'occuper le fond de l'église. Vers l'époque où Saint-André, déclaré paroisse indépendante de Saint-Symphorien, put vivre de sa vie propre, le sanctuaire, de chaque côté de l'autel, fut orné de pilastres en marbre rouge et de panneaux avec encadrements en pierre. Cette décoration a subsisté jusqu'à la démolition de l'église.

A droite de l'autel, était la piscine; l'eau qu'on y versait tombait dans un puits de 10 mètres de profondeur creusé au milieu des fondations de l'église.

La chapelle de droite était consacrée à la Sainte-Vierge; celle de gauche, à saint Jean-Baptiste. Toutes deux ont reçu, en 1819, des autels en pierre à peu près semblables, décorés chacun de deux colonnes de marbre gris supportant un cintre orné de palmes en forme de niche. Une statue en plâtre était placée dans chacune d'elles; ces figures représentaient les patrons des chapelles. Ces statues, d'une assez mauvaise exécution, en remplaçaient de meilleures, mais de moindres dimensions, et qui étaient en bois doré (1).

(1) La statue de la Sainte-Vierge était une copie de celle de Notre-Dame-des-Victoires à Paris. Il existe à Saint-André une association affiliée à celle de Paris. Autrefois, l'autel de la Sainte-Vierge était sous le vocable du Saint-Rosaire.

Digitized by Google

Les massifs des autels latéraux n'avaient pas été démolis lors des embellissements de 1819. On trouva au centre de celui de la Sainte-Vierge, et près des fondations, une inscription gravée sur pierre, et ainsi conçue :

†

L'AN 1728
CET AUTEL A ETÉ
FAIT EN L'HONNEUR
DE LA SAINTE VIERGE
PAR LES SOINS ET LA
PIETÉ DES FEMMES
ET DES FILLES DE LA
PAROISSE DE SAINT
ANDRÉ DE REIMS ET
BATI DE LEURS
OFFRANDES
ET LIBERALITÉS.

Sur l'épaisseur du côté gauche de la pierre, on a gravé :

CETTE PREMIERE PIERRE A ETE POSE
PAR MDE ANNE QVIQVET EPOUSE
DE MR JEAN BAPTISTE MUIRON
RECEVEUR DE LA PAROISSE.

Sous cette pierre, on a trouvé des débris de sculptures de la Renaissance, encore dorées. On y remarquait une bordure en pierre formée d'octo-

Digitized by Google

gones alternant avec des carrés remplis de feuillages. Trois autres inscriptions, assez négligemment tracées avec un crayon noir sur des moellons de craie, se trouvaient à égale distance les unes des autres sur le devant du même autel.

1° Du côté de l'évangile :

CET PIER A ETE
POSE PAR JEANNE
BERNA FILES
MAJEUR
A REIMS
1728

2° Au centre :

POSSE PAR
JULLIENNE DES
PRA FILS MA
JEUR A REIMS
1728

3° Et du côté de l'épître :

POSSE PAR PIER
OUDIN ET NICOLA
PIERET PIERPIER
BATISE CE 9 MARS
1728.

Ces trois inscriptions sont de la même main. La dernière a été brisée en l'extrayant de la maçonnerie, et de là vient que les lignes ont inachevées.

Digitized by Google

On trouva pareillement trois inscriptions dans le massif de l'autel de Saint-Jean. La principale, placée au centre, était gravée sur pierre. La voici :

MONSIEVR DROVET CHANOINE ET CVRÉ DE CEANS
CETTE PIERRE A ETE POSE PAR
MONSIEUR REMI MUIRON DIT
LE PETIT CAPITAINE RECEVEUR
DE LA DITE PAROISSE DE SAINT
ANDRÉ ASSISTE DE MESSIEVRS
GILLE CARRE ET THOMAS
VILLET ET NICOLAS COVTELET
ET IEAN AMIABLE TOUS
OFFICIET DE CETTE
PAROISSE A REIMS LE 20
MA

Le bas de la pierre est brisé, et la fin de la date manque. Une cavité avait été pratiquée au bas à droite pour recevoir les pièces de monnaie ; mais celles-ci n'ont pas été retrouvées. La première ligne paraît avoir été ajoutée après que le reste était gravé.

La seconde inscription était sur un moellon de craie que l'on trouva à l'angle gauche de l'autel. Elle était semblable pour l'écriture à celles que nous avons vues sur le devant du massif de l'autel de la Sainte-Vierge. On y lisait :

POSSE PAR
ERE GENTI
ATRE A REIMS
1728

Digitized by Google

Au-dessous de cette date, se voyait, dans un cartouche grossièrement dessiné, une croix de saint André.

La troisième inscription, écrite de la même main que la précédente, et comme elle aussi gravée sur la craie, était ainsi conçue :

POSSE PAR
THOMASS DES
PRAT ET MARIE
THOMAS SA FILLE
A REIMS

La date est effacée, mais elle devait être la même que celle des autres pierres.

Toutes les inscriptions trouvées lors de la démolition de Saint-André ont été recueillies par les soins de M. le curé.

Le principal sanctuaire était dallé en pavés carrés de marbre noir et rouge ; les autres l'étaient en pierre et en marbre gris alternés. Une ancienne dalle tumulaire pavait le sol de la partie qui servait de passage entre le chœur et la chapelle de la Sainte-Vierge. Le frottement des pieds avait usé presqu'entièrement la figure qui y était représentée. La démolition de l'église nous a permis de voir les parties intactes de cette dalle, que cachaient les boiseries appliquées contre le pilier voisin. On y voyait une femme les mains jointes ; mais la partie supérieure et le côté droit de la pierre étaient sciés, et on ne pouvait lire de toute l'inscription que ces mots, gravés en caractères du XIVe au XVe siècle : *Pour les trepassez.*

Digitized by Google

damassés. Un fragment d'inscription trop incomplet pour être lu a été placé au-dessus de la tête de saint Nicolas. Ce vitrail, de l'époque de la Renaissance, devait être un des plus riches de l'église.

De jolis fragments de bordure, portant deux fois la date de 1560, se voyaient dans la petite fenêtre à moitié murée, placée au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge. Au milieu, on distinguait un saint Pierre qui tenait de la main gauche une grande clef d'or ; l'autre soutenait un livre ouvert. Sous la figure de l'apôtre on lisait seulement : PETRE ; le reste de l'inscription n'existait plus. Dans le compartiment voisin était représenté le donateur à genoux. C'était un clerc : sous son surplis à larges manches, on voyait sa soutane noire. De ses mains jointes s'échappait une banderolle portant cette prière : *Deus meus propicius esto mihi peccatori*. Ces sujets étaient placés au milieu de verres blancs.

Au-dessus du maître-autel, dans les baies qui restaient de l'église construite en 1529, des fragments de vitraux représentaient le Père éternel, portant une longue barbe blanche, coiffé d'une tiare dorée et tenant la boule du monde ; cinq anges vus dans des nuages remplissaient le haut. Le bas de la fenêtre, nous l'avons dit, était rempli par de la maçonnerie et caché par le rétable.

Examinons maintenant les vitres de la fenêtre qui surmontait l'autel de Saint-Jean-Baptiste. La partie supérieure de cette verrière, seule restant à jour, était divisée en quatre compartiments par une armature en fer. Dans le premier en haut, était le Père éternel, coiffé de la tiare, tenant la boule du monde dans la main gauche, et bénissant de la droite. Ce

Digitized by Google

sujet était en couleur. Celui du compartiment voisin était méconnaissable. Dans le troisième était représenté en grisaille Notre Seigneur descendu de la croix et posé sur les genoux de sa mère. Un saint et une sainte figurent dans cette scène. Enfin, dans le quatrième compartiment, était Notre Seigneur en croix ; près de lui on remarquait sa mère et saint Jean.

Dans cette même chapelle, on voyait deux panneaux qui avaient conservé intacte leur riche parure (1). Ils occupaient le haut d'une fenêtre dont le bas se confondait avec l'entrée de la sacristie (2). Ces

(1) Ce vitrail a été replacé dans une des sacristies de la nouvelle église.

(2) La sacristie était une petite pièce oblongue, percée d'une porte donnant accès dans une petite cour, et éclairée par une fenêtre qui prenait son jour sur cette même cour. Sa construction remontait à 1714. Elle ne renfermait de remarquable qu'une statue en cuivre doré de saint André, provenant du trésor de la cathédrale, comme nous l'apprend l'inventaire de 1669. Le saint est représenté debout; son visage est empreint d'une douce expression ; ses longs cheveux forment des boucles tournées dans le même sens en dedans. Sa grande barbe se divise pour former deux pointes sur sa poitrine. Il est nu-pieds. Son manteau, que relève sa main droite, la cache entièrement. Autrefois, il portait sa croix avec les deux mains. Cette croix, qui était en argent, lui fut enlevée. Elle a été remplacée depuis assez maladroitement par une petite croix en cuivre fixée au moyen d'une vis, et qui se tient devant le saint sans que ses mains l'atteignent. La statue et le sol en terrasse sur lequel elle paraît marcher reposent sur un socle à six pans. L'inscription suivante est niellée en noir sur le devant du socle : *Isia ymago cum sta cruce data sunt ecce rem de bonis executois Dni Ionis de cheheryia ci rem.* Les angles de l'hexagone sont ornés de contre-forts entre lesquels est fixée une rangée de perles. Le tout est soutenu par six lions ac-

Digitized by Google

venir de l'ancienne paroisse rurale d'une partie du faubourg, et par la dévotion des archers, dont la corporation subsista jusqu'à la Révolution. L'autel disparut avec elle ; nous n'avons pas trouvé la date de son érection. La verrière donnée par les archers a survécu, et elle est assez bien conservée. La partie supérieure représente le ciel : on y voit les trois personnes de la Trinité que cinq anges accompagnent. A gauche, dans les compartiments inférieurs, sont des soldats armés de pied en cap, marchant sur un sol jonché de fleurs. Les deux qui figurent au premier plan ont des arcs dont le bois, peint sur du verre d'un rose tendre, se détache parfaitement du fond. Derrière eux, d'autres ont des hallebardes et une lance. Une ville occupe l'arrière-plan ; elle est peinte sur un fond bleu et sépare le ciel de la scène du martyre de saint Sébastien, laquelle occupe les deux autres compartiments. Le saint est attaché à un chêne touffu ; des cordes lient son bras droit au sommet de l'arbre, l'autre est maintenu de la même manière au-dessus de sa tête. Son corps plein de jeunesse a déjà reçu deux flèches ; il n'a pour vêtement qu'un linge artistement drapé qui fait le tour de son corps à la hauteur des reins ; un nimbe plane au-dessus de sa tête. Ce vitrail est presqu'entièrement peint sur verre blanc, rehaussé de jaune d'argent, d'un peu de bleu et de vert. Avant 1819, on y lisait encore ce fragment d'inscription que les vitriers de l'époque ont fait disparaître : « *L'an mil cinq cent soixante les arciers de Sainct André les bourgs..... aumônes et legs.... pour Dieu priez....* (1). Elle

(1) Povillon-Pierrard.

Digitized by Google

était placée près des pieds du saint ; on en voit encore aujourd'hui la place.

La fenêtre qui occupe le milieu de la longueur de cette nef avait été dépouillée, en 1819, des sujets peints qui la décoraient et que nous avons trouvés dans les trois verrières de la nef méridionale.

L'autel de Saint-Jean n'a pas toujours occupé le fond de la nef septentrionale ; la chapelle où nous l'avons trouvé était primitivement placée sous le vocable de Sainte-Anne, puis de Saint-Eloi. Quand l'autel devint celui de Saint-Jean, on posa la statue de saint Eloi sur une console, en pendant avec celle de saint Sébastien.

Près de la dernière fenêtre de la nef septentrionale se trouvaient, avant 1846, les fonts baptismaux. Là, suivant l'usage traditionnel, s'élevait autrefois un autel dédié à saint Jean-Baptiste. Aussi, la verrière qui l'éclairait représentait-elle, entre autres scènes, le baptême de Notre Seigneur (1).

Le sommet du vitrail, avant les restaurations, était occupé par un ciel dans lequel on voyait Dieu le Père, et au-dessous une banderolle portant ces mots : *Hic est filius meus dilectus in quo michi bene complacui.* Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, plane au-dessus de la tête de Notre Seigneur, qui se tient debout dans le Jourdain. L'eau monte au-dessus de ses genoux ; ses bras sont croisés sur sa poitrine ; il regarde saint Jean qui verse l'eau sur sa tête, en fléchissant le genou. Un arbre est placé derrière le

(1) Cette dernière est replacée dans le transept gauche de la nouvelle église.

Digitized by Google

Précurseur. Dans le lointain, on distingue une ville, et près de Notre Seigneur, un ange qui tient un linge, et se dispose à essuyer le corps de Jésus-Christ. Toute cette partie de la verrière est encadrée dans une archivolte richement décorée et soutenue par d'élégants pilastres, posés sur un socle qui sert en même temps de corniche au sujet inférieur de la verrière. Sur le même socle est tracée l'inscription suivante :

L'an mil VCLX Henri Warnier et Pierre Faillet, Thomas Colbert, Guillaume Berault, Jehan Bouquet, Mathurin Chevalier, tous demourans au bourg porte Cheque de Reims mot faict faire.

Sous une quadruple arcade en style de la Renaissance, que soutiennent aux extrémités deux cariatides d'hommes et de femmes terminées en gaîne, saint Paul bêche la terre. Les restaurateurs de 1819 lui avaient posé la tête verticalement, malgré l'inclinaison prononcée du corps. Auprès, un de ses disciples, richement vêtu, tient une outre remplie d'eau, qui s'échappe par un grand nombre de petits trous, et tombe sur un sol couvert de fleurs. Au-dessous de l'outre on lit, sur un livre ouvert, ces paroles de l'épître 1re aux Corinthiens : *Ego platavi Apollo rigavit sed Dei incrementu dedit* (P. ch. 5). Cette verrière, comme celle de Saint-Sébastien, est en grande partie peinte sur verre blanc et rehaussée de jaune à l'argent. Ce genre de grisailles, trop peu imité de nos jours, et dont l'abandon peut être attribué à ce que l'attention s'est portée plus particulièrement sur le Moyen-Age proprement dit, offre l'avantage d'ôter

Digitized by Google

peu de jour aux églises ; il pourrait remplacer heureusement les grandes figures isolées, qui sont maintenant, sauf de très-rares exceptions, exclusivement substituées aux verres blancs. Toutefois, ce genre de vitraux ne peut convenir qu'aux monuments d'une époque déjà avancée, ou à ceux dont le style, emprunté à tous les genres d'architecture, n'en représente aucun.

Nous allons tout-à-l'heure indiquer un moyen qui permettrait de doter les églises d'œuvres d'art, sans être, tout en faisant mieux, un surcroît de dépenses pour les donateurs.

Constatons d'abord que, par suite d'un travers dont Paris a donné les premiers exemples, et qui dérive d'un sentiment personnel avec lequel il est peut-être fâcheux de composer, les vitraux modernes représentent généralement le patron de la personne qui l'offre. Ainsi disparaît de la peinture religieuse l'unité de vues avec le sens utile où nos pères puisaient l'enseignement et l'édification. Au point de vue de l'art, cet usage a aussi ses inconvénients. En effet, le carton est dessiné presque toujours d'après une petite image choisie dans les productions de l'école religieuse de Dusseldorf. Ce petit modèle de 5 ou 6 centimètres de hauteur, d'un dessin correct, si l'on veut, et même généralement d'un caractère assez convenable, perd son cachet primitif en prenant de grandes proportions; il rentre ainsi dans le genre des images communes, coloriées de bleu, de rouge et de tous les tons criards que les peintres-verriers éviteraient, s'ils composaient leurs sujets d'après ceux qu'ont exécutés les artistes des siècles écoulés.

Or, si nous voulons quelque chose de mieux,

Digitized by Google

quelque chose qui s'élève au-dessus d'un simple produit commercial ; si nous réclamons, en un mot, des peintres-verriers un travail sérieux, on nous objectera le bas prix qu'on a coutume de leur payer.

Eh bien ! l'ancien Saint-André, qui, malgré sa pauvreté, nous offre en ce genre des modèles auxquels tout artiste véritable voudrait pouvoir atteindre aujourd'hui, nous aidera aussi, par son exemple, à lever la difficulté de l'économie.

Le moyen, pour les bienfaiteurs de nos églises, d'éviter des dépenses exagérées pour eux, c'est l'association.

A l'exemple des archers du faubourg dont la confrérie fit faire pour Saint-André la remarquable verrière de saint Sébastien, que les membres des corps d'état qui ont leur caisse de secours, leur fête religieuse, leur réunion annuelle, se cotisent, et nos paroisses reverront des chefs-d'œuvre comme en ont conservé Notre-Dame d'Epernay, Notre-Dame de Châlons, Saint-Etienne d'Elbeuf, Saint-Vincent de Rouen. Que les habitants d'une rue, d'un quartier, fassent entre eux de pieuses associations semblables à celles dont la vitre récemment transportée de la vieille église dans la nouvelle nous a transmis le souvenir écrit, et ils seront fiers de laisser à leur paroisse des œuvres dignes de lui être comparées. De leur côté, les artistes verriers, mieux rétribués, seront plus sûrs, en mettant leurs noms sur les vitraux sortis de leurs ateliers, que la postérité les respectera et qu'ils recueilleront un peu de cette gloire et de cette universelle admiration qui s'attachent à l'art des Pinaigrier et de Jean Cousin.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

Innocentius episcopus servus servorum Dei. Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem. Vite perempnis gloria qua mira benignitas conditoris omnium beatam coronat aciem civium supernorum a redemptis pretio sanguinis fusi de pretioso corpore redemptoris meritorum debet acquiri virtute inter que illud esse pregrande dinoscitur quod ubique majestas Altissimi sed precipue in sanctorum ecclesiis collaudetur. Rogamus itaque universitatem vestram et hortamur in Domino in remissionem vobis peccaminum inungentes, quatinus ad capellam quam dilectus filius Johannes dictus Burgensis civis Remensis in domo sua de Barra juxta Remos ad honorem beati Andree apostoli et sancte Caterine virginis construxisse dicitur imploraturi a Domino delictorum veniam in humilitate spiritus accedatis. Nos enim ut Christi fideles quali per premia salubriter ad merita invitemus de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi omnibus vere penitentibus et confessis qui ad eamdem capellam in eorumdem apostoli et virginis festivitatibus causa devotionis accesserint animarum quadraginta dies de inuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus.

Datum Lugduni, 9 calendarum Februarii pontificatus nostri anno septimo.

Digitized by Google

B

Registre des conclusions du conseil, 4 Mars 1592, p. 37 et 39.

Sur la requeste présentée au conseil par Thierry Gardien, dit Navet, Robert Auger, Jehan Boucton, Izabeau Gosset, vefve de Pierre Clément, Nicolas et François les Doriotz, Simon Picquois, Thierry Dolivet, Gerard Hugot, Jehan Blondel, Jehan de Hoult, Lionnet Desrode, Aubry Magny, Guillaume Coquet, Claude Sautret et Charles Poiret remonstrans que à l'occasion de la desmolition des bourgs de porte Chacre de ceste ville les maisons qu'ilz y avoient ont esté desmolies et abbatues et pour la grande perte par eux souffert à raison de ce ilz nous auroient présenté requeste affin qu'il leur fut permis rebastir leurs maisons au Marché à la Laine de ceste dicte ville, ce que aurions renvoié par devers messieurs les Eschevins de ladicte ville pour ordonner sur icelle bailler et accorder aux susditz place audit Marché à la Laine pour rebastir leurs maisons ainsy qu'ilz trouveront bon estre, suivant lequel renvoie lesditz sieurs eschevins par leurs lectres et permission du vingt quatriesme Septembre dernier leur auroient accordé places audict Marché à la Laine pour rebastir leurs dictes maisons et commanceans iceux supplians à ce faire ilz en auroient esté empeschés par aucuns particulliers en vertu des deffences de Mr de Sainct Paul auquel aians iceulx supplians présenté requeste pour lever lesdictes deffenses il les auroit renvoié par devers nous pour nous en ordonner ce que verrions estre à faire par raison, ce qu'estant parvenu aux oreilles d'aucuns particulliers de ladicte place comme Mr Parent et le receveur Thuret, ilz auroient entré au faict et de leur auctorité remply et faict remplir les fondemens commances et sy auroient esté appellés

Digitized by Google

pardevant le juge roial à la requeste desditz particulliers et du procureur du roy pour leur veoir faire deffences de bastir audict lieu et autres empeschemens comme il est plus au long contenu en ladicte requeste, requerans lesditz supplians entendu nostre dicte ordonnance de renvoie par devant lesdictz sieurs eschevins leur dicte permission de bastir et des officiers de l'arcevesché dudict Reims et ordonnance dudict sieur de St Paul et aiant esgard aux pertes d'iceux supplians leur accorder suivant icelles permissions faire rediffier et rebastir leurs maisons en ladicte place du Marché à la Laine aux lieux et places a eux assinés par lesdictz sieurs eschevins et pour ce faire leur voulloir prester confort et aide allencontre de toutes personnes qui les vouldroient a ce empescher et a ceste fin leur vouloir bailler et accorder pouvoir à ung commissaire qu'ilz pairont a leurs despens comme a esté commis personnes pour desmolir et faire desmolir leursdictes maisons.

Veu la requeste cy dessus à nous presenté les dictes permissions desdictz sieurs eschevins de ceste ville de Reims, desditz officiers de l'arcevesché dudict Reims renvoié à nous par ledict sieur de St Paul, le renvoie par nous faict auxdictz eschevins par cidevant et en consideration des pertes des supplians,

Est consenty... entend que touch' l'interest du publicq que lesditz supplians rebatissent leurs maisons audict Marché à la Laine de ceste ville suivant la permission à eux baillé de ce faire par messieurs les eschevins de ceste dicte ville le vingt-quatriesme Septembre mil cinq cens quatre vingtz et unze signé Lepoivre. Et au cas qu'il y eut empeschement de ce faire et que le conseil soit sommé par lesdictz eschevins de bailler confort et aide pour l'execution de ladicte permission, elle leur sera baillé et ne sera escript sur ladicte requeste depuis ces motz *Et au cas*.....

Sur la requeste presentée au conseil par Thomas Colbert ad ce qu'il luy soit donné descharge de la somme de huict

Digitized by Google

livres tournois a laquelle il est imposé pour sa part de la levée de sept mil escus sur les habitans laiz de ceste ville attendu la perte qu'il a souffert de la desmolition de huit maisons a luy appartenans seiz aux bourgs de porte Chacre de ceste ville qui ont esté desmolies,

Conclud a esté que ledict Colbert paiera ladicte somme de huict livres tournoiz à Me Jehan Lempereur collecteur de ladicte somme de sept mil escus attendu la consequence et neantmoins aians esgard a la perte dudict Colbert ladicte somme luy sera remboursé par Me Claude Ledieu receveur qui luy sera alloué rapportant la presente et quictance.

C

Comptes des chaussées et pavés, vol. 18, p. 258.

De Gilles Jorand boullengier, Nicolas Maltot cordonnier, Perette Warnier vefve de Quentin Sebon, Pierre Colbert trompette, Claude Maugendre chartier, Apolyne Fourbeteau vefve de feu Poncelet de Lucquy, Aubry Cordelot estaminier, François Martin chanvier, Poncelet Ogier hostelain, et Lyenard Paul aussy hostelain demeurans à Reims et de chacun d'eulx vingt solz tournois pour la permission à eulx baillée par messieurs les eschevins de Reims de faire bastir de noeuf chacun une maison en une place publicque estant au devant du chastel de porte Mars au lieu de celles qu'ilz avoient es bourgs de porte Cere de Reims qu'ilz ont esté contraintz faire abatre et desmolir suyvant l'ordonnance et commandement de monseigneur de Sainct Paul lieutenant au gouvernement de Champaigne et Brye. Pour ce icy pour l'an de ce compte X l. t. (10 livres tournois).

De Jehan Maugendre chartier demourant audict Reims aussi pour la permission a luy baillée par mesditz sieurs les eschevins de bastir une maison en une place publique vague

Digitized by Google

et inutille estant près la porte de porte Mars attenant le chappitre de Reims au devant du fossé du chasteau de porte Mars au lieu de celle qu'il a esté contrainct faire desmolir comme dessus esditz bourgs. A esté receu par le comptable vingt solz tournois pour l'an de ce compte icy XX s.

De François Dupont garde des porcz demeurant à Reims dix solz tournois aussy pour la permission a luy baillé par mesditz sieurs les eschevins de faire bastir une maison en une place vague et inutille au devant dudict chasteau de porte Mars et au derier de la maison des vefve et heritiers de feu Poncelet Raulin au lieu de celle qu'il avoit esdictz bourgs desmolye comme dessus. Icy pour l'an de ce compte X s.

De François Thiery, manouvrier demourant audict Reims cinq solz tournois aussy pour la permission a luy baillé par mesdictz sieurs les eschevins de faire bastir de noeuf une maison en une petitte place vague et inutille estant au derrier du jardin que tient Jaques Godino près les rempars au lieu de la maison quy apartenoit audict Thiery ausdictz bourgs de porte Cere laquelle a esté desmolye comme dessus. Ici pour l'an de ce compte V s.

De Jehan Thiebault, Loys Niclot et Poncelet Lhoste massons demourans à Reims et de chacun d'eulx deux solz six deniers tournois aussy pour la permission a eulx baillée par mesditz sieurs les eschevins de faire bastir chacun une maison au lieu de celles qu'ilz avoient esdictz bourgs desmolies comme dessus, en une place publique vague et inutille estant au derrier du couvent des Cordeliers attenant le rempart. Icy pour l'an de ce compte VII s VI d.

De Nicolas Coustier laboureur demourant à Reims vingt solz tournois aussy pour la permission a luy baille par mesdicts sieurs les eschevins de faire bastir une maison au lieu de la sienne desmolye esdictz bourgs, en une autre place publique vague et inutille au devant de la cense des Cordeliers. Icy pour l'an de ce compte XX s.

De Michel Warnier au lieu de Rennette Forcloz, et Jehan Thomas masson et de chacun d'eulx deux solz six deniers

Digitized by Google

tournois pour la permission à eulx baillée de faire rebastir chacun une maison au lieu de celles qu'ilz avoient esditz bourgs, quy ont este desmolies comme dessus, en une ruelle estant au derrier du jardin de la maison apartenant à Me Thomas de Paris conseiller au siege presidial de Reims. Icy pour l'an de ce compte V s.

De Robert Ogier tapissier, Izabeau Gosset vefve de feu Pierre Clement, Jehan Boucton, et Thiery Gardien demourans audict Reims et de chacun d'eulx vingt solz tournois aussy pour la permission a eulx baillé par mesdictz sieurs les eschevins de bastir chacun une maison au lieu de celles qu'ilz avoient esdictz bourgs et desmolies comme dessus, en la place publique vague et inutille du marché à la layne de ceste ville de Reims. Icy pour l'an de ce compte IIII l. t. (4 livres tournois).

De Nicolas et François Doriot aussy pour pareille permission a eulx baillé par lesdictz sieurs eschevins de bastir une maison en ladicte place du marché à la layne vingt huict solz tournois a esté receu par ledict comptable pareille somme. Pour l'an de ce compte icy XXVIII s.

De Jehan Lelong, Lyonnet Desrode mareschaulx et Jehan Blondel tailleur d'habitz demourans audict Reims et de chacun d'eulx quinze solz tournois pour la permission a eulx baillé par lesditz sieurs eschevins de faire bastir chacun une maison en ladicte place du marché à la layne pour pareilles causes que dessus. Icy pour l'an de ce compte XLV s.

De Henriette Gerdre vefve de Nicolas Soulot, Gerard Hugot, Jehan Dehou, Aubry Magny, Guillaume Coquet et Claude Sautrel demourans audict Reims et de chacun d'eulx pour pareille permission a eulx baillée par mesdictz sieurs les eschevins de bastir chacun une maison en ladicte place du marché à la layne douze solz tournois. Icy pour l'an de ce compte LXXII s.

De Symon Picquoys boulengier demourant audict Reims dix huict solz tournois pour mesme permission a luy baillée par mesdictz sieurs les eschevins de faire bastir de noeuf une

Digitized by Google

maison en ladicte place du marché à la layne au lieu de celles à luy apartenantes esdictz bourgs qui auroient esté comme dessus desmolyes. Icy pour l'an de ce compte XVIII s.

De Thiery Dolivet demourant audict Reims quatorze solz tournois pour mesme cause que dessus. Icy pour l'an de ce compte XIIII s.

De Charles Poiret demourant audict Reims treize solz tournois aussy pour la permission a luy baillé comme dessus de faire bastir une maison en ladicte place du marché à la layne. Icy pour l'an de ce compte XIII s.

De Anthoine de Vaux demourant audict Reims la somme de quinze solz tournois pour la permission à luy baillé par mesdictz sieurs les eschevins de faire bastir et ediffier de noeuf une maison en une aultre place publicque vague et inutille estant en la rue de Chetivelle pres la montée du molin à vent estant dessus le rempart au lieu de la maison qu'il avoit esditz bourgs laquelle a esté desmolye comme dessus. Icy pour l'an de ce compte XV s.

De Thiebault Percette manouvrier cincq solz tournois pour la permission à luy baillé par lesdictz eschevins de bastir une maison attenant celle dudict François Dupont. Icy V s.

D

Liste des marguilliers de l'église Saint-André dressée d'après les registres du conseil de fabrique et des actes de fondations, jusqu'à la Révolution.

1560. Aubry Colbert, quincaillier, Nicolas Bazille, couturier, et Nicolas Rousselet, cordier.

1587. Culloteau, François Doriot et Gilles Soreault.

1596. Henry Blondel, laboureur, Pierre Braulf, boulanger, Jacques Hubert, peigneur de laines.

1624. Jehan Grosjehan, laboureur, Simon Delise, esta-

Digitized by Google

minier, Jehan Jajot, marischal.

1626. Simon Dolivet, Pilli..., Jean Bara.

1654. Jehan Muiron, Guillaume Broa, Alexis Lelong.

1640. Claude Bardoul, Regnault Muiron, Gérard Faciot.

1661. Henry Dravigny, François Lefebvre, Léonard Bara.

1672. Bernard Tourtebatte, Jean Mahuet, Nicolas Demain.

1682. Pierre Bergeronneau, Clément Muiron, Jean Pinta.

1689. Jean Blondel, Nicolas Caillet, Pierre Fassin.

1690-91. Louis-Lié Allard, Jean Collardeau.

1692. François Blondel, Jean Villemet.

1693. Jean Muiron, Jean Allart.

1694. Gérard Blondel, Jean Barbier.

1695. Gérard Muiron, Paul Allart, Remy Allart.

1696. Pierre Thuillier, Benoit Pierre.

1697. Michel Muiron, Pierre Jajot.

1698. Pierre Thuillier, Simon Legros.

1699. Nicolas Masson, Léonard Demain.

1700. Thomas Thuillier, Liénard Maigne.

1701. Hubert Bara, Jean Jajot.

1702. François Lajoye, Guillaume Allart.

1703. Jean Molinet, Nicolas Bara.

1704. Antoine Lajoye. Jean Dravigny.

1705. Claude Tourtebatte, Nicolas Leroy.

1706. Jacques Dravigny, Remy Bouton.

1707. François Lajoye, Hilaire Drolain.

1708. Regnard Dravigny, Jean Chevalier.

1709. Nicolas Quicquet, Nicolas Martin.

1710. Jean Audry, Nicolas Thomas.

1711. Jean Navelot, Arnould Gerdré.

1712. Remy Bergeronneau, François Godard.

1713. Thomas Tourtebatte, Gérard Colardeau.

1714. André Quicquet, Noël Camuseaux.

1715. Simon Bara (par exclusion d'Hubert Muiron), Hubert Allart.

Digitized by Google

1716. Nicolas Leroy, Michel Molinet.

1717. Blaise Molinet, Henry Grandin.

1718. Claude Fassin, Pierre Hara.

1719. Martin Bara, Gérard Fauche.

1729. Gérard Collardeau, Jean Gerdré, Remy Muiron. Gilles Carré.

1745. Pierre Lhoste, André Quiquet, Thomas Regnard, Jean Chapedoye.

1748. Charles Tourtebatte, Jean Leriche, Jean-Baptiste Chaté, Damien Coutelet et Gilles Muiron.

1764. Sébastien Popart, Nicolas Perin, J.-B. Debart,

1765. Jean-François Blondel, Antoine Dravigny, Claude Secondé.

1766. Nicolas Quiquet, Nicolas Caillet, Richard Pierrot, Lhostelain.

1767. Charles Jajot, Charles-Maurice Devaux, Charles-François Mélin.

1768. J.-B. Dauphinot, François Dailly, François Pérard.

1769. Nicolas Tourtebatte, Nicolas-Gérard Quiquet, Nicolas Gaillot.

1770. Jean Thomas Villé, Nicolas Perin, Jean Gerdré

1771. Hubert Pérard, J.-B. Grillot, Simon Giot.

1772. J.-B. Tourtebatte, Jean-Nicolas Quiquet, Raoul Dauphinot.

1773. Jean-Nicolas Féart, Nicolas Quiquet, Nicolas Périn.

1774. Jean Barbery, Guillaume-Benoit Houzeaux, Raoul Tourtebatte.

1775. J.-B. Clément, J.-B. Protin, J.-B. Fossier.

1776. Jean Gerdré, Charles Lhostelain, Nicolas Féart.

1777. Pierre Hiblot, Emeric Melon, J.-B.-Clément Coltier.

1778. Louis Muiron, Jacques Muiron, J.-B. Tourtebatte.

1779. Jean Vaflart, Pierre Laurent, Jean Barbry.

1780. Ponce Lajoye, J.-B. Meslier, Thomas Poinsinet.

Digitized by Google

1781. François Allart, J.-B. Robert, Nicolas Lhoste.

1782. J.-B. Despret, Georges Masson, Laurent Boile.

1783. Charles Dravigny, Jean-Pierre Hennecart, Nicolas-Hubert Caillet.

1784. J.-B. Gardan, Nicolas-François Berton, Nicaise Blondel.

1785. Jean-Remy Rouget, Pierre-Ponce Plumet, Georges Masson.

1786. Simon Bonef, Jean-Pierre Sépierre, Pierre-Ponce Lajoye.

1787. Nicolas-Benoit Taillard, Jean-François Héraux, Nicolas-Gérard Quiquet.

1788. Jacques-Antoine Lajoye, Pierre Mitteau, Joseph Jajot.

1789. Nicaise Blondel, Paul Moreaux, J.-B. Fassin.

1790. Jesson Ricotteau, J.-B. Mayeux, Pierre Mitteau.

1791. Jean-Baptiste-Joseph Mayeux, Hubert Baudet, Hubert Dumay.

Le premier marguillier passait receveur l'année qui suivait l'expiration de sa charge.

E

Extrait

du registre des conclusions de la fabrique (1686-1708).

11 Août 1686. — Conclusion convoquant les paroissiens à la visite de la paroisse par l'archevêque, le 13 du même mois, signée Simon Muiron, Paul Saulné, Nicolas Massons, Pierre Bergeronneau, Jean Gerdré, Thomas Saulné, Jacques Fassin, François Le Dru, René Guénot, Jean Fassin, Pierre Poncelet, Pierre Jajeot, François Carré, Claude Bara, Jean Lajoye, Pierre Thuillier, Jean Fernisson.

Digitized by Google

8 Septembre 1686. — Délibération jugeant la somme de 500 livres insuffisante pour la nouvelle cloche; autorisation d'employer 150 livres.

22 Août 1688. — Pouvoir à Jean Allart, marguillier, de veiller aux réparations de l'église.

17 Juillet 1689. — Pouvoir à Jean Fassin, receveur, d'acheter des ornements noirs.

1690, premier dimanche de Carême.— Pouvoir à Blondel, receveur, de faire réparer la couverture de l'église endommagée en très-grande partie par un orage le 22 Janvier.

1691, 22 Avril. — Conclusion pour acheter un calice et une paix d'argent.

1691, 28 Octobre. — Conclusion portant que le receveur ira payer à Châlons les droits d'amortissement.

1693, 20 Décembre. — Conclusion pour la réparation totale du linge et des ornements.

1695, 14 Mars. — Pouvoir au receveur de faire exécuter par le sieur Mouras une grosse réparation au clocher.

1697, 13 Janvier. — Conclusion pour reculer l'autel au fond de l'église, paver le chœur et faire une petite sacristie, le tout sans grands frays.

1697, 17 Février. — Les officiers, coustres et paroissiens de l'église Saint-André estant assemblez fin de la messe par devant M. Pierre Camuset, curé de ladite église, en la manière accoutumée, ont conclu qu'il *étoit à propos et nécessaire à la décence du service divin et l'honneur de la paroisse de dresser et construire un autre autel plus décent et plus convenable que le grand autel, et par suite de faire une sacristie plus comode et plus spacieuse et la chapelle de Sainte Anne en reculant ou avançant son autel au-dessous de l'arcade*, comme aussy de remettre le grand autel ancien à la place de celui de Saint Sébastien attendu qu'il y a des deniers, etc., etc ; conclut pour les travaux sous la direction de Regnault Bonhomme, architecte.

1698, 1er Juin. — Conclusion pour le racomodement du presbytère extraordinairement incommode et malsain.

Digitized by Google

1698, 8 Juin. — Réception par la fabrique de Louise Gascon, sage-femme du faubourg (les portes de la ville étaient fermées pendant la nuit.)

1699, 1er Dimanche de Février. — Conclusion pour faire rétablir la fosse à fumier au bout de la rue de Cernay.

1699, 17 May. — Conclusion pour faire assigner le chapitre de Saint-Symphorien pour le faire contribuer aux réparations comme décimateur.

1699, 26 Juillet. — Conclusions pour faire assigner le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-Symphorien pour contribuer aux réparations comme décimateurs. (La cause fut plaidée le 21, mais on continua les travaux.)

1699, 30 Août. — Conclusion ordonnant le payement des travaux faits à la fosse à fumier rue de Cernay, avec surcéance jusqu'à la fin du procès occasionné par ces travaux.

1700, 24 Janvier. — Conclusion ordonnant de continuer le procès pour les réparations de l'église.

1700, 2 Mai. — Conclusion pour un accommodement avec le couvreur, afin d'obvier aux frais.

1703, 26 Août. — Conclusion portant que assignation sera donnée par les habitants du faubourg dépendant de Bétheny, aux marguilliers de Saint-André d'assister le 27 à la visite de leur église et de celle de Bétheny par l'abbé de Louvois, député de l'archevêque.

1704, 11 May. — Conclusion pour rétablir l'arcade au-dessus du crucifix qui menace de s'effondrer, et pour rétablir la couverture de l'église et du clocher.

1704, 17 Mai. — Conclusion pour faire assigner le chapitre de Saint-Symphorien pour l'obliger à entretenir la couverture de Saint-André.

1709, 9 Juin. — Conclusion portant achat d'une maison voisine à l'église pour réparer plus librement une muraille et la couverture crevée à plusieurs endroits, ce qui menaçait pour l'église.

1711, 25 Mars. — Conclusion accordant à Jean Navelot

Digitized by Google

de faire construire à ses frais une arcade, cloison et crucifix en l'église.

1711, 26 Décembre. —Conclusion portant que les coustres qui voudront la chappe blanche et rouge à la messe du Saint-Esprit et de la Vierge payeront 5 sols et pour faire sonner les trois cloches, 5 sols.

1712, 4 Septembre. — Conclusion portant que vu la réception d'une lettre du premier de M. Desphertes, procureur au parlement de Paris, où il marque que le 7 de Juillet on a condamné le chapitre de Saint-Symphorien à contribuer aux réparations de Saint-André, mais qu'il y a appel. Il demande des fonds; on conclut qu'il sera fait droit à la lettre.

1712, 26 Décembre. — Conclusion pour terminer à l'amiable le procès entre la fabrique et Nicolas Muiron au sujet d'une pièce de terre.

1713, 23 Août. — Nomination de Remi Bergeronneau, François Godard, Thomas Tourtebatte, Gérard Collardeau, Pierre Thuillier, Jean Blondel, Lié Allart, Gérard Muiron, Antoine Lajoye, Jean Audry, Arnoul Gerdré, Claude Bara et Nicolas Leroy pour veiller au procès contre le chapitre de Saint-Symphorien.

1713, 15 Octobre.— Conclusion pour achat de chappes et ornements.

1714. Conclusion pour paver la nef aux frais de la veuve Navelot, et pour bâtir une sacristie entre le cimetière et la rue qui conduit au presbytère ; en outre on conclut d'avancer l'autel.

1714, 18 Novembre. — Conclusion pour terminer à l'amiable le procès contre le chapitre de Saint-Symphorien, par un arbitrage nommé par Mgr l'archevêque.

1715, 1er Janvier. — Conclusion portant qu'après vêpres on ira remercier l'archevêque d'avoir terminé le procès.

1715, 20 Janvier. — Conclusion portant paiement des plus faits à la sacristie, savoir 172 livres au maçon, 52 livres au charpentier.

Digitized by Google

1715, 10 Février. — Election d'auditeurs des comptes pour vérifier les registres du receveur.

1715, 1er Septembre. — Nomination de François Lajoye et Gerard Collardeau pour poursuivre le procès à Paris contre le chapitre de Saint-Symphorien. 2° Conclusion approuvant la pose de trois grands bans, dont deux fermants à clefs, posés aux frais des paroissiens près la sacristie, à côté de l'autel Sainte-Anne.

1715, 28 Octobre. — Conclusion pour faire poser des armoires dans la sacristie.

1716, 17 Mai. — Conclusion donnant pouvoir de réparer la maison louée au sieur Duhalle pour y avoir une école et le logement du clerc de la paroisse.

1717, 21 Février. — Conclusion portant envoi de 100 livres au procureur à Paris, pour soutenir le procès contre le chapitre de Saint-Symphorien.

1717, 8 Août. — Pouvoir à Leroy, Henri Grandin, Jean Blondel et Nicolas Lajoye de terminer à l'amiable, pour éviter des frais, le procès avec le chapitre de Saint-Symphorien.

1717, 12 Septembre. — Conclusion portant 1° paiement d'une partie des frais du procès ; 2° de faire relever les deux dernières arcades de la nef à la hauteur des autres ; 3° de faire une grande porte à l'église avec l'image de saint André au dessus. Le 3 Octobre, le marché pour ces réparations est approuvé.

1717, 5 Octobre. — Conclusion ordonnant de réparer le beffroi, vu l'impossibilité de sonner les cloches sans danger.

1717, 8 Décembre. — Conclusion portant achat d'un nouveau christ, pour placer sur la croix d'argent.

1717, 12 Décembre. — Conclusion permettant de réparer la nef.

1718, 26 Janvier. — Conclusion nommant Nicolas Leroy et Gerard Collardeau pour soutenir le procès engagé contre Joseph Saint-Martin, fondeur de cloches.

1718, 11 Novembre. — Nouvelle conclusion pour le même procès, qui se plaidait à Paris pour Saint-Martin.

Digitized by Google

Registre des conclusions de la fabrique de l'église de Saint-André de Reims, commencé le 26 Décembre 1763, jusqu'au 20 Mars 1791. In-fol. rel. en parchemin.

1769, 30 Avril. — Conclusion portant réparation de tous les tableaux de l'église.

1776, 4 Septembre. — Réception de Nicolas Cuvillier, maître d'école de Trois-Puits, en remplacement de feu Nicolas Camus, décédé.

1781, 25 Février. — Conclusion portant qu'une cloche supérieure à la grosse cloche actuelle sera mise en fonte avec celle qui est cassée, qu'il sera payé à François Lecomte, fondeur à Reims, 240 livres pour la fonte que l'on payera à 30 sols la livre. (Le 26 Mai, le fondeur signa la garantie d'un an.)

1784, 20 Juin. — Conclusion ordonnant la refonte par J. Lecomte de la cloche moyenne qui était cassée, moyennant 100 livres.

1787, 3 Juin. — Conclusion ordonnant la réparation du mur de l'église depuis l'arcade construite par MM. de Saint-Symphorien jusqu'au portail.

En 1680, dans un acte du 30 Décembre, on voit qu'il fut posé une épitaphe sur la tombe de Jean Muiron, enterré dans l'église.

F

Etat des pièces conservées aux archives du département.

1° Compte des recettes et dépenses faites par le citoyen Pérard-Allard, administrateur de la fabrique, et le citoyen Gerdré, notaire de la fabrique.

2° 3 Mars 1560.— Acquisition par la fabrique, sur Jean Miquelet, de terrain pour former le cimetière de la chapelle Saint-André.

Digitized by Google

3° Don par Claude Richer, du 15 Mai 1586, de 3 liv. de rente, à prendre sur sa maison où pend pour enseigne la *Rose-Blanche*.

4° 26 Novembre 1586. — Donation par Jacques Bourgoing d'une pièce de terre contenant 10 hommées.

5° 4 Août 1596. — Echange d'une maison entre la fabrique et Louis Vielet, lieudit le *Trésor*. (Faubourg Cérès)

6° Juin et Septembre 1624. — Donation à la fabrique de deux maisons, par la Ve Gentil.

7° 23 Janvier 1640. — Donation par Thomas de la Fontaine de 3 livres 15 sols de rente.

8° 22 Décembre 1651. — Constitution par Gérard Muiron d'une rente au profit de la fabrique.

9° 19 Décembre 1653. — Vente par Pierre Doriot d'une mazure à la fabrique.

10° 17 Avril 1654. — Don par René Robert d'une pièce de terre.

11° 1er Juillet 1656. — Sentence qui adjuge à la fabrique la propriété d'une fosse à fumier aux dépens des héritiers Thuillier.

12° 25 Novembre 1661. — Vente à la fabrique, par Honoré Camuzet, d'une mazure proche le cimetière et le presbytère et une pièce de terre derrière la mazure, contenant 7 hommées. L'acte est acquitté de droit par le trésorier de Reims, seigneur de la Barre et faubourg de Porte Cérès, F. Berthemet, abbé de Noirliac, trésorier de Reims.

13° 18 Novembre 1665. — Sentence de l'échevinage réglant les impôts de la fabrique, pour la terre de la Crosserie.

14° 10 Septembre 1672. — Donation par Jean Vartel d'une pièce de terre contenant 14 hommées.

15° 28 Janvier 1675. — Quittance de Louis Miquelet, serrurier, de 20 livres tourn. (sur 40), prix d'un jardin vendu à la fabrique, pour servir de cimetière.

16° 30 Décembre 1680. — Donation par Marie Muiron d'un principal de 75 livres.

17° 19 Mars 1682. — Donation par Pierre Barbereux d'une pièce de terre contenant une verge.

Digitized by Google

18° 4 Septembre 1682. — Adjudication au profit de la fabrique de deux maisons sises faubourg Cérès, dans la cense du petit Thomas.

19° 29 Octobre 1693. — Donation par Marguerite Muiron d'une pièce de terre contenant 15 hommées.

20° 18 Mars 1694. — Donation à la fabrique, par Jean Muiron, d'une pièce de terre contenant 14 hommées.

21° 22 Juin 1694. — Vente à la fabrique, par la Ve Muiron, d'une pièce de terre contenant 8 hommées.

22° 15 Septembre 1704. — Consentement du curé Legrand pour l'achat de deux maisons contiguës à l'église, attendu qu'une grande fenêtre du milieu de la nef de l'église prend jour dans la cour d'une de ces maisons.

23° 13 Décembre 1706. — Donation par Jeanne Bergeronneau d'un principal de 800 livres.

24° 19 Juin 1709. — Vente à la fabrique, par Jean Legrand, d'une maison.

25° 30 Décembre 1712. — Donation à la fabrique, par Clément Muiron, d'une pièce de terre contenant 13 hommées.

26° 12 Février 1714. — Vente à la fabrique, par Jean Legrand, chanoine, de deux maisons.

27° 17 Août 1718. — Donation par Jean Molinet, à la fabrique, d'une pièce de terre contenant 12 hommées.

28° 24 Décembre 1718. — Don par François Godart d'une pièce de terre à la fabrique.

29° 17 Mars 1729. — Donation par Marguerite Molinet d'une pièce de terre.

30° 25 Juin 1745. — Acquisition par la fabrique de 6 pièces de terre, sur Nicaise Membré.

31° 31 Octobre 1748.— Vente par Antoine Devillé de deux pièces de terre à la fabrique.

Digitized by Google

Livre des comptes de la paroisse de Saint-André au faubourg de Cérès à Reims, 1762, jusqu'au 1er Janvier 1791 (1).

Nous en extrayons les titres qui suivent, comme étant les plus intéressants.

1762. (Sébastien Dravigny, receveur). Payé ensemble 9 livres pour les sermons du jour de la Quinquagésime, des Rameaux et de saint André, à M. Deleine, curé.

1764. (Alexis Muiron, receveur.) Donné à la Ve Jennehomme la somme de 5 livres pour des billets de l'adoration du S. Sacrement qu'elle a fourny.

1770. (J.-B. Dauphinot, receveur.) Payé au sieur Adnet cinq cent sept livres pour une croix d'argent.

1771. (Nicolas Tourtebatte, receveur.) Payé 191 liv. à Bourlois pour avoir posé deux banquettes et un fauteuil à côté de l'autel, une porte piquée à la porte du cimetière, une porte idem à la sacristie.

Les autres pièces ne méritent pas d'être rapportées.

G

Extrait des registres paroissiaux de Saint-André (2).

1648, 20 Avril.— Guillaume Regnart, bourgeois de Reims, enterré dans l'église.

1649, 17 Juillet.— Mort de Nicolas Caillet, prêtre, vicaire de céans.

1651, 8 Janvier.— Mort de M. Charles Caillet, vicaire de céans, enterré au cimetière Saint-Denis.

(1) Archives départementales.
(2) Etat civil de Reims et greffe du tribunal civil.

Digitized by Google

1651, 20 Juillet. — Hierome Patouilla, de Courcy, garde de M. le gouverneur de Reims, tué d'un coup de fusil.

1652, 12 May. — M. Francoys Macquart a célébré sa première messe en cette église.

1652, 28 Octobre. — Mort de Sebastian Muiron, maire du faubourg, tué par des soldats en une rencontre proche Plivot; luy conduisant ses charrettes avec convoy est seul resté mort sur la place ; plusieurs autres fort navrez.

1653, 6 Août. — Estienne Blondel, âgé de 73 ans, enterré en l'église, devant l'arche gauche du crucifix.

1653, 13 Août.—Barbe Pinchart, veuve de André Blondel, enterrée en l'église.

1653, 23 Décembre.—Pierre Muyron, garçon de 40 ans, enterré à Saint-Symphorien. Le jour de Noël, est mort, au logis de Nicolas Chatelin, un jeune gentilhomme retournant des armées de Sa Majesté, seigneur de Chaigny en Normandie, gendarme de Monseigneur de Longueville.

1654, 14 Février. — Jeanne Gardré, femme de Lupin Lecocq, a esté conduite de la ville au faubourg, par M. le curé de Saint-Estienne et son clergé, et le corps des Pères Cordeliers, durant le *Salve Regina* et devant le crucifix où a esté chanté *Sub tuum presidium* et les petites recommandises; de là enterrée dessoulz le retrein de la chapelle Saint-Sébastian.

1654, 20 Août. — François Leconte, tué en une rencontre d'ennemis, escorté par la garnison de Guyse avec plusieurs autres, leurs chevaux pris, menez prisonniers et deconfitz

1654, 15 Novembre. — Nicolas, fils de Guillaume Gros, enterré au milieu de la nef.

1655, 25 Avril. — Nicolas Thuillier, enterré à l'entrée du chœur du costé des cloches.

1655, 26 Mai. — Françoise Doyen, femme de Gerard Desmain, enterrée près de l'autel du Rosaire.

1656, 4 Mai. — Gerard Desmain, tué par son propre fusil, est ramené du village de Junzy, au delà de Soissons,

Digitized by Google

et enterré en l'église près de Françoise Doyen, sa première femme.

1656, 7 Mai. — Marguerite Denneville, veuve de Nicolas Thuillier, enterrée en l'église, près d'iceluy.

1656, 30 Mai. — Jean Courbé, tué misérablement en son champ, par des soldats esloignez de leur trouppe.

1656, 15 Octobre. — Pierre Saultrez, enterré à costé du pillier de l'autel du Saint-Rosaire.

1657, 16 Avril. — Jacques Jully, mort après une longue maladie et une patience exemplaire, sa mort digne d'un homme vertueux, repose en l'église de céans.

1657, 4 Juin. — Arnoult François, maître de la Plume-au-Vent, enterré à la seconde vitre des fonds.

1657, 3 Septembre. — Claude Montguyon, escuyer, seigneur de Germon, Puisieux et Livry, cavalier, âgé de 22 ans, tué au combat livré par M. le conte de Grandpré, à Cillery, contre Montal gouverneur de Rocroy.

1659, 6 Février. — Jean Le Boiteux, blessé à Prouilly, en sa maison, a été emmené à Reims, où le bras lui a été couppé, enterré *au cimetiere de céans au devant de la croix des Bazils*.

1659, 15 Octobre. — Jean Muyron dit Lucas, 73 ans, a costé gauche du retrain.

1660, 13 Octobre. — Thomas de la Fontaine, 19 ans, au devant de l'autel du Rosaire.

1661, 15 Janvier. — Marguerite Sobinet, vefve de Sebastien Muyron, devant l'autel de Saint-Sebastien.

1661, 28 Novembre. — Henry Blondel, enterré en l'eglise, laissant pour veuve Agnès Muiron.

1662, 8 Janvier. — Jeanne Allart, veuve de Jean Navelot, que nous avons qualifié le charitable hospitalier des pauvres des faubourgs, stimulé par la piété de la defunte.

1662, 27 Decembre. — Enterrée Marguerite Muyron, veuve de Pierre Allart, conduite de M. le curé de Saint-Hilaire, en clergé, en l'eglise de céans.

1663, 1er May. — Enterré en l'église de Saint-Jacques, Nicolas Truffet.

Digitized by Google

1663, 24 Aoust. — Anne de la Fontaine, femme de Paul Doyen... devant l'autel du Rosaire.

1664, Septembre. — Le jour de la Nativité Notre-Dame, Martine Monceau, ensepulturée en notre cimetiere, devant la croix de bois qu'elle avait fait poser peu auparavant. M. de Saint-Hilaire a conduit le corps de la porte de la ville en notre église.

1665, 17 Janvier — Lupin Lecocq, enterré devant la chapelle Saint-Sebastien.

1665, 7 Mars. — Marie Villiers, veuve de Gilles Bara,... en la nef de l'eglise, au droit de la troisième vitre où est dépinte l'image de saint Sebastien.

1667, 15 Juin. — Enterrée en l'église, Nicolle Muyron, femme de Sebastien Muyron, en mesme fosse un petit enfant, dont elle a été delivrée durant sa maladie.

1667, 4 Juillet. — Enterré en l'eglise, Pierre, fils de Antoine Nicolas, 30 ans.

1667, dernier Septembre. — Enterrée en l'eglise la bonne et devote Alison Melinet, veuve de Jacques Jully.

1667, 23 Octobre. — Enterré en l'eglise soubz le retrain, Nicolas Caillet, maistre d'escolle et clerc en ladite eglise sans discontinuer depuis l'an 1632.

1668 (année de grande peste), 6 Juillet. — Mort de Jeanne Bergière, femme de Olivier Satabin, luy mort trois jours après la source et commancement de nos malheurs.

1668, 11 Juillet. — Martine Bergière, morte au chemin de la Burie.

Etc, etc.

1668, 9 Septembre. — Un pauvre boulanger, logé par Madame Varlet en une petite maison, mort le troisième jour, *enterré dans le champ prochain, par les officiers des pestiférés.*

1669, 10 Janvier. — Enterré en l'eglise Guillaume Lambert, voiturier et laboureur de Villette proche Sedan, ayant eu la cuisse escrasée et brisée sous la roue de sa charrette, aux environs du Linguet, de la emmené au Cheval rouge.

Digitized by Google

1673, 24 Avril. — Jean Blondel, tué malheureusement d'un coup de pistolet, sans malice de son propre amy, enterré le lendemain en l'eglise, a l'endroit où ses pères et ayeulz sont enterrez.

1674, 8 Août. — Jean Allart, censier a Clairmarest, paroisse Saint Jacques, ayant ordonné par son testament sa sepulture au lieu de ses père et mère, a eté enterré en l'eglise de Saint-André, par le vicaire dudit lieu.

1676, 12 Avril — Jean Bara, conduit de Saint-Hilaire en l'eglise Saint-André, où il est enterré avec ses père et mère et prédécesseurs.

1677, 27 May. — Fut enterré dans la chapelle du Saint-Rosaire de cette eglise, Jeanne Doyen, vivante vefve de Michel Saultrez, agée de 86 ans.

1678, 14 Mars. — Anne Thuillier, femme de Blaise Molinet, laboureur, a esté inhumée dans l'eglise a costé du crucifix au devant de la chair, au sepulcre de ses père et mère, a costé du pillier où est l'epitaphe d'airin.

1678, 29 May. — Bernard Tourtebatte, boulanger et maître de la Plume au Vent, enterré au devant de l'autel de Saint-Sebastien.

1678, 13 Novembre. — Est deceddé François Jully, vivant maître tonnelier et mary de Perette de Lespée en premières nopces, lequel estoit agé de cinquante ans ; a esté inhumé dans la chapelle de Saint-Sebastien de cette paroisse, où nous l'avons porté avec les cérémonies accoustumées le quatorziesme dud. mois ; pour tesmoings ont signé Nicolas Masson et Henry Jully.

1679, 12 Février. — Decedée en la paroisse Saint-Jacques, Leonnore de la Fontaine, femme de Laurens Tagnion en deuxiesmes noces, inhumée dans la chapelle du Sainct-Rozaire de cette église, le 13 de ce mois.

1679, 11 Septembre. — Suzanne Gro-jean, femme de Jean Muiron, 56 ans, inhumée dans le costé droict du cœur.

1679, 1er Novembre. — Thomas Thuillier, laboureur,

Digitized by Google

mari de Anne Rivard, inhumé devant le crucifix dans la nef de cette église.

1679, 20 Novembre — Elisabeth Doriot, fille, 38 ans, dans la grand nef.

1679, 24 Décembre. — Jeanne Doriot, fille, sœur de la précedente, 54 ans, dans la nef.

1680, 26 Avril. — Jeanne Moisnet, femme de Jean Muiron, 29 ans,... dans la chapelle Saint Sebastien.

1680, 25 Juin.— Jean Muiron dit le petit Capitaine, veuf de Jeanne Moisnet, 36 ans,... devant l'autel Saint-Sebastien.

1680, 20 Juillet. —Isabeau de la Fontaine, veuve de François Coulmart, 76 ans, chapelle du Saint-Rosaire. Son nom est assez connu a raison des obits et salutz fondez en ceste eglise durant chaque année.

1681, 23 Novembre. — Françoise Picard, femme de Martin Muiron, capitaine des faubourgs de porte Cere, agée de 75 ans, dans la chapelle du Rozaire.

1682, 23 Février. — Jacques Martin, laboureur, mary de Simonne Saultré, 40 ans,... chapelle du Rosaire.

1682, 6 Mars. — Jeanne Doyen, veuve de Robert Blondel, 61 ans,... chapelle du Rosaire.

1682, 29 Octobre. — Jean Blondel, laboureur, mary de Thomasse Gros, 72 ans,... dans la nef.

1683, 11 Décembre — Martine Blondel, femme de Robert Fossin, maître boulanger, 27 ans, dans la nef devant le crucifix.

1685, 17 Janvier. — Mort a la cense de Clairmarest, Henry Allart, fils de Jean Allart, agé de 23 ans, ..dans la chapelle de Saint-Sébastien.

1685, 28 Septembre. — Jeanne Dravigny, femme de Estienne Blondel, laboureur, agée de 36 ans,... grande nef.

1685, 19 Novembre. — Nicolle Blondel, fille de Jean Blondel, 26 ans,... dans la nef.

1686, 25 Novembre. — Simonne Doyen, veuve de François Blondel, 74 ans,.. chapelle du Rosaire.

1687, 18 Juillet. — François Chevenot, laboureur, mari de Nicolle Blondel, 79 ans, chapelle Saint-Sebastien.

Digitized by Google

1687, 7 Octobre. — Martin Muiron, laboureur et capitaine de ce faubourg, veuf de Françoise Picard, 75 ans,...dans la chapelle du Rosaire.

1687, 27 Juin.— Pierre Muiron, fils de Jean Muiron dit Martin, agé de 32 ans, a laissé 100 livres à la fabrique de Saint-André, pour luy fonder un obit de messe et vigiles à perpetuité la veille de la feste de saint Pierre son patron.

1689, 18 May. — Clement Muiron, laboureur et mary de Marson Demain, agé de 66 ans, inhumé dans la chapelle Saint-Sebastien.

1689, 9 Septembre. — Blaise Molinet, laboureur et mari en secondes noces de Catherine Saultret, 73 ans, grande nef.

1689, 15 Novembre. — Messire André Darragon, chevalier de Sitou, agé de 20 ans, mort au Cheval Rouge, revenant de l'armée de Flandre, enterré au cimetière.

1690, Mai. — Liste des confirmez en l'année 1690, en la chapelle des Orphelins, par M. Le Tellier, 15 garçons, 32 filles

1691, 24 Février. — Marie Dupuytz, vefve de Bernard Tourtebatte, maître boulanger, 56 ans, chapelle Saint-Sebastien.

1692, 9 May. — Mort a Clemarest Pierre Alart, laboureur, mary de Elisabeth Prevosteau, 36 ans, chapelle Saint-Sebastien.

1692, 25 et 26 Juin. — Ont esté confirmez en la chapelle des Orphelins, par Monseigneur Le Tellier, 17 garçons, 22 filles.

1692, 18 Octobre. — Etienne Blondel, laboureur, mari de Anne Muiron en secondes noces, 45 ans, dans la nef de cette eglise.

1693, 20 Septembre. — Jean Muiron, laboureur, mari de Marie Godefrain en secondes noces, agé de 80 ans, inhumé dans la chapelle Saint-Sébastien.

1693, 30 Décembre. — Jeanne Balna, vefve de Henri Allart, 67 ans, dans la chapelle de Saint-Sébastien.

1694, 15 et 16 Septembre. — Enfans confirmés dans la

Digitized by Google

chapelle des Orphelins, par Monseigneur Le Tellier, 14 garçons, 23 filles.

1694, 24 Octobre. — Marguerite Nouvelet, veuve de Jean Allart, 65 ans, dans la chapelle de Saint-Sebastien.

1695, 5 Février. — Marie Audry, femme de Nicolas Alart, laboureur à Clemarest, 37 ans, chapelle Saint-Sebastien.

1695, 14 Février. — Nicolas Alart, veuf de Marie Audry, 27 ans,... chapelle Saint-Sébastien.

1695, 24 Mars. — Jean-Baptiste Muiron, mari de Nicolle Fassin,... chapelle Saint-Sebastien.

1696, 9 et 10 Avril. — Enfans confirmés dans la chapelle des Orphelins, par Mgr Le Tellier, 14 garçons, 15 filles.

1698, 20 et 21 Mai. — Enfans confirmés dans la chapelle des Orphelins, par Mgr Le Tellier, 21 garçons, 35 filles.

1698, 17 Juillet. — Jeanne Dravigny, femme de François Blondel, 42 ans,... chapelle du Rosaire.

1699, 23 Mai. — Simon Bara, laboureur, mari de Marguerite Gerard, 68 ans,... dans une nef du côté du cimetière.

1699, 21 Juin. — Perette Laubreau, en couche, femme à Ponce Thuillier, 35 ans,... grande nef.

1700, 15 et 16 Avril. — Confirmation dans la chapelle des Orphelins, par Mgr Le Tellier, 35 garçons, 35 filles.

1703, 15 Mai. — Est decedée en cette paroisse Agnès Blondel, vivante femme de Ponce Thuiller, en secondes nopces de luy, laquelle estoit aagée de 22 ans, a eté inhumée dans la nef de cette eglise... en presence dudit Ponce Thuiller et de François Blondel son père.

1707, 15 Juin. — Est decedé en cette paroisse François Blondel, vivant laboureur et mary de Madeleine Fossin, en secondes nopces de l'un et de l'autre, lequel estoit agé de 57 ans, a esté inhumé dans la chapelle de la Vierge de cette église... en presence de Jean Blondel et de Ponce Thuillier.

1707, 25 Juin. — Est decedé M. François Lefevre, laboureur, mary de Marie Riche en premières noces, lequel estoit agé de 81 ans, a esté inhumé au devant des fonds de ladite

Digitized by Google

paroisse, en présence de Guillaume Rivard et de Gerard Muiron.

1708, 27 Septembre. — Est decedé en cette paroisse Jean Muiron, vivant laboureur, et marit de Marie Alart en premières noces, lequel estoit agé de 57 ans, a esté inhumé dans la chapelle de Saint-Sebastien... en presence de Michel Muiron et de Gerard Muiron, et d'André Quicquet.

1709, 27 Juin. — Est decedé Hubert Bara, vivant maître boulanger, mary de Nicolle Savoye en premières noces, agé de 52 ans, a esté inhumé dans la nef de la chapelle de Sainte-Anne de cette paroisse, .. en presence de Nicolas Molinet et de Nicolas Savoye.

1714, 30 Décembre. — M. Jean Molinet, laboureur, 48 ans,... dans l'église.

1715, 1er Septembre. -- Antoine Maire, natif de Strasbourg, agé de 19 ans, a fait dans cette paroisse abjuration de luthérien et embrassé la foy catholique.

1719, 26 Octobre. — Dame Nicolle Savoye, femme de M. Nicolas Le Roy, 55 ans, en l'église.

1719 1er Novembre — Dame Suzanne Bara, épouse de Claude Tourtebatte, 55 ans,... en l'église.

1721, 24 Avril. — Jean Noiron, marchand, 76 ans, enterré dans l'eglise.

1722, 10 Juillet. — Jeanne Gallois, épouse de Martin Bara, 31 ans, enterrée dans l'eglise.

1722, 11 Juillet. — Ponce Thuillier, laboureur, 64 ans, enterré dans l'eglise.

1723, 28 Mai. — Jean Blondel le jeune, laboureur, 39 ans, enterré dans l'eglise.

1723, 15 Décembre. — Thomas Thuillier, laboureur, 58 ans, enterré dans l'eglise

1724, 5 Décembre. — Gerard Muiron, 63 ans, enterré dans l'eglise.

1726, 21 Février — Marguerite Augier, veuve de M. Jean Noiron, 88 ans, enterrée dans l'eglise.

Digitized by Google

1726, 4 Septembre.—Dame Charlotte Tourtebatte, épouse de M. Jean-Baptiste Rivart, 29 ans, enterrée dans l'église.

1727, 4 Août. — Pierre Harra, maître couvreur, 70 ans, enterré dans l'eglise.

1728, 12 May. — Jeanne Charlotte Blondel, fille de Jean Blondel et de Marg. Molinet, 26 ans, enterrée dans l'eglise.

1728, 20 Septembre. — Jean Blondel, laboureur, 82 ans, enterré dans l'eglise.

1729, 26 Janvier. — Hiacinthe Coutenot, roulier, natif de Barleduc, 51 ans, enterré dans l'eglise.

1729, 11 Octobre. — Marguerite Pottier, veuve de Pierre Harra, 70 ans, enterrée dans l'eglise.

1729, 9 Décembre. — Anne Quiquet, epouse de Jean-Baptiste Muiron, 28 ans, enterrée dans l'eglise

1730, 11 Janvier. — M. Joseph François Robuste, evêque de Nitry, suffragant de Monseigneur l'archevêque, a confirmé dans la salle du palais archiépiscopal les paroissiens et paroissiennes de Saint-André, 49 garcons, 50 filles.

1730, 11 Avril. — Thomas Tourtebatte, maître boulanger patissier, 63 ans, enterré dans l'eglise.

1730, 18 Mai.—Hubert Muiron, laboureur, 62 ans, enterré dans l'église.

1730, 24 Décembre — Messire Louis François Petré, ecuyer, seigneur de Magny et Souglande et autres lieux, 29 ans, enterré dans l'eglise.

1734, 12 May. — Jeanne Francoise Blondel, fille de défunt François Blondel et de Madeleine Fossin, 27 ans, enterrée dans l'eglise.

1734, 12 Juillet. — Monsieur Ponce Thuillier, laboureur, 47 ans, enterré dans l'eglise.

1735, 7 Novembre. — Perette Rivart, femme de Raoul Tourtebatte, maître boulanger, 28 ans, enterrée dans l'eglise.

1740, 29 May. — Confirmation par Monseigneur l'evêque de Joppé, en l'eglise des reverends pères Cordeliers, garçons depuis 15 ans jusqu'à 30, 41

Petits garçons depuis l'age de 1 an jusqu'à 15, 114

Digitized by Google

Femmes et grandes filles depuis 14 ans jusqu'à 48, 52
Filles qui ont fait leur première communion cette année, 18
Petites filles et enfans, 116

1741, 20 Mars. — Jean-Baptiste Muiron, laboureur, 53 ans, enterré dans l'église.

1741, 25 Avril. — Marguerite Molinet, veuve de Jean Blondel, 88 ans, enterrée dans l'eglise.

1744, 28 Aout. — Claude Tourtebatte, 44 ans, enterré dans l'eglise.

1749, 24 Octobre. — Elisabeth Lajoie, 80 ans, epouse de defunt Thomas Thuillier, enterrée dans l eglise.

1753, 18 Décembre. — Antoinette Tourtebatte, 69 ans, veuve de Jean Blondel, laboureur, enterrée dans l'eglise.

1756, 8 Fevrier. — Confirmés en l'église Saint-André par Monseigneur l'evêque de Cydon suffragant de Monseigneur le prince de Rohan. Monseigneur l'evesque de Cydon dit une messe basse en notre eglise et donna ensuite la confirmation, et toute la ceremonie se fit avec beaucoup de silence, de modestie et d'edification. Monseigneur l'evêque prononça un excellent discours sur la grandeur de ce sacrement, les dispositions qu'on devoit y apporter, et le fruit qu'on pouvoit en retirer. Garçons de 7 à 15, 67 (3 de 18 à 27). 4 filles et 2 femmes (de 7 à 55 ans).

1762, 26 Avril. — Nicolas Martin, laboureur, 33 ans, époux de Marie Jeanne Lajoye, enterré dans l'eglise

1765, 6 Avril. — Antoine Joseph Melchior Beguin, agé de 16 mois, fils de messire Regnault Josephe Beguin de Savigny, capitaine de cavalerie et lieutenant des marechaux de France, et de dame Elisabeth Lespagnol de Villette, habitans de Saint-Symphorien, au cimetière de cette paroisse.

1766, 22 Janvier. — Inhumation de Marie Anne Felix Beguin, 2 mois, au cimetière.

1767, 7 Janvier. — Martin Bara, 80 ans, enterré dans l'eglise.

Digitized by Google

1671, 14 Août. — Jeanne Andrienne Muiron, fille de André Muiron et de Jeanne Marguerite Blondel, enterrée dans l'église.

1769, 29 Septembre. — Elisabethe Sutaine, 14 mois, fille de Monsieur Jean-Baptiste Sutaine, ecuyer, cimetiere.

1775, 11 Septembre. — Nicolas François Noel Blondel, laboureur, agé de 26 ans, epoux d'Antoinette Marquant, enterré dans l'église.

1775, 28 Septembre. — Antoine Perrier de Savigny, un an, fils de Jacques Perrier, ecuyer, demeurant à Savigny, dans le cimetière.

Actes reçus par divers notaires.

Nicolas Mercier. 1570.

23 Janvier.— Jehan Colbert, m^d apoticaire, par son testament donne 40 sols tournois à l'église S. André, 50 sols à S. Symphorien et 100 sols à S. Michel.

Le même. 1578.

Testament de Jehan Gouge dit Gros, lab^r ès bourgs de porte Chacre, estant couché en un lit malade.

Veut estre enterré au cimetière dudit S. André, sa paroisse.

Rogier. Testaments, 1658-70.

20 Mars 1666. — Jeanne Villé, femme de Jean du Puys, veut estre enterré en l'église S. André des d. bourgs au droit du siége où elle se met assistant à la messe.

Veut estre fondé en ladite église au jour S. Jean-Baptiste, un salut à la plus grande gloire de Dieu, à 7 h. du soir. Son mari en passera contrat de fondation et donnera ce qu'il jugera à propos.

13 Septembre 1666. — Testament de Jean Dupeuyts, m^d boulanger, faub. Cère.

Veut estre inhumé en l'église S. André près la place ou il a coustume de se mettre.

Digitized by Google

17 Juin 1658.— Testament de Françoise Le Cocq, femme en dernières noces de Jean Collart boucher es faub. de porte Cerre.

Veut estre enterré dans l'église S. André près du lieu où est défunte sa mère.

18 Janvier 1668. — Veut estre inhumé en l'église S. André des bourgs près ses père et mère.

Copillon.

L'an mil six cens quatre-vingts et deux, le dimanche 24e jour du mois de May, Messieurs les paroissiens de l'église de S. André es bourgs de Reims estant assemblé pour accepter un obit de messe et vigilles, fin d'icelle conclusion acceptée, est representé par Me Gervais Le Boiteux, vicaire de ladite paroisse, un contract passé par devant..... notaires royaux à Reims disant qu'en l'année..... il luy auroit esté accordé par les paroissiens dudit S. André deux ebits de messes et vigilles, l'un le... du mois de de Juin, l'autre le 12 Novembre, pour estre dits et chantés en l'église dudit S. André à perpétuité, et pour ce sujet ledit sieur Le Boiteux a donné la somme de cent vingtz livres tournois pour estre employé au bastiment du presbitaire de ladicte paroisse. Le dit sr Le Boiteux a requis que de son temps et mesme à l'avenir qu'aucuns ne prendroit rétribution pour lesdits obits, ce qui a esté accordé par les susdits paroissiens. Mais ledit sr Le Boiteux souhaitte qu'à présent que la fabrique soit obligée de payer les retributions raisonnables à ceux qui feront les prières et chanteront les susdits obits. Et afin que cela ne soit au préjudice de ladite fabrique ledit sr Le Boiteux augmente encore aujourd'huy de la somme de cent vingt livres pour le mesme sujet que devant, sinon que ledit sr Le Boiteux souhaitte que l'obit du 12 Novembre soit transferé au jour de son déceds après qu'il aura pleu à Dieu l'appeller de ce monde, le tout suivant l'intention dudit sr Le Boiteux, à la charge que la fabrique fournira pain, vin, luminaire, orne-

Digitized by Google

ments propres pour faire les prières ci-dessus. Le tout a esté accordé et mesme donné pouvoir aux coustres, sçavoir Clément Muiron, Jean Pinte et Jean Fossin, d'en passer contract quand bon leur semblera. A mesme temps a esté trouvé à propos que lesditz cent vingt livres seront employés pour la commodité de la paroisse et embellissement de l'église dudit S. André, d'achepter une encensoire d'argent, ce que nous avons conclud et avons signé la presente quelque temps après d'autant que le temps n'a pas permis de le faire ledit jour.

Signé Simon Muiron, Martin Muiron, F. Lefebvre, Jean Blondel, Jean Muiron, J. Audry, Pierre Poncellet, Henry Braviguy, Paul Saultrez, Nicolas Lelorain, Françoys Carré, Simon Bara, Jean Quicquet, Regnault Muiron, Nicolas Demain.

Le même.

L'an mil six cens quatre vingts deux, le dimanche 19 Avril, une personne de bonne dévotion ayant fait advertir au prône de la messe qui se chantoit en l'église de Saint-André es faux bourgs de Cérès de Reims, qu'elle offroit la somme de 135 livres tournois pour fonder un obit de vigilles et messe haute de *Requiem* à perpetuité le mercredy d'après le dimanche des Brandons, avec la petite recommandise fin de la dicte messe et aussy pour obliger la fabrique dudit S.-André de mettre un cierge du pois d'une demy livre de cire blanche neufve sur l'autel du Saint-Rozaire pour y estre allumé le premier jour du mois de Janvier et autres festes qui se faict en ladicte église, et aussy deux cierges du poix de demy livre pièce, aussy de cire blanche neufve, pour estre consommé devant le Saint Sacrement, le jour de la feste Dieu ou autres jours de l'octave du S. Sacrement, suivant l'intention de ladicte personne, laquelle obit sera célébré à son intention et des ames de ses parens, à la charge que la fabrique dudit S.-André sera obligée de fournir les frais convenables pour ce sujet et livrer les ornemens propres,

Digitized by Google

Messieurs les paroissiens ayans conclud, fin des vespres chantées en l'église dudit S.-André le dimanche 24e jour du mois de May et consentis et accordé aux coustres, sçavoir : Clément Muiron, Jean Pinte et Jean Fossin, d'en passer contract avec la dicte personne toutes fois et quantes bon leur semblera, nous avons signé la présente conclusion le lundy 25 dudit mois de May.

Signé Pierre Saultrez, Paul Saultrez, Henry Dravigny, Jacques Fossin, François Carré, Blaize Molinet, Simon Bara, Thomas Marguet, P. Bergeroneaux, Simon Muiron, Jehan Leglay, Martin Muiron, Jean Blondel, Nicolas Lelorain, J. Audry.

Herbin. 1670-1708.

1689, 19 Avril. — Testament de Clément Muiron.

Donne aux pauvres de la paroisse S. André 8 septiers de seigle.

Donne à la fabrique dudit S. André une pièce de terre lieudit à S.-Mar, contenant 13 homées 5 verges pour en jouir par ladite fabrique incontinant après le décès de Marçon-Demain sa femme,... à charge de célébrer par an 5 grandes messes hautes de *Requiem*, une au jour de son décès, et les quatre autres le premier lundi des quatre temps de l'année.

1693. 2 Octobre. — Testament de Marson-Demain, ve de Clément Muiron.

Veut estre enterrée en l'église S. André près de son mary.

Donne 100 livres à ladite église pour 4 messes basses de *Requiem* par an.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE REIMS.

CONSTITUTION DE CETTE COMMISSION PAR L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 10 Juin 1864.

I.

L'Académie désignera par scrutin une commission qui sera chargée :

1° De veiller à la conservation des monuments de l'antiquité et du Moyen-Age répandus dans la ville et le pays de Reims ;

2° De surveiller les fouilles qui y seront faites, et de prendre les mesures propres à empêcher la destruction ou la dispersion des objets d'art et d'antiquité ;

3° De réunir ces objets pour former un musée archéologique, avec l'espoir qu'il deviendra un jour la propriété de la ville.

Digitized by Google

II.

Cette commission prend le nom de *Commission archéologique de Reims.* Elle est composée de cinq membres pris dans le sein de l'Académie, non compris le président et le secrétaire général, qui y siégent de droit, et se renouvelle tous les deux ans par la sortie de l'un d'entre eux désigné par le sort. Le membre sortant est remplacé par voie de scrutin ; il est rééligible.

III.

Le président de l'Académie est président de droit de la Commission. Elle choisit parmi ses membres un vice-président et un secrétaire-trésorier.

IV.

Le secrétaire-trésorier, sous la direction de la Commission, administre les fonds qui pourront être recueillis au moyen de dons ou de souscriptions volontaires.

V.

L'œuvre dirigée par la Commission archéologique est, sous le rapport financier, complètement indépendante et distincte de l'Académie, dont elle ne pourra grever le budget.

VI.

Chaque année, un mois avant la séance publique, le vice-président de la Commission présente à l'Académie un rapport sur ses travaux, et fait connaître l'état du musée et les noms des donateurs. Ce rapport prend place dans les publications de l'Académie.

Digitized by Google

VII.

Le musée archéologique est placé sous le patronage bienveillant de l'administration municipale et des autorités religieuses et administratives du département et de l'arrondissement.

Ont été élus membres de la Commission archéologique, pour les années 1864-1865 et 1865-1866, MM. P. Tarbé, Duquenelle, Gosset père, Reimbeau et Ch. Givelet.

La Commission a choisi pour vice-président M. Duquenelle, et pour secrétaire-trésorier M. Givelet.

Peu de jours après, elle a publié la lettre suivante, qui s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux arts et aux études archéologiques :

« Monsieur,

» L'Académie Impériale de Reims, désireuse de donner à la ville une institution qui lui manque et que possèdent toutes les cités voisines, a décidé la fondation d'un musée archéologique. M. le maire de Reims, prenant ce projet sous son patronage, met à la disposition de la Commission du musée un vaste local que le public pourra visiter. Mais cette création ne peut se faire sans quelques dépenses. Nous avons donc recours à votre bon vouloir, et nous espérons que vous nous accorderez votre concours, en vous inscrivant soit parmi les fondateurs, soit parmi les souscripteurs de notre œuvre.

» La ville de Reims serait heureuse de vous voir enrichir le nouveau musée des objets dont vous

Digitized by Google

pourriez disposer en sa faveur. Des tableaux feront connaître les noms des fondateurs et des donateurs.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

» La Commission du musée archéologique,

H. Paris, *Président annuel de l'Académie.*
Ch. Loriquet, *Secrétaire général de l'Académie.*
Duquenelle, *vice-président.*
Ch. Givelet, *secrétaire-trésorier.*
Pr. Tarbé, Gosset, Reimbeau, *membres.*

» Le titre de fondateur appartient à toute personne qui versera une somme de 100 fr.

» Le titre de souscripteur appartient à quiconque voudra bien verser une cotisation annuelle de 10 fr.

» La Commission recevra toutes les offrandes qui lui seront faites.

» Les dons et les souscriptions peuvent être déposés chez les membres de la Commission. »

Digitized by Google

CLAUDE HELART

Peintre

AU XVIIe SIÈCLE

NOTICE

par M. Max. SUTAINE, membre titulaire.

On a tout lieu de croire que cet artiste, probablement fils de Jean Helart, a travaillé à la décoration de nos églises, et cependant il reste très-peu d'œuvres authentiques de lui ; mais une gravure extrêmement rare que nous avons eue sous les yeux, et qui porte sa signature, ne laisse aucun doute sur son existence.

Cette estampe, dont l'explication exige quelques développements, est intitulée :

Mars pacifique ou l'alliance de Mars et de la Paix, servant de sujet au feu de joye fait a Reims devant l'hotel des Arquebusiers, le treizieme jour de Janvier mil six cent quatre vingt dix huit, pour la paix generale (1).

A l'occasion de cette paix générale ardemment désirée, les chevaliers de l'Arquebuse, dont le nombre dépassait alors quatre cents et qui, dans toutes les réjouissances publiques, jouaient un rôle important, avaient voulu signaler leurs exercices par l'exhibition d'un brillant feu d'artifice.

(1) Paix de Riswick conclue avec la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre, les 20 et 21 Septembre 1697, et avec l'Empereur le 30 Octobre de la même année.

Digitized by Google

Les ordonnateurs de la fête chargèrent Claude Helart de composer le dessin de ce qu'ils appelaient *la machine à feu.* Or voici, d'après une relation du temps, la description et l'explication de ce dessin:

« La machine a feu est un théatre a quatre faces sur lequel s'eleve une espece d'autel dressé sur une estrade surmontant d'un pied ou deux le corps de la machine, qui sert de base a huit colonnes d'ordre composite avec leur architrave, frise et corniche, supportant toutes les pièces de l'architecture qui font une manière de temple très bien orné et terminé d'un dome magnifique en forme de couronne. Sur cette estrade sont, vis-à-vis, à deux cotés, les statues de *Mars* et de la *Paix* prenant l'une et l'autre, du jeu de l'Arquebuse sous la figure d'un petit amour, un bouquet d'olivier et de laurier, comme symbole de leur alliance. Sur les quatre coins du théatre sont des urnes pleines de feu pour conserver les cendres de nos confreres morts au lit d'honneur, avec ces mots d'Horace : *Urna dedit sonitum.* »

L'estampe, très-médiocre au surplus, est signée à gauche: *Cl. Hellart fecit,* et à droite: *Collin le fils scu :*

Hellart et Collin sont écrits avec deux L.

A cette époque, les vers de circonstance faisaient presque toujours partie obligée des programmes de fêtes. Aussi Messieurs de l'Arquebuse en avaient-ils mis partout. Des devises , des inscriptions poétiques s'épanouissaient sur les façades des principaux monuments de la ville. Voilà, en manière de rondeau, un appel à l'adresse des moins empressés qui nous a paru assez original pour mériter d'être servi en entier à nos lecteurs.

Digitized by Google

AUX CHEVALIERS LES MOINZ ZÉLÉS

Le palais du dieu de la Thrace
Doit servir aujourd'hui de place
Au pacifique rendez-vous.
Chers confrères, venez y tous.
J'ai de quoi fondre votre glace,
Pippe de Muscat suit la trace
D'un fameux traiteur qui menace
Du plus friand de ses ragouts
Le palais.

Voulez vous que chacun s'embrasse
En cette fête et quelle fasse
De nos plaisirs mille jaloux,
Quittez pour un temps, comme nous,
L'amour, la ville, le Parnasse,
Le palais (1).

Par une singulière coïncidence, le talent de Jean Helart, le père de Claude, avait été mis déjà à contribution dans une circonstance analogue. Ce fut lui qui, comme nous le disons dans la notice sur Jean Colin, donna le dessin du « *Feu de joye fait à Reims devant l'hôtel de ville pour la paix generale de 1679* (paix de Nimègue). »

Les *paix générales* n'ont jamais fait défaut ; malheureusement, elles ne servent souvent qu'à *généraliser* les guerres, dont tous les feux de joie du monde n'ont pu encore écarter le fléau.

Claude Helart, comme nous l'avons dit, a sans doute travaillé, ainsi que Jean, à l'ornement de nos

(1) A Reims, chez la veuve de Jean Multeau, Imprimeur du Roi, rue S.-Estienne, à l'*Imprimerie Royale*.

Digitized by Google

églises ; il est probable que, parmi les nombreux tableaux attribués au père, quelques-uns sont l'œuvre du fils. Ce sont vraisemblablement les plus faibles, et nous serions tenté de croire, par exemple, que *la Pêche miraculeuse* de l'église de Saint-Jacques et quelques autres du même genre, qui nous ont paru très-inférieurs à ceux de Jean Helart, appartiennent en réalité à Claude.

Une certaine ressemblance dans la manière a pu très-facilement donner lieu à des erreurs.

Digitized by Google

TISSERAND

Peintre

AU XVIIe SIÈCLE

par le même.

Vers la fin du XVIIe siècle, florissait à Reims un peintre dont le mérite fait vivement regretter qu'il ne nous ait laissé qu'un trop petit nombre de tableaux.

Quoique le peu d'exactitude avec laquelle étaient tenus alors les registres des paroisses et la perte de quelques-uns de ces registres eux-mêmes ne permettent pas de déterminer d'une manière positive la date de la naissance de Tisserand, il paraît certain, toutefois, qu'il reçut le jour dans notre ville, et que, comme son confrère Helart, il demeurait dans la rue de la Poissonnerie, aujourd'hui rue Tronsson-Ducoudray.

Comme Helart aussi, il s'adonna surtout à la peinture religieuse, et les trois tableaux qui nous sont restés de lui, ou du moins qu'on lui attribue, représentent, en effet, des sujets sacrés.

L'église de Saint-Maurice possède deux de ces toiles : *une Nativité* et un *Christ au jardin des Oliviers ;* début et fin de la mission du Sauveur, son entrée dans cette vallée de larmes qu'on appelle la vie, et son dernier sacrifice, sa suprême expiation de nos fautes.

L'artiste a fait de sa Nativité une scène de nuit éclairée par des torches que portent les bergers.

Digitized by Google

Le groupe de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, en pleine lumière, est d'un heureux effet. Une expression de bonheur anime la figure de la divine mère, un peu trop mondaine peut-être, mais d'une jolie couleur. Cette œuvre, qui décèle une entente véritable des effets de lumière et de la dégradation des tons, est datée de 1693.

Le Christ au jardin des Oliviers forme le sombre contraste de la scène de bonheur que nous venons de décrire. Un sentiment de profonde tristesse est répandu sur cette toile, dont l'aspect de désolation saisit le spectateur; l'expression de découragement de la figure principale est plus humaine peut-être que divine ; mais, en considérant ses traits abattus et flétris, on comprend toutes les angoisses que dut souffrir l'Homme-Dieu dans cette nuit d'agonie. Affaissé entre les bras de l'ange qui le soutient, le divin patient implore par un dernier regard son céleste père de lui accorder la force d'épuiser le calice d'amertume et de consommer son sacrifice.

Ces tableaux, malheureusement, se ressentent du contact humide et salpêtré des murs de l'église, et auraient besoin d'une restauration.

Le Musée de Reims conserve aussi de notre artiste une *Présentation au temple*, qui n'est pas sans mérite. Le moment choisi par le peintre est celui où Siméon, dans l'effusion de sa reconnaissance envers Dieu, qui lui a permis de vivre assez longtemps pour voir son divin fils, s'écrie, en élevant dans ses bras le céleste enfant : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.*

La tête du saint pontife et celles de la Vierge et du lévite qui tient le flambeau sont belles et d'une bonne facture.

Digitized by Google

Nous avons remarqué aussi une charmante petite figure de chérubin dans le groupe d'anges qui couronne le tableau à gauche; mais on pourrait reprocher à l'auteur d'avoir employé avec trop de prédilection les tons rouges, dont les reflets un peu crus nuisent à l'harmonie générale de la toile.

Si nous nous en rapportons au cartulaire de la ville, Tisserand n'était pas seulement un peintre d'un certain mérite, il était encore architecte, et probablement architecte habile. Dans tous les cas, il avait dû faire de cette science une étude spéciale, car il avait inventé un sixième ordre d'architecture.

Désirant soumettre son travail et sa découverte à notre illustre compatriote J.-B. Colbert, qui avait fait appel aux artistes et aux architectes, lors du projet de la construction de la colonnade du Louvre, il sollicita l'assistance du conseil de ville, qui lui accorda trois pistoles pour ses frais de voyage à Paris. A ce don un peu mesquin, M. Dallier, lieutenant des habitants, joignit une lettre pour le grand ministre. L'histoire ne nous dit pas si sa démarche obtint quelque succès; mais, comme les architectes s'en tiennent toujours aux cinq ordres connus avant lui, nous devons croire que notre pauvre artiste en fut pour ses peines, et la ville pour ses dix écus. Ceci se passait en l'an de grâce 1677.

Les disciples de l'art sont rarement les favoris de la fortune, et nous venons de voir, par l'anecdote précédente, que la capricieuse déesse n'avait pas fait d'exception au profit de Tisserand. Un jour, cependant, elle lui offrit une de ces chances heureuses qui traversent parfois, comme une lueur, la vie des artistes, et que le nôtre se garda bien de laisser échapper.

Digitized by Google

Un Anglais, amateur nomade et connaisseur, ayant aperçu plusieurs toiles exposées dans l'atelier de Tisserand qui donnait sur la rue, entra chez lui, et, se prenant d'une louable admiration pour ses œuvres, acheta le tout et paya en beaux deniers comptants. Cette bonne fortune dut mettre, pour quelque temps du moins, l'artiste à l'abri du besoin.

On est aussi peu fixé sur la date précise de la mort de Tisserand que sur celle de sa naissance.

Digitized by Google

DES MOTS HISTORIQUES

Par M. POSTANSQUE, Membre titulaire (1).

MESSIEURS,

Il siérait peu à un homme pour qui l'histoire est une occupation de tous les instants de dire du mal de la critique historique. Cette partie de la science n'est pas nouvelle, il est vrai ; mais on peut affirmer que c'est de nos jours qu'elle a reçu son plus complet développement. Appuyée sur la connaissance approfondie des langues, sur l'intelligence des monuments, des inscriptions, des médailles, sur des textes nouveaux et plus certains, sur une foule de documents enfouis dans la poussière des bibliothèques, elle a tout renouvelé. Dans les temps anciens, elle a fait comprendre des religions disparues, des institutions jusqu'alors mal définies ; elle a fait revivre enfin des civilisations pour jamais emportées par le torrent des âges. Dans les temps plus modernes, elle nous a fait assister à la naissance des sociétés nouvelles, elle

(1) Travail lu à la séance publique du 2 Juin 1864.

Digitized by Google

a peint sous des couleurs vraies les barbares nos ancêtres, elle nous a montré de quels éléments s'était formée la civilisation dont nous jouissons et dont, à tant d'égards, nous avons lieu d'être fiers. Dans des temps plus rapprochés enfin, elle nous a permis d'assigner aux grands hommes leur vraie physionomie, aux évènements leur vrai caractère, et l'on peut dire avec raison que le doute raisonné introduit dans l'histoire est une des conditions de la supériorité des études qui ont assuré au temps où nous vivons sa gloire la plus solide et la plus durable.

Mais s'il est juste, s'il est indispensable de ne pas accepter aveuglément les récits du passé, de soumettre tous les faits racontés par les anciens historiens, tous les jugements de ceux qui nous ont précédés à une critique sévère, il ne s'ensuit pas qu'il faille tout rejeter dédaigneusement, et qu'il n'y ait rien de vrai dans les traditions parvenues jusqu'à nous. Qu'on étudie, par exemple, plus profondément les premières races apparues en Europe, qu'on surprenne les liens qui les rattachent aux premières populations du monde, qu'on éclaire d'une lumière nouvelle leurs religions et leurs mœurs, j'y consens de grand cœur, et je ne verrai plus alors dans Hérodote qu'un narrateur curieux et crédule, cédant à l'amour du merveilleux si cher aux Grecs. Mais qu'on ne vienne pas, sous le prétexte du respect de la vérité, contester jusqu'au combat des Thermopyles, par cela seul que les Spartiates n'étaient pas seuls, et qu'à leurs côtés figuraient je ne sais combien de Platéens et de Thébains. Un pareil fait, attesté par l'antiquité tout entière, si cher à tous les cœurs qui battent au nom du dévouement à la patrie, me semble incontesta-

Digitized by Google

blement vrai, en dépit des erreurs de détail et des embellissements sous lesquels la vérité première a pu s'obscurcir. Démêlons les origines du berceau de Rome, montrons la légende se substituant à l'histoire, le caractère des premières institutions méconnues, rétablissons dans leur vrai jour les luttes jusqu'alors mal comprises des patriciens et des plébéiens : c'est œuvre méritoire ; mais parce que Polybe aura passé sous silence le dévouement de Régulus, ne rejetons pas systématiquement un fait populaire à Rome jusqu'au temps des empereurs, attesté par la conscience universelle. Et de même dans les temps modernes, lorsqu'un évènement sera venu jusqu'à nous, affirmé par la croyance générale, entouré de la vraisemblance, honorable pour l'humanité, ne nous hâtons pas, à cause de quelques contradictions ou du silence de quelques écrivains, de le proscrire absolument, sous peine, en cherchant la vérité par trop absolue, d'introduire dans le domaine de l'histoire une chose aussi barbare pour le moins que son nom, le réalisme.

Que ce début, Messieurs, ne vous effraie pas ! Je ne veux pas, dans cette assemblée, soulever de graves problèmes historiques, opposer laborieusement des textes et faire œuvre d'érudition : je ne veux rien qu'étudier un coin de l'immense débat dont il s'agit, et vous montrer que la vérité, celle qui conserve aux évènements et aux personnages leur caractère véritable, se trouve plus complètement parfois dans des traditions incertaines que dans des chartes accessibles seulement à l'érudit, que dans des documents et des livres qui ne sont rares, c'est un mot de Voltaire, que parce qu'ils ont mérité de l'être.

Digitized by Google

Si vous le voulez bien, nous allons parcourir toute l'histoire de notre pays à grands traits, et j'essaierai de vous prouver que ces mots historiques, proscrits aujourd'hui qu'on a découvert qu'ils étaient presque tous détournés de leur sens ou même inventés, n'en résument pas moins parfaitement notre histoire, et qu'ils en offrent en raccourci le tableau fidèle, en ce sens qu'ils conservent aux principaux évènements et aux principaux personnages leur vrai caractère, leurs traits dominants et la physionomie qu'ils doivent à jamais conserver dans nos souvenirs.

Remontons aux premiers temps de la monarchie. L'empire romain s'est écroulé sous son propre poids ; il a succombé miné par le despotisme, la corruption, l'impiété ; les Barbares envahissent sur tous les points ses provinces, et la Gaule elle-même tombe au pouvoir des Francs constitués par Julien ses défenseurs. Quel est le fait dominant alors? La conversion de Clovis, qui, en embrassant le christianisme, rattache les Barbares à la seule idée vraiment forte et durable qui soit encore debout dans le monde entier. Cette conversion, quels que soient les motifs véritables qui l'ont amenée, n'en a pas moins décidé du sort de notre patrie ; elle l'a placée à l'avant-garde de la civilisation européenne ; elle l'a sauvée de l'oppression ; la France lui doit des siècles entiers de gloire et de grandeur. Eh bien ! où se trouve conservé le plus fidèlement le souvenir de cet acte célèbre? C'est dans les paroles que Grégoire de Tours met dans la bouche de saint Remi : « Courbe la tête, dit-il, Sicambre adouci ; brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé. » Je sais bien qu'on ne conteste

Digitized by Google

pas la réalité de ces paroles ; mais le pieux évêque, qui vivait dans son diocèse de Tours, en écrivant son histoire, était-il donc à même de recueillir exactement les paroles de saint Remi ? Si l'on doute de tous les mots historiques, pourquoi conserver celui-là, quand tant d'autres, dans le même historien, sont évidemment écrits par lui parce qu'ils donnent aux évènements leur vrai caractère? Pourquoi? Parce qu'ils sont admirablement en situation, parce qu'ils expriment à la fois les craintes qu'inspirait la barbarie triomphante et les espérances que plaçait le clergé dans les Francs convertis. M'auriez-vous donc mille fois démontré leur fausseté, l'impossibilité qu'ils aient été prononcés de cette manière, je soutiens que le mot est mille fois plus vrai que toutes les paroles authentiques de l'auguste prélat.

Allons plus loin. Après le premier élan de la conquête, la race mérovingienne a rapidement dégénéré. Les chefs, hommes à quinze ans, sont des vieillards à trente ; ils abandonnent tous les soins du gouvernement et tombent dans un état complet de dégradation. Le pouvoir est saisi alors par les chefs de l'aristocratie guerrière et territoriale , par les maires du palais. Les maires du palais deviennent les rois véritables ; mais, effrayés par l'impuissant et tragique essai de l'un d'entre eux, ils n'osent consommer la ruine d'une dynastie dégénérée; pour réussir, ils s'appuient sur la première force morale de ce temps-là, sur la papauté, et le pape Zacharie, consulté par Pépin le Bref, répond que celui-là doit évidemment porter le titre qui possède déjà la réalité du pouvoir. Les textes de cette époque ne sont pas tous d'une authenticité parfaite ; et à force d'entasser des critiques, on

Digitized by Google

pourrait peut-être douter du mot de Zacharie, qui forme une si parfaite antithèse. Enlevez-le donc, et je vous défie de comprendre alors comment fut établie cette intime alliance des rois francs et du Saint-Siége, source de l'élection de Charlemagne, de la grandeur pontificale, gage assuré, dans ces temps barbares, de la civilisation qui se remet en marche au milieu des ténèbres. Là encore, c'est une parole historique discutable qui donne le vrai sens des évènements, qui en reproduit la vivante physionomie ; elle est mille fois plus vraie qu'un texte nouveau, l'auriez-vous laborieusement arraché des sources mêmes du Vatican.

Les Mérovingiens sont tombés : la royauté carlovingienne s'élève, Charlemagne réunit sous son sceptre tous les peuples d'origine germanique ; il tente de les fondre dans une puissante unité, d'arrêter pour jamais les invasions des Barbares, d'arracher son siècle à l'ignorance ; un instant il y réussit ; mais, au milieu même de son triomphe, il dut douter de la durée de son œuvre, avoir des pressentiments funestes, songer au sort de ses enfants, des peuples un instant rassemblés sous sa main. Quels textes certains vaudront jamais, pour fixer les traits de son caractère, l'admirable et naïf récit du moine de Saint-Gall ?

« Charles, qui était toujours en course, arriva par hasard et inopinément dans une certaine ville de la Gaule Narbonnaise. Pendant qu'il dînait et n'était encore connu de personne, des corsaires normands vinrent exercer leurs pirateries jusque dans le port. Quand on aperçut les vaisseaux, on prétendit que c'étaient des marchands, juifs selon ceux-ci, africains

Digitized by Google

selon ceux-là ; mais l'habile monarque, reconnaissant, à la construction et à l'agilité des bâtiments qui les portaient, non des marchands, mais des ennemis, dit aux siens : « Ces vaisseaux ne sont pas chargés de mar-
» chandises, mais de cruels ennemis. » A ces mots, tous les Francs, à l'envi les uns des autres, courent aux navires, mais inutilement. Les Normands, en effet, apprenant que là était celui qu'ils avaient coutume d'appeler *Charles le Marteau*, craignirent que toute leur flotte ne fût prise dans le port ou ne périt réduite en débris, et ils évitèrent, par une fuite d'une inconcevable rapidité, non-seulement les glaives, mais même les yeux de ceux qui les poursuivaient. Le religieux Charles, cependant, saisi d'une juste crainte, se levant de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient et demeura longtemps le visage couvert de pleurs. Personne n'osant l'interroger, ce prince belliqueux, expliquant aux grands la cause de son action et de ses larmes, leur dit : « Savez-vous, mes fidèles,
» pourquoi je pleure si amèrement? Certes, je ne
» crains pas que ces hommes réussissent à me nuire
» par leurs misérables pirateries, mais je m'afflige
» profondément que, moi vivant, ils aient été près de
» toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une vio-
» lente douleur quand je prévois de quels maux ils
» écraseront mes neveux et leurs peuples. »

Ici, la critique m'arrête. Ne soyez pas ému, me dit-elle, de ce tableau qui, par sa mélancolique grandeur, rappelle les chansons de gestes, ou mieux encore la ballade du roi de Thulé. Et d'abord, êtes-vous bien sûr que Charlemagne, le massacreur des Saxons, fût si facile aux larmes et qu'il allât toujours pleurant à la façon du pieux Enée? Lui, qui faisait

Digitized by Google

tailler en pièces 4,500 Saxons à Verden, pour les punir de leur désertion, qui prescrivait les plus cruels supplices pour les plus légères infractions aux lois de l'Eglise, il n'était pas bonhomme à ce point que de larmoyer pour si mince aventure ? Et puis, eût-il pleuré, voyez un peu les inconséquences. Le texte dit que les Barbares scandinaves parurent en vue d'une ville de la Gaule Narbonnaise dans la Méditerranée. Or, la chronique de Roderic de Tolède, les *Gesta Normannorum* publiés par le savant Duchesne, la chronique rimée de Sainte-Maure rapportent à l'année 859 ou 860, c'est-à-dire quarante-six ans après la mort de Charlemagne, la première année de l'apparition des Normands dans la Méditerranée. Eginhard, d'ailleurs, n'a pas dit un mot de cela, lui qui vivait auprès du puissant empereur, et qui a conservé jusqu'au récit de ses parties de pêche ou de chasse. Ou votre moine de Saint-Gall est un ignorant ignorantissime, et il a confondu la Méditerranée et l'Océan; ou bien c'est un imposteur, et il aura tout inventé; ou bien encore il aura tout raconté sur la foi des bruits populaires. Graves commentateurs, vous avez mille fois raison et je me rends sans vouloir prendre la peine de lire vos dissertations. Le moine de Saint-Gall était tout ce qu'il vous plaira ; il était ignorant comme tel annotateur que je pourrais citer ; il était crédule à l'excès, ou bien encore il se moquait agréablement de ses lecteurs. J'y consens ; mais je défie l'historien le plus consommé, l'érudit le plus versé dans l'histoire de ces temps-là de tracer un tableau plus vrai des dernières années du règne de Charlemagne, alors qu'à l'orgueil du triomphe devaient s'unir les pressentiments douloureux de l'avenir.

Digitized by Google

Quittons ces temps confus, abandonnons les chartes et les formules, épouvantail du poète et du lettré délicat, et transportons-nous au temps de la chevalerie. La France est en lutte avec l'Angleterre, la guerre de cent ans vient de s'ouvrir, et vous n'avez plus devant vous Marculf ou Baluze, mais l'élégant Froissart, le vagabond conteur, historien et poète, grand admirateur des coups d'épée, pourvu qu'ils soient vaillamment assénés, fût-ce par un Anglais aux dépens d'un Français. La certitude est elle plus grande alors? Que non pas. On va nous prouver qu'Eustache de Saint-Pierre ne s'est jamais dévoué pour son pays, qu'il était d'intelligence avec Edouard III, et la preuve, c'est qu'il accepta la place de gouverneur après la reddition de la ville. Comme si on ne pouvait répondre qu'Eustache et ses compagnons n'avaient pas l'idée de la patrie elle-même, qu'elle se résumait pour eux dans leur ville natale, et que c'était pour elle seule qu'ils avaient consommé le sacrifice. Nous y perdrons des pages éloquentes, de grands exemples de vertu, de dévouement, de patriotisme, mais la critique sera satisfaite. Aussi bien, n'est-ce pas là mon sujet; il ne s'agit que des mots historiques.

Tout le monde connaît le récit de Froissart après la journée de Crécy.

« Sur le vespre, tout tard, ainsi que à jour vaillant se partit le roy Philippe tout déconforté, il y avoit bien raison, luy, cinquième des barons, seulement. Si chevaucha le dit tout lamentant et complaignant ses gens jusques au chatel de Broye. Quand il vint à la porte, il la trouva fermée, et le pont levé, car il estoit tout noir et faisoit moult brun et moult épais.

Digitized by Google

Adonc le roy fist appeler le chastelain, car il vouloit entrer dedans. Si fust appelé et vint avant sur les guérites et demanda tout haut : « Qui est là qui » heurte à cette heure ? » Le roy Philippe, qui entendit la voix, répondit et dit : « Ouvrez, ouvrez, chastelain, » c'est la fortune de la France..... »

Eh bien ! ce mot magnifique que vous admiriez et que moi j'admirais tout le premier, il n'a pas été prononcé. M. Buchon a retrouvé un manuscrit de Froissart authentique (est-ce bien le seul?). Il n'y a pas : « C'est la fortune de la France, » mais bien « l'infortuné roi de France. » O puissance d'un accent ! Ne vous souvient il pas, à ce propos, de la discussion de Figaro : « Dans ce château, où je l'épouserai. Il y a une virgule, Messieurs. » Eh bien, soit ! il y a un accent ; nous rétablirons le texte vrai. Qu'en résultera-t-il? Nous serons en règle avec la science exacte, avec la vérité grossière et commune, mais vous n'empêcherez jamais de dire que l'autre parole était plus dans le sentiment français ; elle personnifiait la France dans son roi. Quand Philippe se présentait au château de Broye, on comprenait que ce n'était pas un malheureux fuyant, tout crotté, la bataille pour se chauffer et se restaurer un peu, mais bien la France elle-même, défaite et restant invaincue. A tout prendre, le mot qui s'était glissé par erreur du copiste était mieux dans la situation, et je comprends jusqu'à un certain point que Châteaubriand, averti par M. Buchon, n'ait pas voulu réparer son erreur. La France chevaleresque et monarchique était peinte d'un seul trait dans ce mot ; elle l'était aussi dans les paroles célèbres du roi Jean, et je vous les citerais, si je n'avais appris que ce monarque retournait en Angleterre, non « par-

Digitized by Google

ce que la bonne foi bannie de la terre doit se retrouver dans le cœur des souverains, » mais parce qu'il y avait de l'autre côté du détroit de belles dames dont il regrettait le sourire et les faveurs.

Si les rois d'alors étaient des chevaliers couronnés, ils étaient aussi pleins de clémence et de douceur. L'un d'eux disait à ceux qui tremblaient de le voir punir ses anciens ennemis : « Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Vous croyez à ces paroles si dignes, si bien en rapport avec le caractère bien connu de Louis XII. Détrompez vous, le bon roi n'a fait que copier le mot d'Adrien qui, devenu empereur, disait à un condamné : « Mon ami, te voilà sauvé, *evasisti.* » Comme si les mêmes situations n'appelaient pas les mêmes pensées, comme si ces pensées ne fournissaient pas des expressions identiques.

Passons cependant. Voici les guerres d'Italie qui s'ouvrent avec leur caractère impolitique, leurs luttes de géants, leurs résultats désastreux, si l'on ne considère que les avantages matériels qu'en retira la France. Quel est le mot qui résumera toute cette période de gloire et de revers ? Tout le monde l'a dit ou le dira : « Tout est perdu fors l'honneur. » Eh bien ! ce mot, on l'avait prêté à François Ier, au glorieux vaincu de Pavie ; mais, en réalité, il ne l'a jamais prononcé, et ce furent des historiens courtisans qui l'inventèrent. Voici la lettre qu'il écrivait à sa mère le soir même de la bataille :

« Madame, pour vous avertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve, et pour ce que en notre adversité cette nouvelle vous

Digitized by Google

fera quelque reconfort, j'ai prié qu'on me laissât pour écrire ces lettres, ce qu'on m'a agréablement accordé. Vous suppliant de vouloir prendre l'extrémité de vous-même, en usant de votre accoutumée prudence, car j'ai espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point, vous recommandant vos petits enfans et les miens, vous suppliant de faire donner sûr passage et le retour en Espagne à ce porteur, qui va vers l'empereur pour savoir comme il faudra que je sois traité; et sur ce humblement me recommande à votre bonne grâce. »

Que vous en semble, Messieurs? Est-ce bien la peine de tant chicaner, d'entasser des textes, de dépouiller des archives, pour faire d'aussi belles découvertes? Que dit François Ier dans cette lettre authentique? Exactement la même chose que lui fait dire le billet laconique. On lui ôte son caractère chevaleresque et décidé, on le noye dans des phrases vagues, inutiles, incorrectes; où est le profit? Il est si vrai que le mot était celui de la situation, que Clément Marot le trouva:

Le corps pris, l'honneur lui demeura,

dit-il quelque part. Ce mot, c'était celui de la France entière trompée dans ses ambitions et son esprit de conquête, mais se consolant avec l'idée que son plus cher trésor était intact.

Les guerres d'Italie sont terminées; le seizième siècle commence, magnifique vêtement, on l'a dit, brodé d'or, taché de sang et de boue. Les guerres religieuses vont arrêter dans son essor le mouvement de civilisation fantasque et grandiose qu'on a si justement appelé la *Renaissance*. Les passions s'exaltent

Digitized by Google

jusqu'au délire, catholiques et protestants cherchent à s'anéantir, et la Saint-Barthélemy vient clore cette longue série d'assassinats et de crimes. Quelle que soit l'opinion qu'on professe, il n'y a plus aujourd'hui sur cette nuit funèbre qu'un même sentiment d'épouvante et d'horreur ; on peut l'expliquer, en indiquer les causes politiques, rechercher si les provocations n'étaient pas parties du camp huguenot, soit ; mais on ne pourra jamais la justifier, et c'est à l'Italie, à sa détestable école politique qu'il faut en renvoyer la responsabilité. Quelle dut être l'expression de l'opinion publique ? A coup sûr, les honnêtes gens de ce temps ne pensaient pas autrement que nous. Les uns, magistrats graves et tolérants, se voilaient le visage, et disaient en soupirant :

> Excidat illa dies ævo, nec postera credant
> Sæcula.....;

les autres, bien que soldats, bien qu'élevés à la dure école des guerres civiles, à celle de Montluc et du baron des Adrets, reculaient d'effroi et déploraient, en s'y refusant, les actes qu'ordonnait la cour :

« Sire, j'ay communiqué le commandement de Vostre Majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que de bons citoyens et de braves soldats, et pas un bourreau. »

Vous partagez ces sentiments ; alors j'ai le regret de vous le dire encore, les vers de L'Hôpital ne sont pas de lui ; il les a pris dans les *Sylves* de Stace (l. V). La lettre du vicomte d'Orthez, que M. Capefigue déclarait si plaisamment forgée par Voltaire, est une invention de d'Aubigné. Il y aurait bien des choses à dire à ce sujet. Parce qu'on n'a point retrouvé l'ori-

Digitized by Google

ginal de la lettre dans les archives de Bayonne, parce que le style rappelle les phrases à effet du poéte des *Tragiques*, s'ensuit-il nécessairement qu'il ait poussé le mépris de la vérité jusqu'à introduire dans son histoire des pièces manifestement fausses ? Je ne veux pas discuter et je passe condamnation. Mais, quand bien même on m'aura mille fois prouvé la mauvaise foi, la partialité, je n'hésiterai pas à dire que la lettre devait correspondre aux sentiments de la plupart des officiers chargés d'exécuter des ordres barbares, et qu'à ce titre elle est vraie, manifestement vraie. Quant aux vers de L'Hôpital, il les pensait tels que Stace les avait écrits, il en faisait une admirable application ; qu'importe qu'il ait eu recours à sa mémoire ? Ce qu'il faut établir, c'est qu'ils sont l'expression véritable de ses sentiments, de ceux de la magistrature entière, et qu'alors il les faut conserver.

Il en sera de même de la plupart des mots de Henri IV; ils n'ont peut être pas tous été prononcés, et je sais qu'on a trouvé l'original du fameux billet à Crillon ; mais les principaux méritent d'être à jamais conservés, prouvât-on qu'ils sont de l'invention de d'Aubigné, ou d'un témoin plus sûr que ne serait le huguenot farouche. Ils peignent admirablement, en effet, le caractère du roi, qui, par son courage, sa verve, son esprit, sa bonté, et surtout son bon sens, reste et restera le type le plus parfait du caractère national. Quelles paroles témoigneraient mieux sa valeur que sa courte allocution d'Ivry : « Mes compagnons, Dieu est pour nous! voici ses ennemis et les nôtres! Voici votre roy! A eux! Si vous perdez vos cornettes, ralliez-

Digitized by Google

vous à mon panache blanc : vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur. » Et quelles phrases, même certaines, donneraient mieux l'idée de sa clémence que ces mots prononcés après la victoire : « Main basse sur l'étranger, sauvez les Français ! » On pourrait multiplier les citations, toutes viendraient à l'appui de notre opinion ; toutes établiraient que la tradition est d'accord avec l'histoire, et qu'elle a sur elle le précieux avantage de donner aux faits plus de relief et de couleur.

La France est sortie enfin de ces tourmentes ; la royauté se reconstitue avec Richelieu ; le pouvoir reparaît, juste, sévère, inflexible jusqu'à la cruauté, et le tout-puissant ministre pourra dire : « Je n'ose rien entreprendre que je n'y ai bien pensé ; mais, quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. » On soutient qu'il n'a pas écrit ces terribles paroles, mais bien : « Quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, et je renverse tout de ma soutane rouge. » Soit ; mais, en prononçant le mot inventé, on ne peut s'empêcher de penser à Chalais, à Boutteville, à Montmorency, au marquis de Cinq-Mars, à toutes les victimes du tout-puissant cardinal ; là encore, le sentiment général qui accepte la tradition ne s'est pas trompé, et une légère altération du texte n'enlève rien à sa valeur.

Richelieu mort, Mazarin continue son rôle au dehors, et il détruit sans retour l'influence de la maison d'Autriche ; mais, au dedans, il est plein de faiblesse et d'avidité ; ses dilapidations font éclater la Fronde. « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils payent, » di-

Digitized by Google

sait-il alors, et c'est bien sa politique sans principes, son caractère insouciant, son humeur fanfaronne et tranquille. On ne veut pas qu'il ait exprimé de cette manière spirituelle et cynique sa pensée sur les Français; on lui fait dire d'une façon authentique : « Le nation française est la plus folle du monde ; ils crient et chantent contre moi et me laissent faire; moi, je les laisse crier et chanter, et je fais ce que je veux. » Au fond, le mot populaire est le même avec une forme plus vive, et l'allusion qu'il renferme aux exigences financières de Mazarin montre mieux encore qu'il avait trouvé la partie sensible en s'attaquant aux écus des bourgeois, qui se vengeaient en chantant, à la française.

L'administration de ces deux grands hommes a préparé le triomphe du pouvoir absolu. Louis XIV n'a plus qu'à paraître. Tout se concentre alors entre ses mains ; il dirige tout, les alliances, la guerre, l'administration; il inspire les arts ; il conduit, comme on l'a dit avec un rare bonheur, le chœur des illustrations de son temps, répétant ses louanges. Aucune opposition n'éclate ; la noblesse, les parlements sont enchaînés, le clergé célèbre un nouveau Constantin, si bien que Louis XIV se persuade à lui-même sa supériorité, s'exalte sa puissance, et peut dire le fameux mot : « L'Etat, c'est moi. » On nie encore qu'il ait prononcé cette orgueilleuse parole, et M. Chéruel, dans ses excellents travaux sur le grand règne, a prouvé qu'il ne dit rien de pareil en imposant silence au parlement dans la fameuse séance où la tradition le représente arrivant d'une partie de chasse, botté, éperonné, le fouet à la main, en habit de campagne. Je me rends à l'érudition du savant; mais je de-

Digitized by Google

mande, en ayant en main les mémoires mêmes de Louis XIV, ses instructions au dauphin récemment publiées et parfaitement authentiques, si le roi ne croyait pas véritablement qu'il représentait la France entière quand il écrivait : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps... Tout ce qui se trouve dans l'étendue de leurs Etats, de quelque nature qu'il soit, leur appartient au même titre... La France est une monarchie; le roi y représente la nation entière... Toute puissance, toute autorité réside dans les mains du roi. La nation ne fait pas corps en France, elle réside tout entière dans la personne du roi. »

Si le mot : « L'Etat, c'est moi, » résume admirablement la politique intérieure de Louis XIV, c'est encore un mot historique qui nous livrera le secret de sa politique au dehors. Quand il eut accepté le testament de Charles II, roi d'Espagne : « Allez, mon fils, dit-il à Philippe V, il n'y a plus de Pyrénées. » Mais le mot est de pure invention, et le voici ramené à la vérité. L'ambassadeur d'Espagne prononça seulement ces paroles : « Le voyage devient aisé, et présentement les Pyrénées sont fondues. » Le Mercure de France le traduisit ainsi : « Quelle joie ! il n'y a plus de Pyrénées; elles sont abîmées et nous ne sommes plus qu'un. » Au fond, que Louis XIV ait dit la chose ou que ce soit l'ambassadeur et qu'elle n'ait été d'abord qu'une castillane hyperbole, peu importe. Ce qui est certain, c'est qu'elle explique parfaitement le caractère de la politique française au XVIIe siècle. La maison d'Autriche était abattue ; l'influence de la maison de

Digitized by Google

Bourbon l'avait remplacée, et Louis XIV ne croyait le but atteint qu'en rattachant aux intérêts français la monarchie de Charles Quint. Cette politique était si nationale qu'on a vivement blâmé le régent de l'avoir abandonnée pour s'unir à l'Angleterre, et que le principal titre d'honneur du duc de Choiseul auprès de la posterité est de l'avoir reprise en signant le pacte de famille, en unissant contre Frédéric II toutes les branches de la maison de Bourbon, et surtout depuis la suppression des Pyrénées, cette Espagne autrefois notre ennemie la plus fière et la plus acharnée.

Louis XIV mort, le XVIIIe siècle commence. Toutes les vieilles institutions de la France s'affaiblissent et se dénaturent, battues en brèche par une philosophie pleine d'audace et d'incrédulité. Les parlements finissent au milieu des éclats de rire soulevés par les mémoires de Beaumarchais, le clergé perd son influence au milieu des querelles des Jésuites et des Jansénistes, la noblesse prête un appui maladroit à ses ennemis les plus déclarés, la royauté enfin se dégrade avec Louis si malheureusement surnommé le Bien-Aimé. Cette vieille société qui va mourir a l'idée de sa fin prochaine, et ses pressentiments se traduisent par ce mot cynique qui peint admirablement l'égoïsme insouciant, la frivolité coupable de celui qui la représente. « Après moi le déluge, » disait Louis XV en voyant monter le flot de la Révolution prêt à déborder. Mais, dira-t-on, ce mot si triste n'est pas de Louis XV ; il est de Madame de Pompadour. J'y souscris volontiers, mais qu'est-ce que Madame de Pompadour, si ce n'est Louis XV en paniers?

Cependant les vieilles qualités françaises, l'esprit,

Digitized by Google

le courage, le dévouement chevaleresque, n'étaient point mortes avec toutes les institutions de la monarchie; elles revivaient avec le marquis de Montcalm tué devant Québec; avec le marquis de Bussy, l'ami de Dupleix, aux Indes ; avec ce chevalier de Belle-Isle plantant, au combat d'Exiles, son étendard au milieu des retranchements piémontais, et s'attachant des dents aux palissades, alors qu'il était tout criblé de blessures. Elles revivaient surtout dans cet héroïque d'Assas qui, sous les baïonnettes étrangères, criait à Clostercamp : « A moi, d'Auvergne, voilà l'ennemi ! » Vous croyez, Messieurs, à cet appel suprême ; dans les contrées méridionales, le nom de d'Assas est populaire ; on lui a même élevé au Vigan un monument où sont rappelées ces paroles. Détrompez-vous, d'Assas n'a rien dit, hélas ! Il existe un témoignage contradictoire, celui de Grimm, qui était alors dans le camp ennemi, et qui assure que ce n'est pas à d'Assas qu'on doit rapporter tant d'honneur, mais à un sergent nommé Dubois. Je le veux bien ; que la noblesse et le peuple se réconcilient, que Dubois partage l'illustration du capitaine ; mais il n'en restera pas moins vrai que le cri du jeune officier était celui de la noblesse entière dans ce siècle abâtardi, que tout entière elle eût crié : « A moi, d'Auvergne ! » comme elle disait avec d'Auteroche, à Fontenoy : « A vous, Messieurs les Anglais, tirez les premiers. »

Tout est consommé ; les représentants de l'ancienne société, frappés d'aveuglement, ont eux-mêmes donné le signal des envahissements, et la Révolution commence avec la convocation des états-généraux. La cour essaye une dernière résistance, et le roi ouvre en personne la mémorable séance du 23 Juin 1789.

Digitized by Google

Les paroles de Mirabeau, dans ces circonstances, sont dans toutes les mémoires, et M. Thiers les a conservées ; elles ont été démenties cependant par M. de Dreux - Brézé, dans une séance de la chambre des pairs, en 1833, et M. de Montlosier, appelé en témoignage, fit, dit le *Moniteur*, un signe d'assentiment. Je le veux encore ; le fougeux orateur ne dit pas ces mots insultants : « à votre maître ; » il se contenta de s'écrier : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous ne sortirons que par la force. » Mais, ainsi ramenée à une expression plus simple et moins théâtrale, la foudroyante apostrophe n'en subsiste pas moins ; elle n'en contient pas moins la Révolution tout entière avec son audace, avec l'assurance de son droit et de sa force.

Cette Révolution triomphe ; au prix de quel sang, vous le savez, le plus généreux et le plus pur. Que d'héroïsme, que de grandeur dans les victimes ! Cet héroïsme et cette grandeur se peignent surtout dans les paroles de M. Edgeworth à Louis XVI sur l'échafaud : « Fils de saint Louis, montez au ciel, » et dans les mots de Bailly à ses bourreaux insultant à son agonie : « Tu trembles, Bailly ? » — « Oui, mais c'est de froid. » Eh bien ! M. Edgeworth n'a rien dit, il l'assurait lui-même ; quant à Bailly, la réponse qu'on lui prête est empruntée à Charles Ier, qui disait, le jour même de son exécution, en se couvrant davantage : « Si je tremblais de froid, mes ennemis l'attribueraient à la peur ; je ne veux pas m'exposer à un pareil reproche. » Charles Ier lui-même ne faisait que répéter Shakespeare, dans une pièce duquel le lord Say dit à ses exécuteurs : « C'est la paralysie, non la peur qui me fait trembler. »

Digitized by Google

En dépit de ces rapprochements ingénieux, de ces dénégations, ne pensez-vous pas que les paroles révoquées en doute peignent mieux que ne pourrait le faire aucun commentaire les sublimes espérances que la religion conservait au pied de l'échafaud, l'héroïque dédain qui devait animer le modeste savant qui tombait à son tour victime des fureurs qu'avait déchaînées son parti? Pour moi, je l'avoue, on aura beau me prouver l'exacte vérité, faire les rapprochements les plus ingénieux, mais aussi les plus forcés, je ne pourrai jamais écouter sans attendrissement ces dernières protestations des vaincus, et les fausses paroles qu'on leur attribue seront pour moi la condamnation des excès dont fut déshonoré un mouvement si plein de grandeur et de justice à ses débuts. Elles me feront souvenir des vers d'André Chenier tombant sous le couteau des Jacobins et s'écriant avec une héroïque assurance dans le jugement de la postérité :

Allons, étouffe tes clameurs !
Souffre, ô cœur gros de haine, affamé de justice !
Toi, vertu, pleure si je meurs !

Arrivons au terme. La France, effrayée de ses propres excès, est venue se livrer au maître tout puissant qui l'enchaîne. Elle court à sa suite dans l'Europe entière, ses armées entrent au pas de charge dans toutes les capitales ; puis la fortune change ; l'aigle s'abat aux champs de Waterloo, et la vieille garde répond par la voix de son chef : « La garde meurt et ne se rend pas. » Je n'insisterai pas, je sais que je touche un point délicat, et j'aperçois plus d'un sourire Ne rions pas ; le grand poète qui s'est

Digitized by Google

permis d'imprimer le mot qu'on prête à Cambronne a commis plus qu'une grossièreté ; il a douloureusement affligé ses admirateurs en y joignant un commentaire plus incroyable. Il a insulté non pas Napoléon, non pas la grande armée, mais la France elle-même ; car c'était elle tout entière qui, vaincue, mutilée, accablée sous le nombre, s'écriait en exhalant son dernier soupir : « La mort, et non le déshonneur. »

Je viens de parcourir une longue carrière et je crains d'avoir abusé de vos instants. Je voudrais cependant conclure. Que ressort-il de cette revue des mots historiques, tous faux, tous inventés, tous détournés de leur sens ? Qu'ils résument l'histoire de notre pays mieux que bien des froides compilations, mieux que bien des abrégés sans couleur et sans vie. Ils donnent à chacun des grands personnages dont la France s'honore sa vraie physionomie, à chacun des grands évènements son vrai caractère ; ils sont comme l'essence même de notre histoire, à ce point qu'en les rappelant dans l'ordre de leur date, on fait une revue sommaire de tous les faits importants de nos annales. Faut-il donc, au nom de la vérité, de l'exactitude parfaite, les proscrire et les renvoyer aux enfants ? Non, il faut au contraire les conserver, tout en ne leur accordant qu'une croyance très-limitée. Il faut, ainsi que je l'ai dit, voir en eux la consécration populaire de quelque noble vertu, de quelque pensée sublime ; s'ils n'ont pas été dits, en un mot, la France les a pensés tout entière. Si, sous prétexte des progrès de la science, vous tenez à les repousser, prenez garde, une fois sur cette pente, de laisser pénétrer dans l'histoire cet affreux réalisme qui triomphe partout aujourd'hui, dans la poésie même

Digitized by Google

et les arts. Vous n'aurez plus alors un saint Louis modèle de la perfection chrétienne, mais un mari presque ridicule, tout près de devenir un inquisiteur. Vous n'aurez plus un Henri IV type de la grâce, de l'esprit et du courage; mais un Gascon ingrat, soumis à des infirmités rebutantes. Vous n'aurez plus un Louis XIV personnifiant en lui la majesté royale, mais un être égoïste, mené par sa gouvernante et trouvant dans les ordonnances de Diafoirus ou de Purgon les inspirations de sa politique. Trève donc aux réalités vulgaires, aux caquets de l'antichambre, aux révélations de l'alcôve, aux mystères répugnants du cabinet, et n'oublions pas que, si l'histoire est une science, elle est aussi un art, et que, comme tous les arts, elle vit surtout d'idéal.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

Pendant l'année 1863-1864.

I.

HOMMAGES FAITS A L'ACADÉMIE.

—

L'Abeille ardennaise. — Recueil de poésies par M. Lefèvre-Bréart.

Entretiens sur l'agriculture et l'horticulture, par le même.

Rapport sur la connaissance générale du cheval, par M. le capitaine Boulard.

Notice biographique sur M. de Maupassant, par M. E. Perrier.

Le Château de Lamballe, par M. Anatole de Barthélemy.

Les Truffes de Champagne. par M. Plonquet.

Romancero de Champagne, par M. P. Tarbé.

Transformation de l'arithmétique, par M. Hénuy-Mary.

Digitized by Google

De la Concentration des eaux minérales par voie de congélation, par M. O. Henry.

Monnaies mérovingiennes d'Alaise-Sainte-Reine, par M. Anatole de Barthélemy.

Le Numismatique en 1862, par le même.

Note sur la limite inférieure du lias, et sur la composition du trias dans les départements du Gard et de l'Hérault, par M. E. Hébert.

Observations sur les phénomènes qui se sont passés à la séparation des périodes géologiques, par le même.

Note sur les caractères paléontologiques de la craie de Meudon, par le même.

Le Fraisier, par M. le comte de Lambertye.

Alesia, par M. G.-M. de Bonnarre.

Lettres sur l'origine des noms propres les plus répandus, par M. Bourdonné.

De la Médication substitutive, par M. le docteur Luton.

Bibliothèque des cours populaires de Guebwillers, par M. Boureart.

Revue critique et bibliographique, par M. Ad. Hatzfeld.

Recherches sur divers lieux du pays des Sylvanectes, par M. Peigné-Delacour.

Lettres adressées aux personnes sympathiques aux idées sociales et providentielles, par M. Médius Lemoyne.

Dissertation sur la légende : Virgini parturæ, par M A.-B. Morin.

Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur de l'Institut des sourds-muets de Nancy.

Epître farcie pour le jour de Saint-Etienne, notice par M. Gaston Paris.

Digitized by Google

Index scholarum in Universitate Regia Fredericiana 100° ejus semestri, anno MDCCCLXIII.

De VI logicæ ratione in describenda philosophica historia ad Eduardum Zellarum. Epistola quam scripsit Marcus Jacobus Monrad, ex Academia Fredericiana.

Coup d'œil sur les progrès de la langue française en Champagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Georges.

Annotation à la Flore septentrionale du Brabant, par MM. A. Thiélens et Wesmael.

Notice sur l'asparagus prostratus, par M. A. Thiélens.

Quelques Mots à propos des aérolithes tombés en Brabant le 7 Décembre 1863, par le même.

Rapport fait à la commission administrative des hospices civils de Marseille sur un procédé d'embaumement expérimenté par M. Audigier.

De la Prolongation de la vie humaine par le café, par le docteur Petit.

Notice sur quelques monnaies impériales romaines en or de la collection du docteur Colson de Noyon.

Rapport sur les publications académiques de province pendant l'année 1862, par M. Challe.

Expériences sur la température d'ébullition de quelques mélanges binaires de liquides qui se dissolvent actuellement en toutes proportions, par M. Alluard.

Statuts de la Société des cours populaires à Charleville, par M. Rossat.

Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de Saint-Denis, le jour de l'octave de la fête patronale, par M. Vincent.

Digitized by Google

L'Esprit nouveau, par A. R. Paris, Langres, 1864.

Le Marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, par M. Guillory aîné.

Digitized by Google

II.

JOURNAUX
ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
— de la Société archéologique de Namur.
— de l'Académie de La Rochelle.
— de la Société d'émulation du département des Vosges.
— de la Société libre des beaux-arts.
Annuaire de l'Institut des provinces.
Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.
— de la Société d'agriculture du département de la Lozère.
— de la Société archéologique de Béziers.
— de la Société académique de Laon.
— de la Société d'agriculture de la Sarthe.
— des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf.
— de la Société des antiquaires de la Morinie.
— de la Société de géographie.
— de la Société des antiquaires de France.
— de la Société des antiquaires de l'Ouest.
— de la Société d'histoire naturelle de Colmar.
— de la Société d'agriculture de l'Eure.
— de la Société d'agriculture du Puy.
— de la Société Nivernaise.

Digitized by Google

Bulletin de l'Académie Delphinale.
— de la Société académique de Saint-Pol.
— de la Société des antiquaires de Picardie.
— mensuel de la Société protectrice des animaux.
Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes.
Mémoires de l'Académie d'Arras.
— de la Société impériale d'agriculture d'Angers.
— de la Société d'émulation de Montbelliard.
— de l'Académie impériale de Toulouse.
— de la Société d'agriculture de la Marne.
— de la Société académique de Maine-et-Loire.
— de la Société des antiquaires de Normandie.
— de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand.
— de l'Académie impériale de Caen.
— de l'Académie du Gard.
— de la Société philomatique de Verdun.
— de la Société archéologique de la Touraine.
Recueil de la Société Havraise d'études diverses.
— des travaux de la Société archéologique de Constantine.
Revue de la Société agricole de Valenciennes.
— des Sociétés savantes des départements.
Travaux de la Société académique de Saint-Quentin.
— de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
Bulletin monumental, publié par M. de Caumont.
Cercle pharmaceutique de la Marne.
Revue de l'art ancien et moderne, publ. par M. Corblet.
Courrier des sciences et de l'industrie.

Digitized by Google

Le Cultivateur de la Champagne.
Le Cabinet historique, publié par M. L. Paris.
Le Sud-est.
L'Etincelle, publ. par M. E. de Rattier.
Gazette des hôpitaux.
L'Union médicale de la Gironde.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES STATUTS DE L'ACADÉMIE.

ARTICLE XIV.

Le membre nouvellement élu présentera, dans les six premiers mois de sa nomination, un travail sur une question à son choix.

ART. XXI.

Les membres titulaires sont tenus de donner, tous les ans, un travail écrit sur un sujet à leur choix.

ART. XXII.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches; si l'un d'eux a laissé écouler trois années sans remplir cette obligation, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION INTÉRIEURE.

ART. I.

L'Académie se réunit le deuxième et le quatrième Vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire. Elle

Digitized by Google

clôt ses séances le deuxième Vendredi du mois d'Août, et fait sa rentrée le deuxième Vendredi de Novembre.

ART. IV.

Les membres de l'Académie et les personnes étrangères à la Compagnie, qui ont à faire des lectures ou des communications, doivent s'inscrire à l'avance au Secrétariat.

ART. V.

A l'exception des travaux des membres de l'Académie, aucune lecture ne peut être faite à la Compagnie, sans que le manuscrit en ait été préalablement soumis à l'examen du bureau.

ART. XV.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister, pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

ART. XXXVI.

Les droits de diplôme sont de dix francs pour les membres titulaires et pour les correspondants (1).

(1) Par décision en date du 8 Janvier 1858, les membres correspondants sont tenus de s'abonner au Recueil des *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES DEUX VOLUMES

De l'année 1863-1864.

TOMES XXXIXe ET XLe.

F. CADET.

Examen du *Traité des devoirs de Cicéron*, t. I, p. 101.

CHEYSSON.

Rêverie, poésie, t. I, p. 240.
La Neige, sonnet, t. I, p. 242.
Le Ver-Luisant, sonnet, t. I, p. 243.
Notre Prison, sonnet, t. I, p. 244.

L.-F. CLICQUOT.

Les deux Rosiers, fable, t. I, p. 237.
Pourquoi ? conte, t. I, p. 239.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Constitution de cette Commission par l'Académie, t. II, p. 421.

Digitized by Google

CH. GIVELET.

Saint-André de Reims. Histoire et description, t. II, p. 329.

EUG. GONEL.

De la Médecine légale, à l'occasion d'un Mémoire de M. le docteur Petit, de Château-Thierry, t. I, p. 80.

TH. JULLIEN.

Rapport sur un ouvrage intitulé : *Le Fraisier, sa botanique, son histoire et sa culture*, par le comte Léonce de Lambertye, t. I, p. 67.

LESEUR.

Rapport sur les concours, t. I, p. 31.

CH. LORIQUET.

Compte-Rendu des travaux de l'année 1863-1864, t. I, p. 10.

Discours prononcé aux obsèques de M. H. Landouzy, président annuel, t. I, p. 61.

Discours prononcé aux obsèques de M. Max. Sutaine, membre tilulaire, t. I, p. 64.

LUTON.

Rapport sur un Mémoire de M. le docteur Crimotel, intitulé : *De l'Epreuve galvano-magnétique*, t. I, p. 77.

Digitized by Google

PIÉTON.

Discours d'ouverture de la séance publique, t. I, p. 1.

POSTANSQUE.

Des Mots historiques, t. II, p. 433.

MAX. SUTAINE.

Claude Helart, peintre au XVIIe siècle, t. II, p. 425.
Tisserand, peintre au XVIIe siècle, t. II, p. 429.

PR. TARBÉ.

Le Miroir de Mariage, d'Eustache Deschamps, t, II, p. 1.

VALENTIN.

Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du canton de Fismes, t. II, p. 215.

FIN DU TOME XLe.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

POÉSIE.

Pages

Le Miroir de Mariage, d'Eustache Deschamps, publié par M. Pr. TARBÉ, membre titulaire, 1

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du canton de Fismes, par M. l'abbé VALENTIN, 215

Saint-André de Reims. — Histoire et description, par M. Ch. GIVELET, membre titulaire, 329

Commission archéologique de Reims. — Constitution de cette Commission par l'Académie dans sa séance du 10 Juin 1864, 421

Claude Helart, peintre au XVIIe siècle. — Notice, par M. MAX. SUTAINE, membre titulaire, 425

Tisserand, peintre au XVIIe siècle, par le même, 429

Des Mots historiques, par M. POSTANSQUE, membre titulaire, 433

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1863-1864, 456

Extrait des statuts de l'Académie, 463

Extrait du règlement d'organisation intérieure, 463

Table des auteurs pour les tomes XXXIXe *et* XLe, 465

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS et Cie, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1533

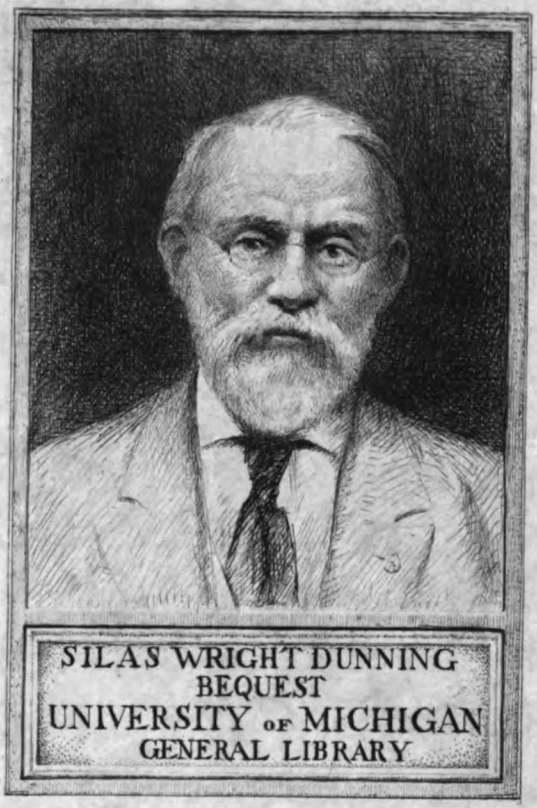

Digitized by Google

Digitized by Google